

CCMSA

Direction Déléguée aux Politiques Sociales

Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds

Département Synthèse

Rapporteur : Eric HUGUES - *Service management des risques professionnels ATMP*

# MALADIES PROFESSIONNELLES AU REGIME AGRICOLE : SINISTRALITE 2024



# COSMAP

# 2026

## RAPPORT

### Parties II et III



Direction des  
**S**tatistiques et de la  
**S**cience des  
**D**onnées

## PROPOS LIMINAIRES

## PARTIE II. LES DEMANDES D'AVIS DES MALADIES PROFESSIONNELLES AGRICOLES EXAMINEES AUX CRRMP

- LES DEMANDES D'AVIS AUX CRRMP
- LES DEMANDES D'AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 6
- LES DEMANDES D'AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 7

## PARTIE III. LES MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES ET INDEMNISEES

- LES MALADIES PROFESSIONNELLES DES SALARIES
- LES MALADIES PROFESSIONNELLES DES NON-SALARIES
- LES MALADIES PROFESSIONNELLES PAR THEMES

## ANNEXES

- TABLEAUX LIES AUX CRRMP
- AIDES A LA LECTURE DU RAPPORT

# Sommaire

---

<b>P6</b>	.....	<b>PROPOS LIMINAIRES</b>
<b>P11</b>	.....	<b>SYNTHESE</b>
<b>P15</b>	.....	<b>PARTIE II. LES DEMANDES D'AVIS DES MALADIES PROFESSIONNELLES AGRICOLES EXAMINEES AUX CRRMP</b>
<b>P16</b>	.....	<b>LES DEMANDES D'AVIS AUX CRRMP</b>
P17	.....	Infographies
P19	.....	Commentaires
<b>P21</b>	.....	<b>LES DEMANDES D'AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 6</b>
P22	.....	Infographies
P40	.....	Commentaires
<b>P45</b>	.....	<b>LES DEMANDES D'AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 7</b>
P46	.....	Infographies
P58	.....	Commentaires

## **P62** ..... **PARTIE III. LES MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES ET INDEMNISEES**

### **P63** ..... **LES MALADIES PROFESSIONNELLES DES SALARIES**

P64 ..... Infographies

P76 ..... Commentaires

P83 ..... Données statistiques de la sinistralité MP

P84 ..... Données 2024

P85 ..... *Statistiques générales*

P86 ..... *Classements par codes risque, tableaux de MP*

P90 ..... *Dénombrement par tableaux de MP*

P92 ..... *Données par tailles d'entreprises*

P93 ..... *Répartition par régions*

P94 ..... Données 2022-2024

P95 ..... *Statistiques générales*

P96 ..... *Types de MP par régions et Régions par types de MP*

P98 ..... *Données et cartes de France par type de MP*

P112 ..... Données par CTN

P117 ..... Données de population

# Sommaire

---

<b>P125</b>	<b>LES MALADIES PROFESSIONNELLES DES NON-SALARIES</b>
P126	Infographies
P138	Commentaires
P144	Données statistiques de la sinistralité MP
P145	Données 2024
P146	<i>Statistiques générales</i>
P147	<i>Classements par codes risque, tableaux de MP</i>
P150	<i>Dénombrement par tableaux de MP</i>
P153	<i>Répartition par régions</i>
P154	Données 2022-2024
P155	<i>Statistiques générales</i>
P156	<i>Types de MP par régions et Régions par types de MP</i>
P158	<i>Données et cartes de France par type de MP</i>
P172	Données par CTN
P176	Données de population

# Sommaire

---

<b>P180</b>	<b>LES MALADIES PROFESSIONNELLES PAR THEMES</b>
P181	Tableau récapitulatif des salariés
P182	Tableau récapitulatif des salariés
P183	Tableau récapitulatif des salariés et des non-salariés

<b>P184</b>	<b>ANNEXES</b>
-------------	----------------

P185	TABLEAUX LIES AUX CRRMP 2024
------	------------------------------

P186	Alinéa 6 toute population
P191	Alinéa 6 population salariée
P195	Alinéa 6 population non-salariée
P199	Alinéa 7 toute population
P203	Alinéa 7 population salariée
P206	Alinéa 7 population non-salariée

P209	AIDES A LA LECTURE DU RAPPORT
------	-------------------------------

P210	Périmètres et délimitation de l'étude
P213	Termes utilisés
P217	Regroupements par CTN
P219	Regroupements par Maladies professionnelles
P220	Informations sur les coûts et les indemnités

# **PROPOS LIMINAIRES**

## **Maintien du rapport « nouvelle version »**

Comme pour l'année passée, la présentation ainsi que le contenu du rapport 2024 s'effectuent sous la nouvelle formule (décrite ci-après) comme cela a été demandé par les membres de la Cosmap.

La volonté qui nous anime étant celle d'une plus grande complétude dans les informations diffusées auprès des membres de la Cosmap, ainsi qu'une lecture plus facile des données chiffrées sans nécessairement passer par de multiples tableaux parfois difficiles d'approche, le service en charge de la production des parties 2 et 3 du rapport annuel a donc tenté de produire et de vous fournir un document visuellement plus « attractif » et surtout plus détaillé concernant les maladies professionnelles du Régime Agricole, sans pour autant supprimer les informations auxquelles vous pourriez être attachés (notamment pour la partie CRRMP, les tableaux qui composaient les précédents rapports sont toujours présents en annexe).

Si cette version contient désormais de nombreuses informations supplémentaires, des graphiques encore plus détaillés, des mises en avant de chiffres « importants » au sujet de la sinistralité des maladies professionnelles (MP) du Régime Agricole, elle conserve dans ses parties, les mentions obligatoires et l'esprit d'origine fixés il y a une décennie maintenant.

Le rapport annuel de la MSA se compose de 3 parties : l'une consacrée aux demandes globales de reconnaissance de maladies professionnelles, une s'attachant aux demandes et aux décisions via

les CRRMP, et une dernière étudiant le dénombrement (ainsi que différents indicateurs statistiques) des reconnaissances de MP via le système des tableaux.

La première partie est réalisée à la CCMSA par la Direction du Contrôle Médical - Gestion du Risque - Organisation des Soins – Sante Publique (DCMGOS), constitue un document à part et ne donc pas place dans le présent rapport.

## **Présentation de la partie 2**

La partie consacrée aux CRRMP se découpe en 3 sections :

- totalité des dossiers devant les CRRMP,
- dossiers pour l'alinéa 6,
- et dossiers pour l'alinéa 7.

Et comme l'année dernière, à l'intérieur de celles-ci, deux sous-sections concernent :

- d'une part les principaux chiffres mis sous forme graphique et, nouveauté, l'évolution des données depuis 2015, date des premières remontées de ce type d'information,
- d'autre part une explication textuelle.

Les tableaux détaillés et allégés, par type d'alinéa puis désormais par type de population (ce qui était difficile à réaliser précédemment), se retrouvent placés en annexe, pour ne pas alourdir la lecture des deux blocs de ce rapport.

### **Présentation de la partie 3**

La partie consacrée aux maladies professionnelles reconnues et indemnisées via les tableaux de MP, comme les années précédentes, reste inchangée quant à sa disposition :

- une sous-partie pour les salariés,
- et une autre pour les non-salariés.

Le découpage respecte ce qui a été proposé pour le rapport précédent, à savoir : après quelques pages résumant « visuellement » les principaux chiffres à retenir des données statistiques, une section « commentaires » analyse les principaux éléments concernant les maladies professionnelles.

Enfin deux autres sections succèdent à celles-ci :

- tout d'abord une partie chiffrée très détaillée sur les indicateurs des maladies professionnelles dans leur ensemble et sur chacun des regroupements par type de maladies professionnelles (MP relatives aux cancers, pesticides, TMS, etc...) avec de nombreux indicateurs, des graphiques d'évolution, des cartes géographiques découpées par régions, tout en conservant les tableaux concernant les CTN ;
- puis une partie plus fournie qu'auparavant sur les données de population permet au lecteur de mettre en perspective certaines données de sinistralité.

### **Des explications utiles pour mieux lire le rapport**

Les pages qui suivent dans ce chapitre sur les « Propos liminaires » servent d'accompagnement à la lecture et à la compréhension des données contenues dans la nouvelle mouture du rapport Cosmap.

Les explications permettent de bien saisir notamment les années ou périodes pour lesquelles les données sont affichées, et même si les membres de la Cosmap sont aguerris à ces notions, de connaître le périmètre duquel les données de sinistralité ATMP sont issues.

En annexe, d'autres éléments ont été compilés (définition des termes, explication du calcul des indicateurs, etc...) auxquels le lecteur pourra se référer si nécessaire pour une meilleure compréhension du document et des indicateurs.

## **Année de prise en compte des Maladies Professionnelles**

La vision utilisée est celle dite en « date de paiement », i.e. l'année de prise en compte de la Maladies Professionnelles (MP) est celle durant laquelle un premier paiement a eu lieu pour cette MP au titre du régime ATMP.

Par défaut, et sauf mention contraire indiquée sur les graphiques ou pages, les données affichées dans les rapports (tableaux en annexe compris) sont celles de l'année 2024. Lorsque les données reposent sur la période 2022-2024, une indication précise sur la page ou le titre du graphique/tableau si les données représentent la somme des trois années considérées ou résultat de la moyenne de ces 3 années.

## **Populations concernées**

**Les Salariés Agricoles (SA)**, c'est-à-dire tous les travailleurs ayant un contrat de travail (CDD, CDI ou même hors contrat de ce type tels que les emplois à la tâche, les élèves des lycées techniques agricoles, etc.) direct avec une entreprise agricole (adhérente du Régime Agricole). Les saisonniers sont pris en compte.

**Les Non-Salariés agricoles (NSA)**, quel que soit le statut (chef/fes d'exploitation agricole, conjoint/es de chef/fes d'exploitation agricole, aides familiaux) à l'exclusion des enfants et des cotisants solidaires pour qui, à de rares exceptions près, la protection en ATMP n'est pas assurée. Ainsi, les données de population ne concernent que les chef/fes d'exploitation agricole, les conjoint/es de chef/fes

d'exploitation agricole, les aides familiaux.

## **Délimitation géographique**

France métropolitaine pour les SA et les NSA.

## **Sources des données**

Les données ont été extraites des flux relatifs :

- aux Observatoires de la MSA pour les MP de la France ;
- aux fichiers envoyés par les Caisses d'Assurance-Accident Agricoles (CAAA) sur un modèle de recueil quasi identique à celui alimentant les Observatoires MSA, pour faire une concaténation des bases de données ;
- aux fichiers envoyés par le Fond d'Indemnisation des Victimes de Pesticides (FIVP) pour établir la base des MP reconnues par ce biais depuis sa création ;
- aux fichiers remontés par le Contrôle médical de la MSA pour la partie concernant les Comités Régionaux de Reconnaissance de Maladies Professionnelles (CRRMP) ;
- à la base contrat de la MSA pour les données de population.

Les extractions de ces différents flux ont été réalisées courant 2025 ou 2026, permettant de couvrir l'ensemble des données nécessaires à l'analyse de l'année 2024.

## **Sélection des AT**

La règle est la suivante : les MP considérées dans cette étude sont celles pour lesquels une indemnisation a eu lieu au titre du régime ATMP (sur l'un des postes de dépenses que sont les soins de santé, les indemnités journalières ou encore les rentes). Sont ainsi étudiées les MP avec et sans arrêt, les MP avec arrêt et les MP graves non mortelles.

## **Secret statistique**

Pour tout document voué à une communication externe à la MSA, le secret statistique auquel notre institution est tenue, oblige à masquer les chiffres compris entre 0 et 5 unités, ainsi que tout résultat qui permettrait par calcul de retrouver l'unité masquée. Par conséquent le rapport est donc « secrétisé ». Dans le but de rendre plus agréable et plus pertinente la lecture des données, lorsque cela était possible et utile, plutôt que de supprimer totalement les données concernées, le choix a été fait d'inscrire des ordres de grandeur pour fournir au lecteur une information.

## **Comptabilisation des MP**

Les ratios concernant les MP sont calculés, pour la plupart des cas, uniquement vis-à-vis des MP inscrites dans un tableau. En effet, les informations sur les MP reconnues hors tableaux ne sont pas disponibles dans les bases statistiques de la MSA, et par conséquent,

ces maladies ne peuvent être rattachées à un tableau. Or, bon nombre d'entre elles concernent les catégories que nous opérons dans ce document. De fait, il n'est pas statistiquement valable de calculer des ratios pour tel type de MP versus ensemble des MP indemnisées. Aussi, avons-nous exclu les MP non classées, et celles hors tableaux, pour pouvoir axer nos calculs sur des ensembles dont les informations sont connues et susceptibles de pouvoir être comparées.

## **Affichage**

### **Données**

Lettres dans les données chiffrées :

K = millier/mille ; M = million ; Md = milliard

### **Cartes**

Les cartes proposées sont celles de la France métropolitaine par Régions, qui permettent un affichage plus pertinent que par MSA où chaque année il n'était pas possible de faire mention des résultats pour cause de secret statistique.

A noter qu'il y a une différence de définition sur ce que sont les régions CRRMP, puisque le découpage est géographiquement différent de celui administratif retenue pour le découpage de l'hexagone.

### **Coûts**

Les notions « CT » correspondent au « Coût Total », « CM » au « Coût Moyen » d'une MP.

# SYNTHESE

# Demandes aux CRRMP

En 2024, 1 127 dossiers du régime agricole ont été présentés aux CRRMP (augmentation sur un an) : 746 dossiers dans le cadre de l'alinéa 6 (66 % des cas) et 381 dans le cadre de l'alinéa 7 (34 %).

## Dossiers de l'alinéa 6

Parmi les 746 dossiers présentés au titre de l'alinéa 6 (hausse de plus de 15 % par rapport à 2023), 83 % concernaient des salariés, et 17 % des non-salariés (nombre de dossiers en forte augmentation pour les salariés, en diminution pour les non-salariés).

Sur l'ensemble des dossiers de l'alinéa 6, 63 % ont fait l'objet d'un avis favorable (plus fort pourcentage depuis le suivi de cet indicateur). Le pourcentage d'accord est plus élevé pour les non-salariés (79 % contre 60 % pour les salariés).

On note le maintien de l'importance du nombre de dossiers au FIVP (presque 1 dossier sur 5 en 2024), avec un taux d'accord particulièrement élevé (81 %), même si les dossiers « TMS » restent largement majoritaires (81 % des dossiers avec 60 % d'accords).

Au niveau régional, les disparités entre les taux d'accords sont toujours de mise. Toutefois, il faut relativiser cet état de fait à cause du nombre de dossier très faible pour les  $\frac{3}{4}$  des zones géographiques. Mais surtout on notera que ces disparités tendent à se resserrer.

Si les dossiers concernent davantage les femmes (au regard de leur poids dans la population agricole), le taux d'accord est en revanche

supérieur pour les hommes (66,8 contre 58,6 %).

La répartition par tranches d'âge montre un déséquilibre par rapport aux données de population (les personnes de 60 ans plus représentent quasiment le tiers des demandes avec un taux d'accord bien plus favorable que celles de moins de 60 ans).

## Dossiers de l'alinéa 7

Sur les 381 dossiers de l'alinéa 7 (+ 1 % en un an), 74 % concernaient des salariés et 26 % des non-salariés. Les dossiers déposés par des femmes tout comme ceux par les « plus de 60 ans » correspondent à plus du tiers des demandes.

Le taux de refus reste dans la moyenne habituelle (2 dossiers sur 3), et comme pour l'alinéa 6 il est lui très disparate selon les régions.

L'évolution notable depuis quelques années et particulièrement visible cette année tient à la part croissante des MP liées aux troubles de l'humeur, et au déséquilibre entre les 3 grandes catégories que sont les TMS, les tumeurs, et les troubles de l'humeur qui étaient à quasi égalité en 2023 : alors qu'il y a quelques années les TMS représentaient la moitié des demandes, le nombre de demandes des MP liées aux tumeurs se situait à leur hauteur depuis la création du FIVP, et désormais ce sont les troubles de l'humeur qui « dépassent » largement ces deux entités (avec un taux d'accord beaucoup plus favorable, mais dont le nombre de cas total est essentiellement dû aux demandes des salariés).

# Tableaux des MP chez les salariés

## Données générales sur les MP issues des tableaux

En 2024, on a pu dénombrer parmi les maladies professionnelles (MP) reconnues et indemnisées chez les salariés agricoles : 3 320 cas « avec et sans arrêt », 2 806 « avec arrêt » et 2 064 « graves non mortelles ». A la différence de l'année précédente, on constate une augmentation générale du nombre de cas pour chaque niveau de « gravité » des MP.

Cette augmentation n'est pas seulement visible en nombre mais également lorsqu'on étudie l'indicateur pondéré qu'est le « taux de fréquence » puisque sur les 3 dernières années il est passé de 2,02 en 2023 à 2,21 en 2024.

## Prédominance des TMS

En 2023, ce sont encore les troubles-musculo-squelettiques (TMS) qui regroupent la quasi-totalité des MP reconnues et indemnisées (96 % des cas où les tableaux sont connus). La part des MP liées au risque « Pesticides » se « stabilise » (2,3 % en 2024 comme en 2023).

Les TMS regroupent donc la quasi-totalité des maladies professionnelles « avec et sans arrêt » sur la période étudiée, et leur poids est assez identique sur chaque CTN (aux alentours de 93-96 % des cas de MP « avec et sans arrêt » sont des TMS pour chaque CTN).

## Des secteurs d'activité particulièrement touchés

3 codes risque AT regroupent 4 MP sur 10 du régime agricole des salariés : ce sont les secteurs de la viticulture, des cultures spécialisées et des établissements de jardins, paysagisme, reboisement. 85 % des MP sont issus d'une quinzaine de secteurs.

Pour les secteurs les plus à risque (fréquence des MP), 5 secteurs se distinguent des autres avec des taux de fréquence au minimum 5 fois supérieurs à la moyenne nationale : « traitement de la viande de boucherie » et « traitement viande de volailles ».

## Des disparités par régions quant au type de MP mais également quant à la fréquence de survenue des MP

Par régions, les disparités sont observables, avec des MP sur ou sous-représentées. La cartographie des indicateurs pondérés permet de classer les régions françaises en 3 groupes :

- celles avec un indice de fréquence plus élevé d'environ au moins 1 point par rapport à la moyenne (Bretagne, Haute Normandie, Nouvelle-Aquitaine) ;
- celles avec un indice de fréquence légèrement plus élevé que la moyenne nationale, mais très proche cependant (Corse, Pays-de-la-Loire et Grand-Est) ;
- celles aux indices de fréquence inférieurs à la moyenne du pays (les 7 autres régions).

# Tableaux des MP chez les non-salariés

## Données générales sur les MP issues des tableaux

En 2024, on a pu dénombrer 1 343 cas de maladies professionnelles (MP) reconnues et indemnisées chez les non-salariés agricoles comme étant « avec et sans arrêt », 758 « avec arrêt » et 745 « graves non mortelles ». Pour tous les types de « gravité » que l'on vient d'énumérer la tendance se confirme d'une hausse du nombre de MP (l'indice de fréquence » est passé de 2,70 en 2022 à 3,15 en 2024).

Contrairement aux années précédentes, l'augmentation du nombre de cas de reconnaissance de MP n'est pas essentiellement due aux MP liées aux pesticides. Si le nombre de cas lié au tableau MP 61 du cancer de la prostate provoqué par les pesticides est en augmentation à la différence de nombreux autres tableaux liés aux pesticides, ce sont les pathologies des troubles-musculo-squelettiques (TMS) qui regroupent la majorité des MP reconnues et indemnisées (71 % des cas où les tableaux sont connus) qui connaissent une augmentation plus conséquente (+10 % avec 80 cas supplémentaires) et provoquent la hausse générale du nombre de cas en 2024.

## Poids des MP par secteurs d'activité

1/4 des MP sont issues des secteurs liés à l'élevage bovins, et 4 MP sur 10 sont concentrées dans les secteurs liés aux cultures (spécialisées ou non, viticulture comprise).

L'indice de fréquence permet de révéler les secteurs les plus « à risque » concernant la survenue des MP : marais salants, élevage de volailles/lapins aux premières places, suivis des secteurs cultures et élevages non spécialisés, maraîchage/floriculture, sylviculture, scieries fixes, ou encore exploitations de bois.

## Représentation des MP et régions

5 régions regroupent 64 % des MP (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Grand Est, Auvergne Rhône Alpes). On peut classer les régions françaises en 3 groupes : celles avec un indice de fréquence élevé (ce sont les régions de Grand Est, de Pays de la Loire et de Bretagne), celles à l'indice correspondant celui de la moyenne nationale (Nouvelle-Aquitaine, Normandie et Bourgogne Franche Comté), et enfin celles avec un indice de fréquence en dessous de la moyenne nationale (7 autres régions).

Certaines régions « pèsent » d'un poids plus important sur certains types de MP et des MP sont « sur-représentées » dans certaines régions. A chaque fois c'est le triptyque risques chimique-pesticides-cancers qui est surtout concerné par ces différences entre entités régionales avec des conséquences sur la part des TMS au sein de ces zones géographiques.

**PARTIE II.**

**LES DEMANDES D'AVIS DES  
MALADIES PROFESSIONNELLES  
AGRICOLES EXAMINEES AUX CRRMP**

# LES DEMANDES D'AVIS AUX CRRMP

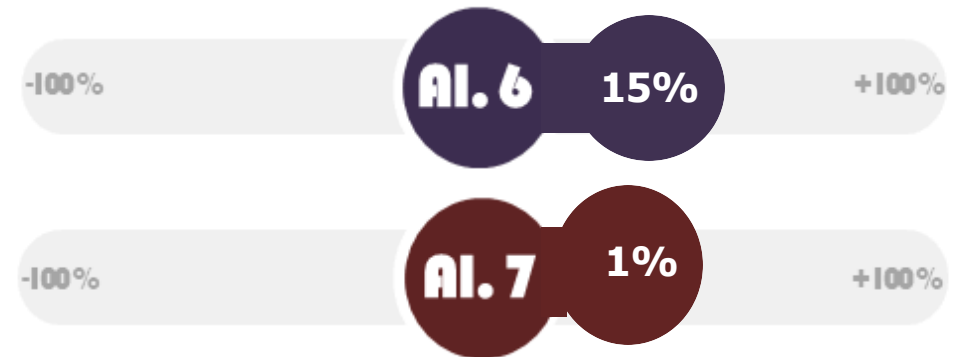
# INFOGRAPHIES

# Répartition des demandes aux CRRMP

Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles  
au titre des alinéas 6 et 7 aux CRRMP  
année 2024



Evolution des demandes  
de 2023 à 2024



Répartition selon les  
caractéristiques des  
victimes



**Salariés**  
79,8%  
899



228  
**20,2%**  
Non-Salariés



**Hommes**  
58,2%  
656



471  
**41,8%**  
Femmes



**Moins de 60 ans**  
67,0%  
755



372  
**33,0%**  
60 ans et plus

# COMMENTAIRES

# Répartition des demandes aux CRRMP

L'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale prévoit deux autres méthodes de reconnaissance via ses alinéas 6\* et 7\*\* en plus de celle d'imputabilité prévue par l'existence de tableaux de MP.

En 2024, 1 127 dossiers du régime agricole ont été présentés aux CRRMP (soit une augmentation de 9,7 % par rapport à 2023, et de plus de 50 % comparativement aux années avant le Covid) : 746 dossiers dans le cadre de l'alinéa 6 (66,2 % des cas) et 381 dans le cadre de l'alinéa 7 (33,8 %).

228 demandes émanaient des non-salariés agricoles (20,2 %), et 899 des salariés agricoles (79,8 %).

Les femmes ont déposé 471 demandes (41,8 %), et les hommes 656 (58,2 %), ce qui marque une augmentation du nombre et du poids des femmes (plus de dossiers pour les femmes sur un an avec 80 demandes supplémentaires, et une répartition qui se rapproche de celle plus habituelle des reconnaissances de cas via les tableaux de MP, alors qu'elle s'en était éloignée en 2023).

Les personnes de « 60 ans et plus » totalisaient 372 demandes (33 %), les moins de 60 ans quant à elles regroupaient 755 unités (67 %).

\* Alinéa 6 de l'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale : "Si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies, la maladie telle qu'elle est désignée dans un tableau de maladies professionnelles peut être reconnue d'origine professionnelle lorsqu'il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime."

\*\* Alinéa 7 de l'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale : "Peut être également reconnue d'origine professionnelle une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente d'un taux évalué dans les conditions mentionnées à l'article L. 434-2 et au moins égal à un pourcentage déterminé."

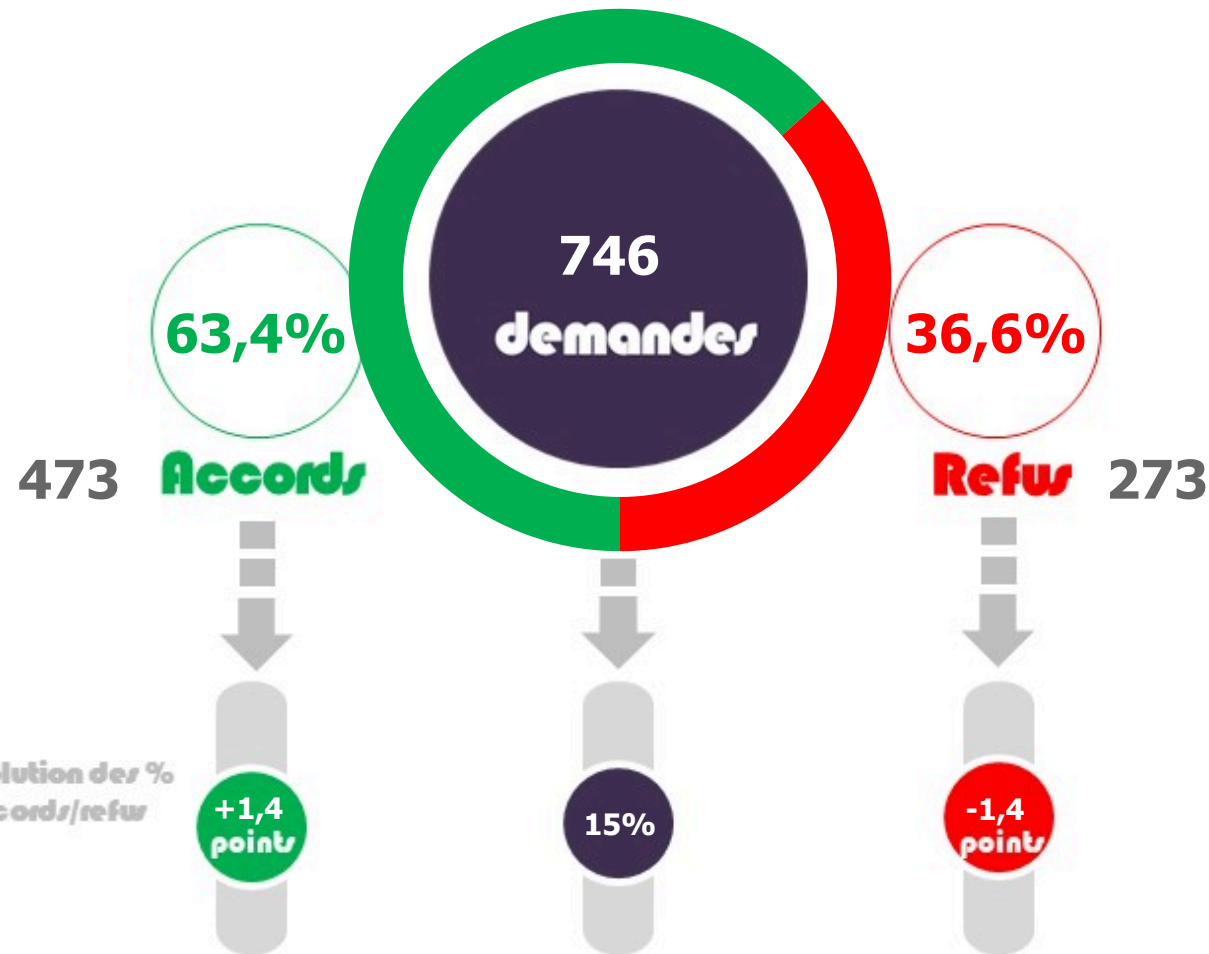
# LES DEMANDES D'AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 6

# INFOGRAPHIES

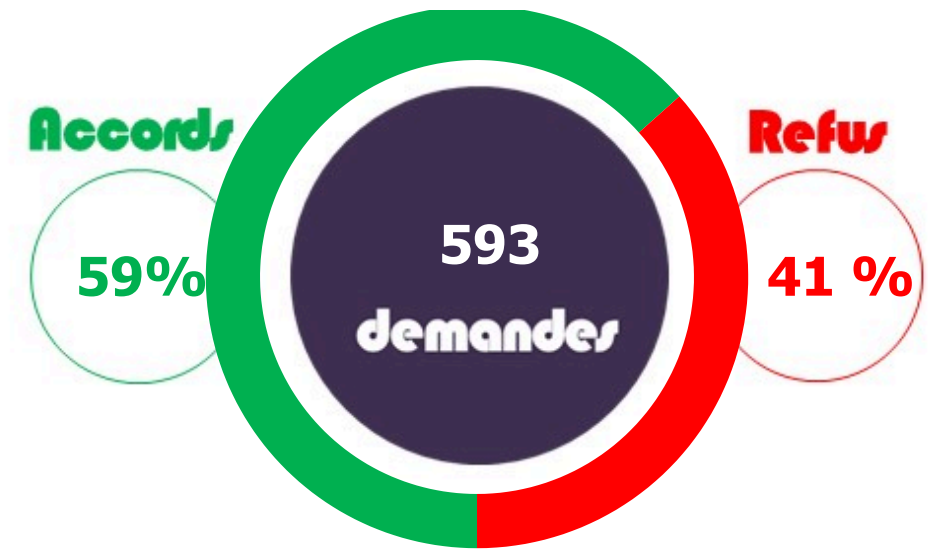
# Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 6

Nombre de demandes de reconnaissance de maladies professionnelles et répartition des avis rendus

2024

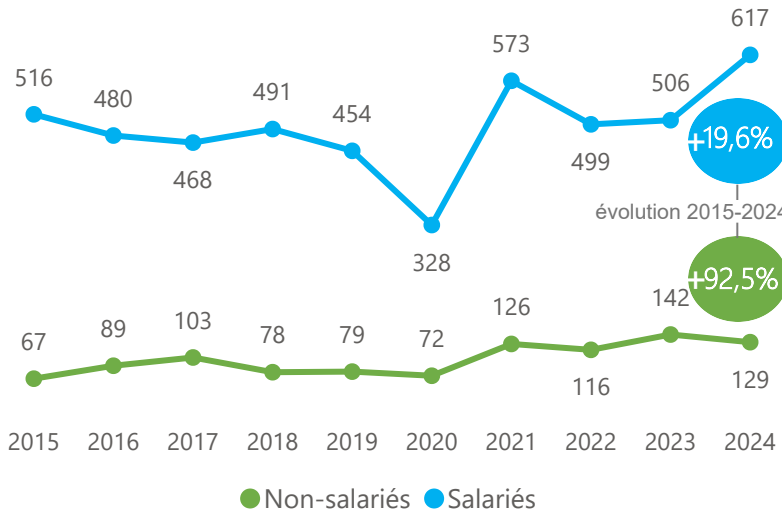


Comparaison avec les données de la période 2015 à 2024 (moyenne annuelle)

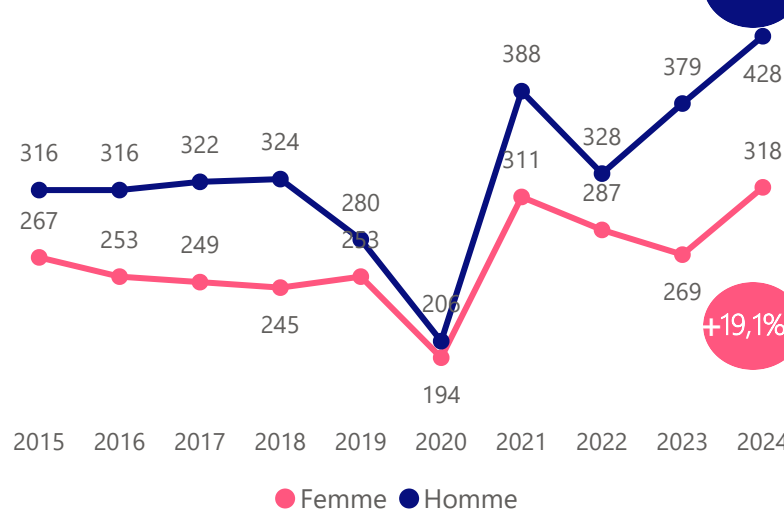


# Evolution de nombre de dossiers et du taux d'accord sur la période de 2015 à 2024

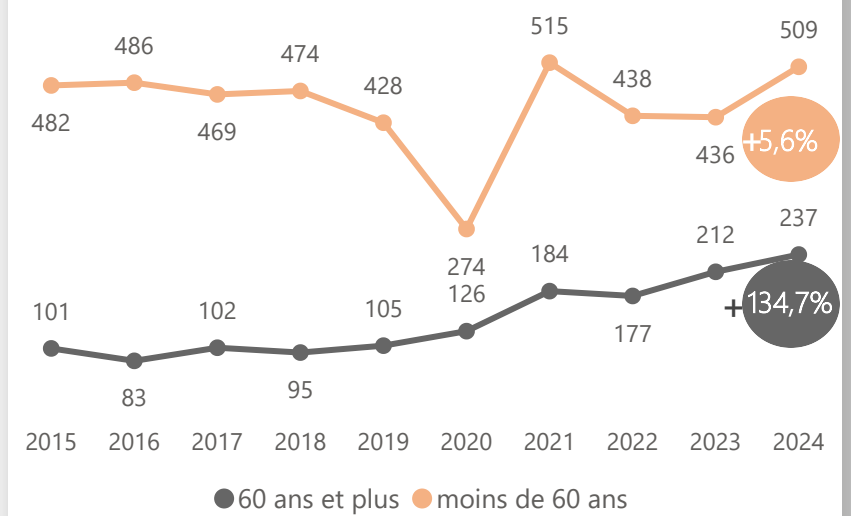
## Evolution du nombre de dossiers par type de population



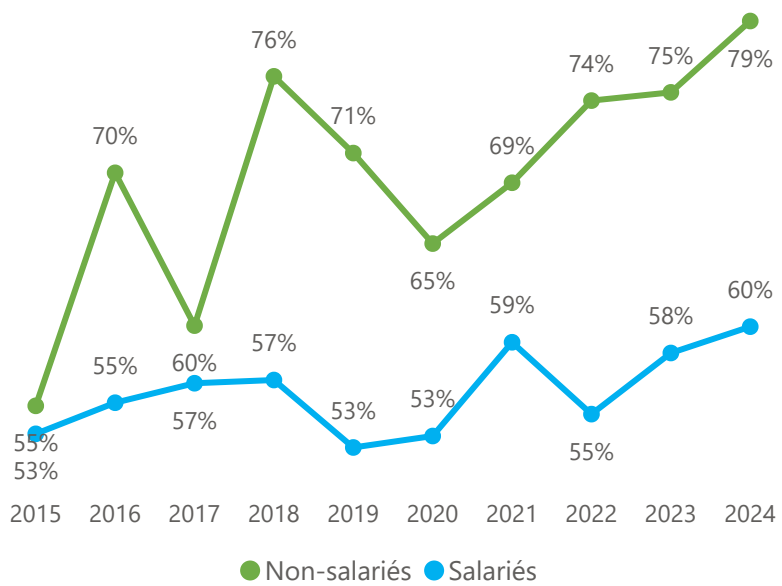
## Evolution du nombre de dossiers par sexe



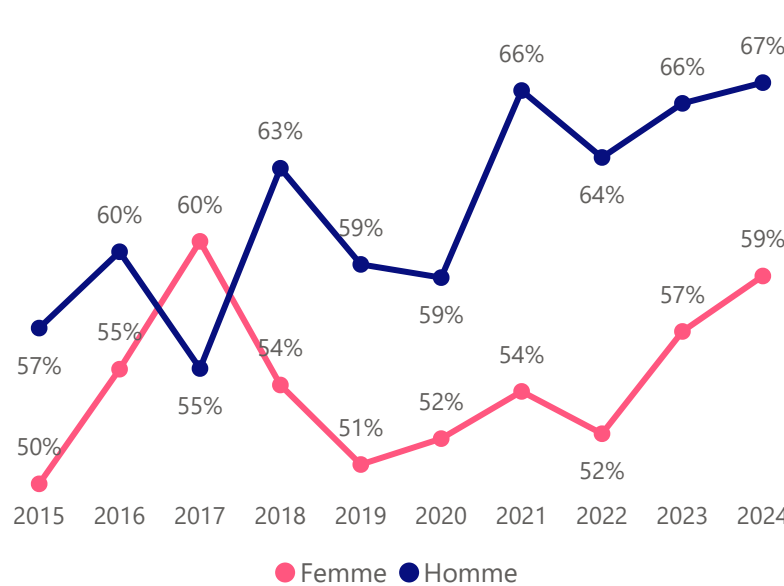
## Evolution du nombre de dossiers par tranches d'âges



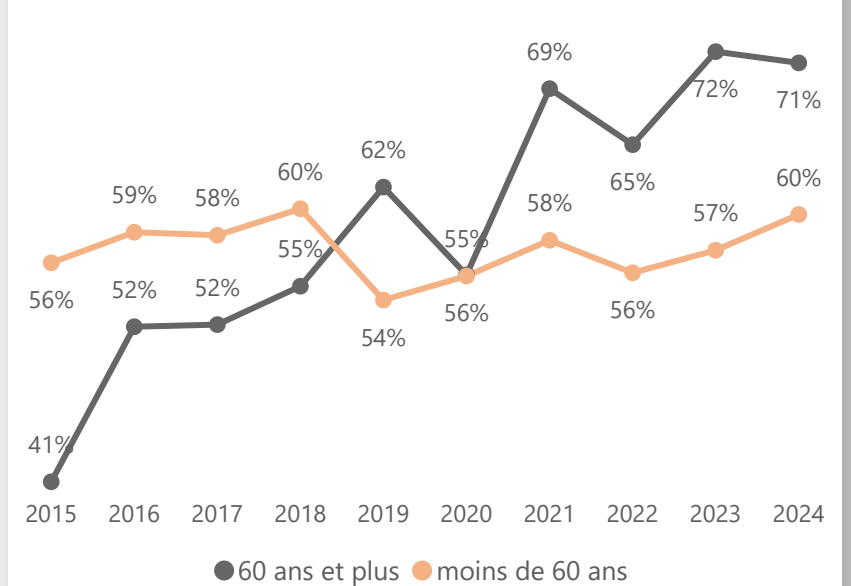
## Evolution du taux d'accord par type de population



## Evolution du taux d'accord par sexe

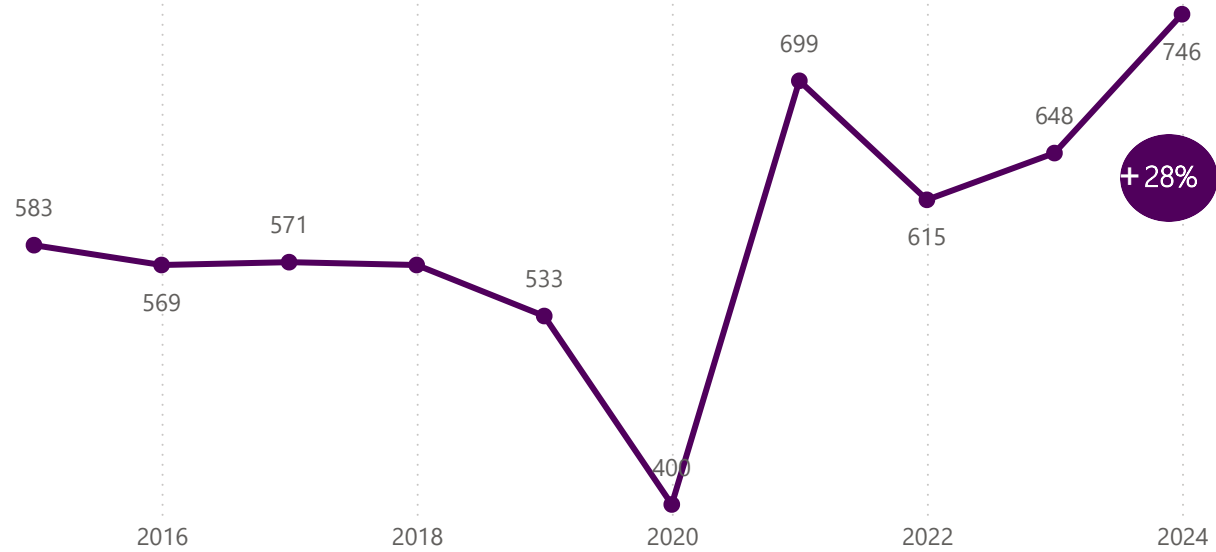


## Evolution du taux d'accord par tranches d'âges

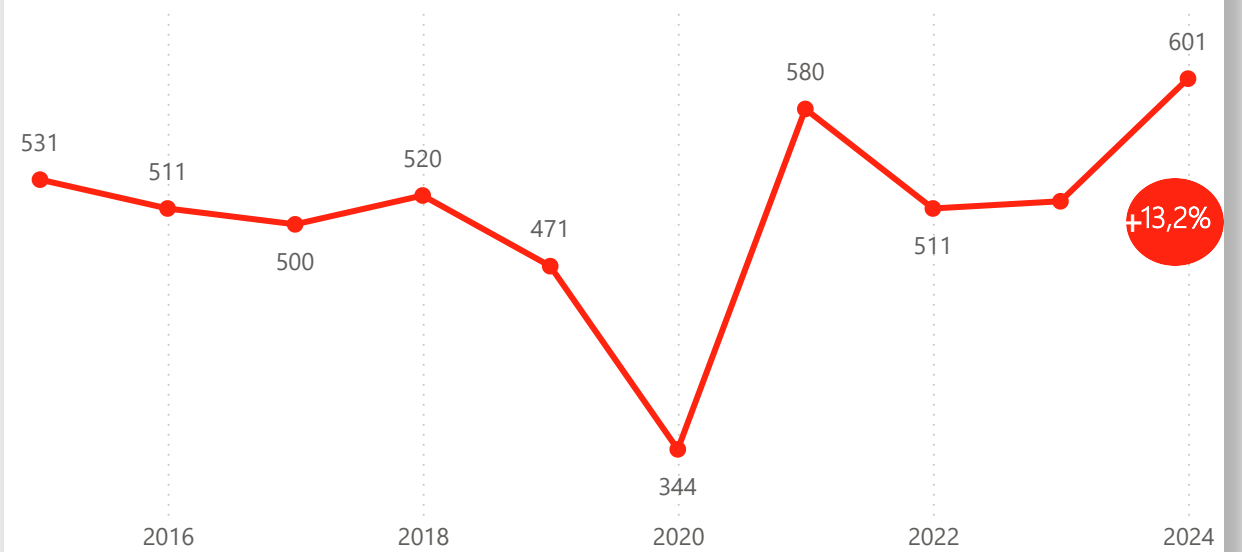


# Evolution de nombre de dossiers sur la période de 2015 à 2024

## TOTAL AL6

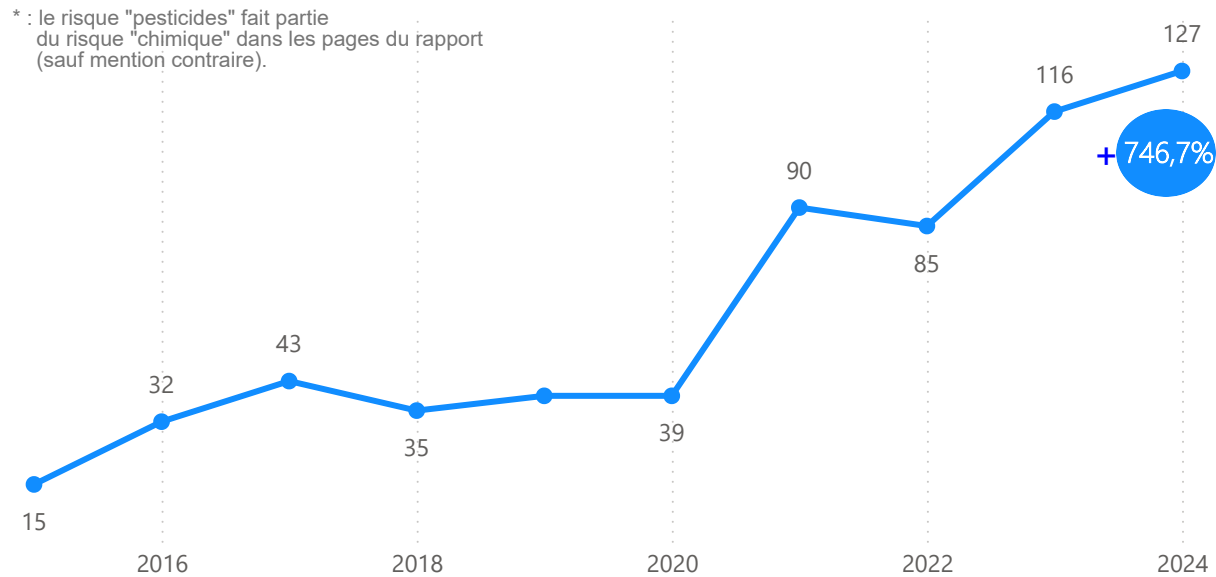


## TMS

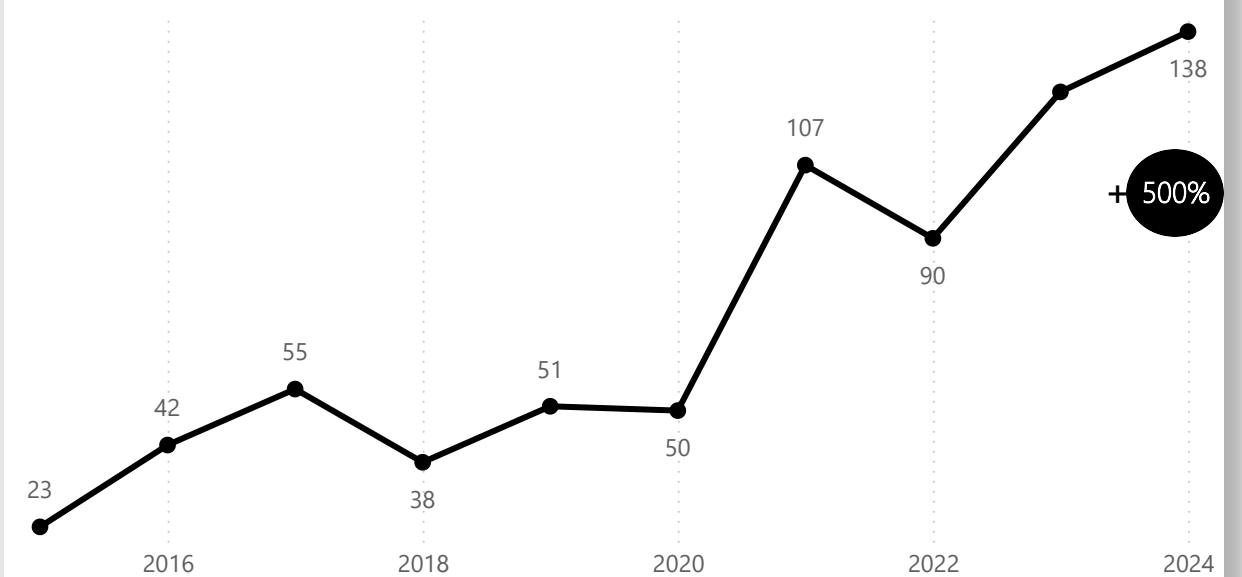


## PESTICIDES \*

\* : le risque "pesticides" fait partie du risque "chimique" dans les pages du rapport (sauf mention contraire).

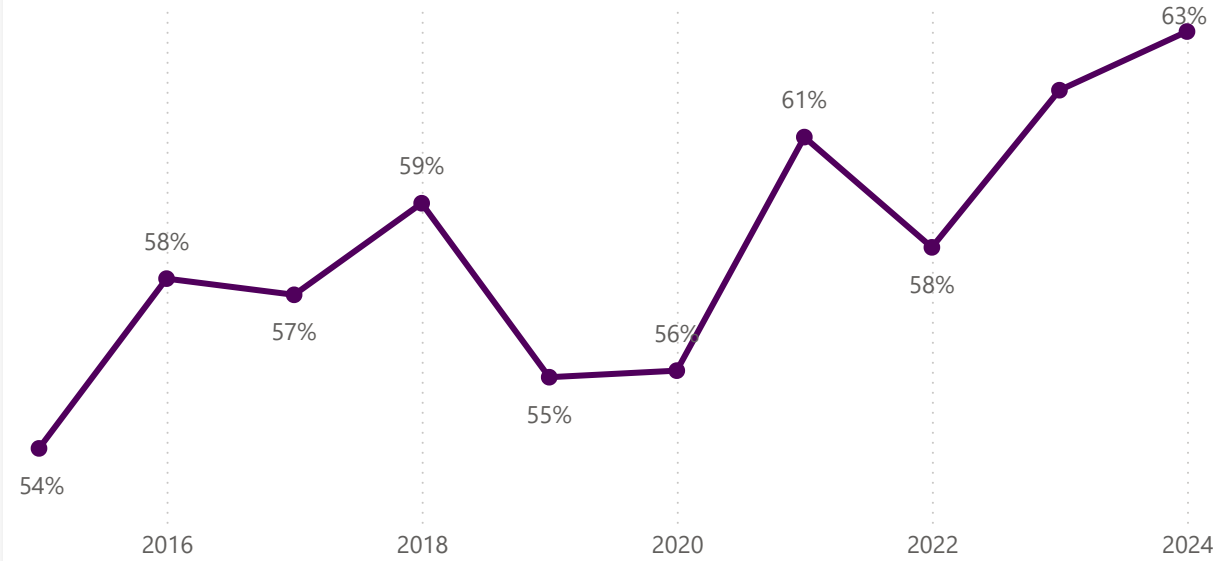


## RISQUE CHIMIQUE

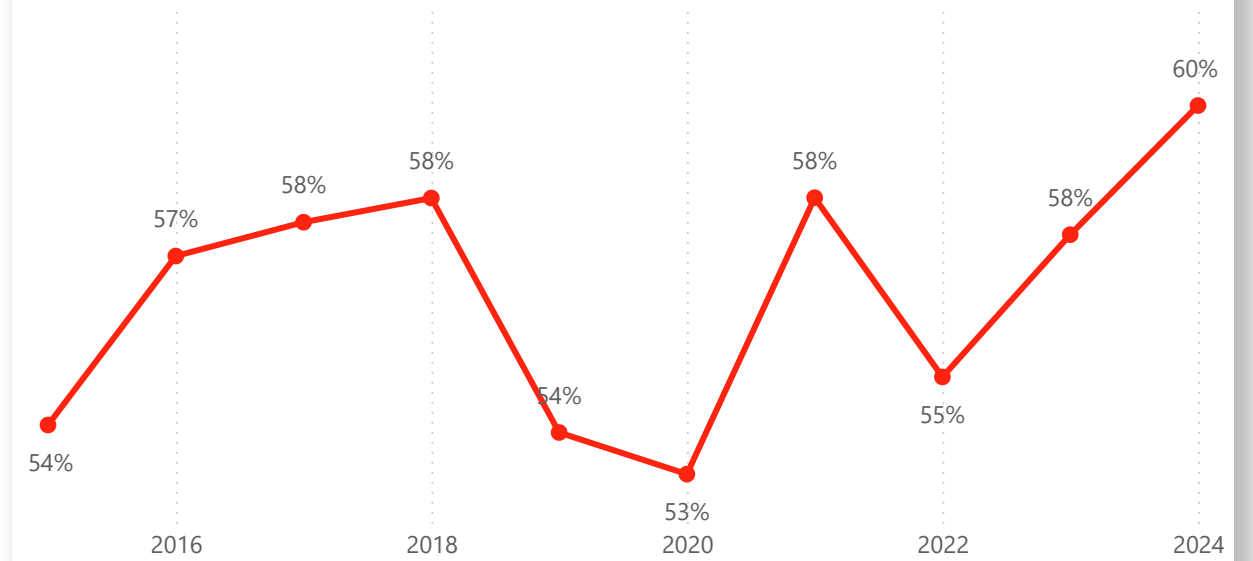


# Evolution du taux d'accord sur la période de 2015 à 2024

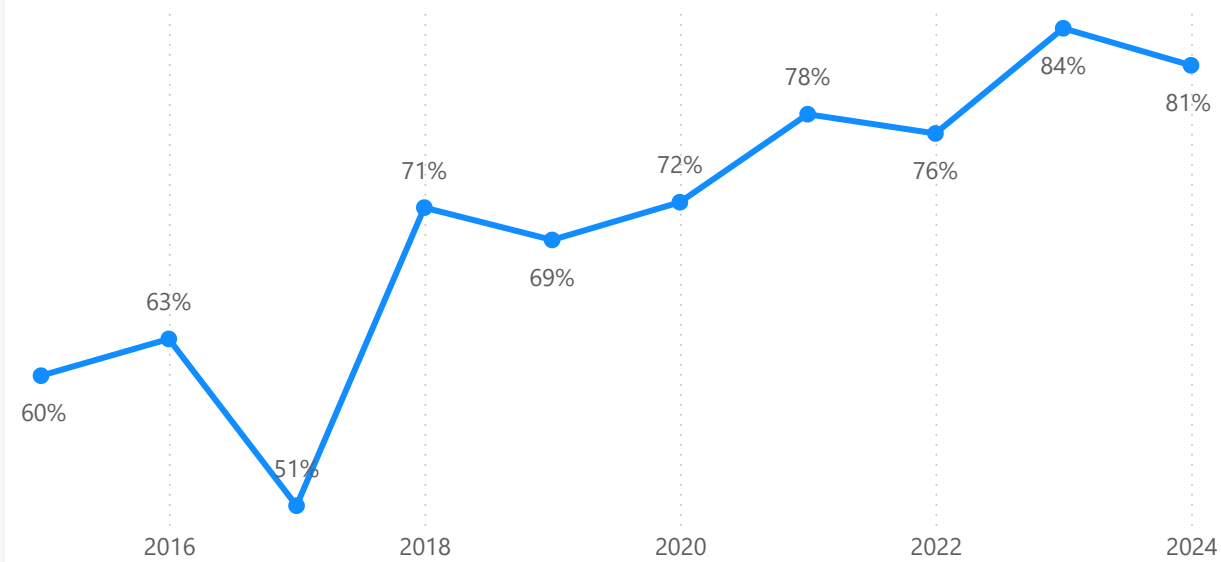
## TOTAL AL6



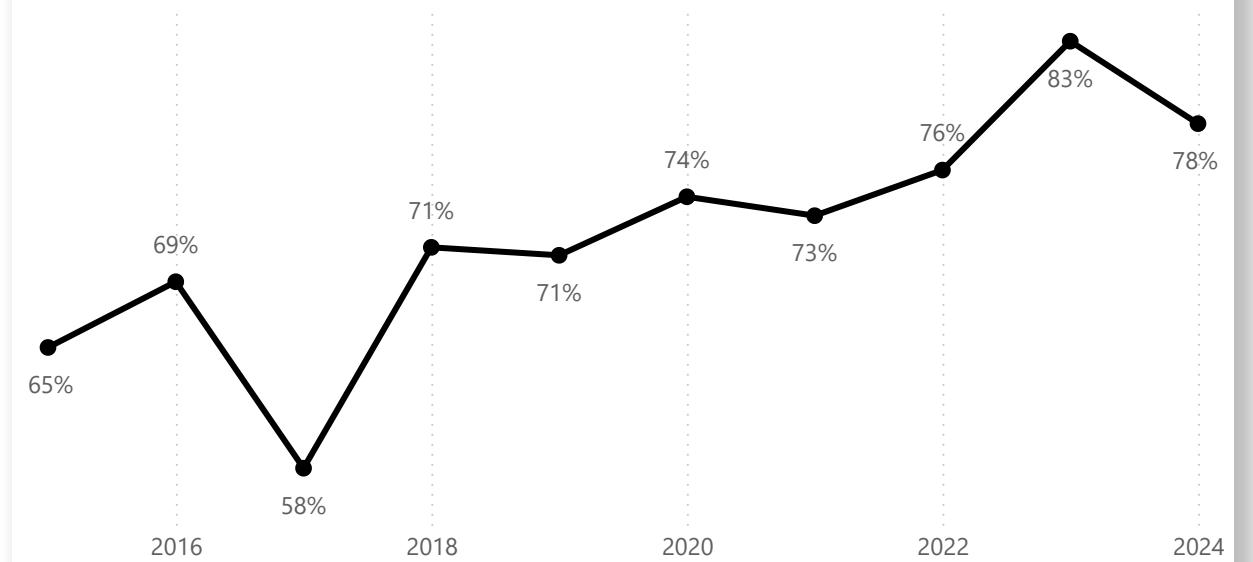
## TMS



## PESTICIDES



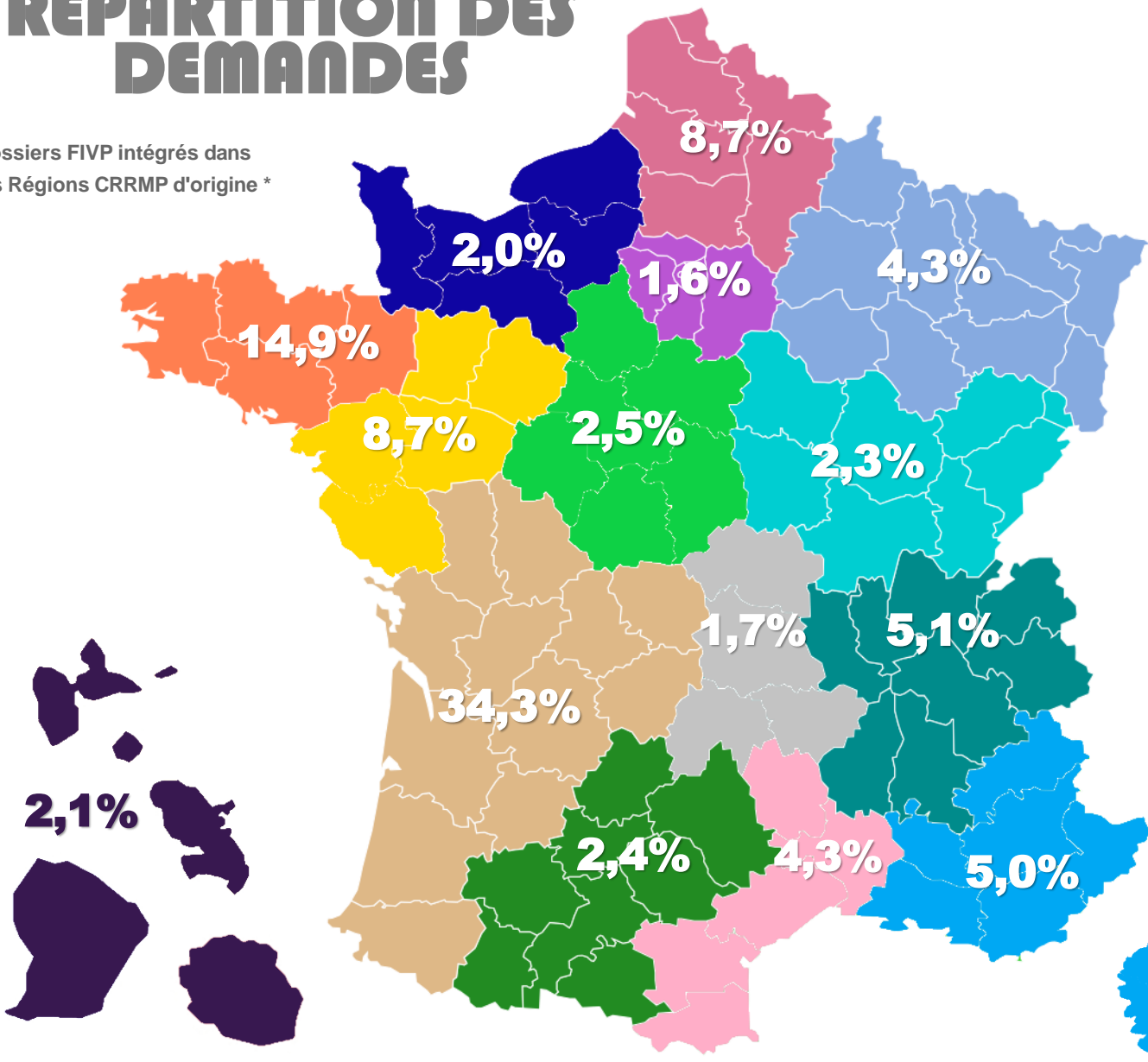
## RISQUE CHIMIQUE



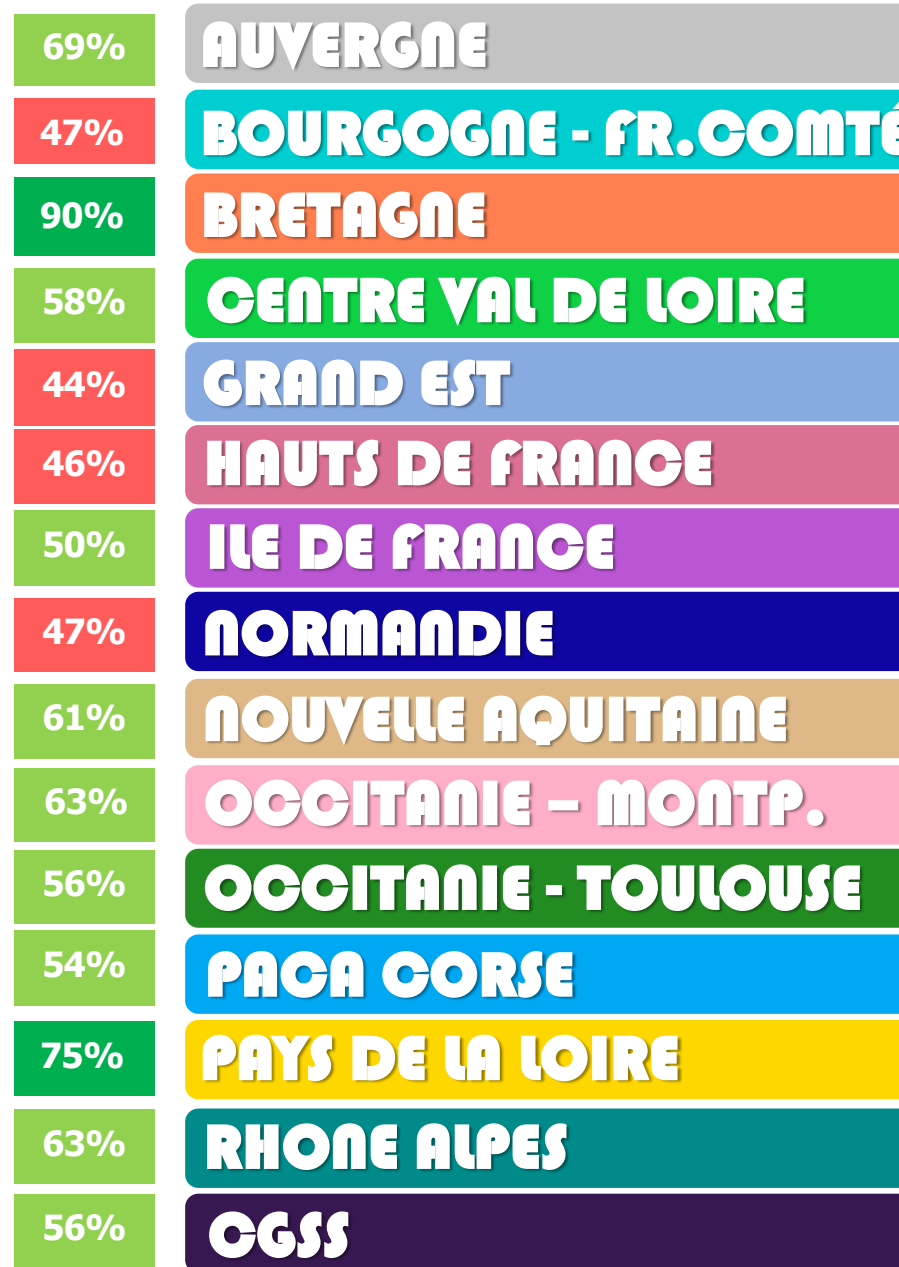
# Répartition des demandes par régions CRRMP et taux d'accord

## REPARTITION DES DEMANDES

Dossiers FIVP intégrés dans les Régions CRRMP d'origine \*



## TAUX D'ACCORD



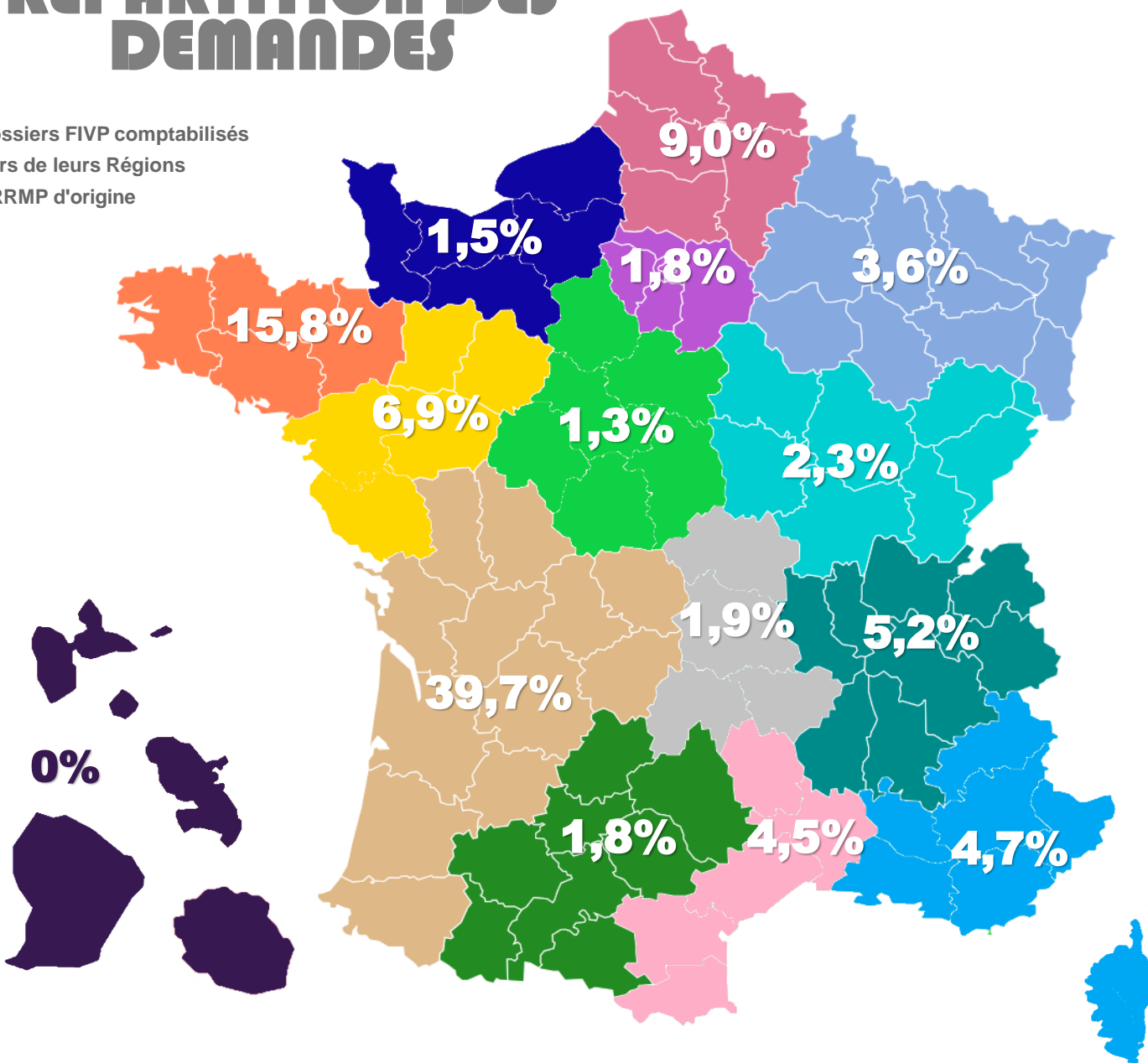
## REGIONS CRRMP

\* Les dossiers FIVP sont tous étudiés par un CRRMP spécifique. Les pages suivantes permettent de connaître le dénombrement ou la répartition des demandes par région CRRMP avec les dossiers FIVP d'où ils sont originaires ou sans les dossiers FIVP. Cette information a son importance pour connaître soit l'exhaustivité des dossiers déposés par régions CRRMP, soit le réel taux d'accord par CRRMP puisque le taux d'accord des dossiers FIVP ne dépend pas de chacun des CRRMP.

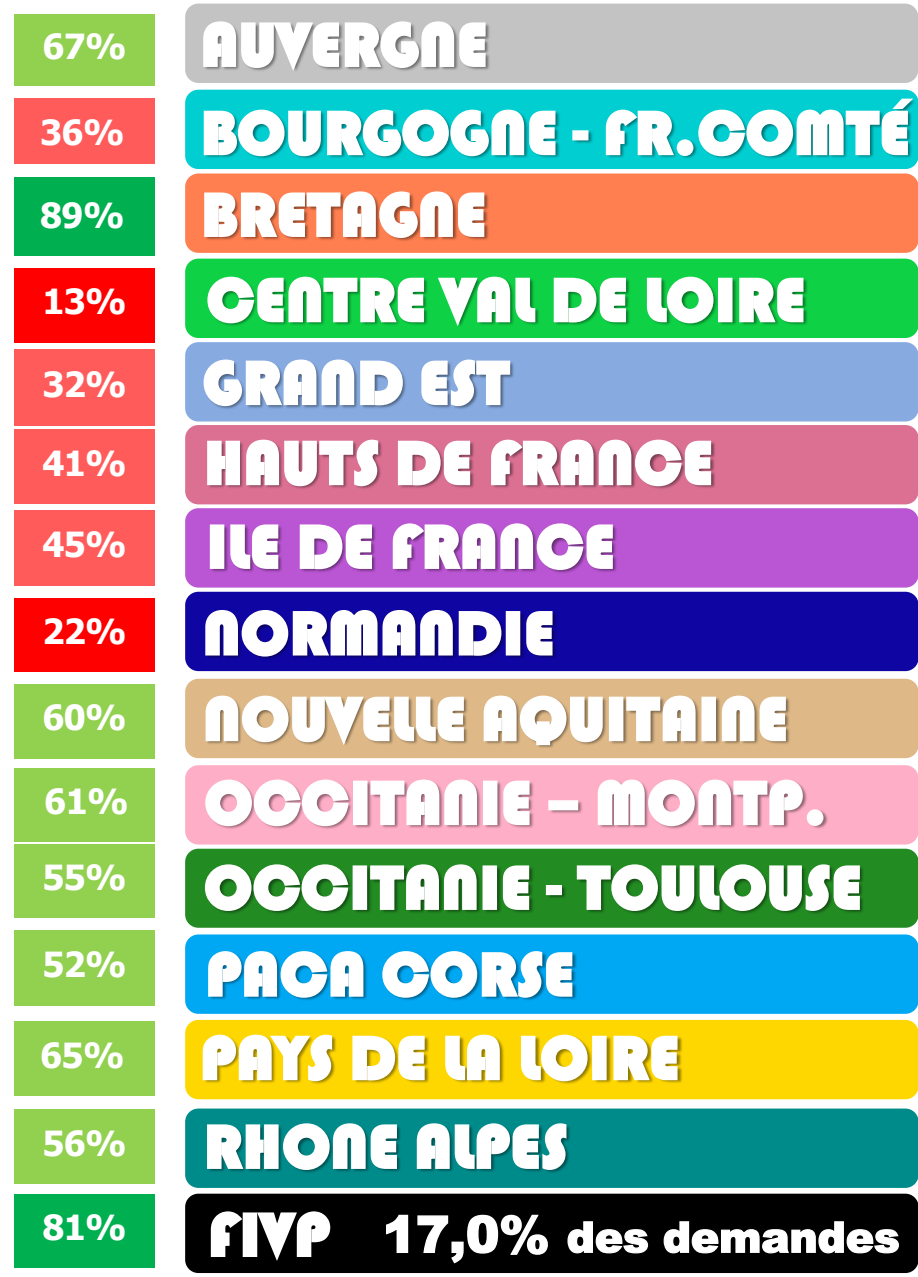
# Répartition des demandes par régions CRRMP et taux d'accord

## REPARTITION DES DEMANDES

Dossiers FIVP comptabilisés  
hors de leurs Régions  
CRRMP d'origine



## TAUX D'ACCORD



**FIVP 17,0% des demandes**

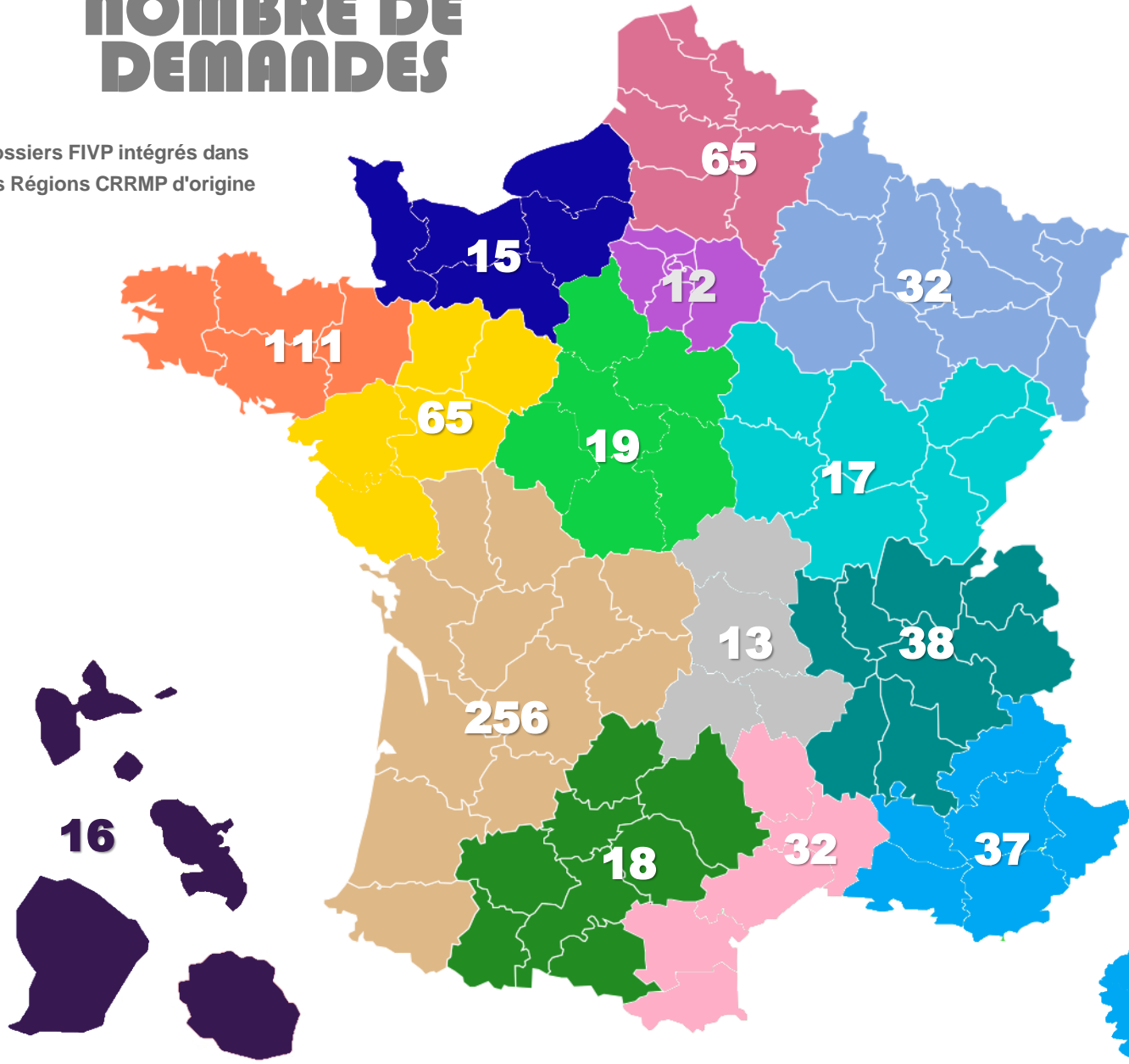
## REGIONS CRRMP

CRRMP Alnéa 6

# Nombre de demandes et d'accords par régions CRRMP

## NOMBRE DE DEMANDES

Dossiers FIVP intégrés dans les Régions CRRMP d'origine



## NOMBRE D'ACCORDS



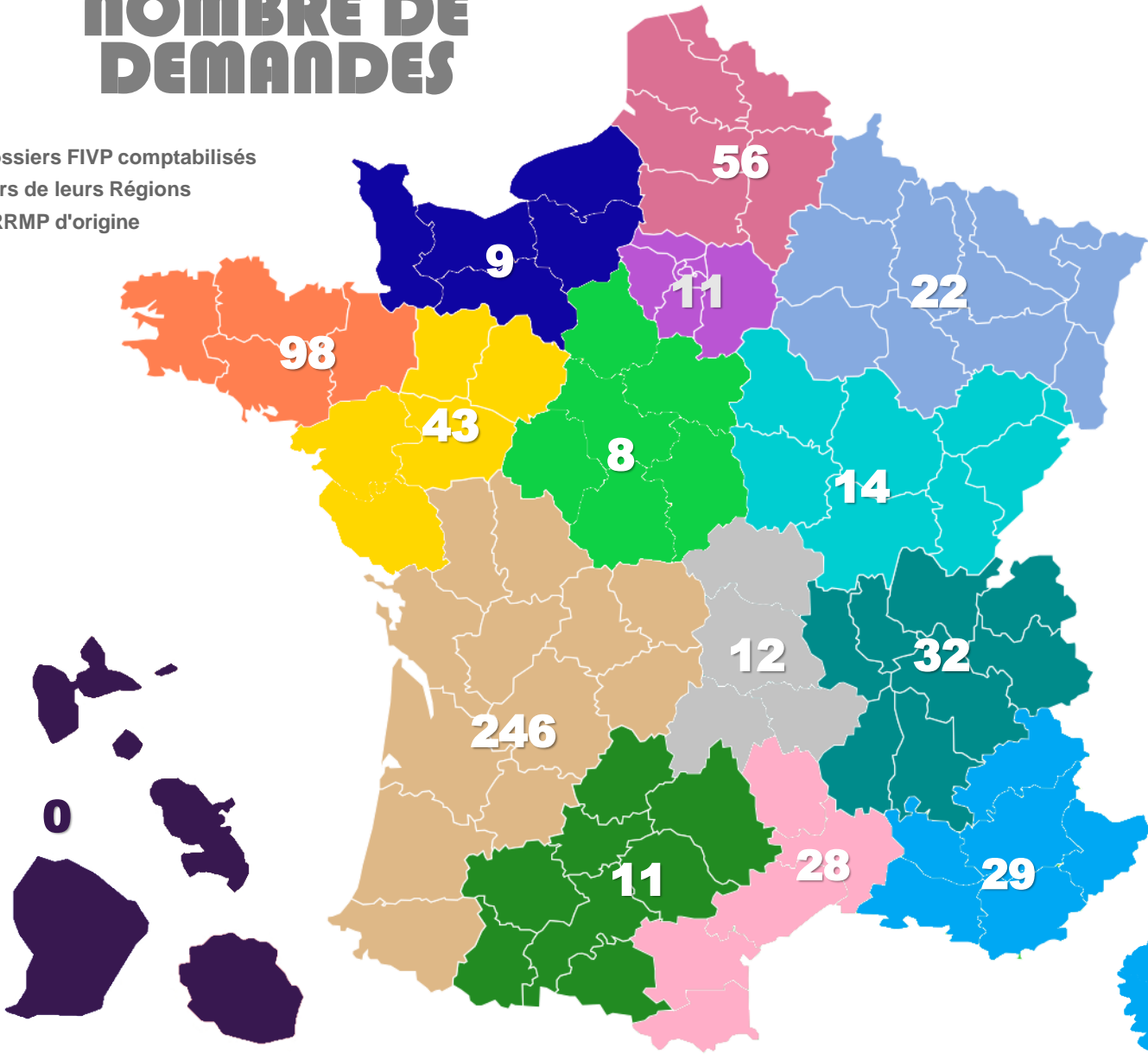
## REGIONS CRRMP

CRRMP Alinea 6

# Nombre de demandes et d'accords par régions CRRMP

## NOMBRE DE DEMANDES

Dossiers FIVP comptabilisés  
hors de leurs Régions  
CRRMP d'origine



## NOMBRE D'ACCORDS

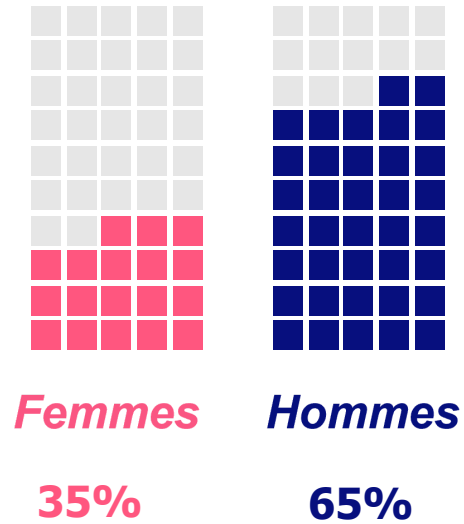


## REGIONS CRRMP

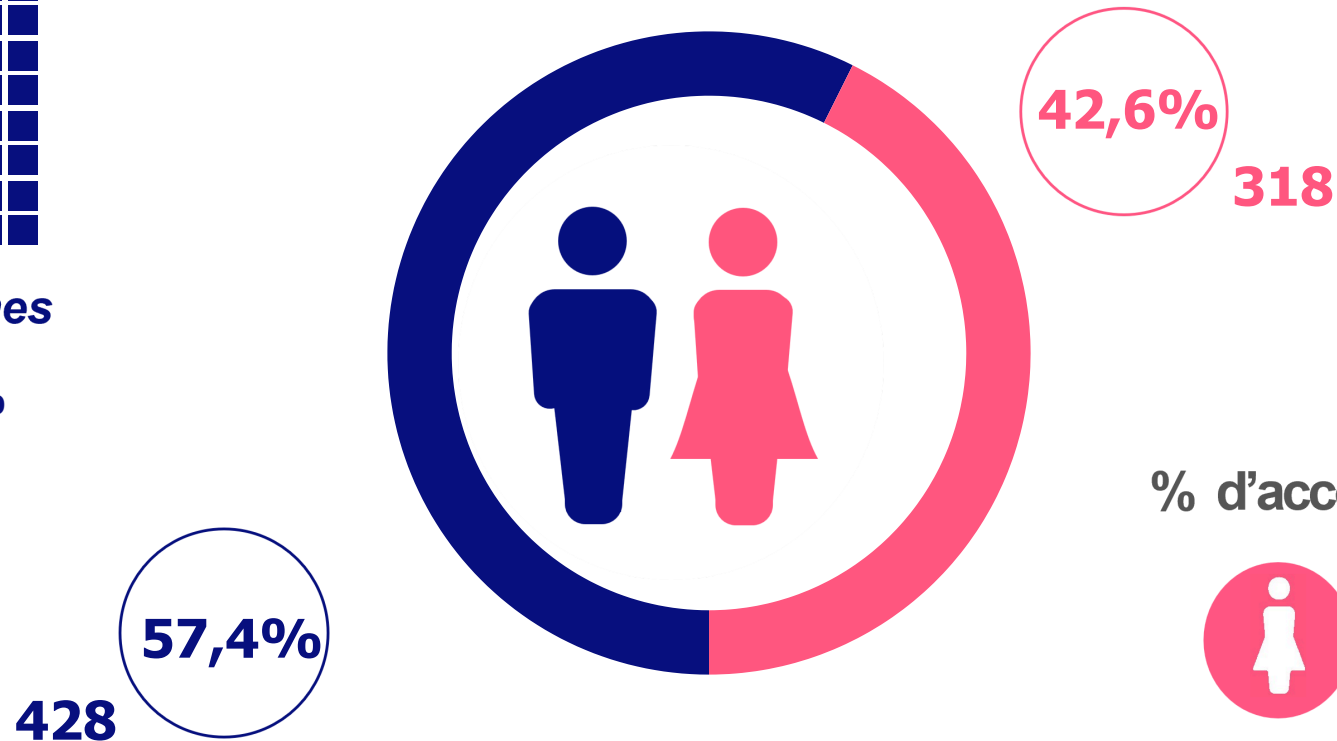
CRRMP Alinea 6

# Comparaison des demandes de MP selon le sexe

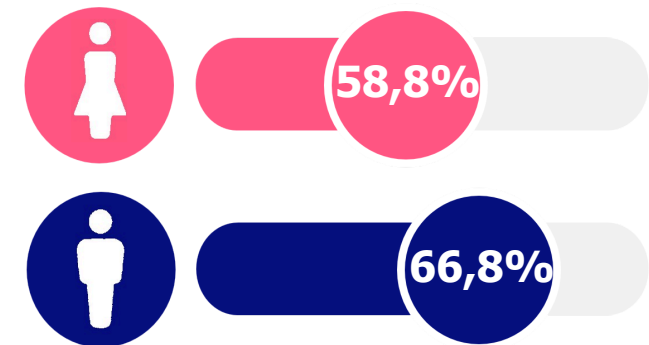
## Répartition population selon le sexe



## Répartition des demandes

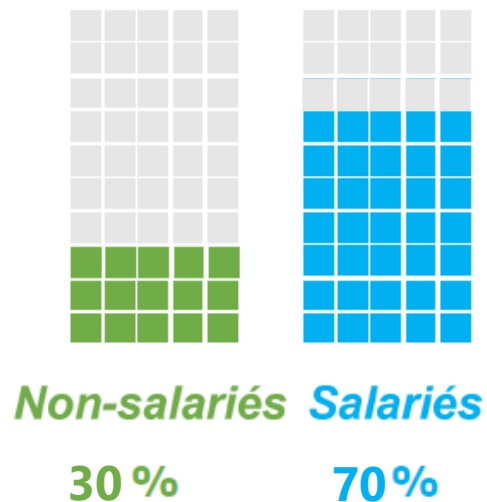


## % d'accord selon le sexe de la victime

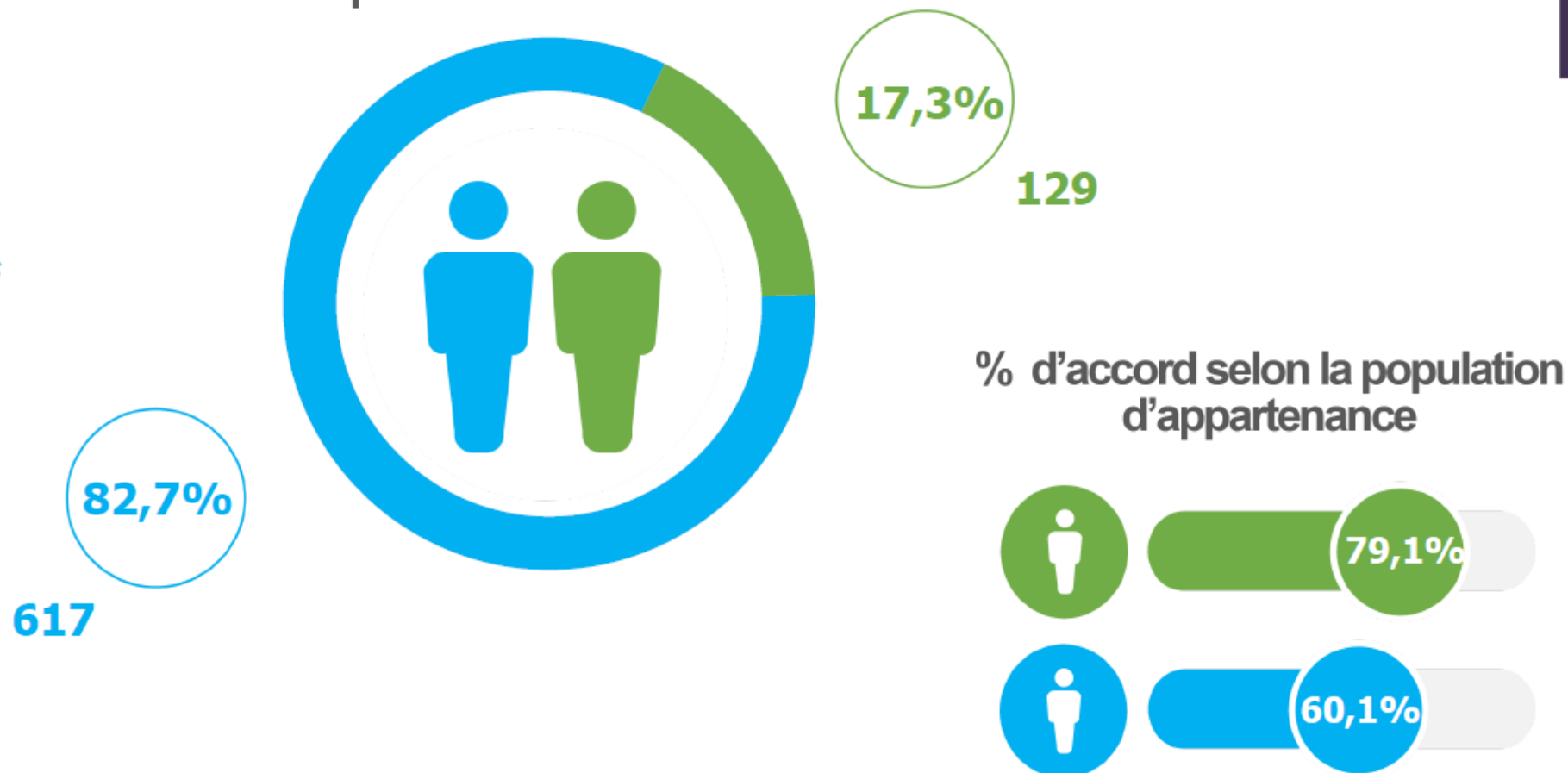


# Comparaison des demandes de MP selon la population

## Répartition des individus selon la population d'appartenance

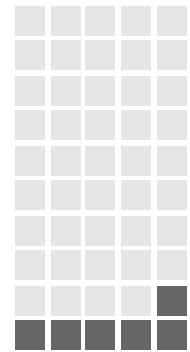


## Répartition des demandes



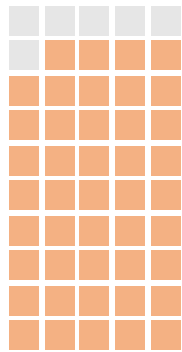
# Comparaison des demandes de MP selon l'âge

## Répartition population selon des tranches d'âges



60 ans et plus

12%



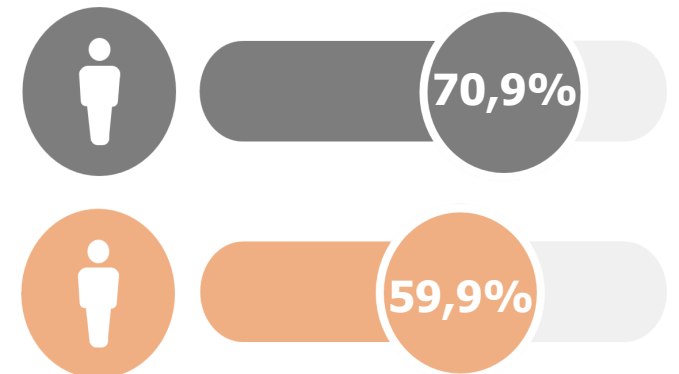
Moins de 60 ans

88%

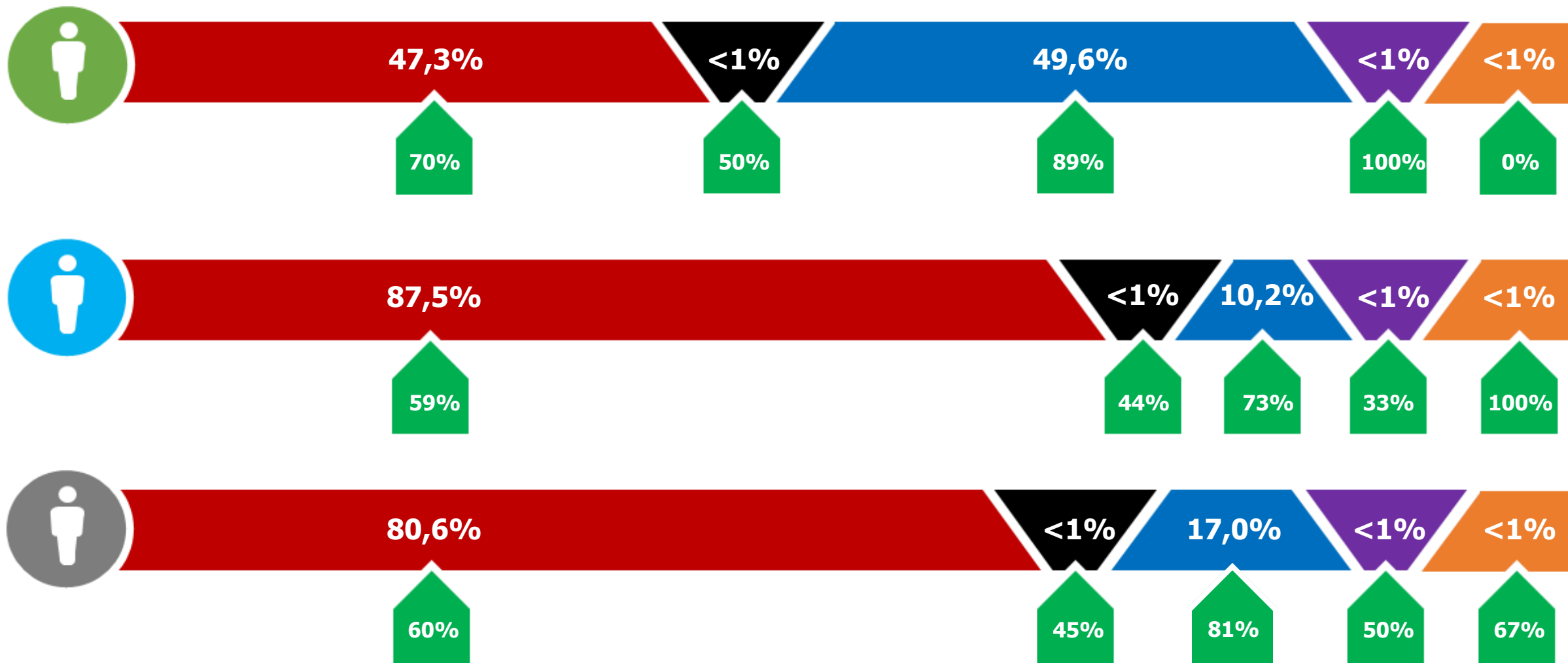
## Répartition des demandes



## % d'accord selon des tranches d'âges



# Regroupement de tableaux de MP : % répartition et accords



Légendes :



TMS

CHIMIQUE  
Hors  
pesticides

PESTICIDES

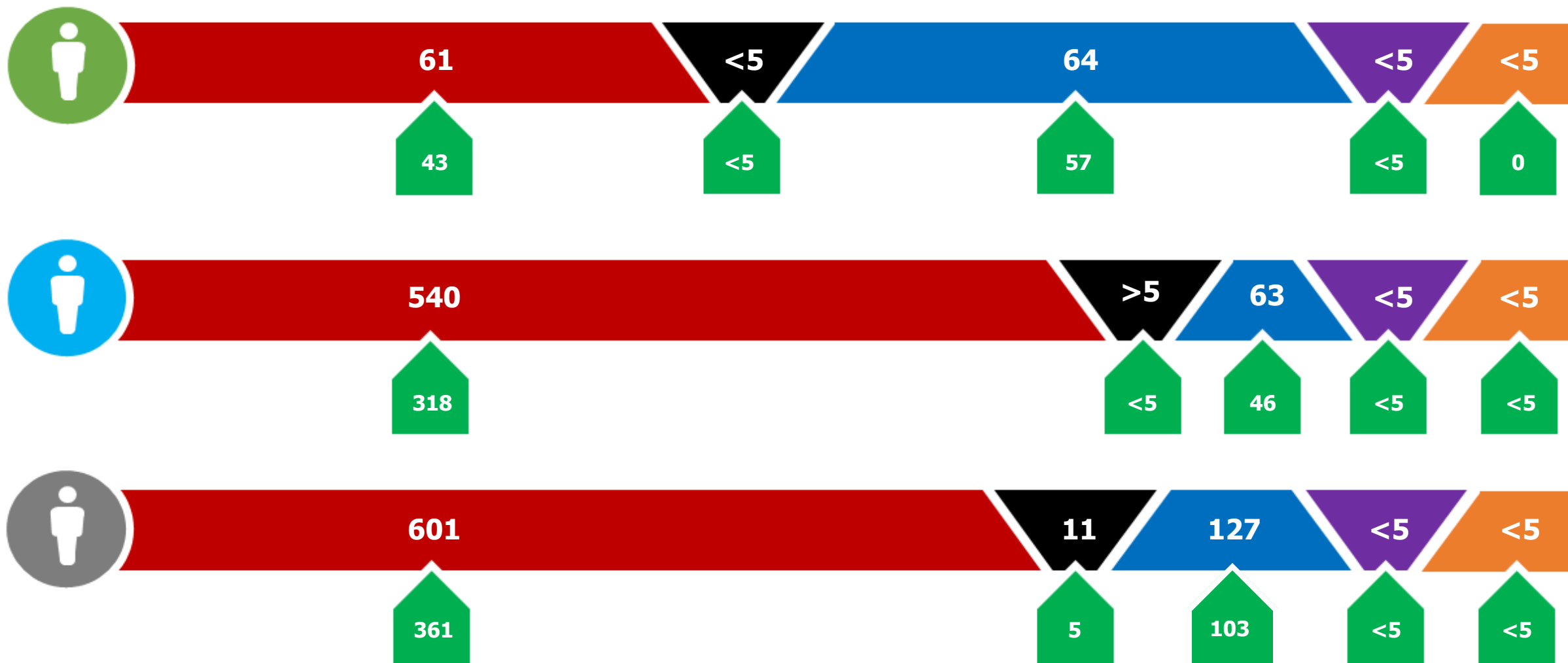
BRUIT

ZONNOSES

%

Taux d'accord  
de la MP

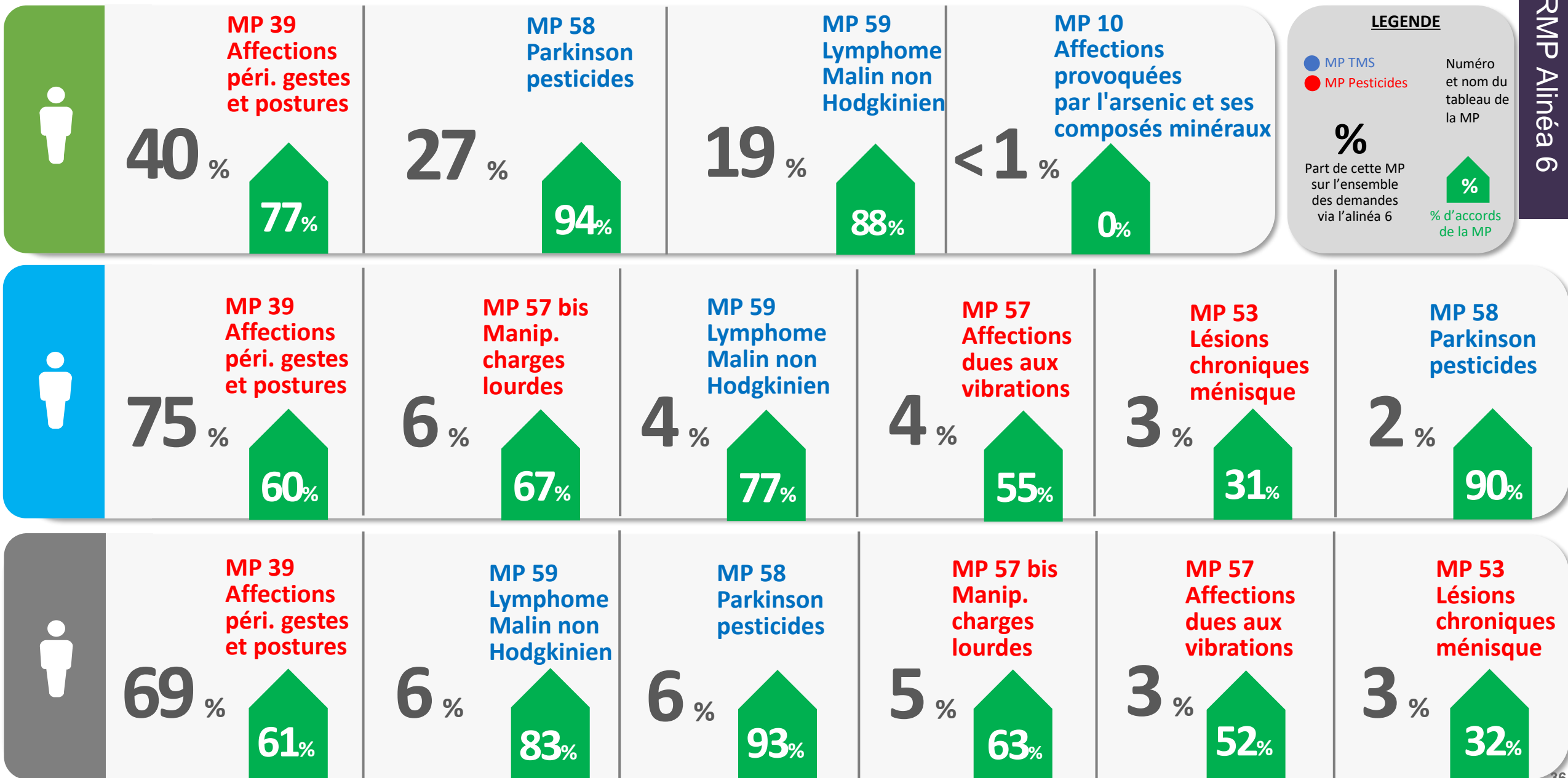
# Regroupement de tableaux de MP : nombre de demandes et d'accords



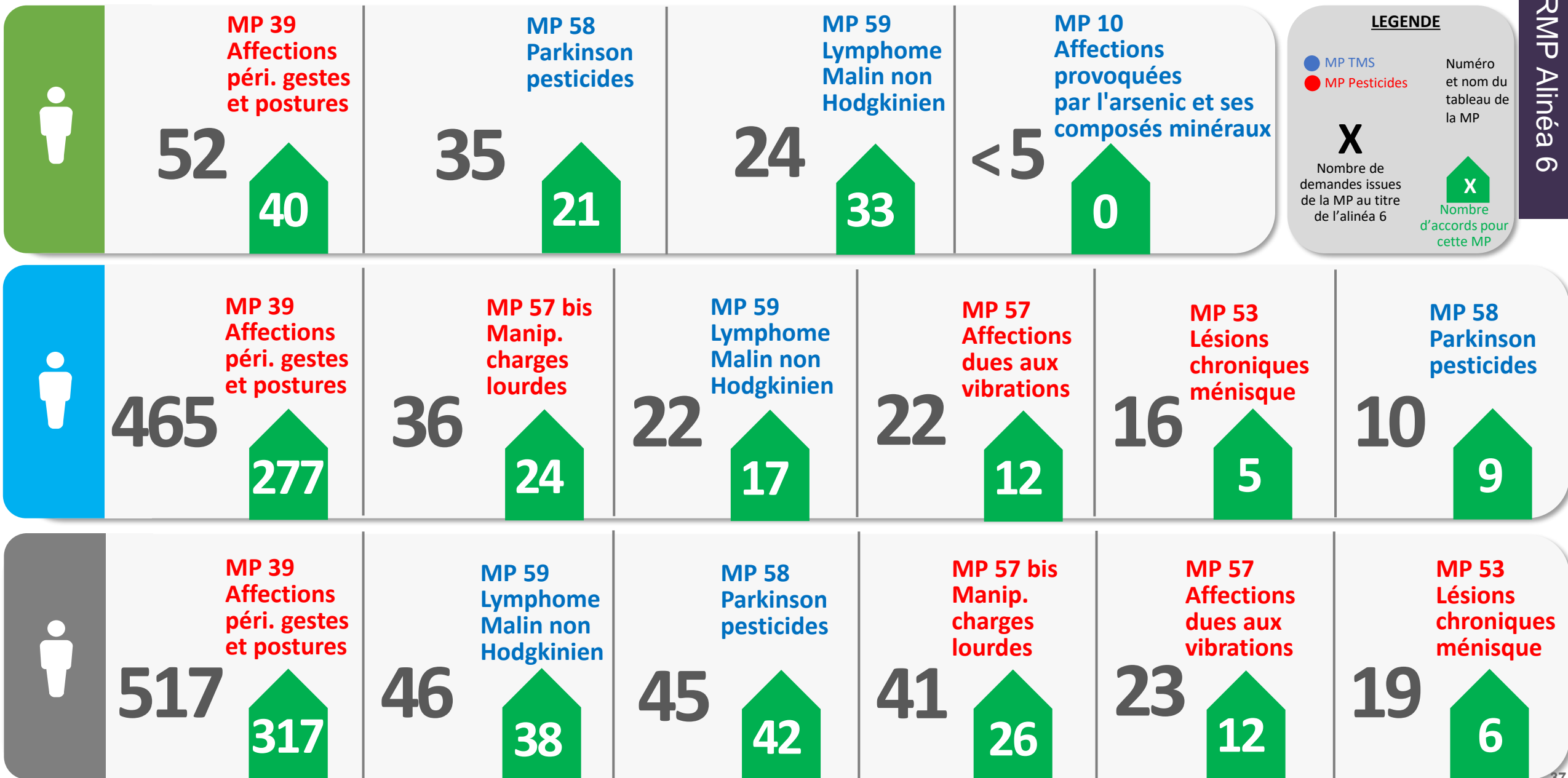
**Légendes :**

- TMS**
- CHIMIQUE Hors pesticides**
- PESTICIDES**
- BRUIT**
- ZONNOSES**
- Nombre d'accords de la MP**

# Part des principaux tableaux de MP sur le total des demandes (et leur % d'accords)



# Nombre de demandes et d'accords issus des principaux tableaux de MP



**LEGENDE**

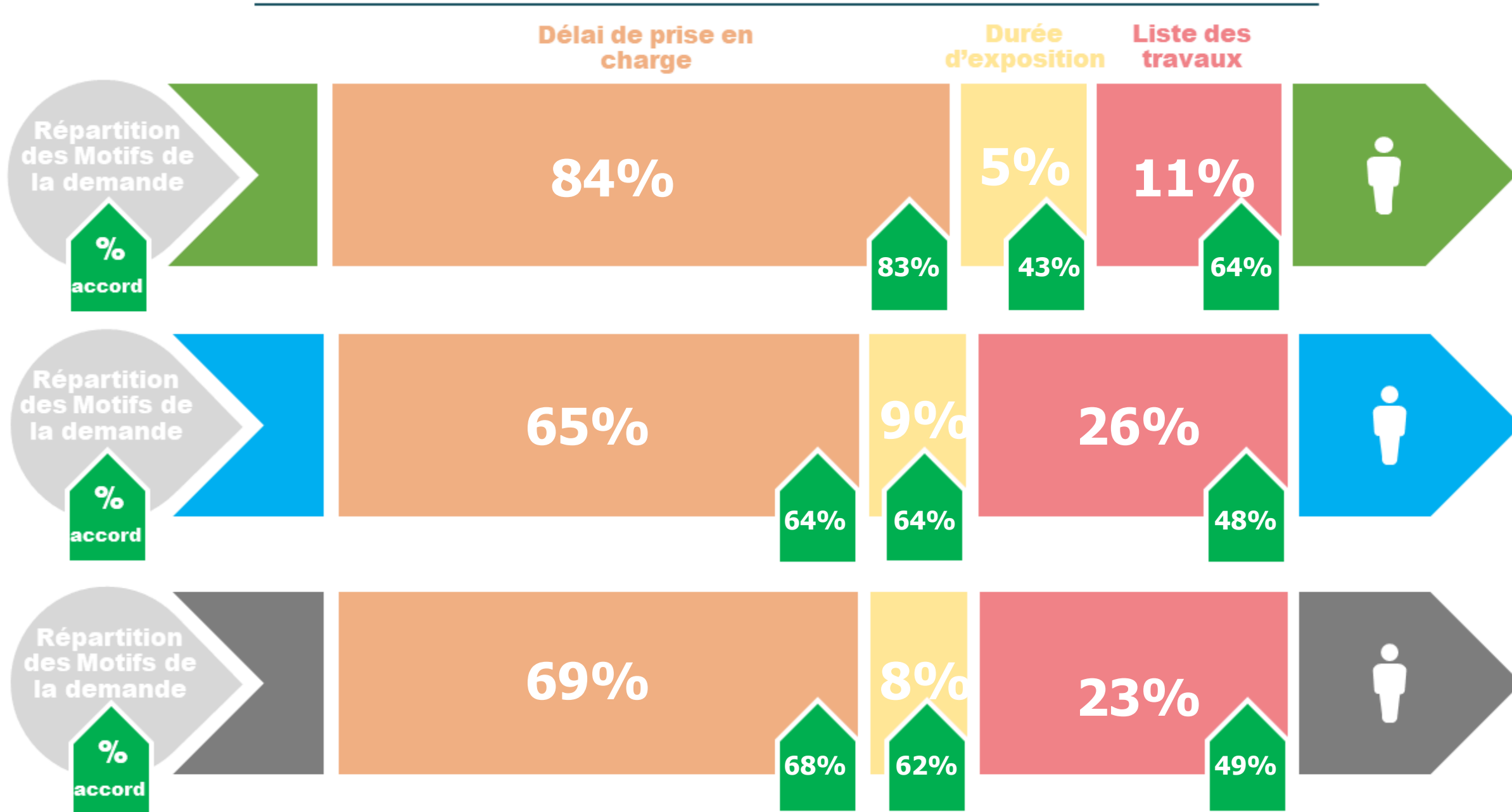
- MP TMS
- MP Pesticides

Numero et nom du tableau de la MP

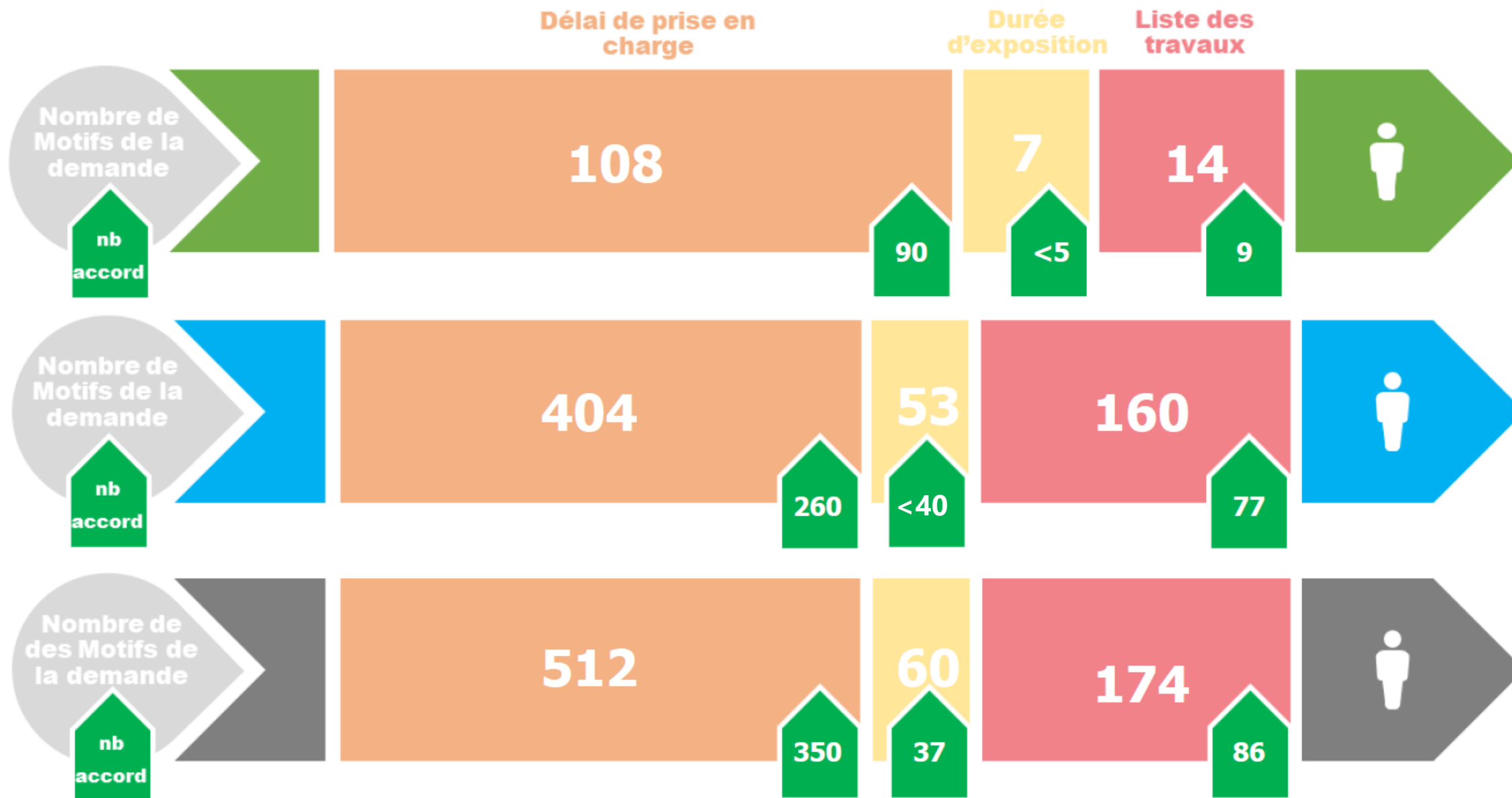
**X**  
Nombre de demandes issues de la MP au titre de l'alinéa 6

**X**  
Nombre d'accords pour cette MP

# Répartition des demandes et pourcentage d'accords selon les motifs



# Nombre de demandes et d'accords selon les motifs



# COMMENTAIRES

# Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 6

Parmi les 746 dossiers présentés au titre de l'alinéa 6, ce qui représente une hausse de 15 % par rapport à 2023, 63,4 % ont fait l'objet d'un avis favorable (plus fort pourcentage depuis le suivi de cet indicateur, gain de plus d'un point sur un an).

617 concernaient des salariés agricoles (82,7 %) et 129 des non-salariés agricoles (17,3 %). Ceci constitue une forte hausse tant en nombre qu'en pourcentage pour les salariés et un recul pour les non-salariés.

## **Une disparité de taux d'accords toujours présente entre les régions qui tend à se resserrer, et un nombre de dossiers toujours très faible pour les $\frac{3}{4}$ des zones géographiques**

D'une région à l'autre, le taux d'accord varie de 90 % (CRRMP de Bretagne) à 44 % (CRRMP de Grand Est), ce qui montre la continuation d'un plus fort resserrement des résultats par rapport aux années précédentes. Ainsi, en ôtant de l'observation des 3 taux les plus élevés, les 12 entités restantes sont comprises cette année entre 44 % et 63 % d'accords, et 11 d'entre elles ont un taux d'accords supérieur à 50 %, alors que l'année dernière 10 dépassaient les 50 %, et, toujours en mettant à part les 3 entités aux plus forts taux, 12 des entités variaient de 41 à 74 % d'accords.

Toutefois, lorsque l'on isole les dossiers relatifs au FIVP, la situation a

tendance à rester la même que les années précédentes : les écarts entre régions sont plus importants. Cependant, moins de la moitié des entités ont un taux d'accords proche de l'année précédente (sur les 7 concernées, 6 ont des taux supérieurs à 50 %). Par conséquent, on peut noter que certaines régions ont des variations assez importantes d'une année sur l'autre, avec des variations en faveur des accords pour 4 CRRMP et en augmentation des taux de refus pour 4 autres. Il ne se dégage donc que peu de règles montrant une tendance à des décisions systématiquement prises en défaveur des demandeurs selon la majorité des CRRMP. On peut identifier seulement deux cas où, d'une année sur l'autre, la tendance se maintient en faveur des refus. Sinon, pour de nombreuses entités, les résultats sont fluctuants annuellement.

Ceci tend à prouver, d'une part, l'influence que peut avoir un faible nombre de dossiers sur le résultat final (cf les variations très importantes de Centre Val de Loire et d'Île de France) et, d'autre part, le fait qu'il n'y a pas de région CRRMP avec un systématisme pour le refus de reconnaissance.

Exception des dossiers hors FIVP, sur les 14 entités CRRMP qui ont remonté des données pour 2024, 5 ont étudié plus de 30 dossiers. La région Nouvelle-Aquitaine regroupe toujours le tiers des demandes, avec un taux d'accord correspondant à (et donc influençant) la moyenne nationale.

# Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 6

Sur ces 5 entités, pour 4 d'entre elles le taux d'accord est supérieur au taux de refus. Comme pour les années antérieures, le nombre de demandes étant particulièrement peu élevé, il est donc délicat de parler pour les  $\frac{3}{4}$  des CRRMP de statistiques significatives. Comme dit précédemment ceci a inévitablement des impacts sur les chiffres observés.

## Importance maintenue du nombre de dossiers au FIVP

Concernant le FIVP, le nombre de dossiers se maintient : de moins de 10 % des cas en 2020 à pratiquement 18 % cette année comme en 2023. Pour un taux d'acceptation particulièrement élevé : 81 %.

Les dossiers relatifs aux maladies professionnelles des tableaux 58 « maladie de Parkinson », 59 « Lymphome malin non hodgkinien », et 61 « cancer de la prostate », sont les 3 tableaux principaux pourvoyeurs de dossiers devant le FIVP.

## Une répartition Hommes/Femmes qui concerne plus les femmes comparativement aux données de population, mais un taux d'accord supérieur pour les hommes

Pour l'année 2024, le nombre de dossiers concernant des femmes s'établissait à 318 (42,6 %), contre 428 pour les hommes (57,4 %),

Si ce nombre de demandes ne correspond pas à la proportion hommes femmes de travailleurs dans le régime agricole (65 % d'hommes, 35 %

de femmes, populations salariés/non-salariés confondues), en revanche il fait écho à celui rencontré dans les reconnaissances via tableaux (46 % de femmes).

Même si les deux populations hommes et femmes ont un taux d'acceptation supérieur à 50 %, ce sont les hommes qui ont un bien meilleur taux avec 66,8 % d'accords contre 58,8 % pour les femmes (le tableau 61 propre aux hommes favorise le résultat mais n'explique pas à lui seul ce différentiel).

## La répartition par tranches d'âge déséquilibrée par rapport aux données de population, et un taux d'accord particulièrement favorable au plus de 60 ans

Les « moins de 60 ans » totalisent 509 dossiers (68,2 %), les « 60 ans et plus » 237 (31,8 %). La répartition par tranches d'âge montre un déséquilibre par rapport aux données de population (les personnes de « 60 ans et plus » représentent quasiment le tiers des demandes pour 12 % des travailleurs), et un taux d'accord particulièrement favorable au plus de 60 ans (70,9 contre 59,9 % pour les moins de 60 ans).

Toutes les tranches d'âge ont un taux d'accord dépassant 50 %. Il y a quelques disparités entre les décennies, mais qui se resserrent avec « seulement » 12 points de différence en terme d'accord entre la tranche au plus « faible » taux d'avis favorables et celle au plus « fort » taux (cet écart était de 20 point en 2023).

# Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 6

Comme l'année dernière, et contrairement aux années précédentes, la tranche 30-39 ans a des taux d'accord particulièrement élevés (2<sup>e</sup> taux le plus haut derrière la tranche des « 60 ans et plus »).

## Un nombre de dossiers en augmentation pour les non-salariés

Le nombre de demandes est désormais 4 fois plus important pour les salariés que pour les non-salariés (82,7 % contre 17,3 %) tranchant en cela avec la proportion de travailleurs au régime agricole (66 % salariés ETP / 35 % non-salariés, ou 75 % salariés trimestriels moyens / 25% non-salariés).

Alors que ce différentiel tendait à se réduire en 2023 puisque les non-salariés avaient déposé deux fois plus de dossiers qu'ils ne l'avaient fait en 2015 par exemple, en 2024 il y a un recul du nombre de demande (- 9 %).

Cependant, les accords de reconnaissance sont en revanche bien plus souvent délivrés en faveur des non-salariés : pratiquement 20 points supérieurs pour les non-salariés qui bénéficient d'une reconnaissance dans 8 cas sur 10 (influence du FIVP et du type de MP concernées avec plus de délivrance d'accord pour le type de MP concernées), les salariés quant à eux obtenant un avis favorable dans plus de 60 % des cas seulement (plus de demandes liées aux TMS).

## Une part des dossiers de MP liées aux pesticides qui se stabilise, même si les TMS restent largement majoritaires

Les demandes au titre de l'alinéa 6 sont effectuées à 81 % sous l'égide d'une reconnaissance de MP liées aux TMS (arrêt de la baisse de ce pourcentage entamée depuis 2020, avec une augmentation d'un point en un an, même si depuis 2022 on note un recul de 3 points).

Cependant, les situations diffèrent selon le type de population. Le poids des pesticides dans les demandes via l'alinéa 6 connaît une distinction selon les populations comme déjà observé dans les MP issues des tableaux, où la proportion est plus forte chez les non-salariés.

Toutefois, ici, la proportion est bien plus élevée : si pour les salariés les demandes liées aux pesticides avoisinent les 10 % (les TMS totalisent 87 % des dossiers), pour les non-salariés désormais 1 demande sur 2 est liée aux pesticides (soit une constante augmentation de ce pourcentage, alors que les TMS descendent sous les 50 % des cas et ne représentent « plus que » 47 % des demandes).

Comme dit précédemment, le taux de reconnaissance pour MP liées aux pesticides étant plus élevé que pour les autres types de MP, cela va avoir une incidence sur les taux. Ainsi, le nombre de dossiers plus important proportionnellement chez les non-salariés agricoles va avoir un impact sur le taux de reconnaissance globale.

# Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 6

Sans compter que les taux d'avis favorables pour les demandes liées aux pesticides sont, de surcroît, plus élevés chez les non-salariés (taux de 89 %, contre 73 % pour les salariés). De la même façon, le nombre de demandes « MP pesticides » beaucoup plus faible pour les femmes peut expliquer en partie leur taux d'accord moins favorable que celui des hommes.

Les deux « thèmes » « TMS » et « Pesticides » fournissent l'essentiel des demandes de l'alinéa 6 : pratiquement 98 % des dossiers, chiffre quasiment identique à 2023.

Les tableaux liés aux pesticides continuent d'engendrer années après années plus de demandes. Déjà vraie en 2023 cette affirmation l'est encore plus en 2024. Particulièrement les tableaux 58 (maladie de Parkinson) et 59 (lymphome malin non Hodgkinien), qui totalisent chacun plus de 6 % des cas, et dépassent le 2<sup>e</sup> tableau de TMS le plus important.

On note le maintien du nombre de cas liés au tableau 61 (cancer de la prostate lié aux pesticides) apparu depuis quelques années (un élément de plus influant sur les pourcentages « d'accords » favorables aux hommes). Cette constatation d'un nombre toujours élevé de cas pour ce tableau est plus prégnante chez les salariés que chez les non-salariés (augmentation du nombre de cas en un an pour les salariés mais recul chez les non-salariés).

## Prédominance du motif « délai de prise en charge »

La majorité des demandes proviennent du motif relatif au délai de prise en charge (69 %) suivi de la liste des travaux (23 %) puis enfin de la durée d'exposition (8 %).

Ce motif « majoritaire » dont on avait pu dire en 2023 qu'il prenait une proportion de plus en plus conséquente (+3 points entre 2022 et 2023), continue sa progression en 2024 par rapport à 2023 avec 5 points de plus. Il est autant en augmentation chez les non-salariés que chez les salariés (respectivement + 4 et + 6 points) même si au final il est bien plus élevé chez les premiers que chez les seconds (84 % des cas pour les salariés et 65 % pour les salariés). C'est la proportion de cas liés à la durée d'exposition qui recule le plus chez les non-salariés, alors que c'est celle de la liste des travaux qui perd en terrain chez les salariés.

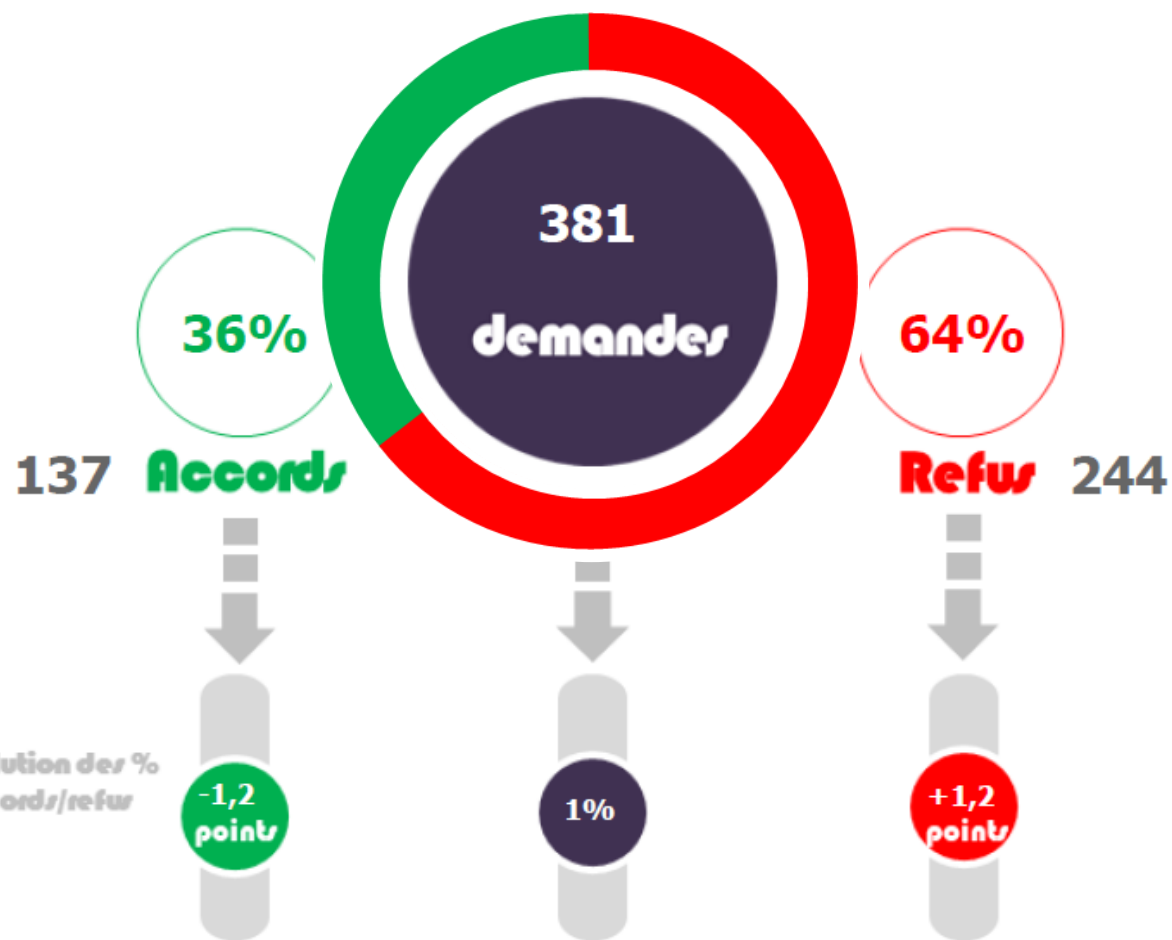
Les taux d'avis favorables ne sont pas tout à fait les mêmes pour les 3 motifs et sont disparates au moins pour deux d'entre eux selon que l'on observe les salariés ou les non-salariés. Ainsi, si le « délai de prise en charge » dépasse les 60 % d'avis favorables quelle que soit la population, en revanche pour « la durée d'exposition » le taux d'accord sera au dessus de 50 % pour les salariés mais en dessous de ce taux pour les non-salariés et à l'inverse pour la « liste des travaux » le taux d'accord sera au dessus de 50 % pour les non-salariés mais en dessous de ce taux pour les salariés.

# LES DEMANDES D'AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 7

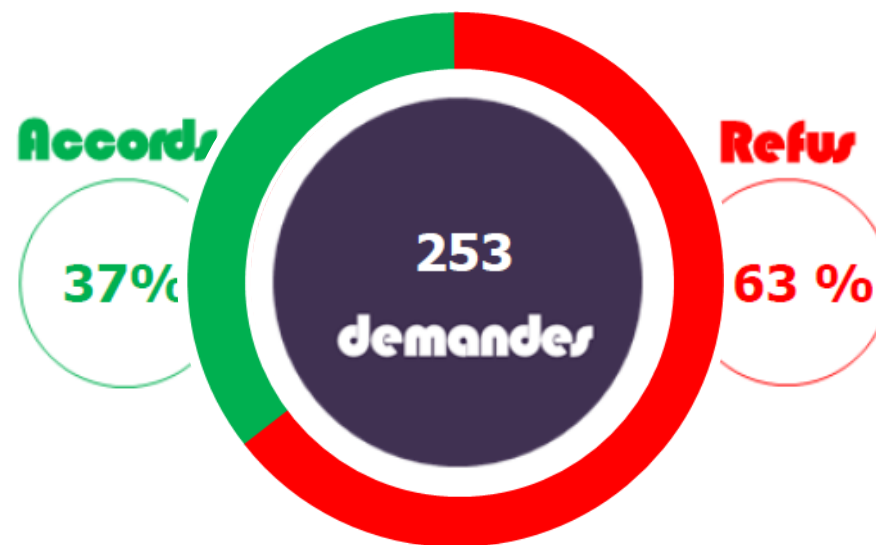
# INFOGRAPHIES

# Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 7

Nombre de demandes de reconnaissance de maladies professionnelles et répartition des avis rendus 2024

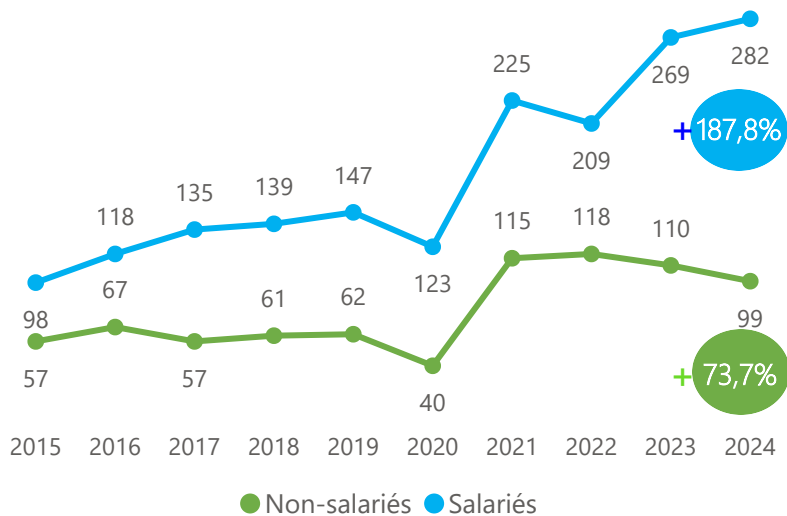


Comparaison avec les données de la période 2015 à 2024

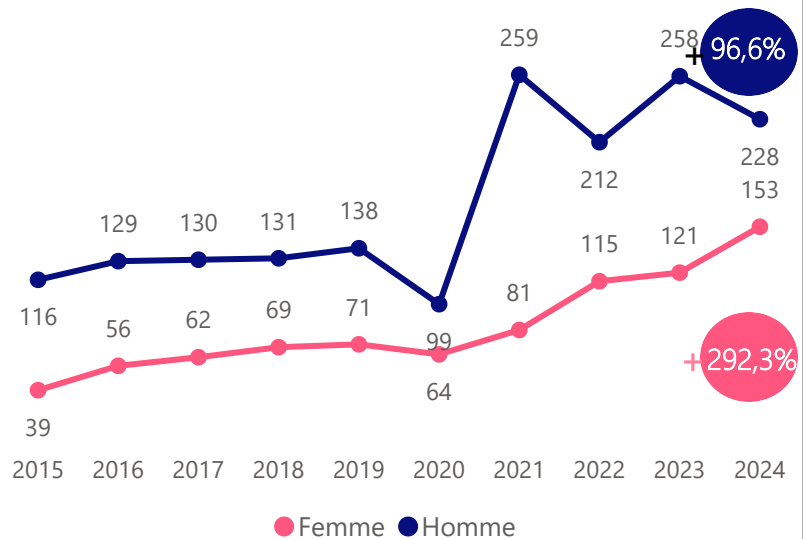


# Evolution de nombre de dossiers et du taux d'accord sur la période de 2015 à 2024

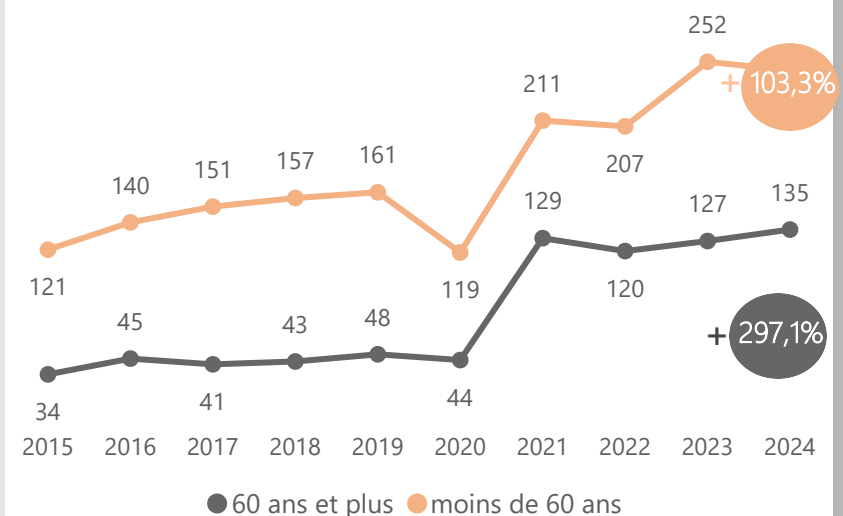
## Evolution du nombre de dossiers par type de population



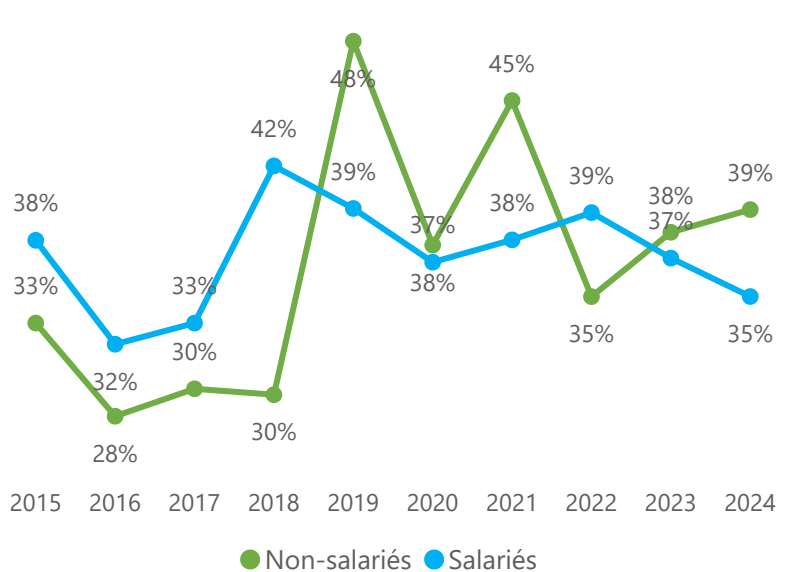
## Evolution du nombre de dossiers par sexe



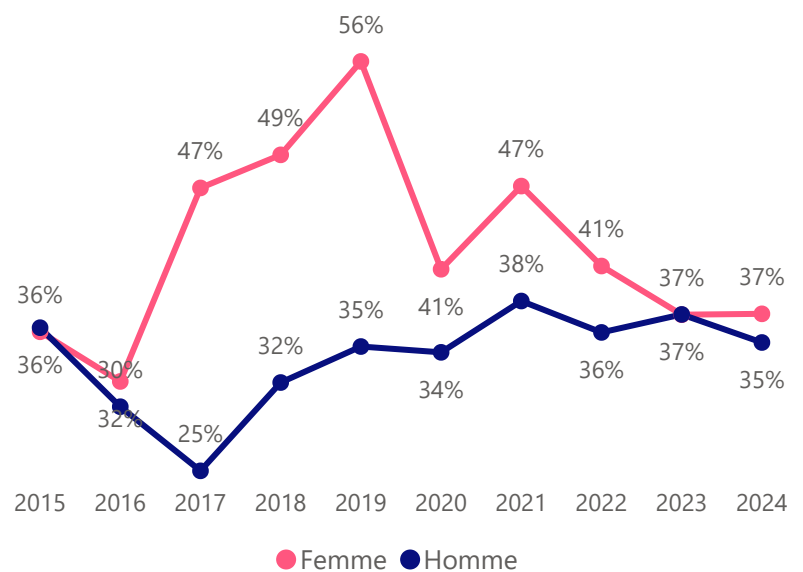
## Evolution du nombre de dossiers par tranches d'âges



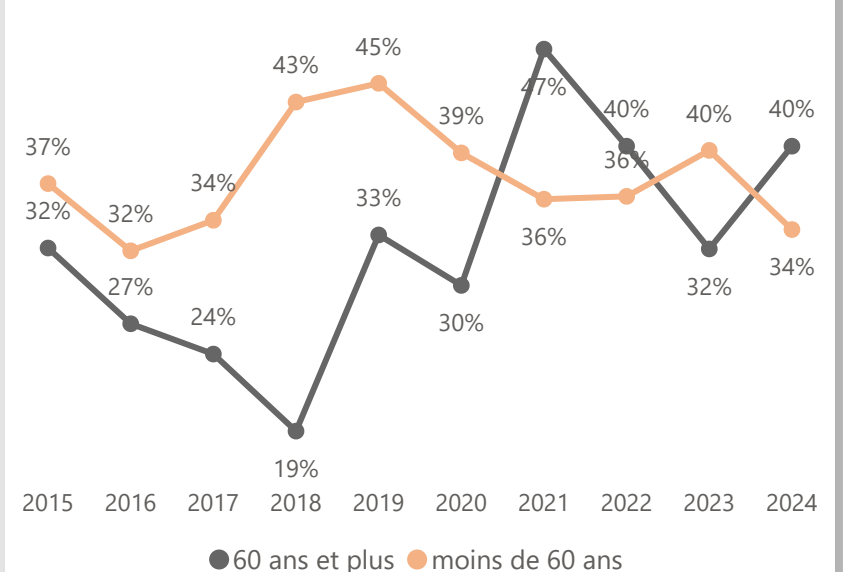
## Evolution du taux d'accord par type de population



## Evolution du taux d'accord par sexe

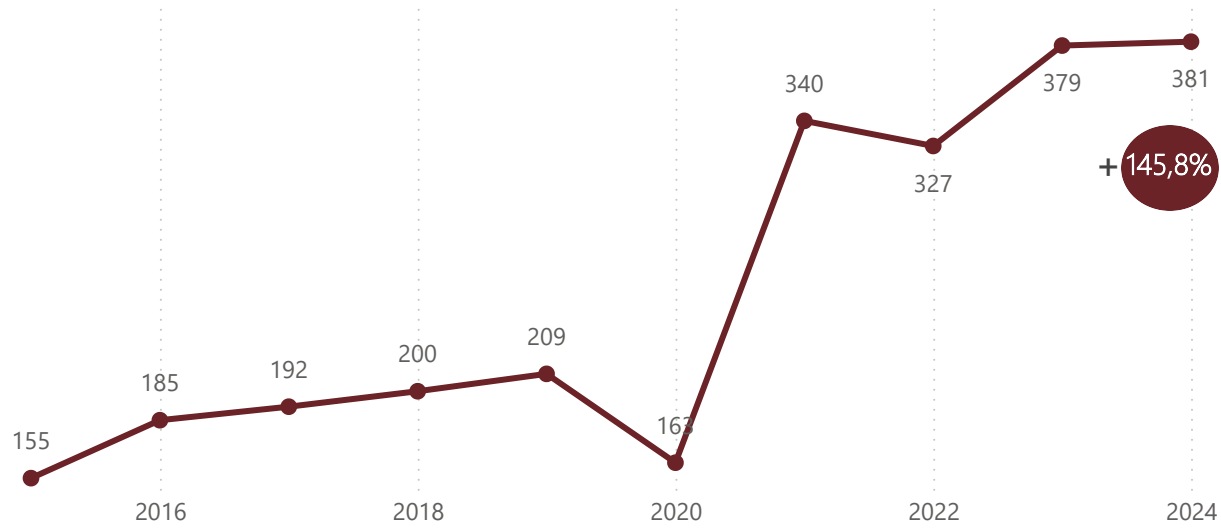


## Evolution du taux d'accord par tranches d'âges

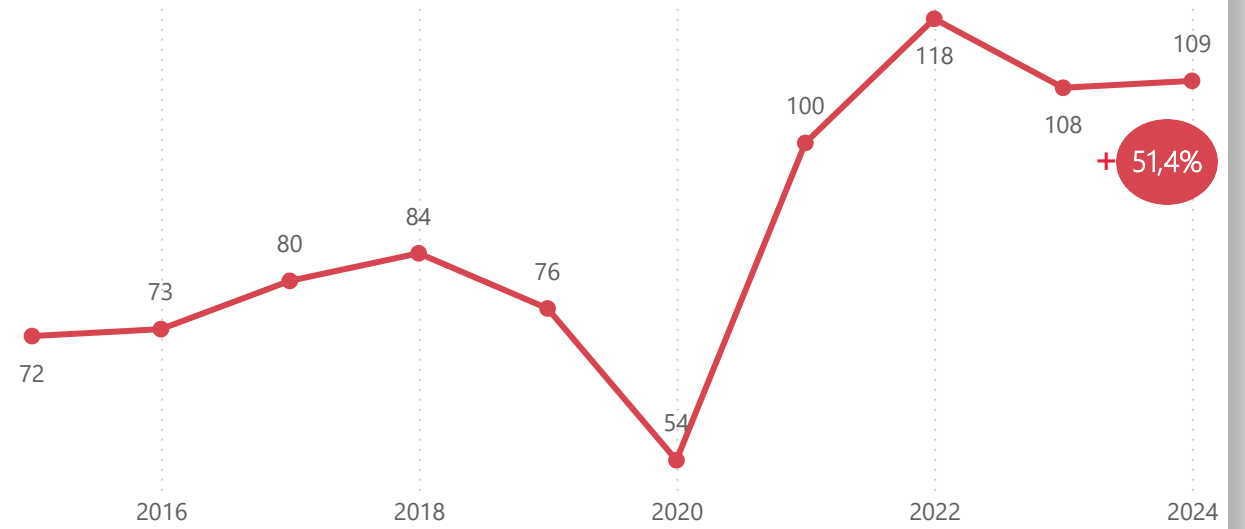


# Evolution de nombre de dossiers sur la période de 2015 à 2024

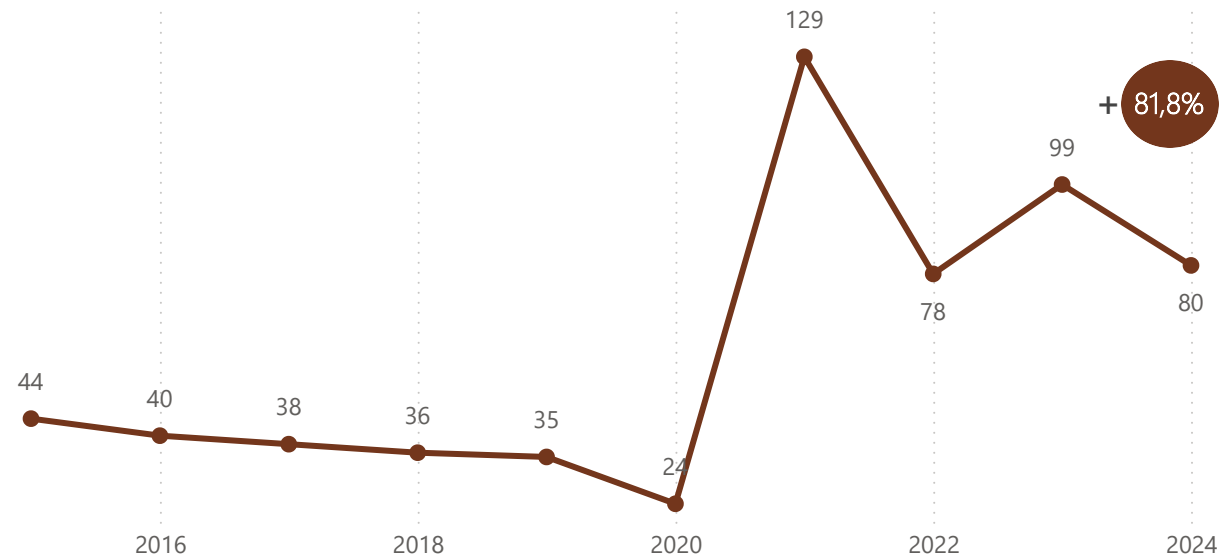
## Total AL7



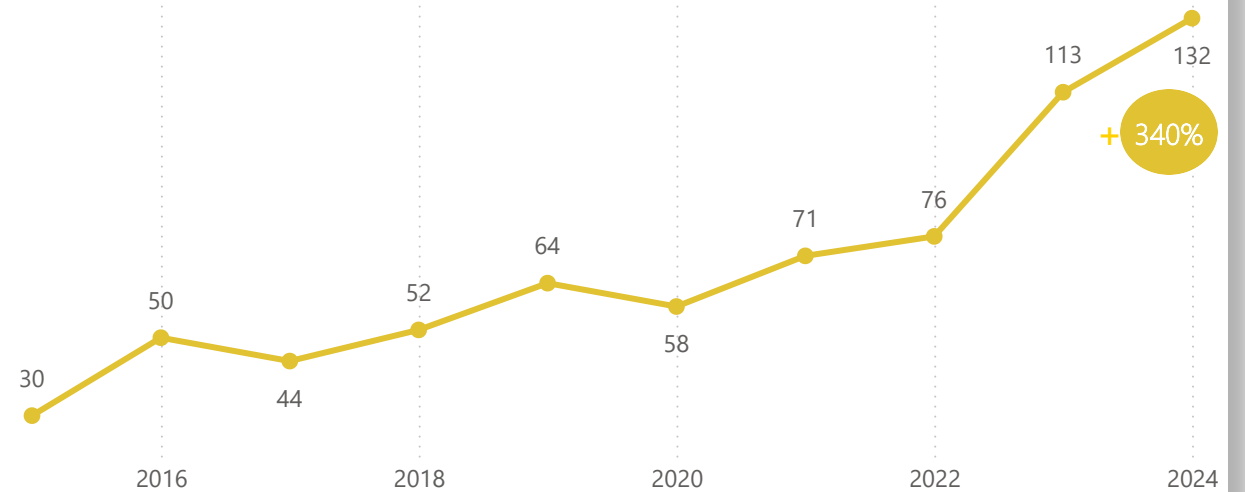
## TMS: Dorsopathie, lésions traumatiques et arthropathie



## Tumeurs à évolution inconnue, bénignes, in situ et malignes

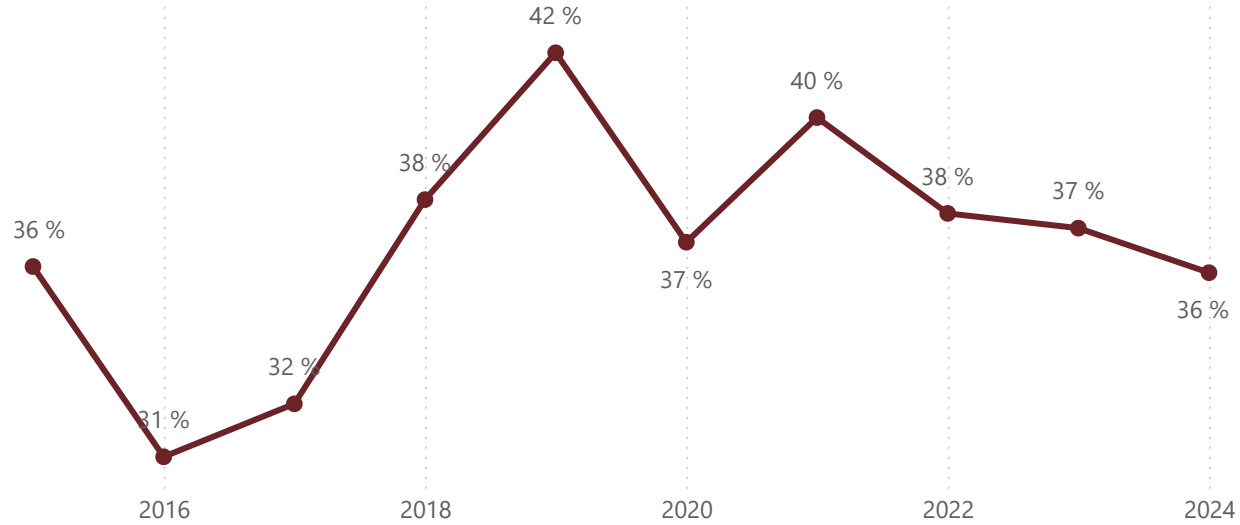


## Troubles de l'humeur, mentaux, symptomatiques, névrotiques, liés à des facteurs de stress et somatoforme

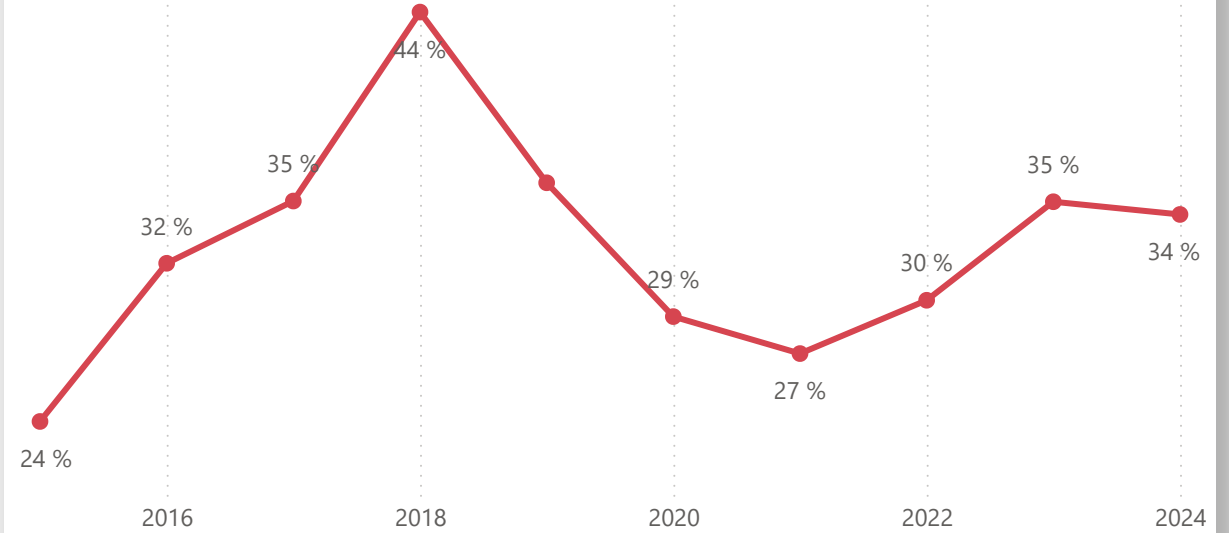


# Evolution du taux d'accord sur la période de 2015 à 2024

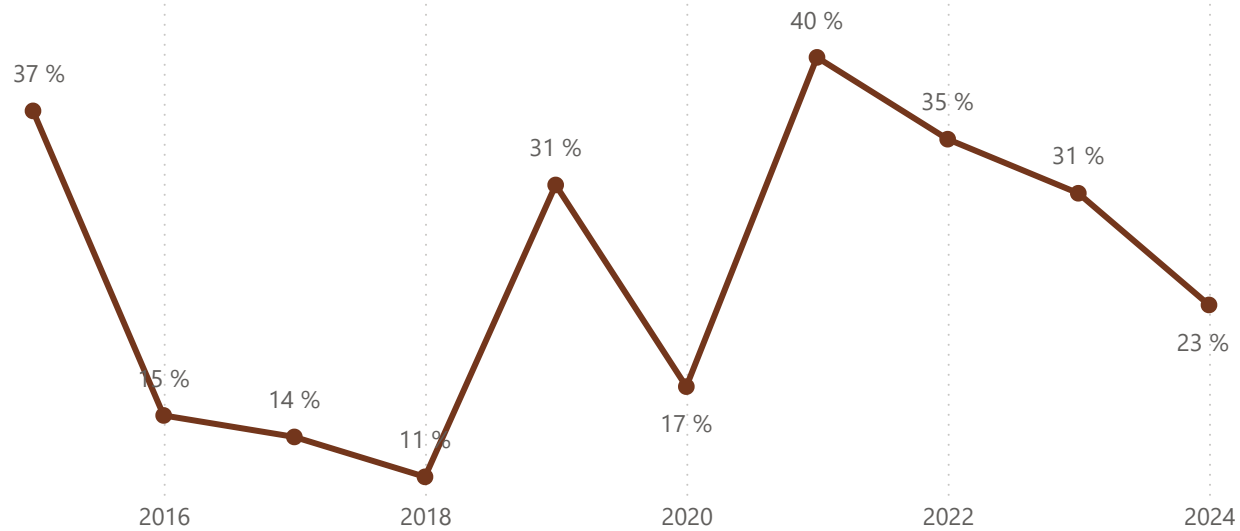
## Total AL7



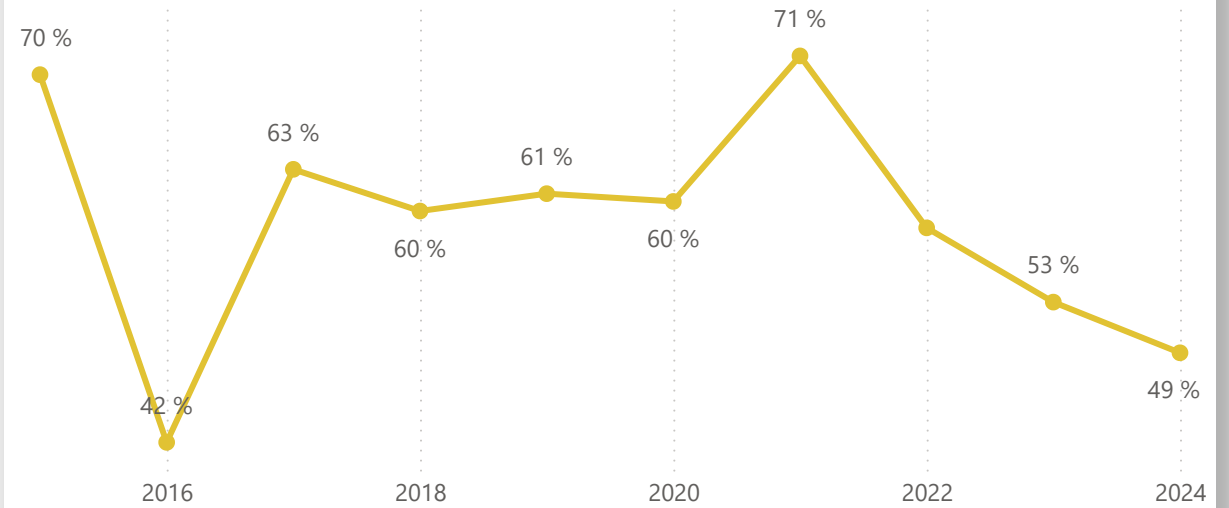
## TMS: Dorsopathie, lésions traumatiques et arthropathie



## Tumeurs à évolution inconnue, bénignes, in situ et malignes



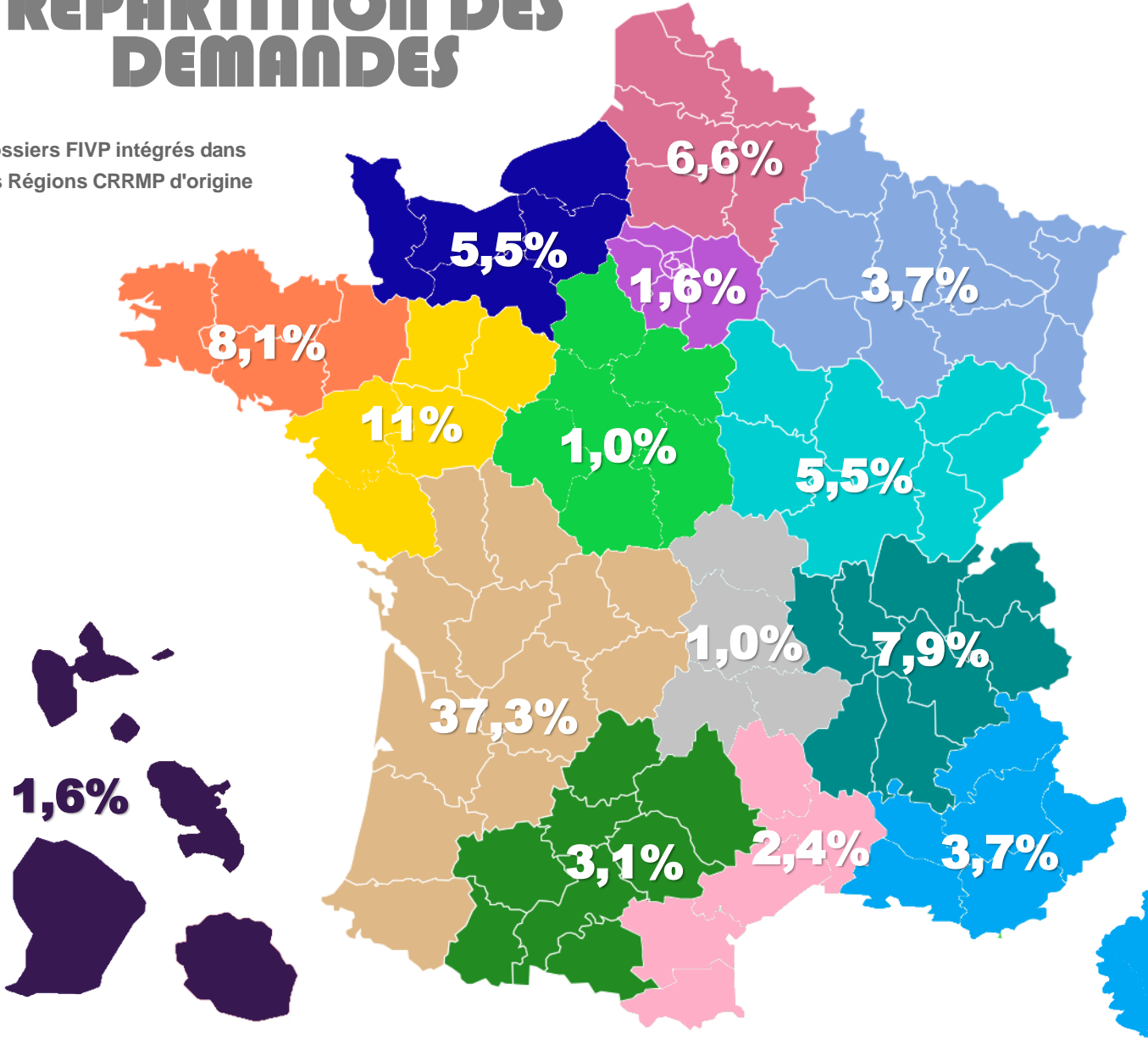
## Troubles de l'humeur, mentaux, symptomatiques, névrotiques, liés à des facteurs de stress et somatoforme



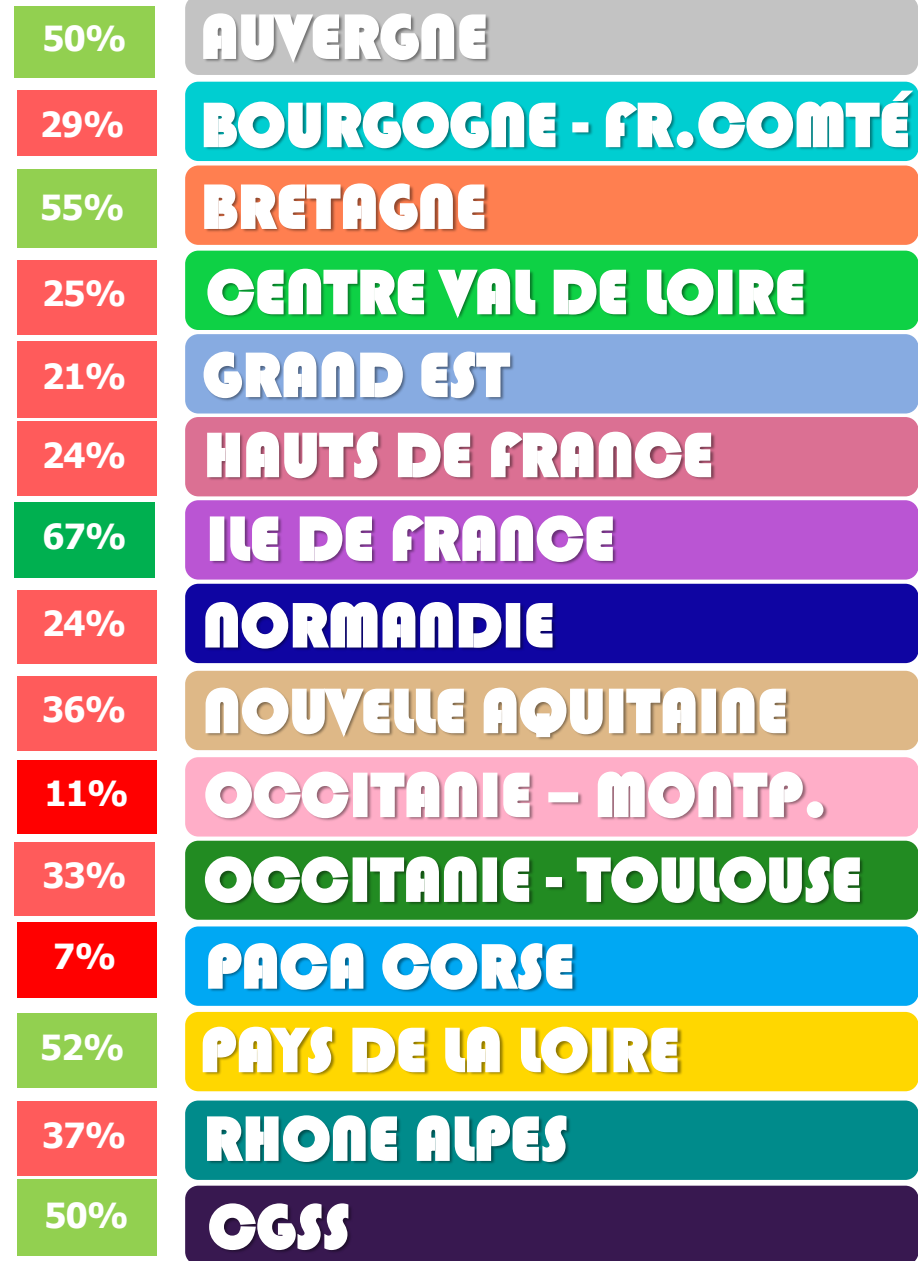
# Répartition des demandes par régions CRRMP et taux d'accord

## REPARTITION DES DEMANDES

Dossiers FIVP intégrés dans les Régions CRRMP d'origine



## TAUX D'ACCORD



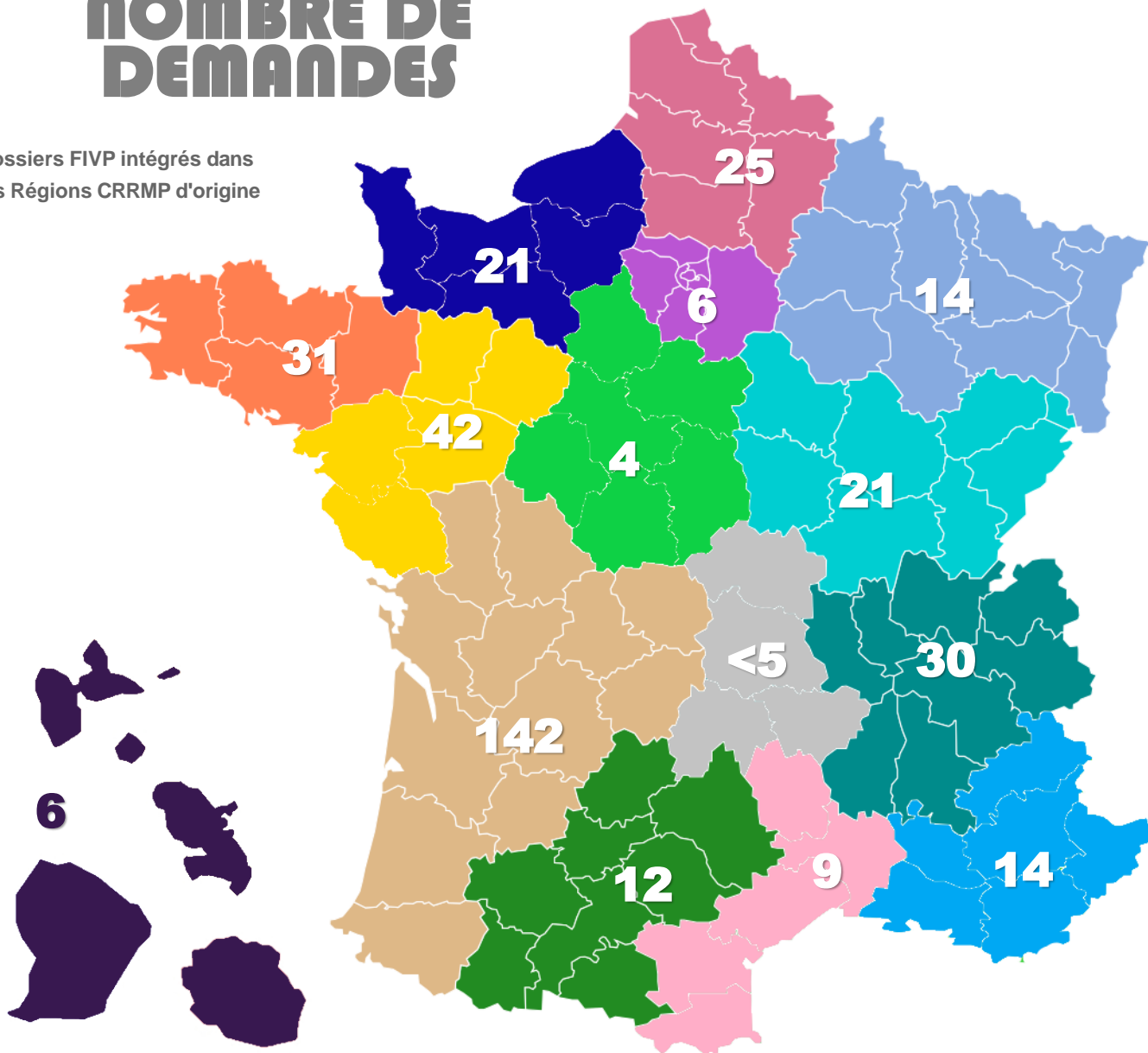
## REGIONS CRRMP

CRRMP Ainée 7

# Nombre de demandes et d'accords par régions CRRMP

## NOMBRE DE DEMANDES

Dossiers FIVP intégrés dans les Régions CRRMP d'origine



## NOMBRE D'ACCORDS

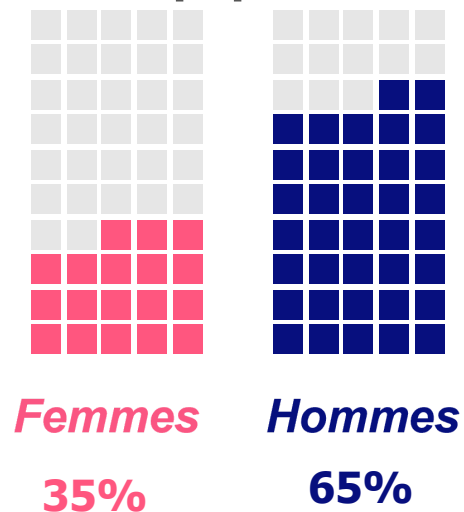


## REGIONS CRRMP

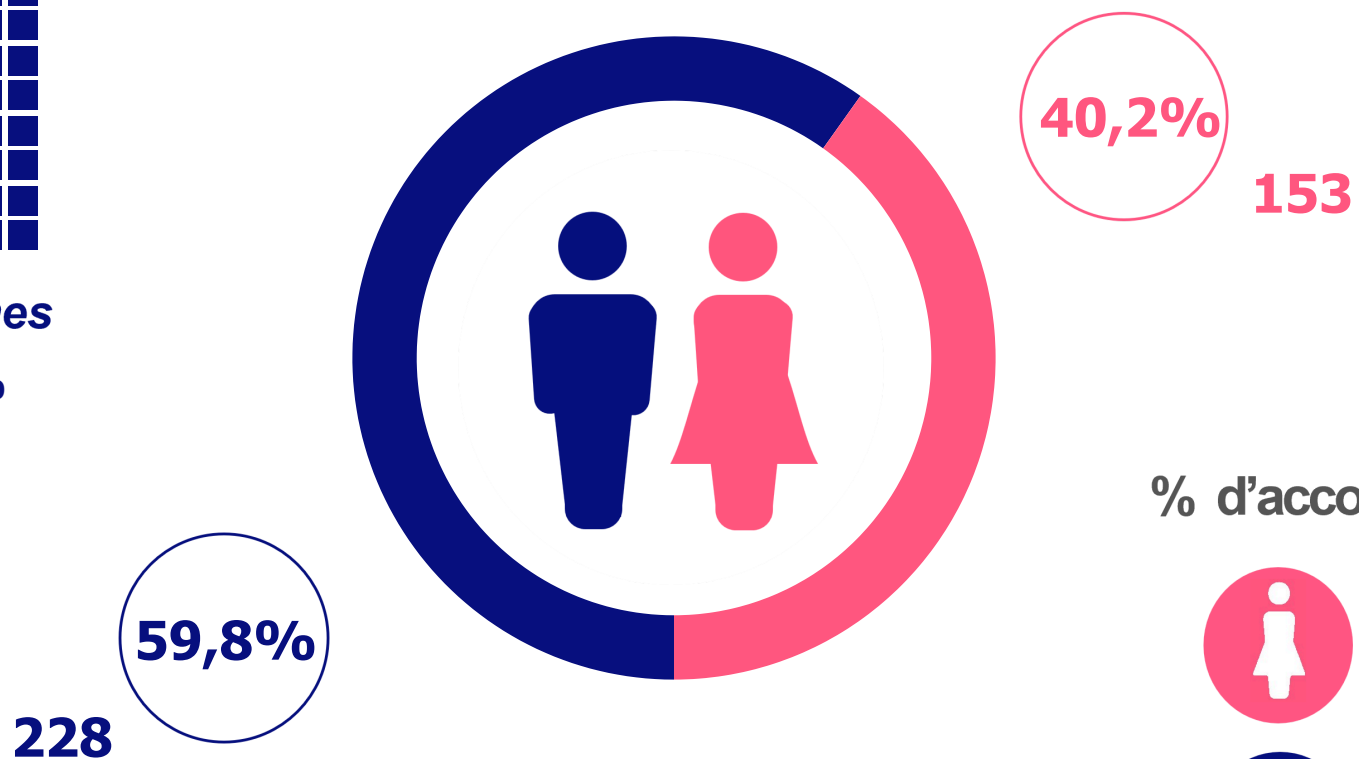
CRRMP Ainée 7

# Comparaison des demandes de MP selon le sexe

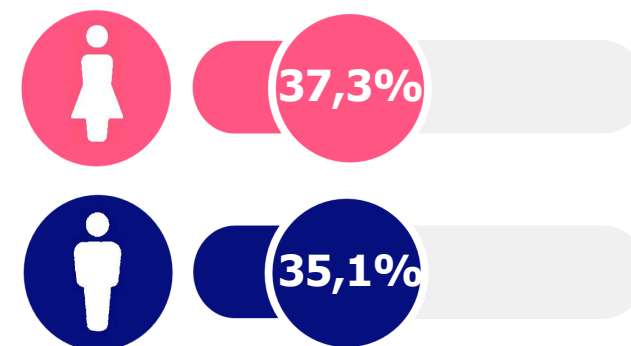
## Répartition population selon le sexe



## Répartition des demandes

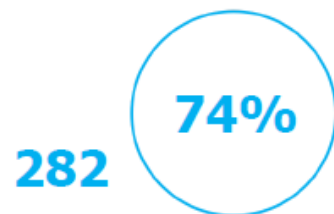
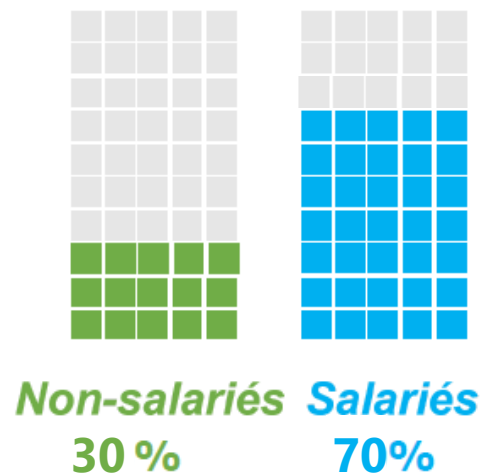


## % d'accord selon le sexe de la victime

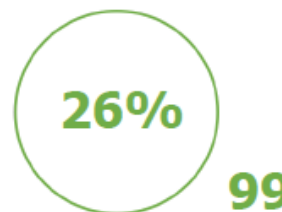


# Comparaison des demandes de MP selon la population

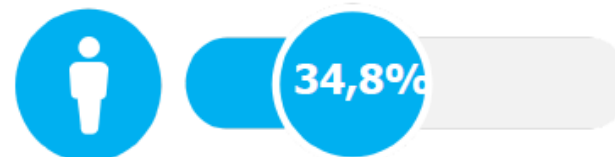
## Répartition des individus selon la population d'appartenance



## Répartition des demandes

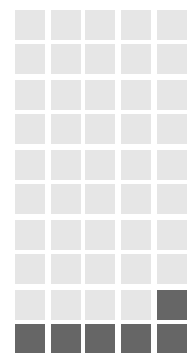


## % d'accord selon la population d'appartenance

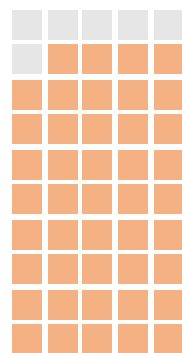


# Comparaison des demandes de MP selon l'âge

## Répartition population selon des tranches d'âges



60 ans et plus  
12%

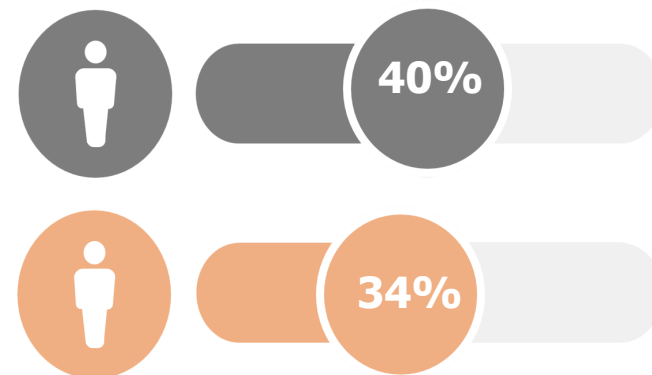


Moins de 60 ans  
88%

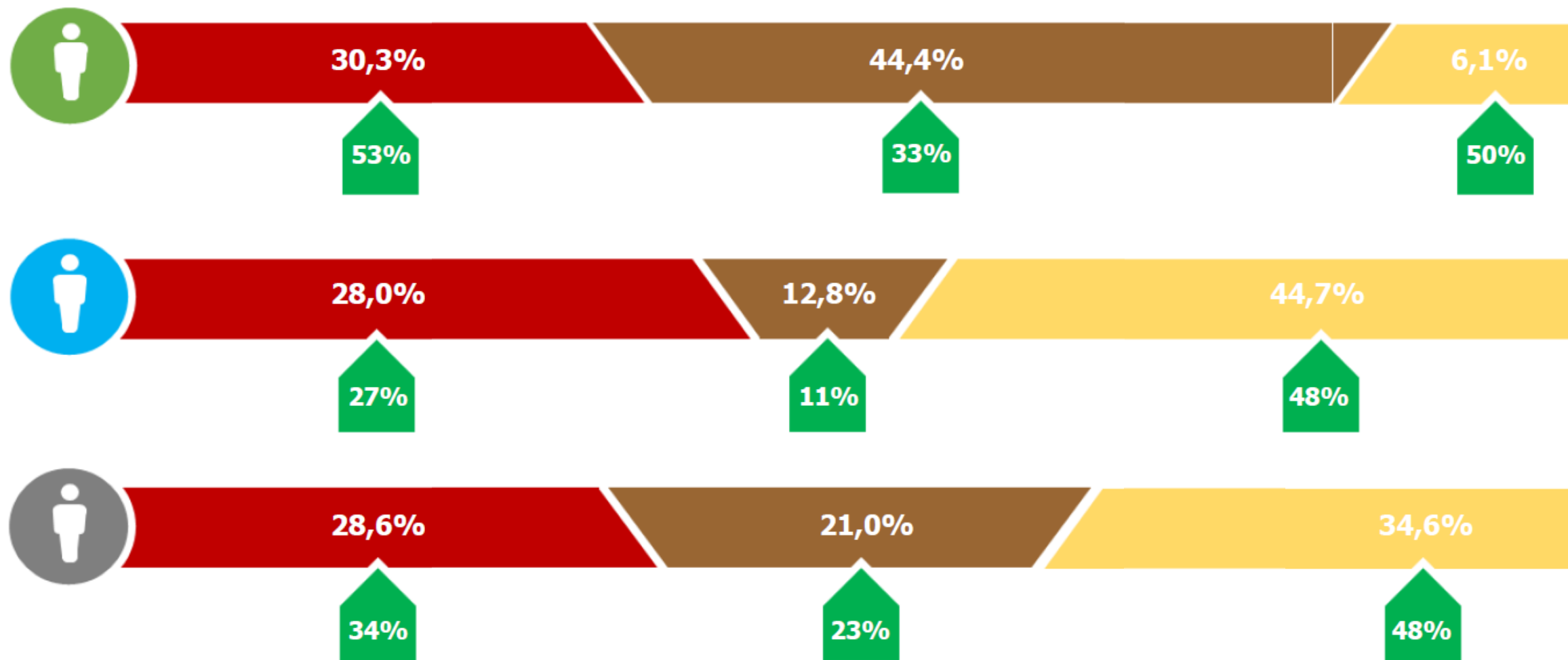
## Répartition des demandes



## % d'accord selon des tranches d'âges



# Regroupement d'affections : répartition et accords



Légendes :



Dorsopathie, lésions traumatiques, arthropathie

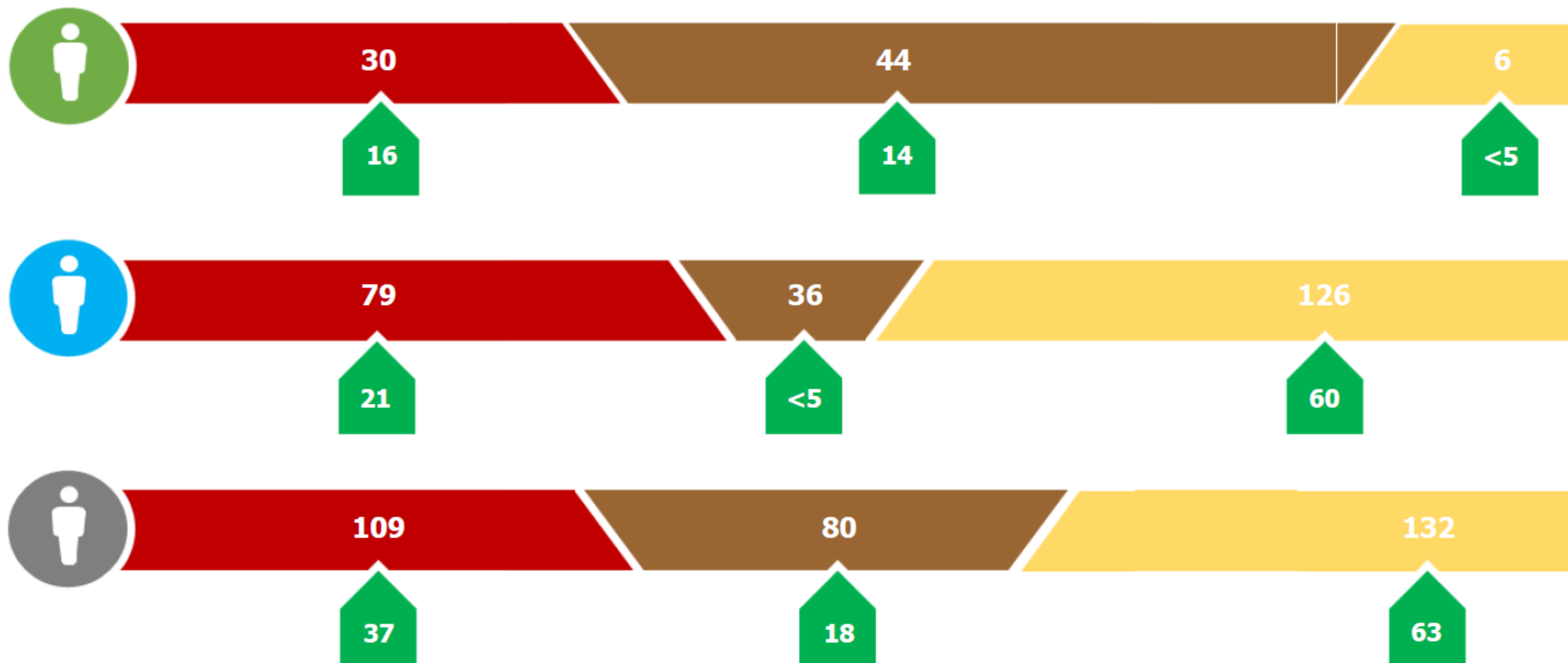
Tumeurs à évolution malignes, in situ

Troubles de l'humeur, mentaux et névrotiques



% Taux d'accord de la MP

# Regroupement d'affections : nombre de demandes et d'accords



Légendes :



Dorsopathie, lésions traumatiques, arthropathie

Tumeurs à évolution, malignes, in situ

Troubles de l'humeur, mentaux et névrotiques



Nombre d'accords de la MP

# COMMENTAIRES

# Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 7

Parmi les 381 dossiers présentés au titre de l'alinéa 7, 282 concernaient des salariés agricoles (74 %) et 99 des non-salariés agricoles (26 %).

Les dossiers touchant des femmes correspondent à 4 demandes sur 10 (40,2 %), contre 6 sur 10 pour les hommes (59,8 %). Les plus de 60 ans représentaient un tiers des dossiers (35,4 %, contre 64,6 % pour les moins de 60 ans).

*A noter : comme tous les ans seuls sont retenus les avis rendus « rejetés » et « favorables » du fait de l'incidence faible des motifs « différés » et « réorienté », pour permettre une lecture facilitée des tableaux, et éviter le rajout d'un élément supplémentaire concernant le secret statistique. A la différence des dossiers issus de l'alinéa 6, il ne nous est pas possible à l'heure actuelle d'identifier les dossiers passant en commission CRRMP classique de ceux estampillés FIVP.*

## **Un taux de refus qui reste dans la moyenne habituelle, au dessus du taux de l'alinéa 6, et disparate selon les régions**

Parmi l'ensemble des dossiers, 36 % ont fait l'objet d'un avis favorable, pour un taux de refus de 64 % (augmentation de ce taux de refus sur un an de 1,2 point). Le faible nombre de demandes, voire très faible, par régions CRRMP, doit inciter à la plus grande mesure dans toute interprétation des pourcentages d'avis « favorable » ou de « refus ».

D'une région à l'autre, le taux d'accord varie de 7 à 67 %. 6 CRRMP

gardent un taux d'accord très proche de celui de l'année 2023, 6 voient leur taux reculer, et 3 s'améliorer. Toutefois, malgré certains taux assez bas, paradoxalement il y a plus de CRRMP avec un taux supérieur à la limite des 50 % en 2024 (5 CRRMP contre 2 l'année précédente). L'écart se creuse entre 2 groupes : ceux dépassant un taux d'accord de 50 % (entre 50 et 67 %) et ceux en dessous de ce score (exception faite du plus faible, le taux est alors compris entre 21 et 37 %).

Il est difficile de dégager de réelles comparaisons entre CRRMP ou d'obtenir des données significatives (11 des 15 entités présentes étudient moins de 30 demandes, et 5 ont même moins de 10 cas annuels ; chaque unité d'un côté ou l'autre des avis va donc faire varier de 3 à plus de 10 % la totalité des pourcentages avancés).

Les remarques au sujet de l'alinéa 6 sur la nature des maladies concernant la demande vont se répéter ici sur les taux de refus/accord.

## **Deux fois plus de demandes d'hommes que de femmes au titre de l'alinéa 7**

Les hommes regroupent moins de 60 % des dossiers. L'écart qui se creusait en 2023 vis-à-vis de l'alinéa 6 pour les femmes, s'estompe (quasiment identique en 2024). Les demandes aboutissent aussi souvent à un accord chez les femmes que chez les hommes (respectivement 37,3 et 35,1 %).

# Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 7

## Une différence selon les âges

Les individus de « 60 ans et plus » sont à l'origine du tiers des demandes au titre de l'alinéa 7, alors que cette population représente 12 % des individus « travailleurs » du régime agricole. Les deux tranches d'âge étudiées sont assez proches en pourcentage d'accord, et la tendance redevient plus favorable aux 60 ans et plus (40 % contre 34 %, alors que c'était l'inverse en 2023).

## Deux tendances entre les salariés et non-salariés : un poids conséquent des dossiers pour les non-salariés qui bénéficient d'un taux d'acceptation plus élevé que les salariés

Les demandes émanant des salariés sont 3 fois plus nombreuses que celles provenant des non-salariés (74 % pour les salariés), ce qui occasionne un poids égal pour les non-salariés au titre de l'alinéa 7 à ce que laisse présager les données de population (où les non-salariés regroupent 25 à 35 % des « travailleurs » du régime selon le mode de calcul utilisé).

Conformément à l'alinéa 6, mais dans un écart toutefois plus faible, le taux d'avis favorables est plus important pour les non-salariés (taux de 39,4 % pour les non-salariés et 34,8 % pour les salariés). Là encore l'influence des MP liées aux pesticides est notable : plus de non-salariés concernés, meilleurs taux d'accord pour ce type de MP, donc meilleur taux général.

A la différence des années précédentes, la grande hétérogénéité au sujet du type d'avis rendu selon les tranches d'âges par sexe et type de population tend à s'estomper.

Les écarts entre taux d'accord se réduisent, et s'il existent encore des variabilités au sein d'une même population soit selon le sexe soit selon l'âge, la fourchette de 30 à 45 % semble prévaloir pour chaque type de population observée, à une ou deux exceptions près.

## La part croissante des MP liées aux troubles de l'humeur névrotiques, liés à des facteurs de stress et somatoformes

Alors que dans les années 2010 les affections liées aux TMS (arthropathies et dorsopathies) pouvaient représenter jusqu'à 50 % des dossiers, 2024 confirme l'évolution de la part grandissante de la catégorie des « troubles de l'humeur névrotiques, liés à des facteurs de stress et somatoformes », qui prend largement la 1<sup>e</sup> place du classement des pathologies sous lesquelles les demandes de reconnaissance de MP au titre de l'alinéa 7 s'effectuent (34,6 % des dossiers), créant un déséquilibre entre les 3 grandes « familles » de maladies qui étaient à quasi égalité de représentation en 2023.

En effet, si les tumeurs (malignes, in situ, à évolution imprévisible) se plaçaient en première position du classement des demandes avec 38 % des dossiers en 2021, depuis cette part diminue (21 % en 2024).

# Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 7

Les TMS restent quant à eux dans une proportion quasi similaire à l'année précédente avec un total de 28,6 % des cas (28,2 % en 2023).

Comme les années précédentes, ces 3 types de catégories regroupent plus de 85 % des demandes.

## Des taux d'accords disparates selon le types d'affections et selon le type de population

Les taux d'avis favorables varient énormément selon ces 3 catégories puisque les TMS ne vont recevoir un avis favorable que dans 34 % des cas, les MP liées aux tumeurs dans 23 % des demandes (baisse de 8 points sur un an) et les différents « troubles de l'humeur et autres » obtiennent un avis positif dans 48 % des dossiers (recul de 5 points).

Avec des différences notables selon le type de population, les non-salariés agricoles obtenant un taux supérieur d'accord comparativement aux salariés (dans plus de 50 % des cas pour les TMS et pour les « troubles de l'humeur, névrotiques, liés à des facteurs de stress et somatoformes », même si le nombre de dossiers étudiés doit rendre prudente toute interprétation).

En s'attardant sur les 3 thèmes indiqués précédemment, leur importance n'est pas toujours la même selon les populations.

Exceptée la part des TMS en 2024 assez proche entre les populations à la différence de 2023 (30,3 % des demandes pour les non-salariés contre 28 % pour les salariés), les « troubles de l'humeur et autres » représentent seulement 6,1 % des dossiers pour les non-salariés contre 44,7 % pour les salariés (c'est donc sous leur égide que le nombre de cas sur le total général est aujourd'hui aussi élevé dans le classement des pathologies ouvrant demandes via l'alinéa 7). Quant aux MP liées aux tumeurs elles vont concentrer 44,4 % des cas pour les non-salariés et presque 3 fois moins (12,8 %) pour les salariés.

Disparates en nombre de cas selon les regroupements de MP, les chiffres le sont aussi entre les deux populations concernant les types d'avis rendus. Les non-salariés ont un taux d'avis favorables supérieur à celui des salariés agricoles pour chacun des types de regroupements de MP :

- Taux d'avis favorables concernant les TMS pour les non-salariés 2 fois plus élevé (53 % contre 27 % pour les salariés),
- Taux d'avis favorables concernant les tumeurs pour les non-salariés 3 fois plus élevé (33 % contre 11 % pour les salariés),
- Le taux d'accord pour les « troubles de l'humeur névrotiques, liés à des facteurs de stress et somatoformes » est supérieur pour les non-salariés mais reste très proche de celui des salariés (50 contre 48 %).

**PARTIE III.**

**LES MALADIES PROFESSIONNELLES  
RECONNUES ET INDEMNISEES**

# LES MALADIES PROFESSIONNELLES DES SALARIES

# INFOGRAPHIES

# Données générales sur les MP issues des tableaux, reconnues et indemnisées, chez les salariés

**3320**  
**Nombre de MP**  
**avec et sans arrêt**  
**Année 2024**



Evolution par rapport à  
**2023**

**+10%**

Evolution par rapport à  
**2020**

**+14%**

MP sans reconnaissance  
**2024**

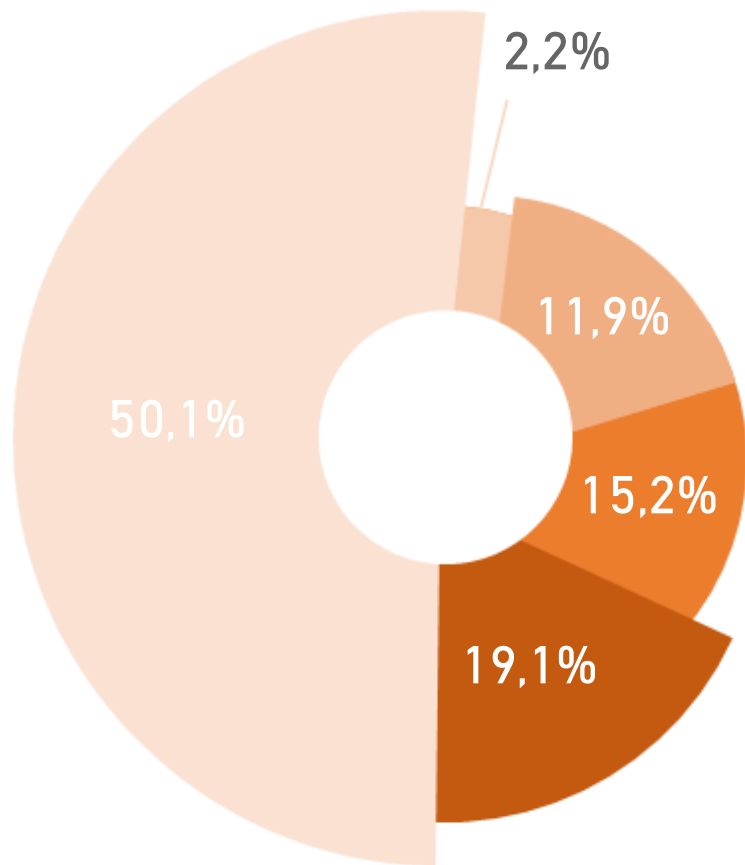
**Quasiment 40**  
**tableaux sans**  
**occurrence**

Evolution générale  
**2024**

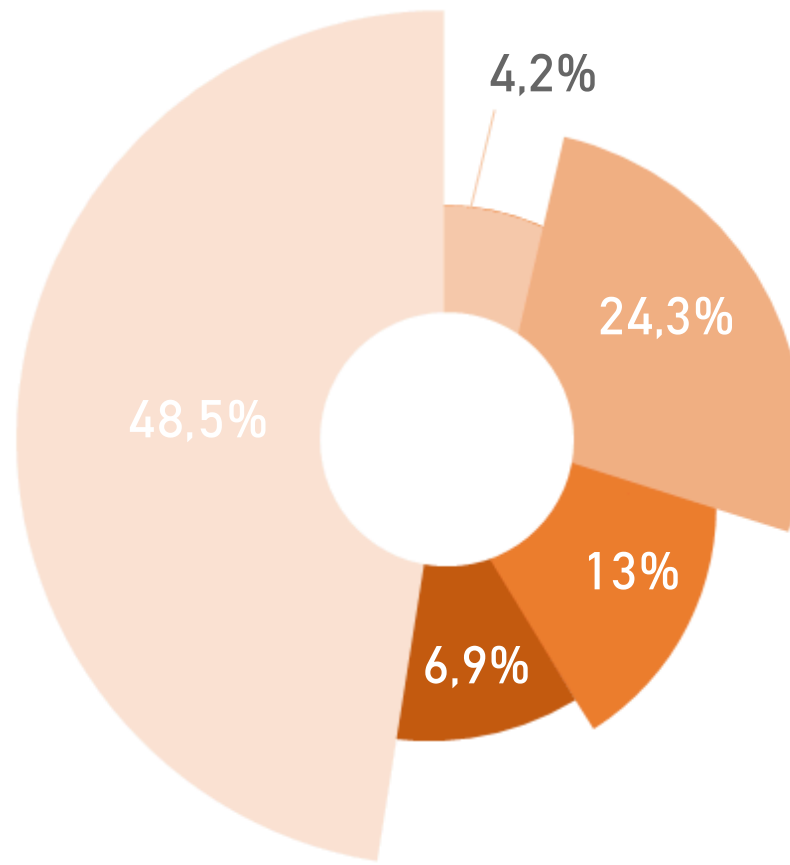
**+23%**  
**de MP liées**  
**aux pesticides**

# Répartition de la population et des MP par CTN

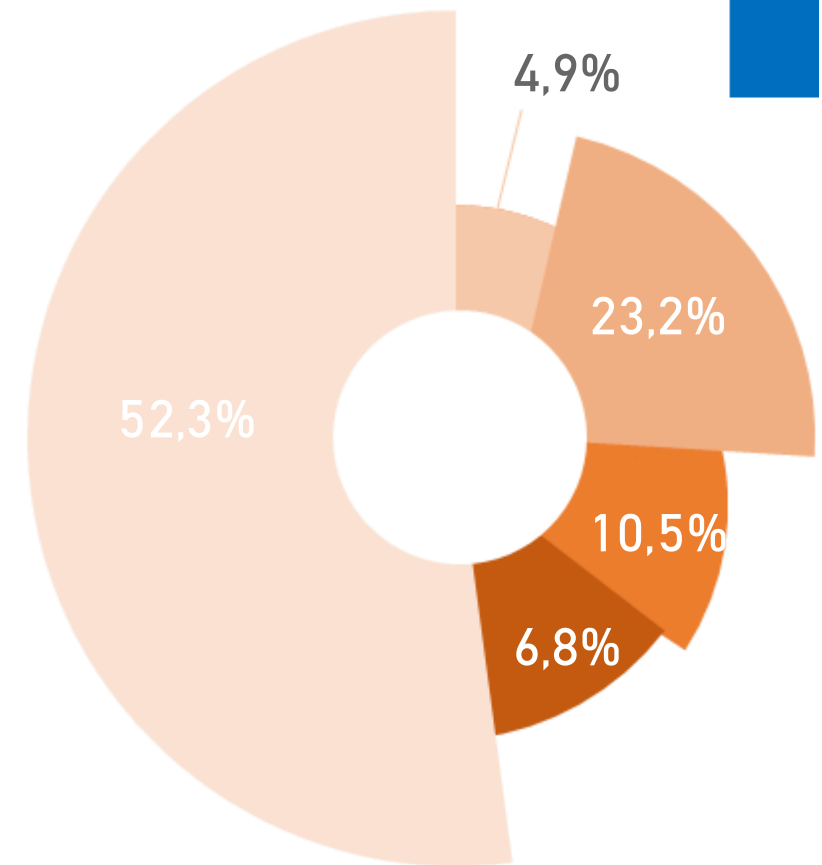
## Répartition des travailleurs trimestriels moyens par CTN



## Répartition des MP avec et sans arrêt par CTN



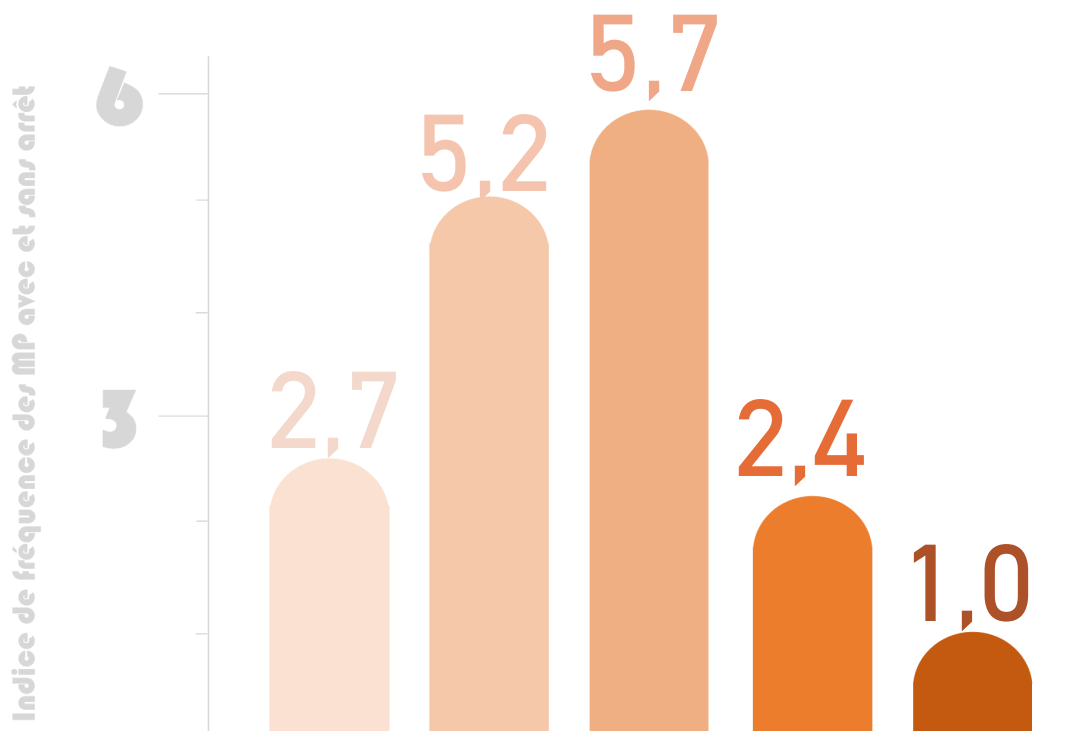
## Répartition des MP graves non mortelles par CTN



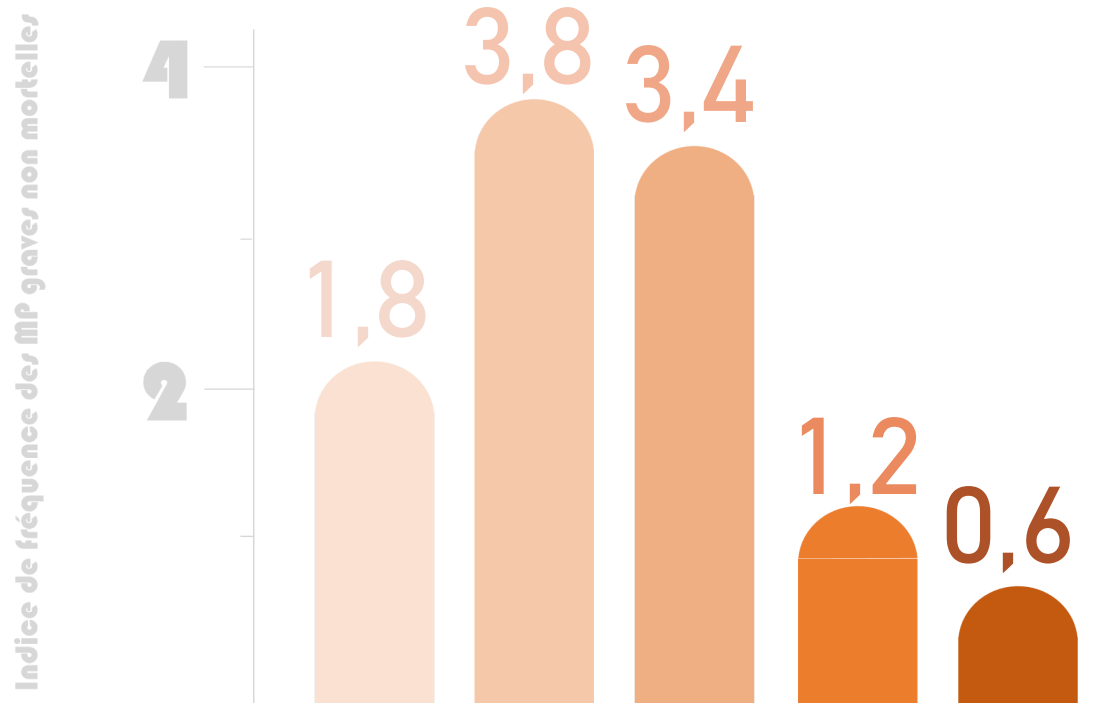
CTN 1 CTN 2 CTN 3 CTN 4 CTN 5

# Indice de fréquence des MP selon les CTN

### Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par CTN



### Indice de fréquence des MP graves non mortelles par CTN

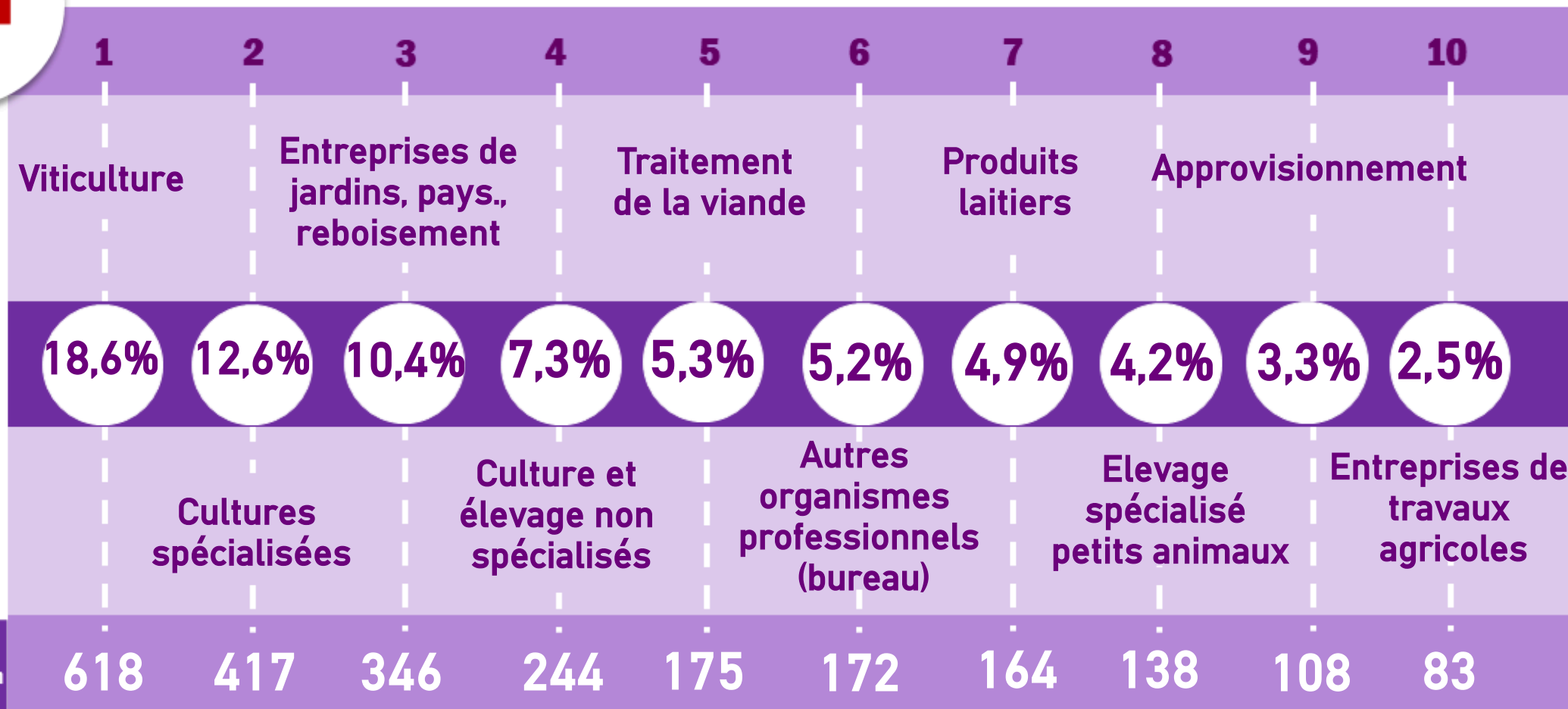


**2,8** Moyenne des CTN

CTN 1 CTN 2 CTN 3 CTN 4 CTN 5

Moyenne des CTN **1,7**

# Répartition des 10 secteurs les plus importants en nombre de MP reconnues et indemnisées via les tableaux



Répartition du nombre de MP issues des tableaux par secteurs

# Indices de fréquence des MP des 10 secteurs les plus élevés

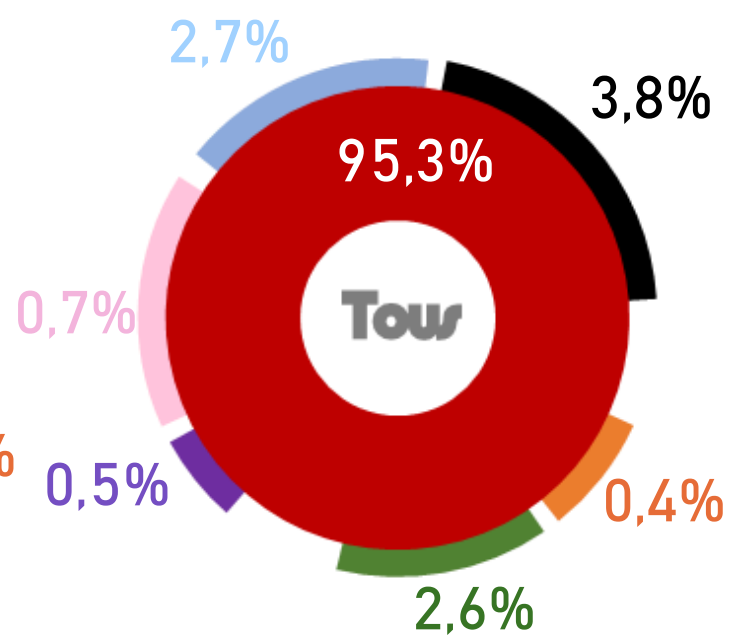
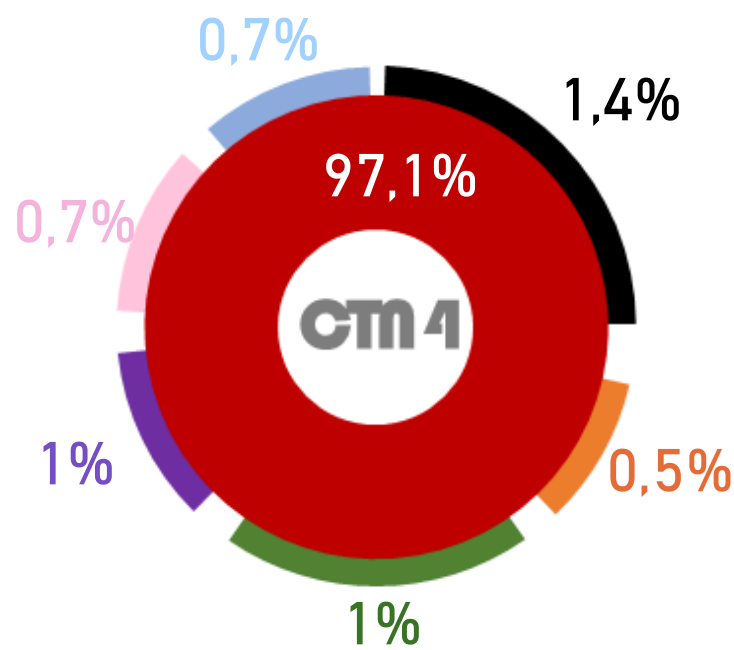
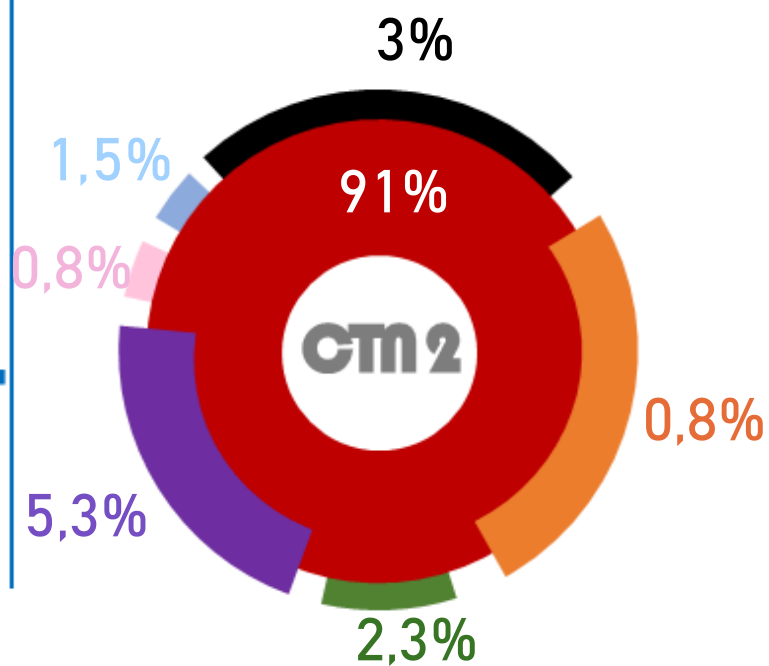
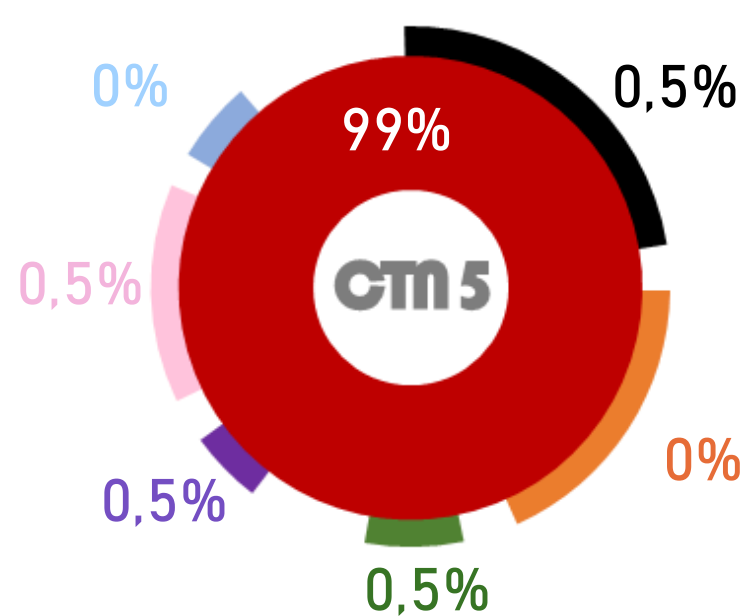
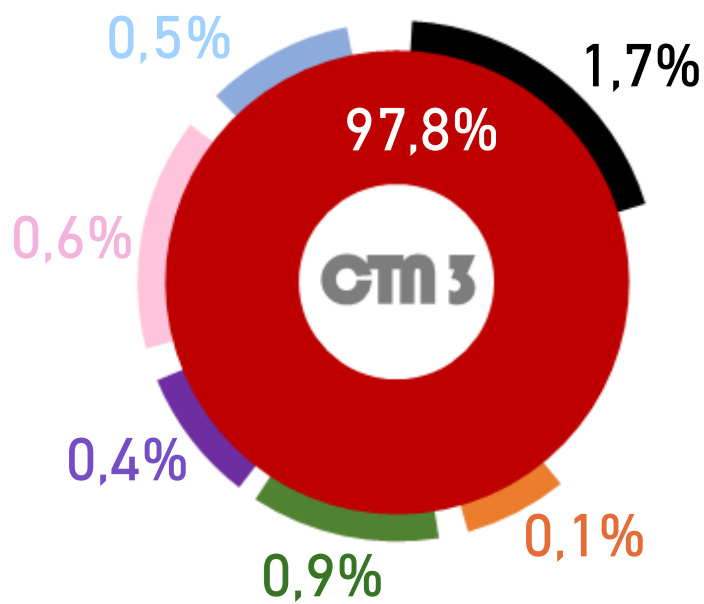
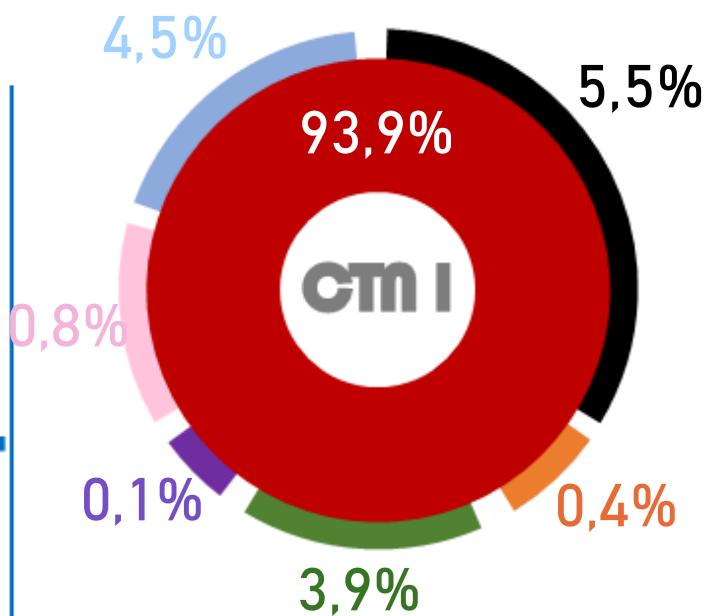
## 2,8

Moyenne nationale



Indice de Fréquence des MP avec et sans arrêt des 10 secteurs les plus élevés

# Répartition des MP par CTN

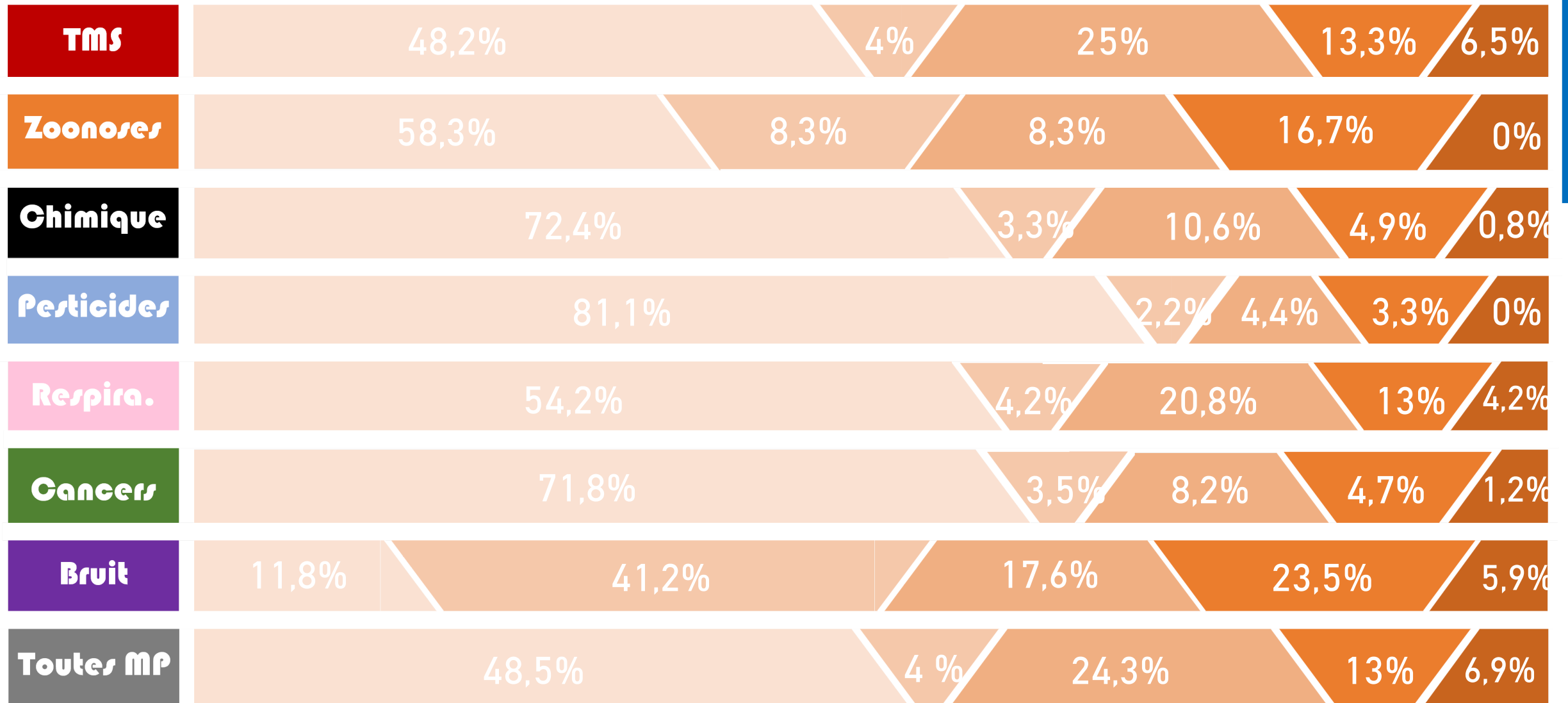


MP Salariés



Le total peut dépasser les 100% puisque des tableaux de MP peuvent être répartis dans plusieurs regroupements

# Répartition des CTN par MP



CTN 1

CTN 2

CTN 3

CTN 4

CTN 5

A cet ensemble des CTN il faut ajouter les secteurs « Hors CTN » pour totaliser 100 %

# « Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides »

**MP**  
**58**

Cas annuels

15

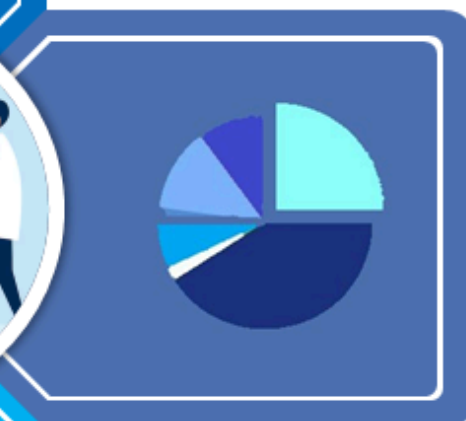
Classement

9e



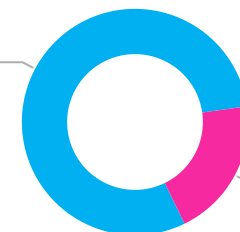
Evolution

+25%  
en 1 an



Hommes

Homme  
80%



Femme  
20%

# « Hémopathies malignes provoquées par les pesticides »

**MP**  
**59**

Cas annuels

23

Classement

6e

Evolution

-4%  
en 1 an

Hommes

Femme  
30%

Homme  
70%

# « Cancers de la prostate provoqués par les pesticides »



Représentation

**+ 58%**  
en 1 an



Hommes



Homme  
100%

Coût annuel

**38**

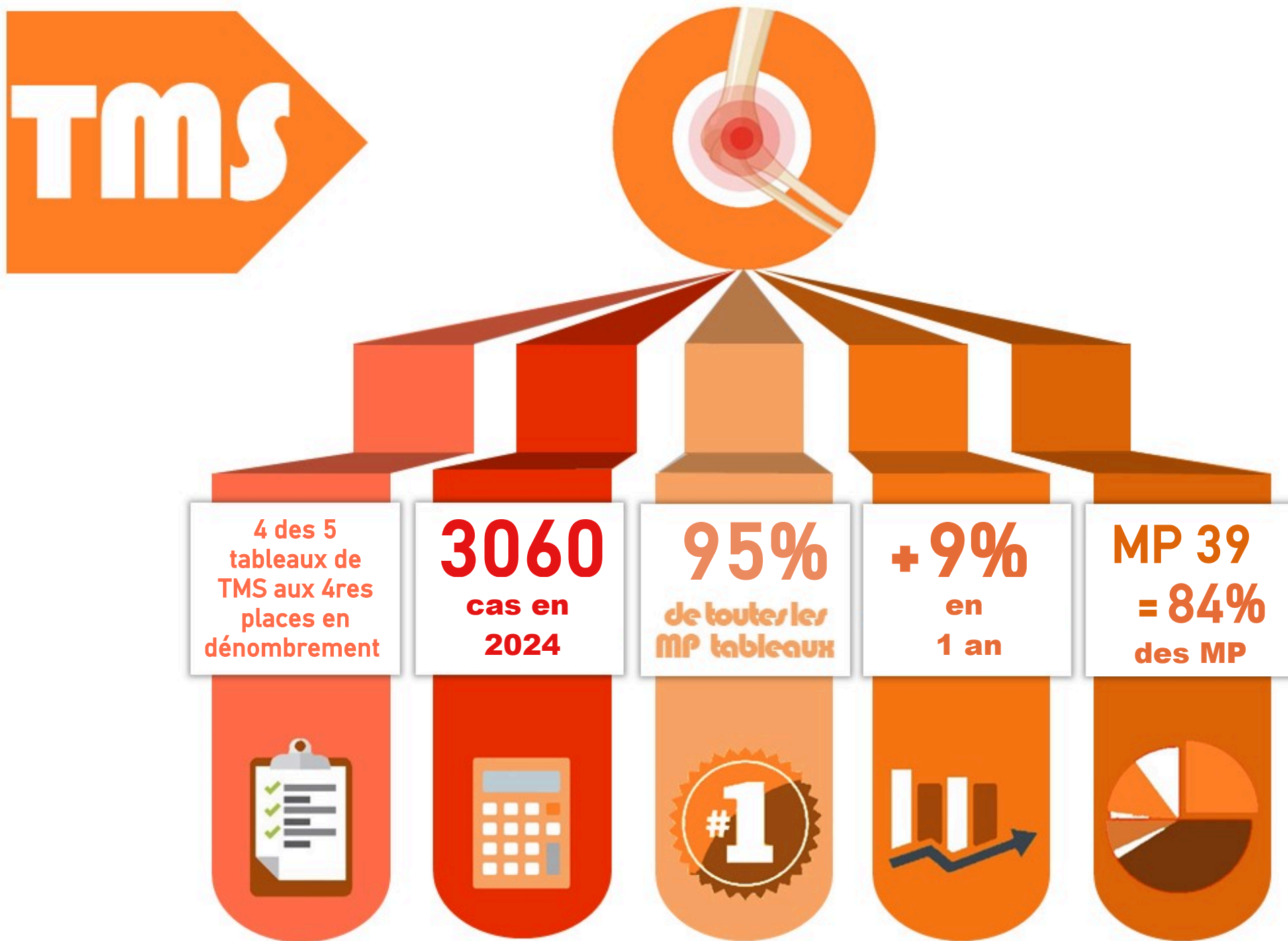


Classement

**5e**



# Données MP 29 – 39 – 53 – 57 – 57 bis « Troubles Musculo-Squelettiques »



# COMMENTAIRES

## Données générales : MP issues des tableaux

En 2024, on a pu dénombrer parmi les maladies professionnelles (MP) reconnues et indemnisées chez les salariés agricoles : 3 320 cas « avec et sans arrêt », 2 806 « avec arrêt » et 2 064 « graves non mortelles ». A la différence de l'année précédente, on constate une augmentation générale du nombre de cas pour chaque niveau de gravité des MP. Cette augmentation n'est pas seulement visible en nombre mais également lorsqu'on étudie les indicateurs pondérés : le « taux de fréquence » (nombre de MP avec et sans arrêt par millions d'heures travaillées) est passé de 2,02 en 2023 à 2,21 en 2024, et « l'indice de fréquence » (nombre de MP avec et sans arrêt par milliers de travailleurs) est passé de 2,43 à 2,77.

Pour 2024, ce sont encore les troubles-musculo-squelettiques (TMS) qui regroupent la quasi-totalité des MP reconnues et indemnisées (95,6 % des cas où les tableaux sont connus). On notera que la part des MP liées au risque « Pesticides » après avoir progressé les dernières années (de 0,7 % des cas en 2019 à 2,3 % en 2023) se stabilise (2,3 % des cas en 2024).

Comme depuis quelques années, la majorité des tableaux sont inactifs. 22 tableaux seulement ont une reconnaissance « avec et sans arrêt » (sur les 5 dernières années 34 tableaux ont eu des reconnaissances, dont 19 moins de 5 cas annuels ; la fourchette oscille entre 23 et 28 tableaux actifs par an).

Hors TMS, comme chaque année les évolutions sur un an ou sur la période 2022-2024 sont difficilement interprétables du fait du peu de

nombre de cas, comme on a pu déjà le dire dans les autres rapports.

Que ce soit sur les 5 ou 3 dernières années, le total des MP augmente (entre 2019 et 2024, hausse de 14,4 %), et la tendance à la hausse se répercute sur de nombreux tableaux (9 tableaux en augmentation de cas entre 2020 et 2024 et 15 tableaux entre 2023 et 2024).

## Indicateurs de sinistralité par CTN

Il y a une assez grande homogénéité par Comité Technique National (CTN) pour leur poids dans chacune des catégories de MP (avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortelles). Les indicateurs semblent prendre des chemins différents en termes d'évolution au sujet de la durée moyenne d'arrêt et du taux moyen d'Incapacité Permanente Partielle (IPP) : tendance à une baisse par rapport à 2023 pour la durée, et à une augmentation pour le taux d'IPP (403 jours en 2024 contre 411 en 2023, taux d'IPP de 14,8 contre 14,2 précédemment).

Le CTN 1 continue en 2024 de rassembler quasiment la moitié des MP quel que soit le type de MP concerné. Par rapport aux moyennes de la totalité des CTN, si aucun CTN ne se dégage comme ayant tous les indicateurs les plus élevés concernant la « gravité » des MP, on peut noter une scission entre deux groupes de CTN concernant la durée moyenne d'arrêt (les CTN 3 et 5 dépassent les 400 jours de moyenne d'arrêt, alors que les CTN 1, 2 et 4 se situent entre 340 et 390 jours) et deux groupes qui ne sont pas les mêmes concernant le taux d'IPP (plus de 15 points pour les CTN 1 et 2, et moins de 15 points pour les CTN 3, 4 et 5, avec un taux particulièrement bas pour le CTN 3 dû au fait que ce CTN n'est quasiment concerné que par les TMS).

Comme pour l'année 2023, on remarque sur un an une légère augmentation du pourcentage de MP se transformant en MP graves non mortelles, augmentation qui peut s'expliquer par celle du nombre de cas liés à des MP auxquelles sont plus souvent attribués des points d'IPP.

Pour situer les CTN en 2024 par rapport à certains indicateurs on peut noter que :

- le CTN 1 possède la 3<sup>e</sup> durée moyenne d'arrêt la plus haute (387 jours), le taux moyen d'IPP le plus élevé (15,1 points) ;
- le CTN 2 a le 2<sup>e</sup> taux moyen d'IPP le plus élevé (15 points), ainsi que l'avant dernière durée moyenne d'arrêt la plus basse (379 jours) ;
- le CTN 3 occupe la 2<sup>e</sup> place concernant la moyenne d'arrêt (436 jours) et le taux moyen d'IPP le plus faible (12,9 points).

Les indicateurs des CTN 4 et 5 continuent leur fluctuation par rapports aux observations des années précédentes (relativement bas avant 2022 comparés à la moyenne des CTN, tendance à se rapprocher voire dépasser les autres CTN en 2022, depuis courbes qui se séparent) :

- le CTN 4 possède le même taux d'IPP que la moyenne nationale (14,8 points) et la durée moyenne d'arrêt la plus basse (342 jours) ;
- le CTN 5 détient le 2<sup>e</sup> taux d'IPP le plus bas (14,4 points), mais en revanche désormais la durée moyenne la plus élevée (438 jours).

A la différence des années antérieures les catégories de MP ne sont pas en baisse. Le nombre de MP « avec et sans arrêt » augmente en un an comme nous l'avons précédemment dit, de manière générale mais également pour chaque CTN, sauf le 2. Quant aux MP « graves non mortelles », le nombre de MP augmente sur un an et mis à part le CTN 5, tous les CTN voient leur dénombrement partir à la hausse.

### **Poids et indicateurs pondérés des CTN dans le dénombrement des MP**

Bien que les CTN 1 et 4 gardent une cohérence entre le poids qu'ils représentent sur la population des CTN et sur l'incidence annuelle du nombre de cas « avec et sans arrêt » (le CTN 1 regroupe 50 % des travailleurs et 41 % des heures travaillées pour 48,5 % des MP avec et sans arrêt ; le CTN 4 quant à lui pèse 13 % des MP avec et sans arrêt pour une population représentant 15,2 % des travailleurs et 16 % des heures travaillées), en revanche les autres CTN sont plus déséquilibrés entre ces deux indicateurs.

Le CTN 5 est celui qui totalise le moins de MP « avec et sans arrêt » proportionnellement à sa population (« seulement » 7 % des cas pour les MP « avec et sans arrêt » pour 19 % des travailleurs et 23 % des heures travaillées). Les CTN 2 et 3 quant à eux doublent quasiment de poids entre leurs populations (CTN 2 : 2 % des travailleurs pour 3 % des heures ; CTN 3 : 12 % des travailleurs pour 15 % des heures travaillées) et leurs MP (CTN 2 : 4 % des MP « avec et sans arrêt » ; CTN 3 : 24 % des occurrences « avec et sans arrêt »).

Cette observation est confirmée par les indicateurs pondérés que sont les taux et indices de fréquence. Le CTN 5 a les indicateurs les plus faibles (0,6 MP « avec et sans arrêt » pour 1 million d'heures travaillées, et 1 cas pour 1 000 travailleurs).

Les CTN 1 et 4 tournent autour de la moyenne des CTN (taux de fréquence de 2,6 pour les MP « avec et sans arrêt » du CTN 1, et de 1,8 pour le CTN 4 pour une moyenne nationale à 2,2 points ; indice de fréquence de 2,7 pour le CTN 1 et 2,4 pour le CTN 4 pour une moyenne nationale à 2,8).

Les CTN 2 et 3 ont les indicateurs les plus élevés. Ainsi, le CTN 2 a un indice de fréquence pour les MP « avec et sans arrêt » de 5,2 et un taux de fréquence de 3,1. Tandis que le CTN 3 voit ses indicateurs de fréquences se situer à 5,7 pour l'indice de fréquence et 3,5 pour le taux de fréquence.

Ainsi un travailleur du CTN 3 a 5 fois plus de risque d'être victime d'une MP « avec et sans arrêt » qu'un travailleur du CTN 5, et 2 fois plus de risque qu'un travailleur du CTN 1. De manière globale, les travailleurs des CTN 2 et 3 ont 2 à 3 fois plus de risque de contracter une MP que ceux des autres CTN.

Pour les MP « graves non mortelles », la situation est assez similaire à celle des MP « avec et sans arrêt » : majorité des cas venant du CTN 1, sous-représentation des CTN 4 et 5, et des indices de fréquence 2 fois plus élevés que la moyenne pour les CTN 2 et 3.

## **Regroupement des MP par thèmes et par CTN**

*Pour cette partie, plutôt que d'afficher tous les tableaux de MP par CTN rendant la lecture complexe voire impossible pour répondre au secret statistique auquel est soumis la MSA, un regroupement par catégories de maladies professionnelles a été opéré.*

*Si certaines maladies peuvent se retrouver dans plusieurs catégories, et si un autre découpage aurait peut-être été possible, 7 thèmes ont été retenus permettant de classer l'ensemble des MP, de connaître du poids des principales affections concernées par les MP.*

*Ces catégories permettent de mettre en évidence les grands thèmes qui préoccupent la prévention des ATMP soit de par leur place actuelle dans le champ des incidences annuelles, soit de par l'attention que l'on souhaite porter à tel ou tel notion précise.*

*Ces 7 catégories sont les suivantes (cf. le détail du regroupement par tableaux de MP se trouvent en Annexe de ce document) : cancer (que l'on peut retrouver dans d'autres catégories), zoonose, bruit, risque chimique, risque pesticide (qui appartient au risque chimique), TMS, maladies respiratoires.*

*Outre le peu de nombre de cas, même en prenant une période étendue, il nous faut composer également avec le secret statistique (exclusion d'un affichage des occurrences comprise entre 0 et 5) pour réussir à interpréter les données. Il faut donc prendre avec mesure et réserve les observations.*

La première constatation que l'on peut faire tient à la prédominance des TMS : inévitablement ils regroupent la quasi-totalité des maladies professionnelles « avec et sans arrêt » sur la période étudiée, et leur poids est assez identique sur chaque CTN (entre 91 et 99 % des cas de MP « avec et sans arrêt » sont des TMS pour chaque CTN). Le poids des CTN dans la répartition des TMS se recoupe là encore de façon évidente avec les proportions que l'on avait pu observer dans le chapitre précédent.

On remarque que c'est le regroupement TMS qui, de par son importance en nombre, oriente la répartition des MP par CTN.

En effet, les regroupements de MP ont une répartition par CTN très disparate : par exemple le CTN 1 comptabilise 81 % des MP liées aux pesticides mais seulement 12 % des MP liées au bruit, alors qu'à l'inverse le CTN 2 va quant à lui accueillir 8 % des MP liées aux zoonoses et 41 % des MP liées au bruit bien qu'il ne regroupe que 4 % de l'ensemble des MP.

Il y a donc bien une « spécificité » des MP par CTN, avec des conséquences logiques :

- les cancers vont de fait être plus représentés dans le CTN 1 (72 % des cas) ;
- plus généralement et logiquement, les CTN à forts taux de MP liées aux risques chimiques/pesticides vont avoir les taux les plus élevés concernant les MP liées au cancer ;
- le CTN 3 qui représente moins de 12 % de la population en nombre d'individus et 15 % en heures, totalise 25 % des MP liées aux TMS.

Si les pourcentages peuvent parfois être quelque peu différents pour les MP « graves non mortelles » par rapport aux observations faites lors de l'étude des MP « avec et sans arrêt », on retrouve la plupart du temps des découpages assez identiques.

## Poids des MP par secteurs d'activité

3 codes risques AT regroupent 4 MP sur 10 du régime agricole des salariés : ce sont les secteurs de la viticulture (18,6 % des cas de MP), des cultures spécialisées (12,6 %) et des établissements de jardins, paysagisme, reboisement (10,4 %). Cela signifie pour chacun de ces secteurs un total de MP dépassant annuellement les 300 occurrences. Ensuite viennent 5 secteurs pour lesquels le nombre de MP oscille entre 130 et 250 unités annuellement (cultures et élevages non spécialisés, traitement de la viande, organismes professionnels, produits laitiers, élevages spécialisés de petits animaux), puis moins d'une dizaine de secteurs au dessous de 100 cas mais au dessus de 50. Ainsi, 85 % des MP sont issues d'une quinzaine de secteurs sur la quarantaine de codes risques que compte le régime des salariés agricoles.

Une fois la question du dénombrement étudiée, reste celle des secteurs les plus « à risque », à savoir la fréquence des MP selon le nombre d'heures travaillées ou le nombre de travailleurs concernés.

Dans cette configuration, 5 secteurs se distinguent des autres avec des taux de fréquence au minimum 5 fois supérieurs à la moyenne nationale, dont 2 avec des taux ou indices de fréquence 7 à pratiquement 10 fois plus élevés que ceux de la moyenne des autres secteurs : ce sont les codes risques « traitement de la viande de boucherie » (indice de fréquence de 23,6), et « traitement viande de volailles » (indice de fréquence de 20,5).

## Regroupement MP par thèmes et par Région

*De par le peu de nombre de cas au total de MP, et l'impact des TMS, les données par MSA dans les rapports précédents étaient peu significatives au niveau statistique. Le choix a été fait d'appréhender cette partie désormais par un découpage régional, sachant que par ailleurs un nouveau système de diffusion de l'information interne aux MSA permet de fournir à chacune d'entre elle leur bilan détaillé des MP.*

*Il faut bien garder à l'esprit que la « régionalisation » de certains secteurs va bien évidemment avoir une influence sur les types de MP rencontrées et donc avoir des répercussions sur les poids des regroupements de MP par zones géographiques, ce qui introduit un biais dans l'analyse comparative « brute ». De plus, le faible nombre de cas par type de MP peut induire en erreur quant aux interprétations de pourcentages de représentation des régions pour certains types de MP.*

*Toutefois cette démarche « régionale » permet de dégager des tendances et de pointer quelques particularismes régionaux toujours utiles lorsque l'on veut établir un premier diagnostic de sinistralité chiffré pour identifier des zones, secteurs à « risques » permettant ensuite de mieux développer et cibler certains thèmes liés à la prévention.*

### **Des régions « sur-représentées » dans certaines pathologies et des MP « sur-représentées » dans certaines régions**

A la différence de la période 2021-2023 étudiée l'année dernière, l'adéquation est assez forte entre le poids des régions sur la totalité des MP et leur poids sur certains types de MP : à quelques exceptions près on retrouve, par MP, les proportions auxquelles on pouvait s'attendre au regard de leur représentation sur l'ensemble des MP.

S'il fallait identifier des dissemblances nous pourrions avancer des données pour 6 régions où les écarts à la moyenne (soit par régions soit par MP) sont plus ou moins forts et nombreux. Il faut toutefois bien avoir à l'esprit que pour de nombreuses pathologies, les cas étant faibles en nombre, l'écart à la moyenne peut rapidement s'élever à partir du moment où il y a quelques unités de différence, donc il faut prendre ces chiffres avec mesure (notamment MP liées au bruit, aux zoonoses, aux maladies respiratoires) même si ces données peuvent

être révélatrices de vraies points de situation.

Ainsi, la région Auvergne-Rhône-Alpes qui regroupe 7 % des MP du régime pour les salariés, totalise 13 % des MP liées aux zoonoses et comme l'année précédente se trouve donc en sur-représentation sur ce type de pathologie. En revanche son poids va être plus faible pour le duo pesticides-cancers. La deuxième région concernée dans les différences modérées est Provence-Alpes-Côte d'Azur chez qui la pathologie liée au bruit est bien supérieure au poids que représente cette région sur l'ensemble des MP (4 % des MP mais 12 % des MP liées au bruit). Cette région se démarque également au niveau de l'étude de la représentation des MP sur le total des MP qu'elle enregistre : le poids des MP liées au trio de pathologies « risque chimique pesticides cancers » est plus important que celui trouvé dans les autres régions françaises. D'ailleurs trois autres régions que sont Hauts-de-France, Centre-Val-de-Loire et la Corse connaissent aussi cette part plus importante accordée à ce risque tripartite dans le total de leur MP.

A noter que pour les Hauts-de-France, son poids est plus important dans de nombreuses pathologies que ne le laissait présager son poids sur le total des MP : 5 des 7 regroupements de MP que nous étudions sont supérieurs en pourcentage (avec un quasi doublement pour chaque entité) à celui de la moyenne que cette région détient sur l'ensemble des MP : 5 % des MP, alors que les cancers sont à la hauteur de 10 %, tout comme le risque pesticides, et donc le risque chimique son corolaire (11 %), ou encore les maladies respiratoires et celles liées au bruit (respectivement 9 et 20 %).

Enfin, dernière région pour laquelle la tendance est à une sur-représentation sur plusieurs regroupements de MP, la région Grand Est qui détient 12 % des MP, mais 37 % des zoonoses, 22 % des MP liées au bruit ou encore 18 % des MP liées aux pesticides.

Comme nous le disions en début de section, pour les autres régions la corrélation est très forte entre la part de ces régions sur le total des MP et pour chacun des regroupements. Certes les parts ne sont pas toujours égales, et peuvent varier du simple au double.

Cependant les pourcentages étant tellement faibles, il n'est pas possible d'en tirer des conclusions outre mesure, et l'écart à la moyenne du total reste dans des taux qui ne montre pas de particularités notables. Tout au plus pouvons nous dire que certaines régions sont sous-représentées mais alors ce sont surtout des effets mécaniques d'une sur-représentation d'autres régions qui semblent jouer quand on observe la majorité des régions par rapport à la moyenne.

### **Des MP « sous-représentées » dans certaines régions**

A l'inverse de la section précédente, des groupes de MP sont sous-représentés dans certaines régions.

Ainsi, le risque Pesticides a un poids inférieur à la moyenne nationale qu'il détient normalement dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comte, Bretagne, Ile-de-France, Normandie, Pays-Loire (part de ce risque en moyenne de 2,3 % alors qu'elle est de moins de 1,7 % dans ces régions). Pour les risques cancer, celui-ci a

un poids plus faible que les autres régions dans 3 zones sur les 7 que nous venons de nommer : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comte, Bretagne (moyenne nationale de 2,2 %, alors que dans ces régions le poids de ce risque est en dessous des 1,7 %).

Pour finir, au sujet du risque TMS, les Hauts de France et Provence Alpes Cotes d'Azur, voient le poids de ce risque être inférieur à la moyenne nationale (en dessous de 90 % de l'ensemble des MP).

### **Des régions plus à « risques » ? Une cartographie des indicateurs pondérés montrant 3 groupes de régions**

On peut classer les régions françaises en 3 groupes :

- Celles avec un indice de fréquence plus élevé d'environ au moins 1 point par rapport à la moyenne, et dépassant donc les 3,5 MP par milliers de travailleurs. Ce sont les régions de Bretagne (3,7), de Haute Normandie (3,8) et la région à l'indice le plus fort la Nouvelle-Aquitaine (5).
- Celles avec un indice de fréquence légèrement plus élevé que la moyenne nationale (mais très proche cependant), dans lesquelles se situent les régions de Corse, Pays-de-la-Loire et Grand-Est (indice de 3,1 pour chacune d'entre elles).
- Celles aux indices de fréquence inférieur (voire 2 fois inférieur) à la moyenne du pays. On va retrouver ici les 7 autres entités parmi lesquelles l'Île-de-France (1,1) à l'indice le plus faible, ou encore les Hauts de France (2,3), région pour laquelle l'indice est le « fort » parmi ce groupe.

# DONNEES STATISTIQUES DE LA SINISTRALITE MP

# DONNEES 2024

Les termes utilisés sont définis dans les pages de l'a partie Annexes.

Cependant, pour faciliter la lecture des pages suivantes, voici quelques rappels de définitions de deux indicateurs fréquemment utilisés :

- taux de fréquence : nombre de MP par million d'heures travaillées ;
- indice de fréquence : nombre de MP par milliers de travailleurs.

Ces deux notions peuvent se décliner selon la "gravité" : fréquence des MP avec et sans arrêt, fréquence des MP avec arrêt, fréquence des MP graves non mortelles.



# MALADIES PRO.

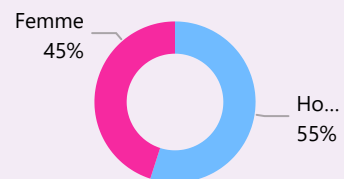
## 2024

## France métropolitaine

## Tous secteurs

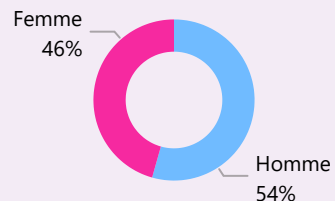
### 3 320

#### MP avec et sans arrêt



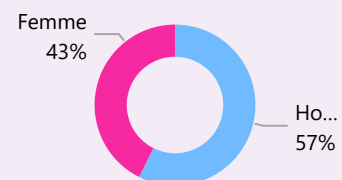
### 2 806

#### MP avec arrêt



### 2 064

#### MP graves non mortelles



### 2,8

#### Indice de Fréquence des MP avec et sans arrêt



### 403

#### Durée moyenne d'arrêt en jours

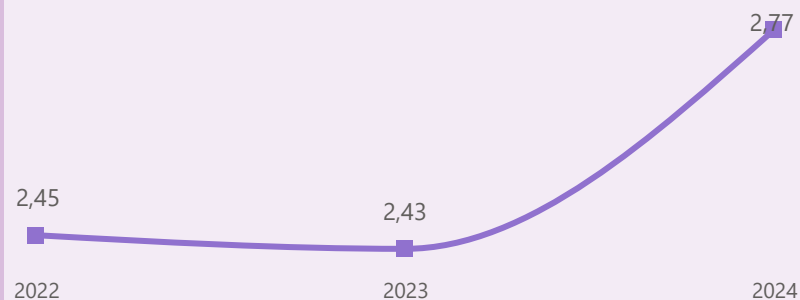


### 14,8

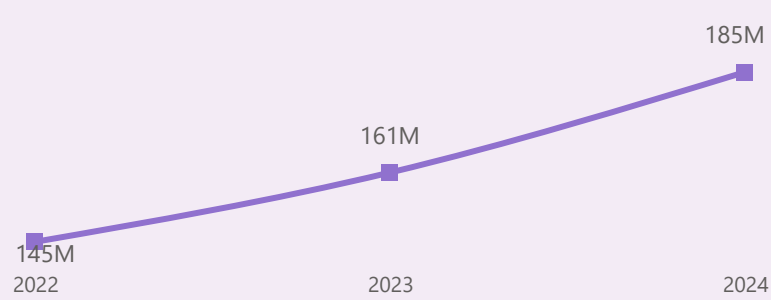
#### Taux moyen d'IPP



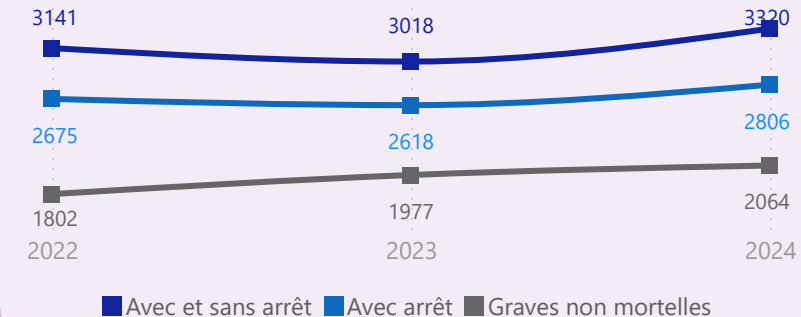
#### Evolution de l'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt



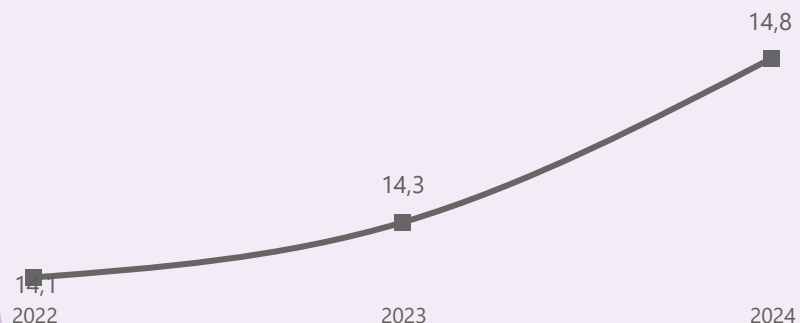
#### Evolution du coût total (€)



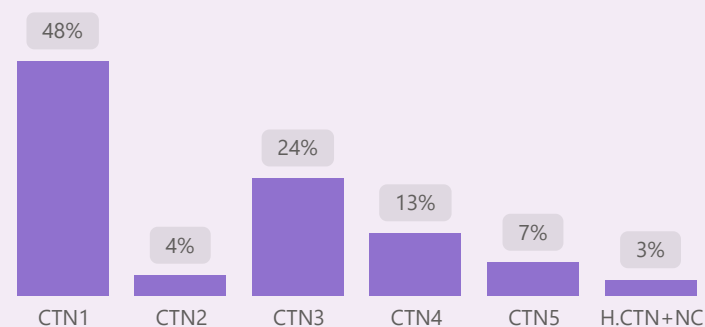
#### Evolution des MP



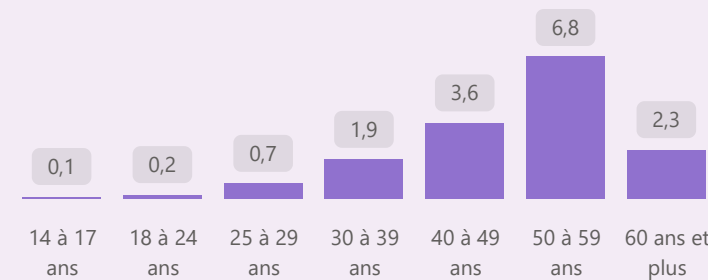
#### Evolution du taux moyen d'IPP



#### MP avec et sans arrêt par CTN



#### Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par tranches d'âge





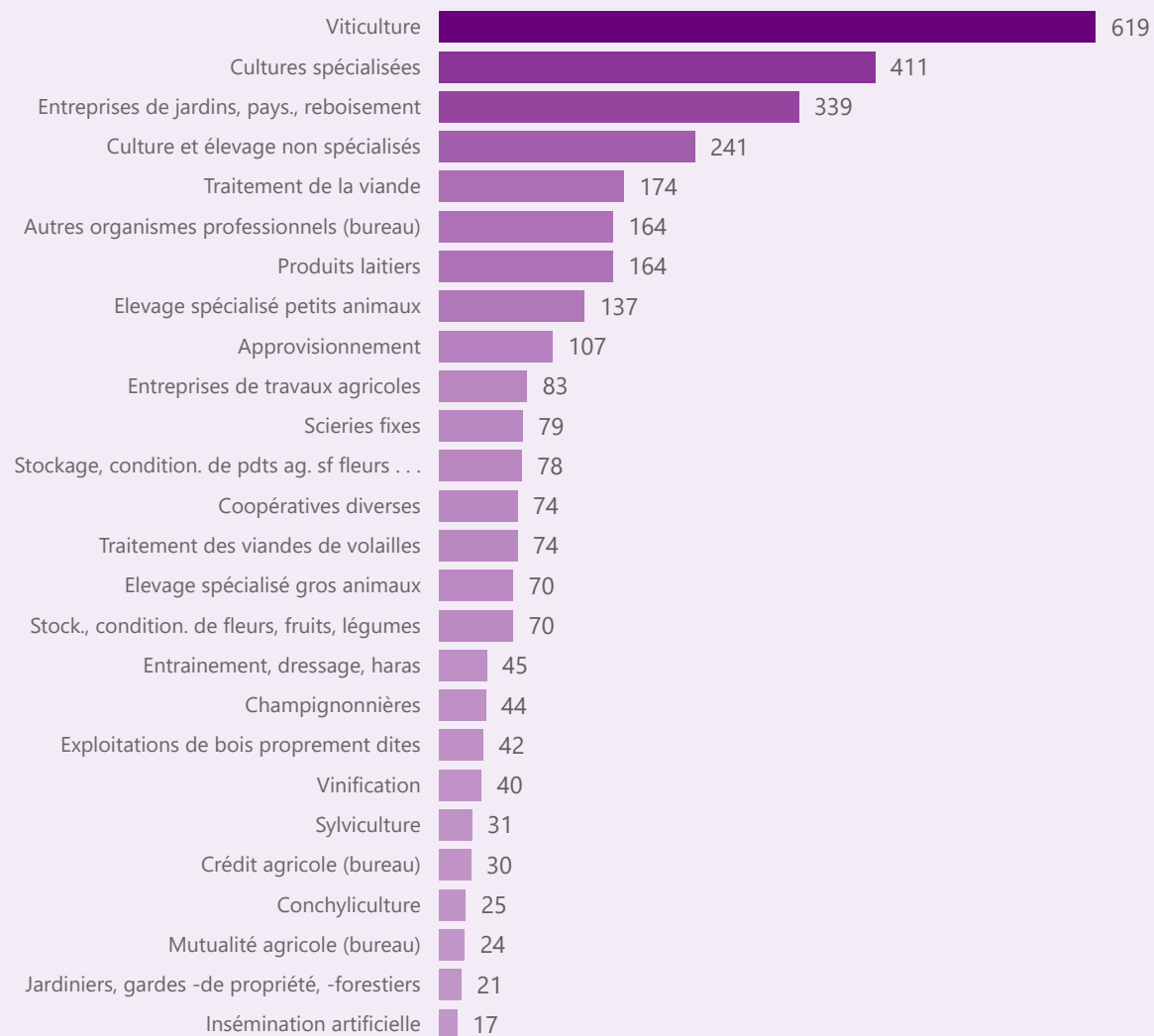
# MALADIES PRO.

## 2024

### France métropolitaine

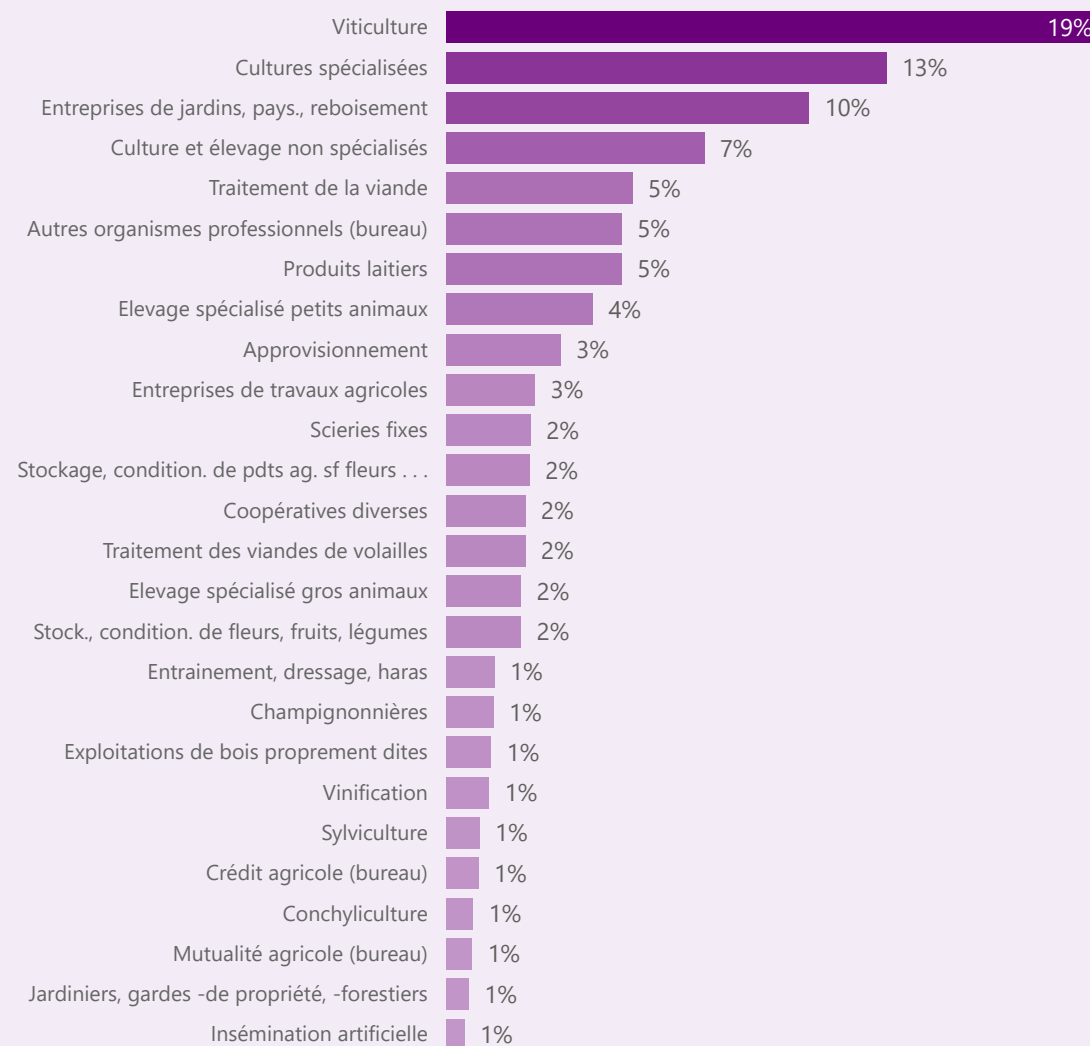
### Tous secteurs

#### Nombre de MP avec et sans arrêt par code risque de la victime



Il existe d'autres éléments masqués en application du secret statistique

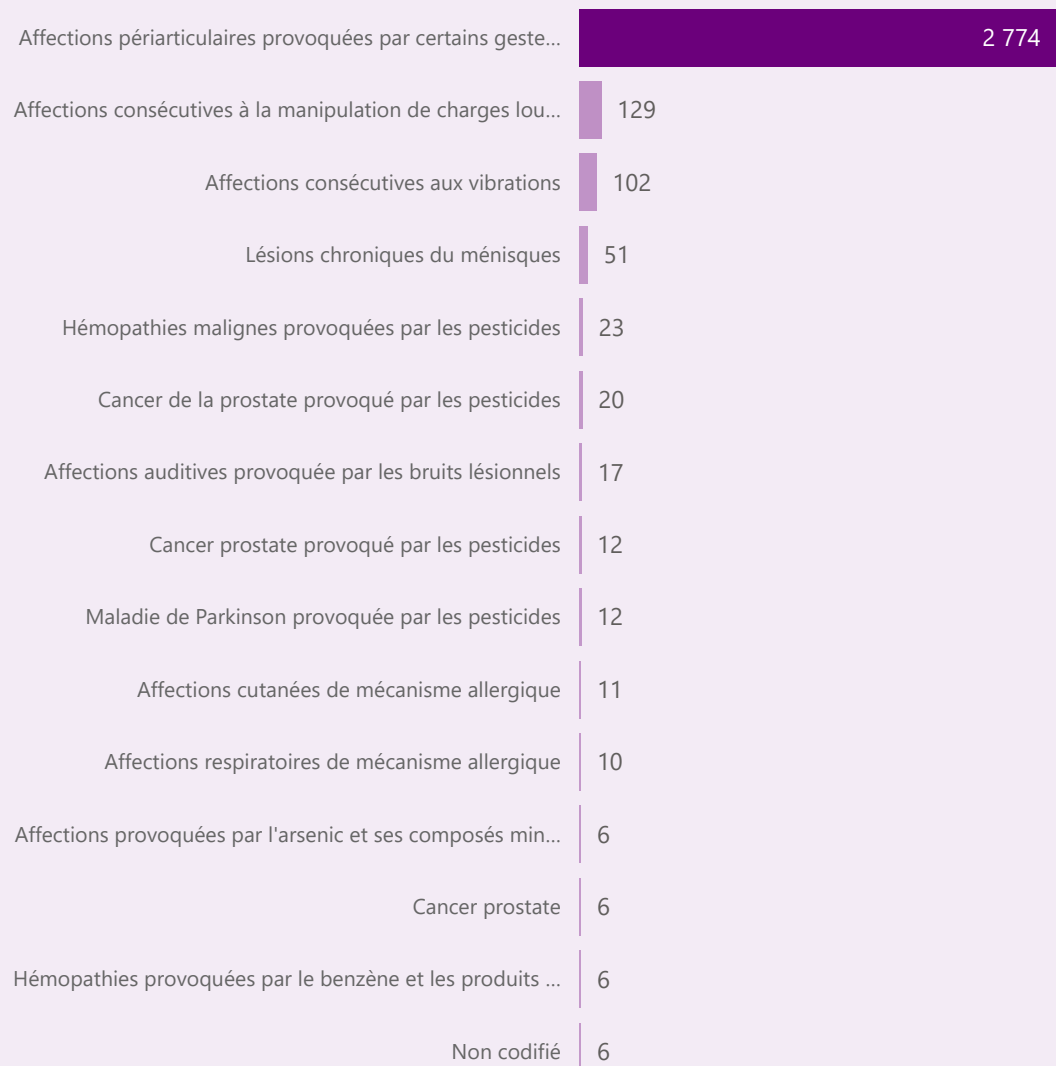
#### Répartition de MP avec et sans arrêt par code risque de la victime



Il existe d'autres éléments masqués en application du secret statistique

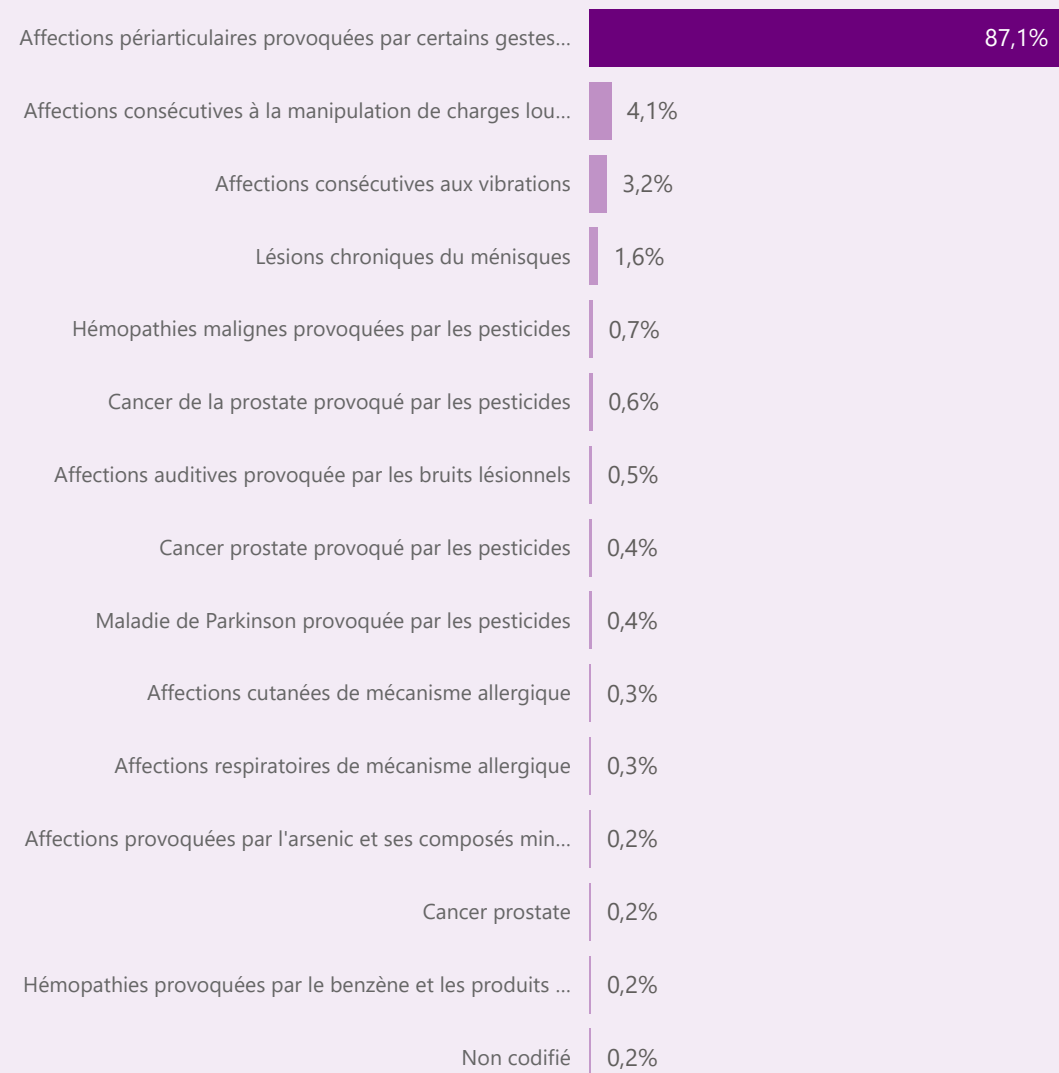


## Nombre de MP avec et sans arrêt par tableaux de MP



*Il existe d'autres élément masqués en application du secret statistique*

## % MP avec et sans arrêt par tableaux de MP



*Il existe d'autres élément masqués en application du secret statistique*



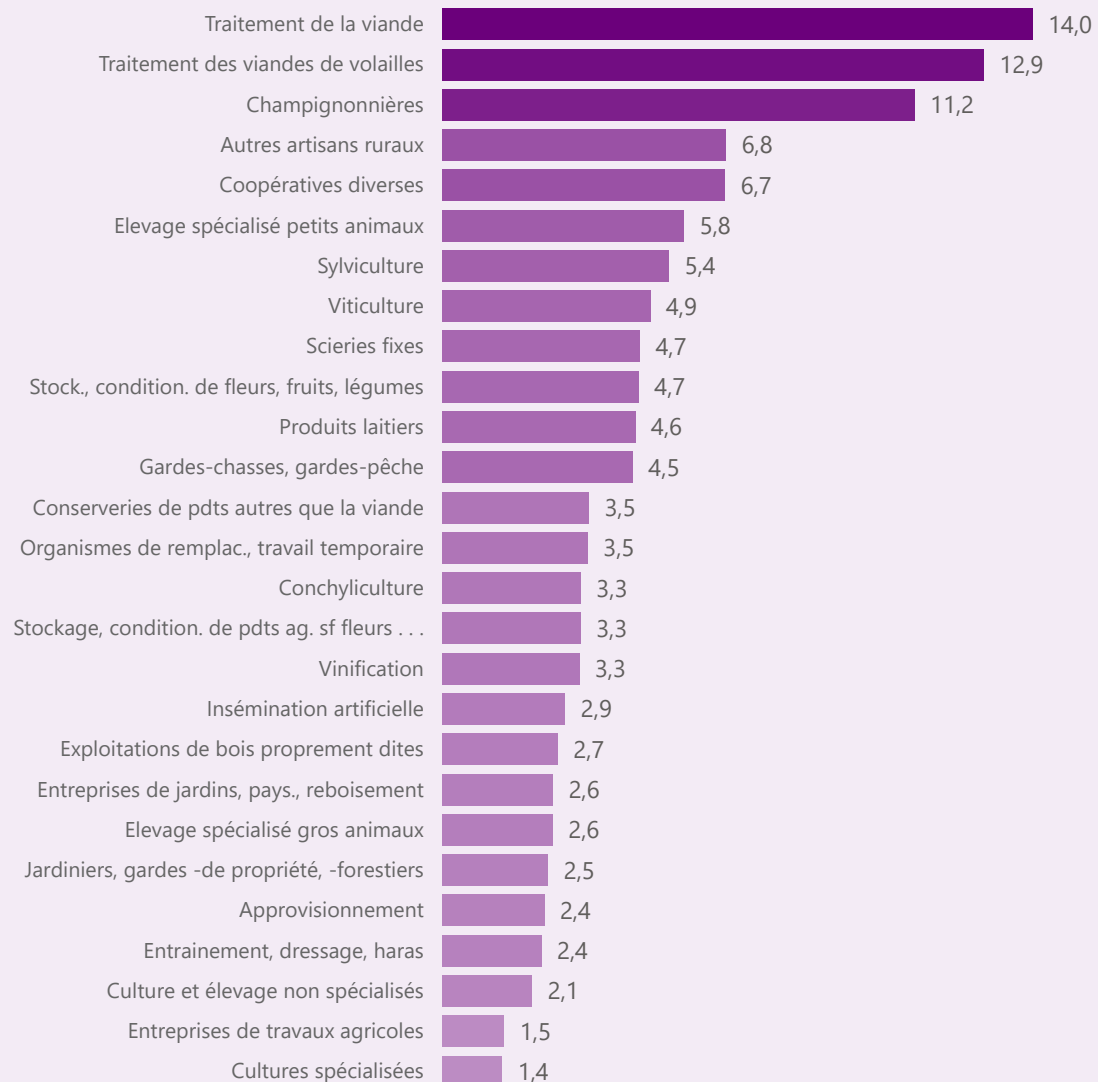
## MALADIES PRO.

# 2024

# France métropolitaine

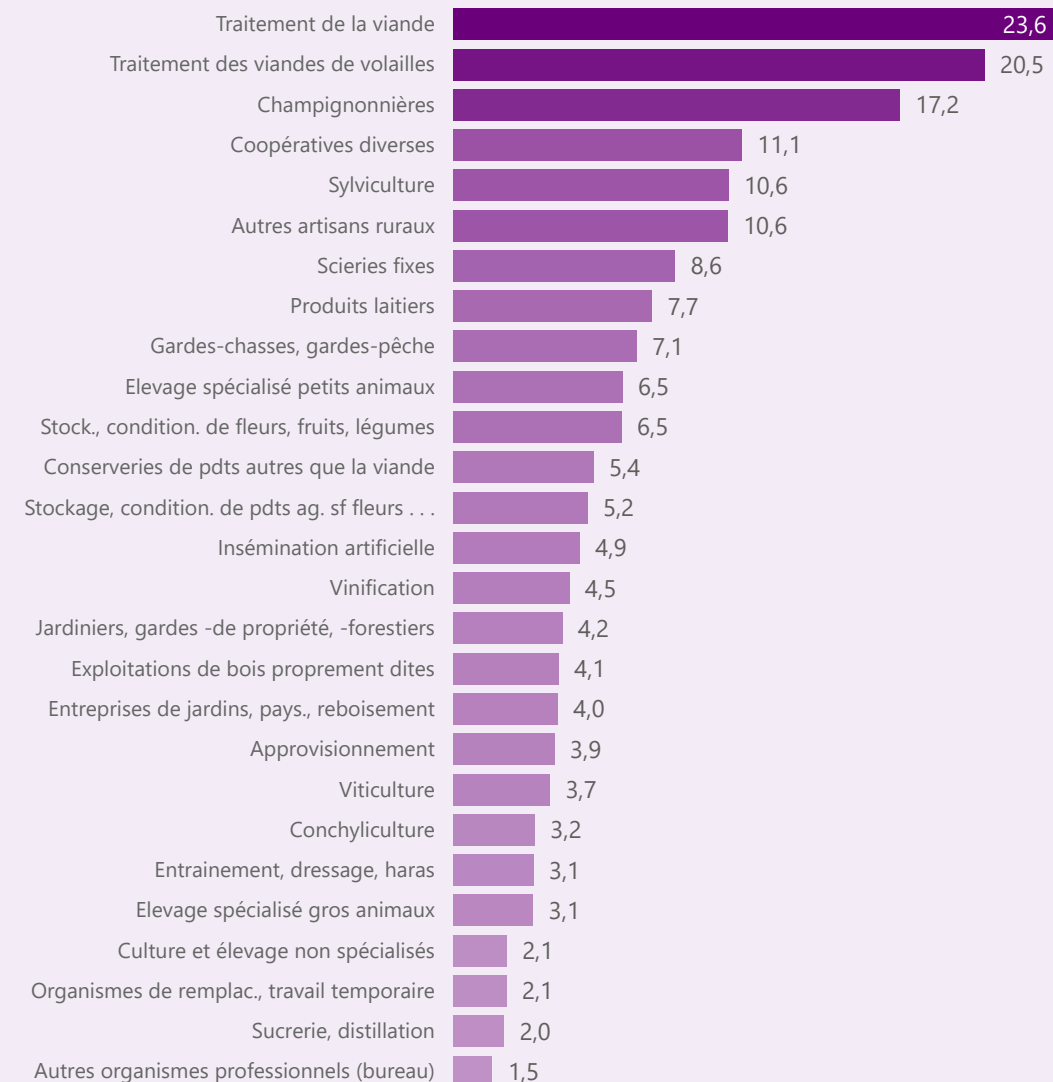
# Tous secteurs

### Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt par code risque de la victime



Il existe d'autres éléments masqués en application du secret statistique

### Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par code risque de la victime



Il existe d'autres éléments masqués en application du secret statistique



## MALADIES PRO.

# 2024

# France métropolitaine

# Tous secteurs

### Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt par tableaux de MP

Affections périarticulaires provoquées par certains geste...	1,842
Affections consécutives à la manipulation de charges lou...	0,086
Affections consécutives aux vibrations	0,068
Lésions chroniques du ménisques	0,034
Hémopathies malignes provoquées par les pesticides	0,015
Cancer de la prostate provoqué par les pesticides	0,013
Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels	0,011
Cancer prostate provoqué par les pesticides	0,008
Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides	0,008
Affections cutanées de mécanisme allergique	0,007
Affections respiratoires de mécanisme allergique	0,007
Affections provoquées par l'arsenic et ses composés min...	0,004
Cancer prostate	0,004
Hémopathies provoquées par le benzène et les produits ...	0,004
Non codifié	0,004

Il existe d'autres élément masqués en application du secret statistique

### Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par tableaux de MP

Affections périarticulaires provoquées par certains geste...	2,317
Affections consécutives à la manipulation de charges lou...	0,108
Affections consécutives aux vibrations	0,085
Lésions chroniques du ménisques	0,043
Hémopathies malignes provoquées par les pesticides	0,019
Cancer de la prostate provoqué par les pesticides	0,017
Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels	0,014
Cancer prostate provoqué par les pesticides	0,010
Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides	0,010
Affections cutanées de mécanisme allergique	0,009
Affections respiratoires de mécanisme allergique	0,008
Affections provoquées par l'arsenic et ses composés min...	0,005
Cancer prostate	0,005
Hémopathies provoquées par le benzène et les produits ...	0,005
Non codifié	0,005

Il existe d'autres élément masqués en application du secret statistique



## MP par tableaux (1/2)

Salariés : Maladies professionnelles en 2024	MP avec et sans arrêt	% en colonne	MP graves non mortelles	% en colonne
Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels	6	1 %	7	1 %
Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes	43	4 %	27	4 %
Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections consécutives aux vibrations	34	3 %	27	4 %
Affections cutanées de mécanisme allergique	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères	0	0 %	0	0 %
Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections dues aux rickettsies	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures	925	84 %	535	78 %
Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol	0	0 %	0	0 %
Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés	0	0 %	0	0 %
Affections provoquées par les phosphates, . . .et carbamates anticholinestérasiques	0	0 %	0	0 %
Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections respiratoires aiguës par infection au SARS-CoV2	0	0 %	0<x<5	< 5%
Affections respiratoires de mécanisme allergique	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%



## MP par tableaux (2/2)

Salariés : Maladies professionnelles en 2024	MP avec et sans arrêt	% en colonne	MP graves non mortelles	% en colonne
Brucelloses professionnelles	0	0 %	0	0 %
Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Cancer de la prostate provoqué par les pesticides	7	1 %	9	1 %
Cancer prostate	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Cancer prostate provoqué par les pesticides	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Hémopathies malignes provoquées par les pesticides	8	1 %	10	1 %
Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Leptospiroses	0<x<5	< 5%	0	0 %
Lésions chroniques du ménisques	17	2 %	12	2 %
Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Maladie de Lyme	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Maladies causées par le mercure et ses composés	0	0 %	0	0 %
Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Psittacose	0	0 %	0	0 %
Rage professionnelle	0	0 %	0	0 %
Rouget du porc	0	0 %	0<x<5	< 5%



# MALADIES PRO.

## 2024

## France métropolitaine

## Tous secteurs

### MOINS DE 10 SALARIES

### DE 10 à 20 SALARIES

### DE 20 à 50 SALARIES

### DE 50 à 300 SALARIES

### PLUS DE 300 SALARIES

**1682** **50,7%**

MP avec et sans arrêt % MP

**66** **2,0%**

**436** **13,1%**

**492** **14,8%**

**460** **13,8%**

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

**3,2**

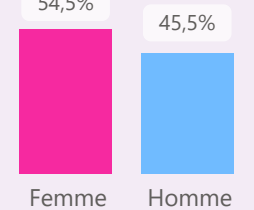
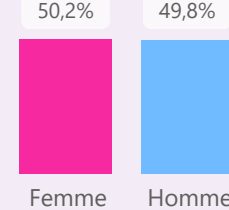
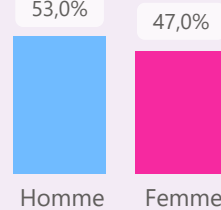
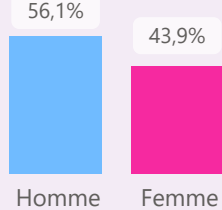
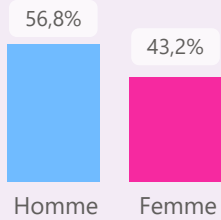
**0,5**

**2,5**

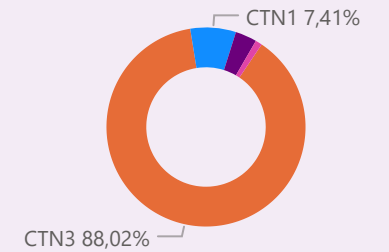
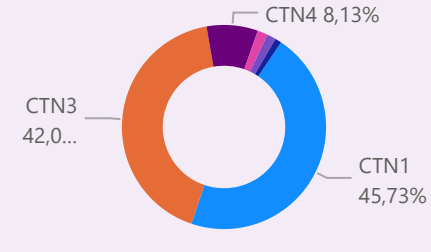
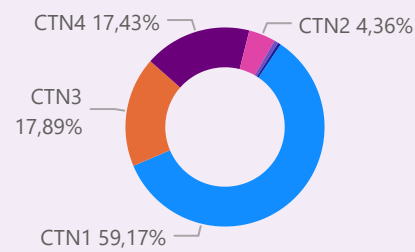
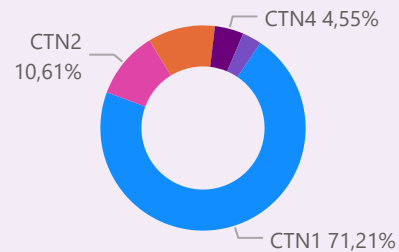
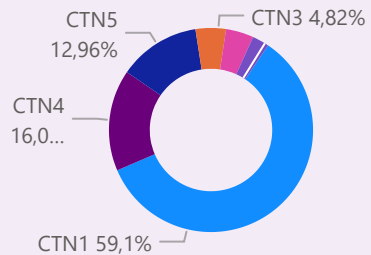
**2,3**

**3,1**

MP avec et sans arrêt par sexe



MP avec et sans arrêt par CTN





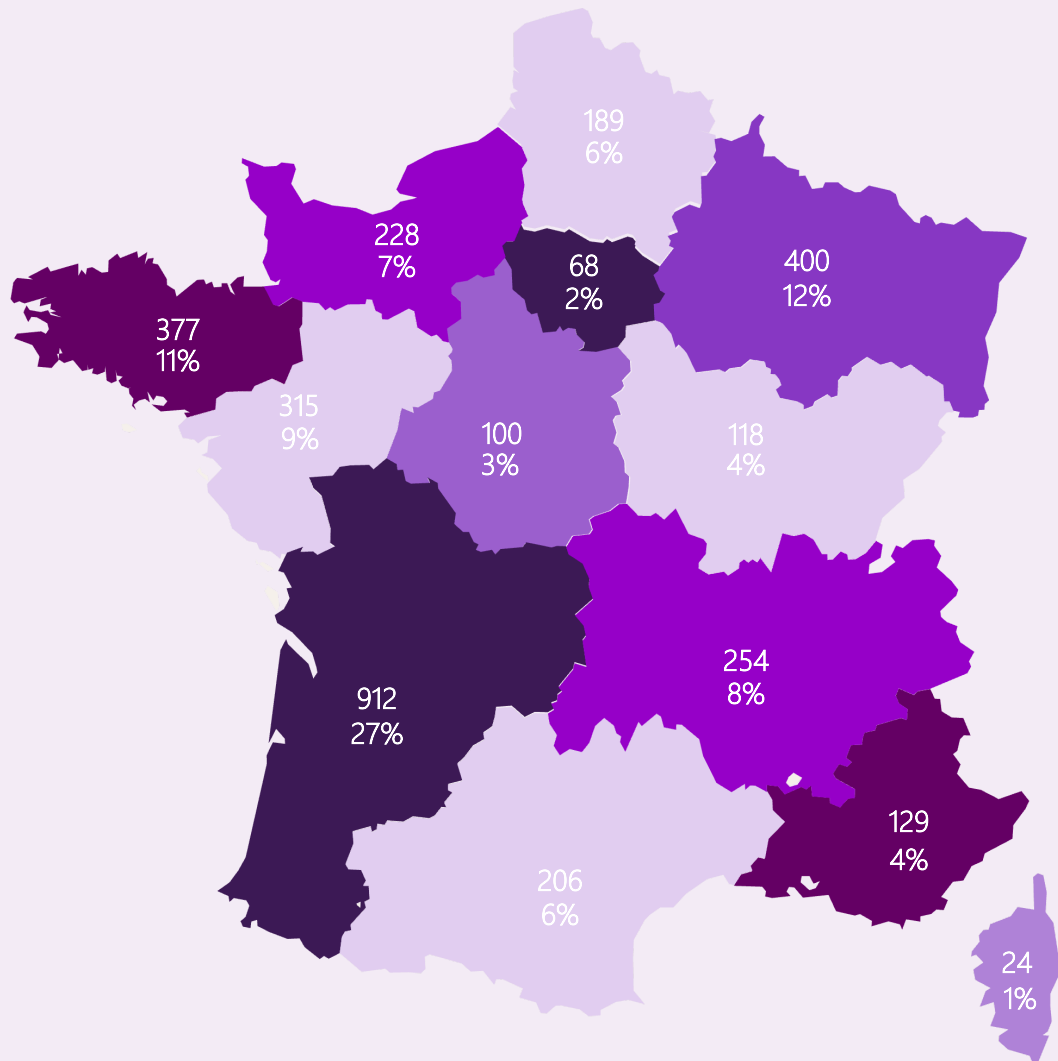
MALADIES PRO.

2024

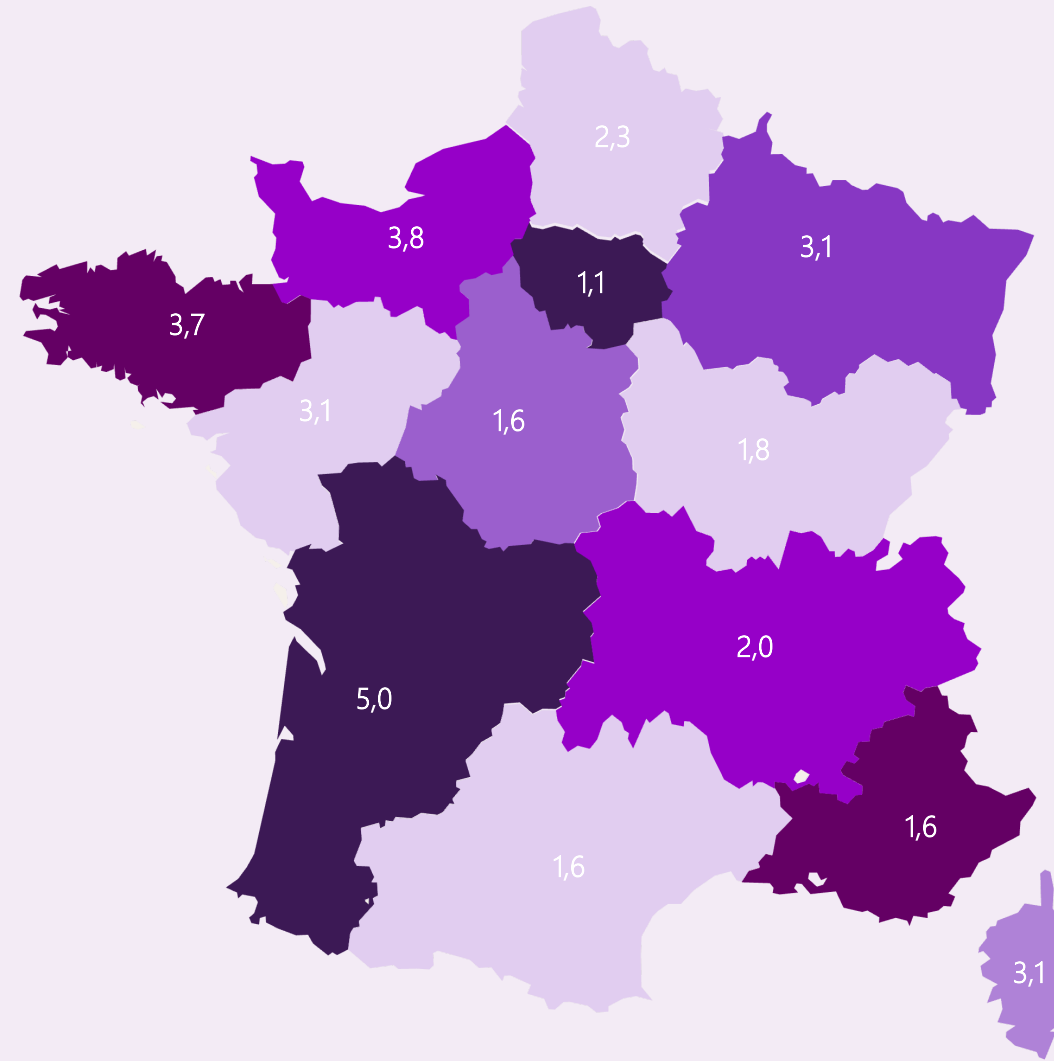
France métropolitaine

Tous secteurs

Répartition des MP avec et sans arrêt par région



Indice de fréquence des MP avec et sans par région



# **DONNEES 2022-2024**

moyennes annuelles sur la période



# MALADIES PRO.

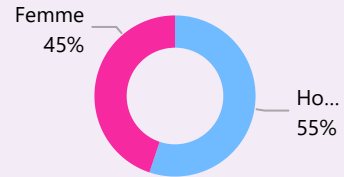
## 2022-2024

## France métropolitaine

## Tous secteurs

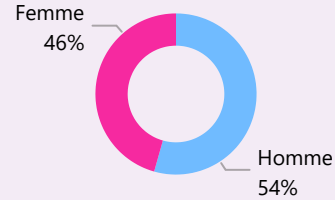
### 3 160

#### MP avec et sans arrêt



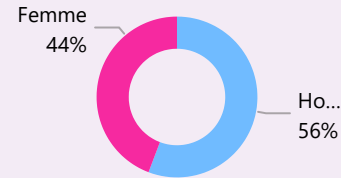
### 2 700

#### MP avec arrêt



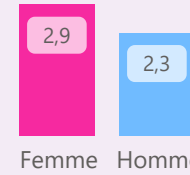
### 1 948

#### MP graves non mortelles



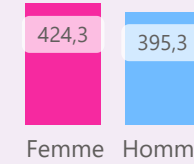
### 2,5

#### Indice de Fréquence des MP avec et sans arrêt



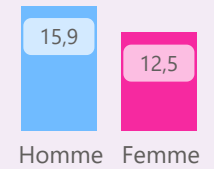
### 409

#### Durée moyenne d'arrêt en jours

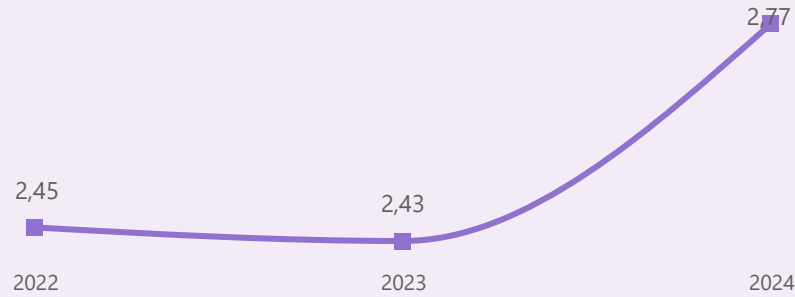


### 14,4

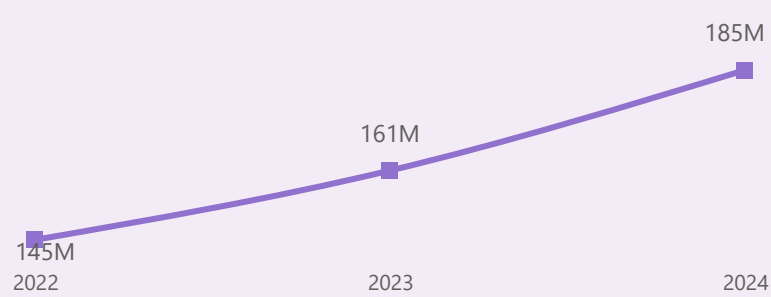
#### Taux moyen d'IPP



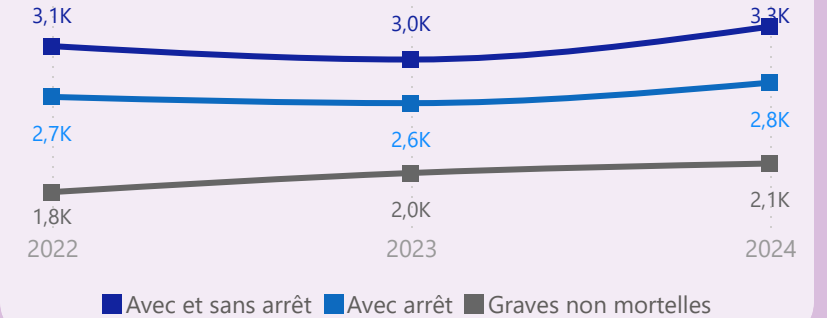
#### Evolution de l'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt



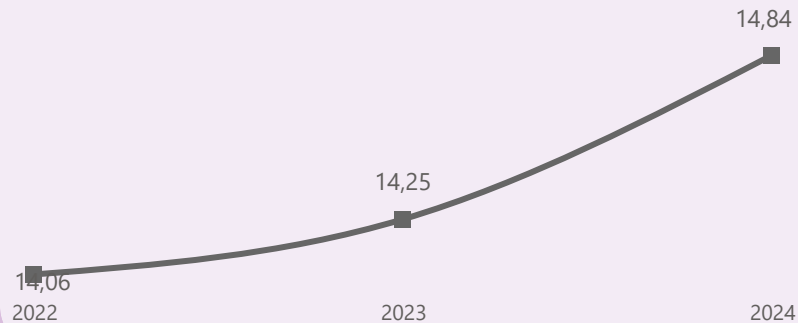
#### Evolution du coût total (€)



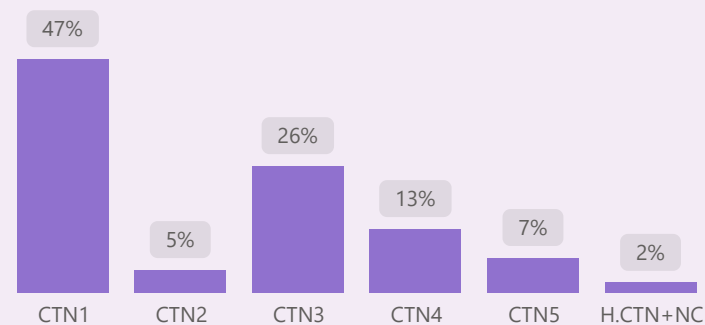
#### Evolution des MP



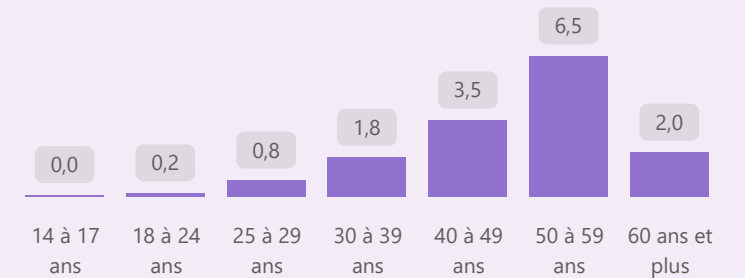
#### Evolution du taux moyen d'IPP



#### MP avec et sans arrêt par CTN



#### Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par tranches d'âge





## % MP avec et sans arrêt par région

Région	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Respiratoires	Toutes MP
Auvergne-Rhône-Alpes	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	93,2%	x < 5%	100%
Bourgogne-Franche-Comté	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	95,6%	x < 5%	100%
Bretagne	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	94,9%	x < 5%	100%
Centre-Val de Loire	x < 5%	x < 5%	x < 5%	5,1%	x < 5%	92,1%	x < 5%	100%
Corse	x < 5%	x < 5%	x < 5%	5,6%	5,6%	90,7%	x < 5%	100%
Grand Est	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	89,5%	x < 5%	100%
Hauts-de-France	x < 5%	x < 5%	x < 5%	6,5%	x < 5%	87,8%	x < 5%	100%
Île-de-France	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	95,5%	x < 5%	100%
Normandie	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	92,0%	x < 5%	100%
Nouvelle-Aquitaine	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	93,0%	x < 5%	100%
Occitanie	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	93,3%	x < 5%	100%
Pays de la Loire	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	95,3%	x < 5%	100%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,2%	x < 5%	x < 5%	5,8%	5,2%	89,0%	x < 5%	100%
<b>Total</b>	<b>x &lt; 5%</b>	<b>x &lt; 5%</b>	<b>x &lt; 5%</b>	<b>x &lt; 5%</b>	<b>x &lt; 5%</b>	<b>92,7%</b>	<b>x &lt; 5%</b>	<b>100%</b>



## % MP avec et sans arrêt par région

Région	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Respiratoires	Toutes MP
Auvergne-Rhône-Alpes	4%	13%	8%	5%	4%	7%	6%	7%
Bourgogne-Franche-Comté	3%	5%	2%	4%	3%	5%	7%	5%
Bretagne	8%	5%	2%	10%	7%	13%	14%	12%
Centre-Val de Loire	5%	5%	2%	5%	5%	3%	4%	3%
Corse	1%	0%	0%	1%	1%	1%	1%	1%
Grand Est	15%	37%	22%	16%	18%	11%	12%	12%
Hauts-de-France	10%	8%	20%	11%	10%	5%	9%	5%
Île-de-France	1%	0%	0%	1%	1%	2%	1%	2%
Normandie	7%	8%	8%	6%	4%	7%	6%	7%
Nouvelle-Aquitaine	23%	13%	16%	21%	24%	27%	22%	27%
Occitanie	7%	5%	6%	8%	7%	7%	9%	7%
Pays de la Loire	8%	0%	2%	6%	6%	9%	6%	9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8%	0%	12%	6%	8%	3%	2%	4%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



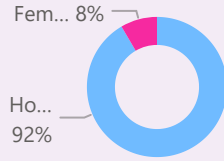
# MP CANCERS

## 2022-2024

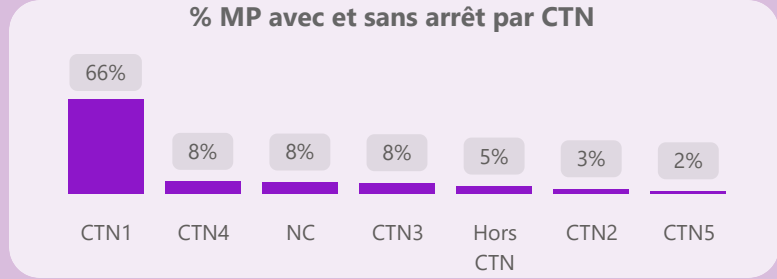
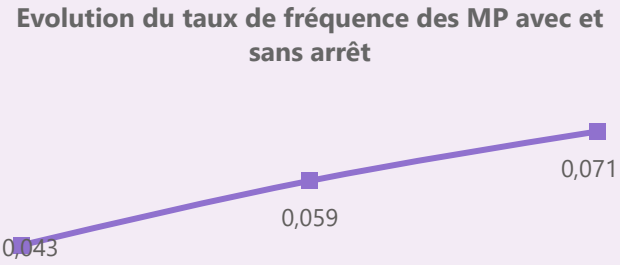
## France métropolitaine

## Tous secteurs

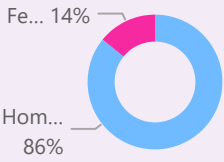
**71**  
MP avec et sans arrêt



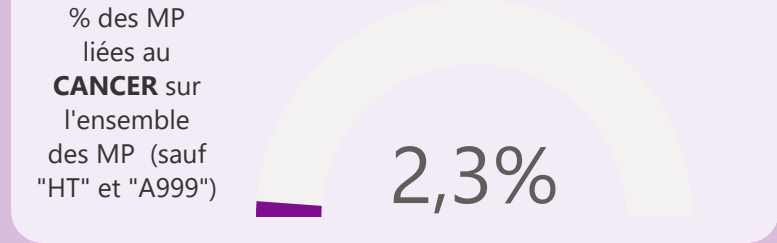
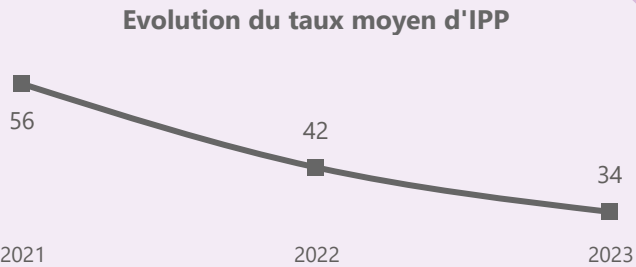
**0,057**  
Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt



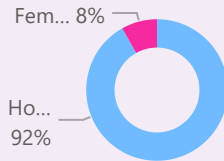
**38**  
MP avec arrêt



**420**  
Durée moyenne d'arrêt en jours

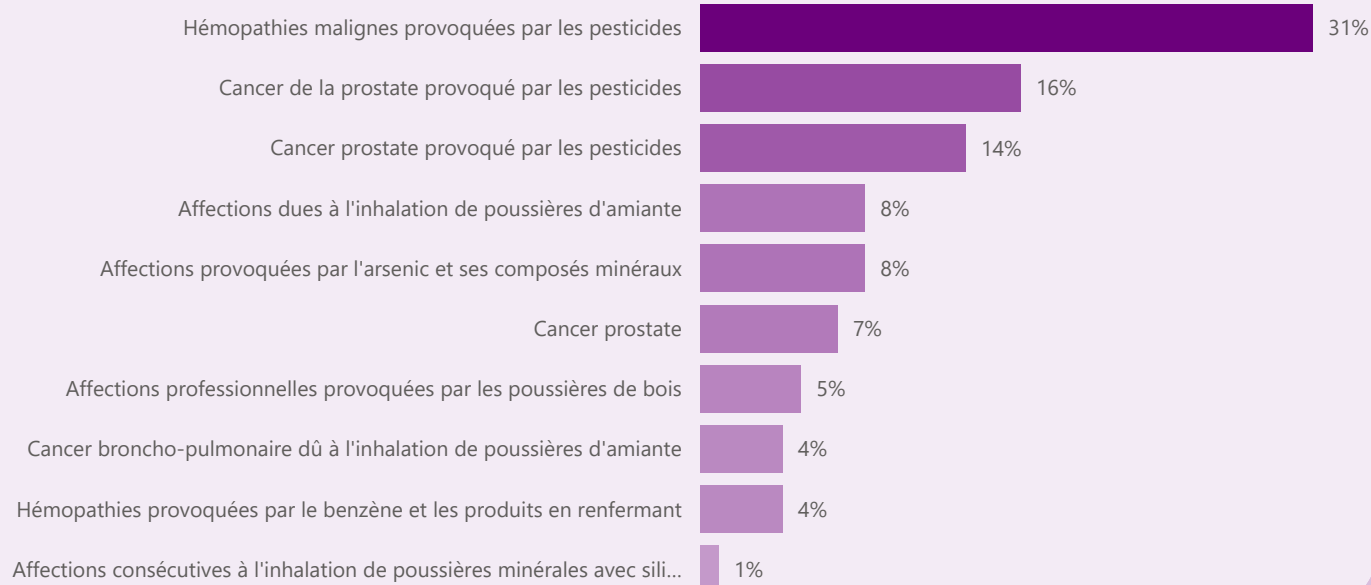


**78**  
MP graves non mortelles

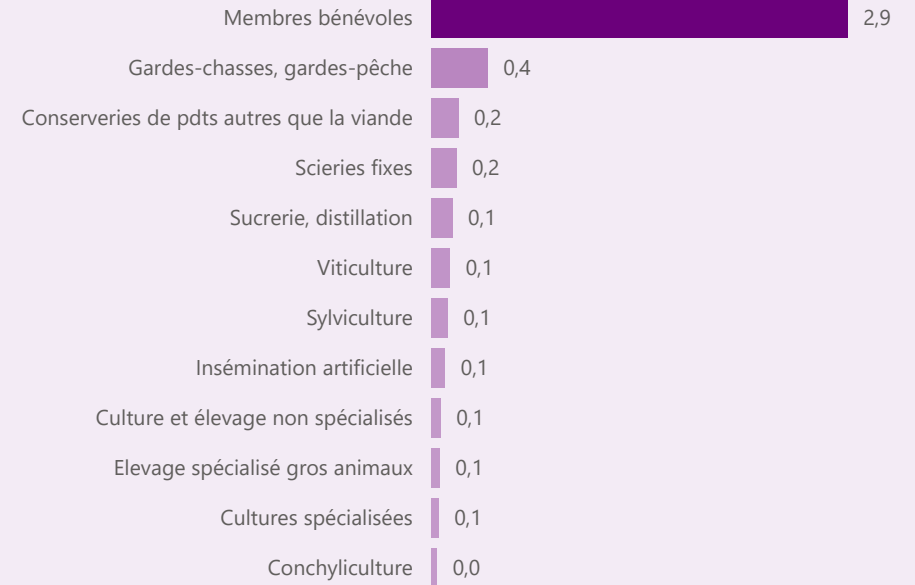


**39,2**  
Taux moyen d'IPP

### Tableaux MP concernés



### Indice de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime





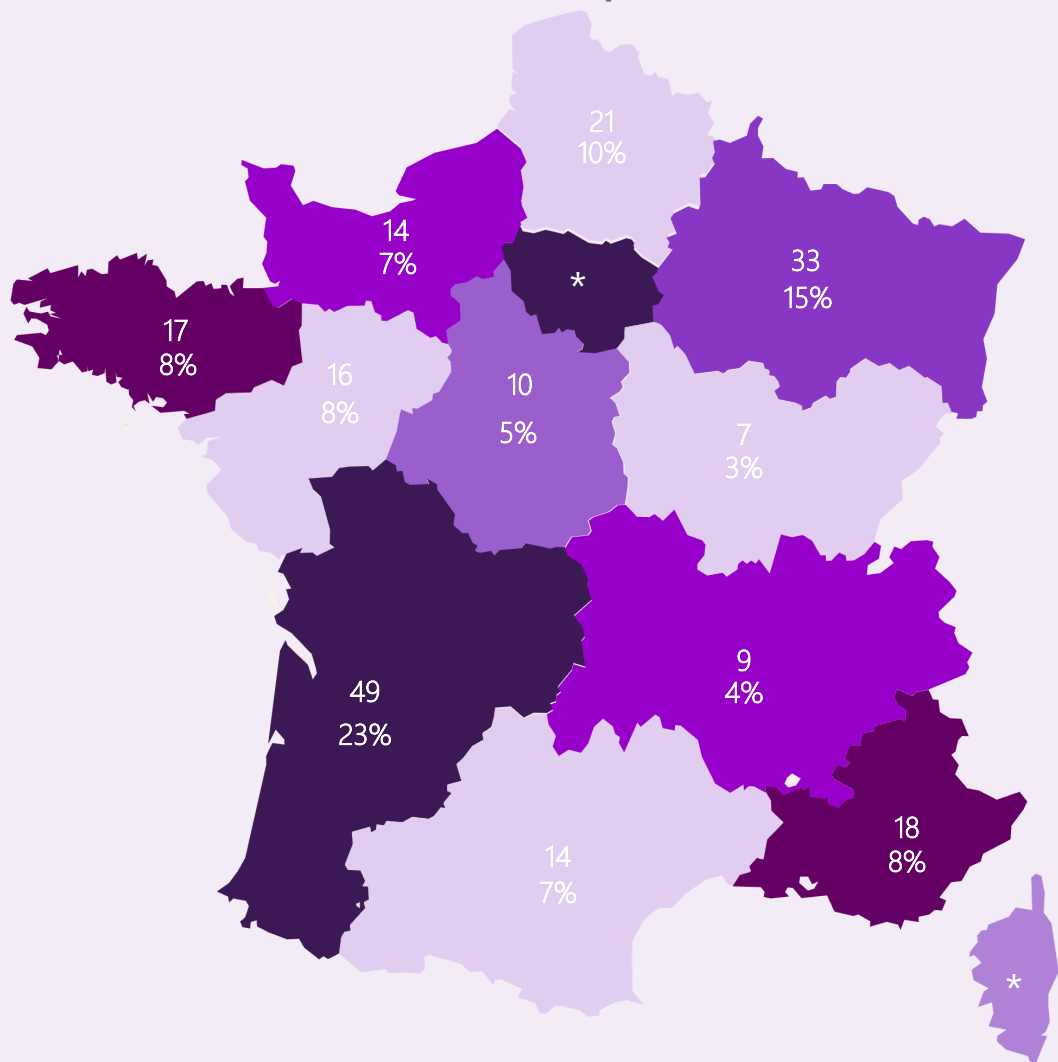
MALADIES PRO.

2022-2024

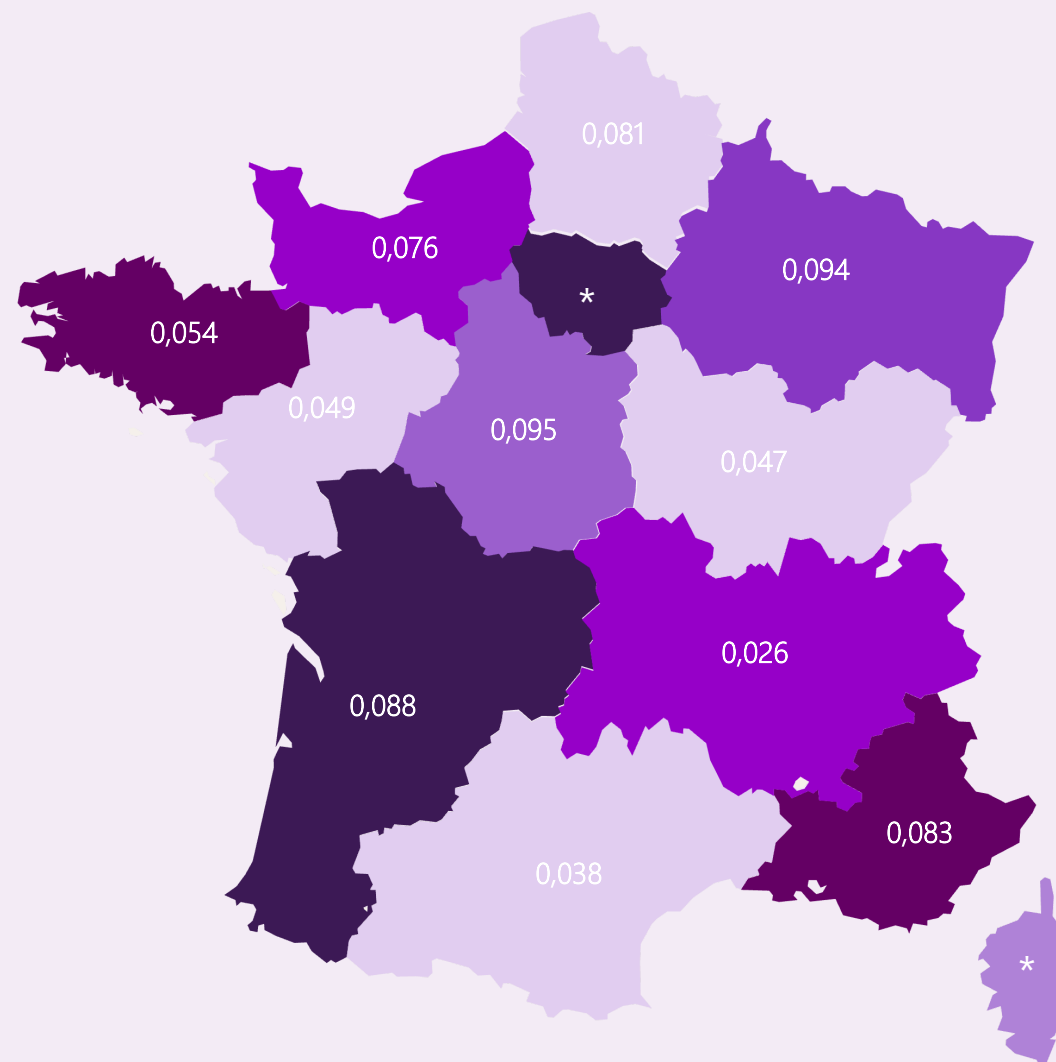
France métropolitaine

Tous secteurs

Répartition des MP avec et sans arrêt Cancers par région (somme sur la période)



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt Cancers par région





# MP PESTICIDES

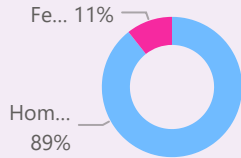
## 2022-2024

## France métropolitaine

## Tous secteurs

### 72

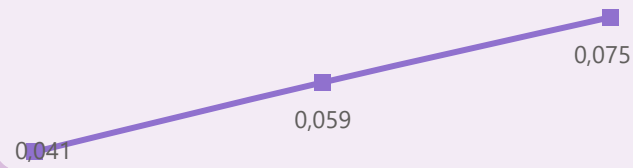
MP avec et sans arrêt



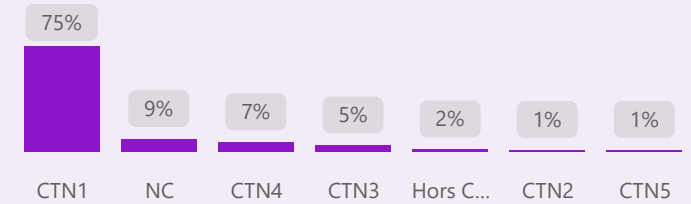
### 0,06

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt

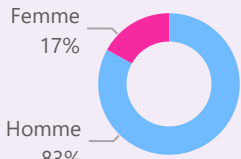


% MP avec et sans arrêt par CTN



### 37

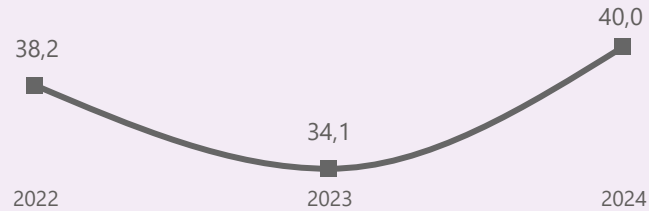
MP avec arrêt



### 432

Durée moyenne d'arrêt en jours

Evolution du taux moyen d'IPP

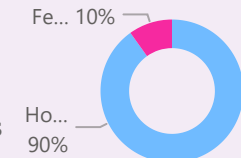


% des MP liées aux PESTICIDES sur l'ensemble des MP (sauf "HT" et "A999")



### 84

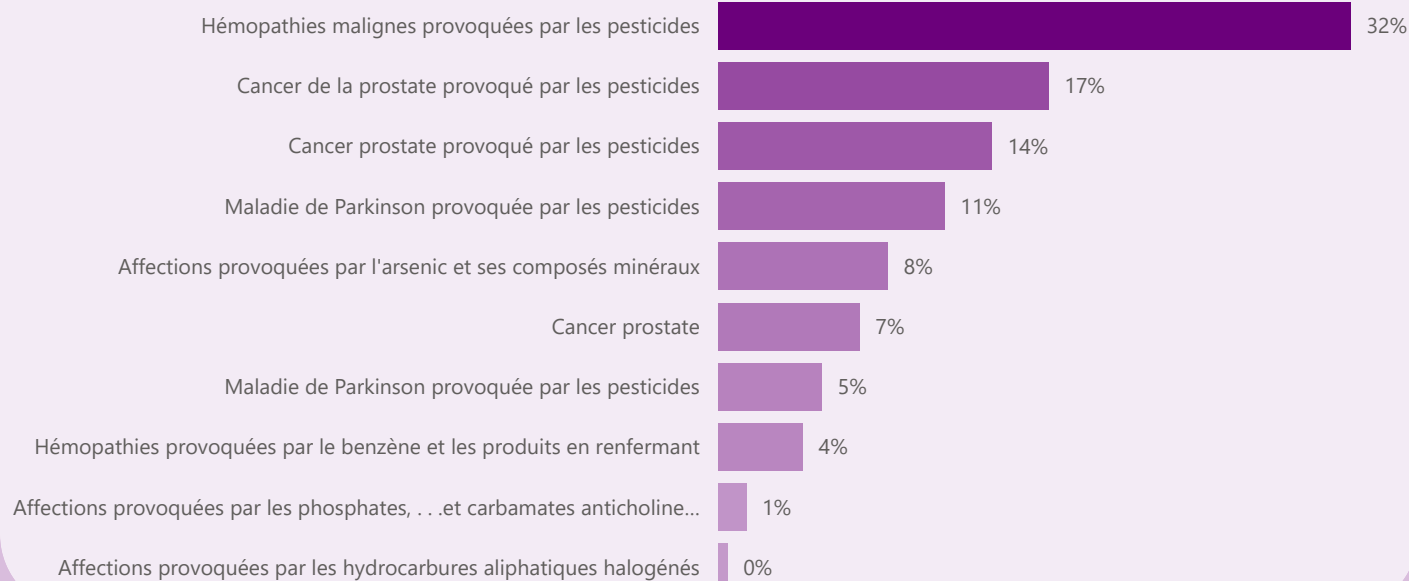
MP graves non mortelles



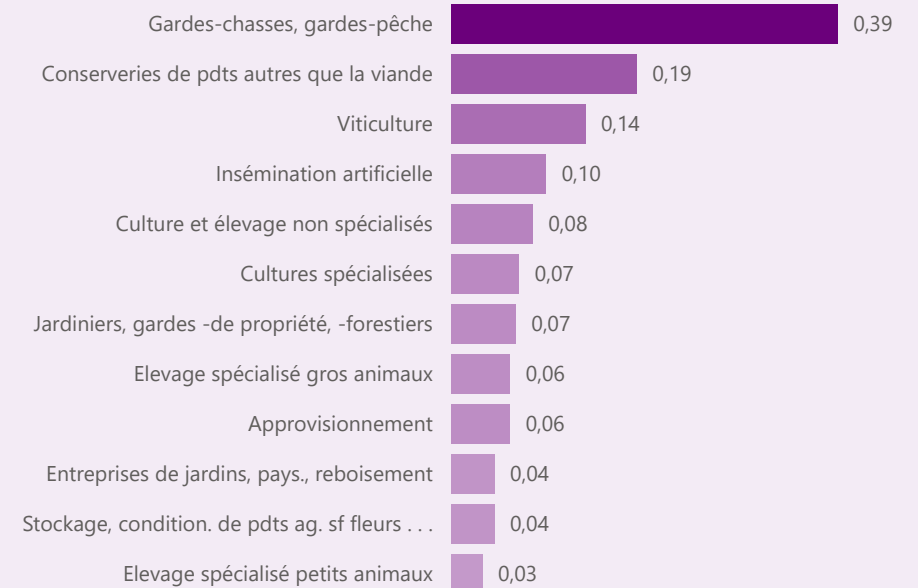
### 37,6

Taux moyen d'IPP

Tableaux MP concernés

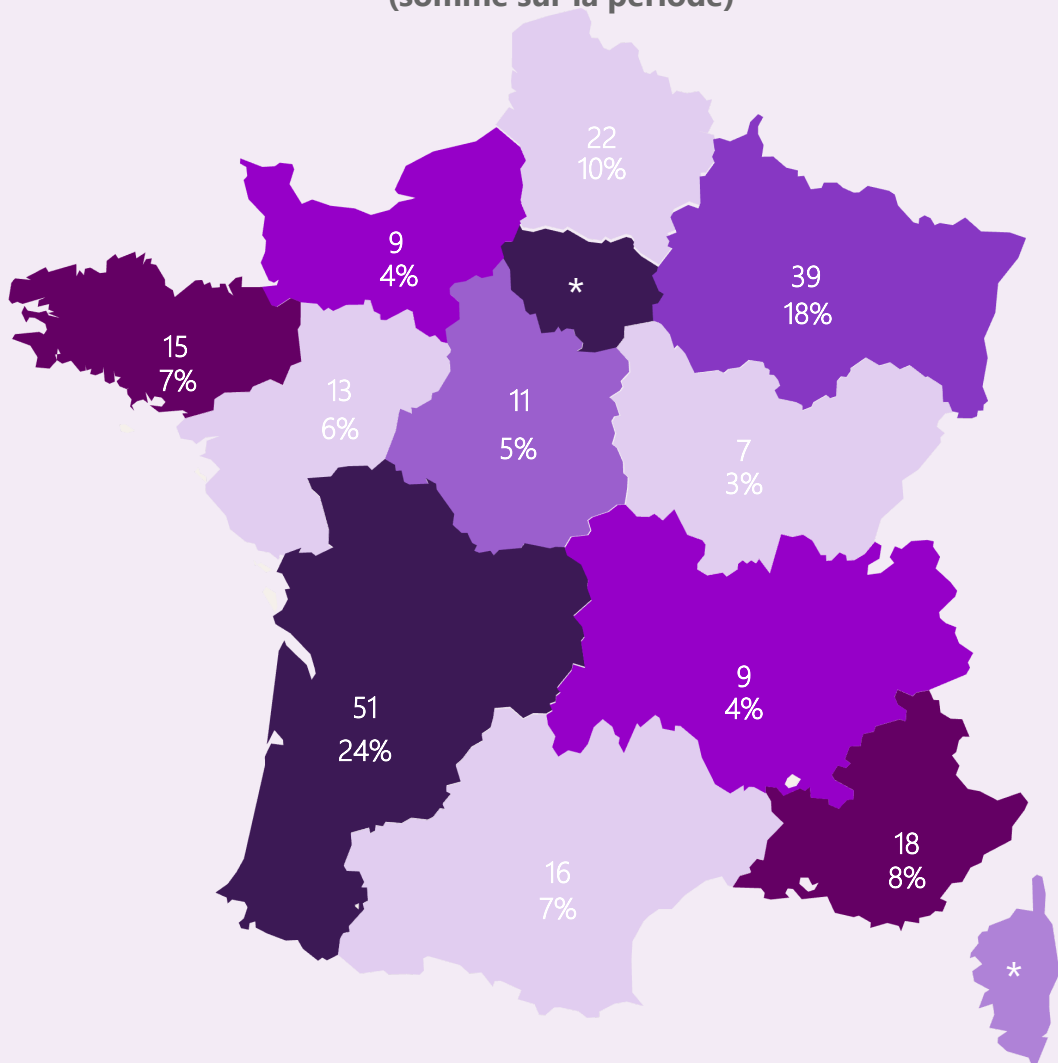


Indice de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime

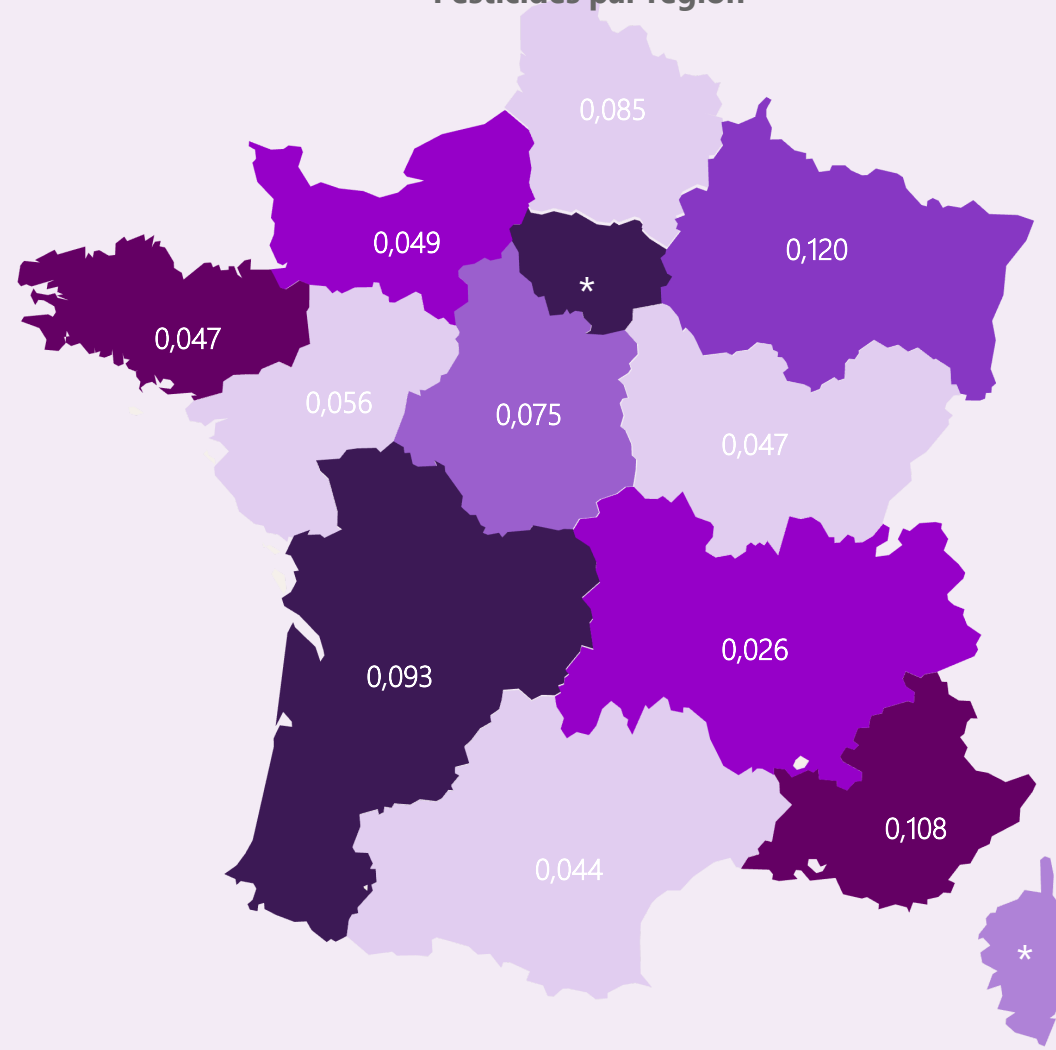




Répartition des MP avec et sans arrêt Pesticides par région (somme sur la période)



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt Pesticides par région





# MP CHIMIQUE

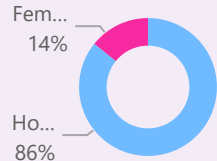
## 2022-2024

## France métropolitaine

## Tous secteurs

### 103

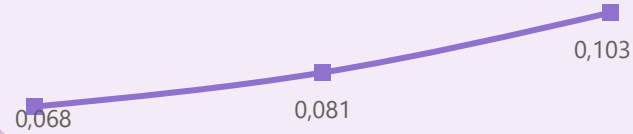
MP avec et sans arrêt



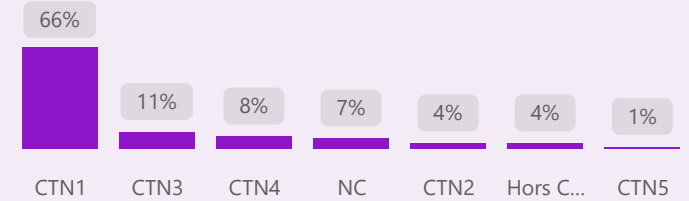
### 0,08

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

### Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt

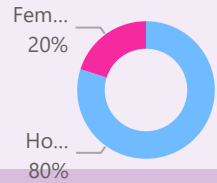


### % MP avec et sans arrêt par CTN



### 60

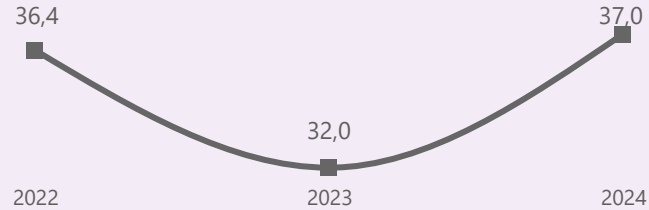
MP avec arrêt



### 407

Durée moyenne d'arrêt en jours

### Evolution du taux moyen d'IPP

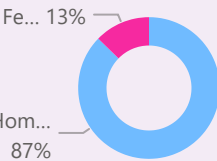


% des MP liées au **risque CHIMIQUE** sur l'ensemble des MP (sauf "HT" et "A999")

### 3,3%

### 113

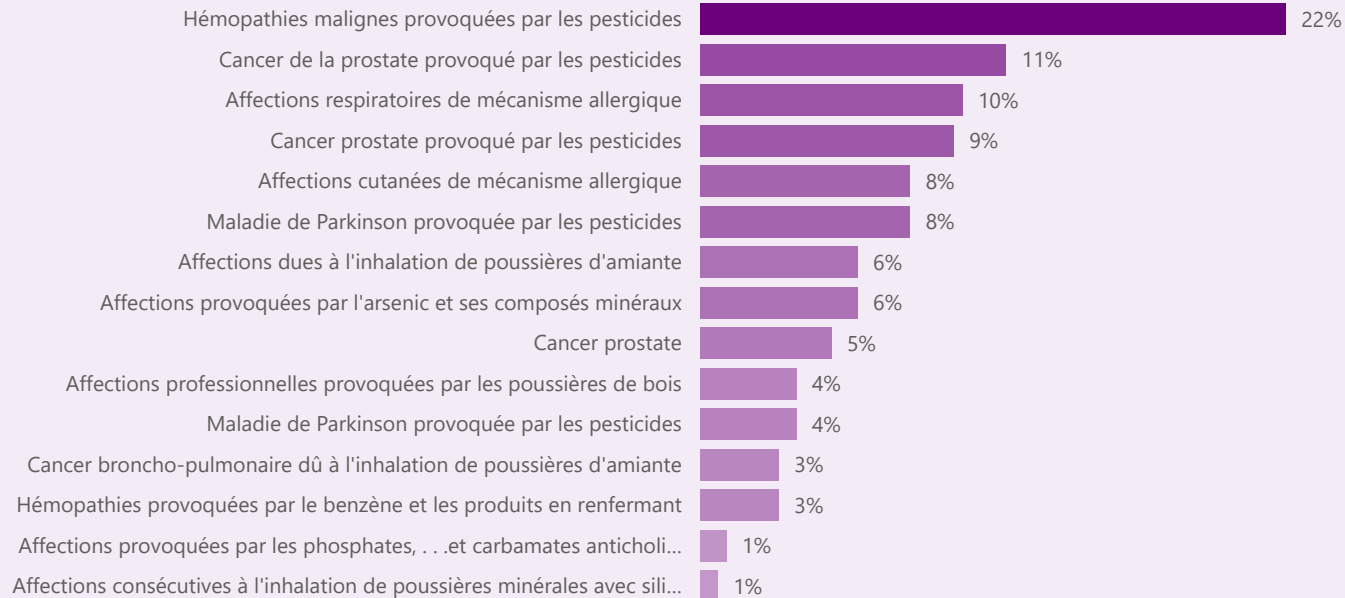
MP graves non mortelles



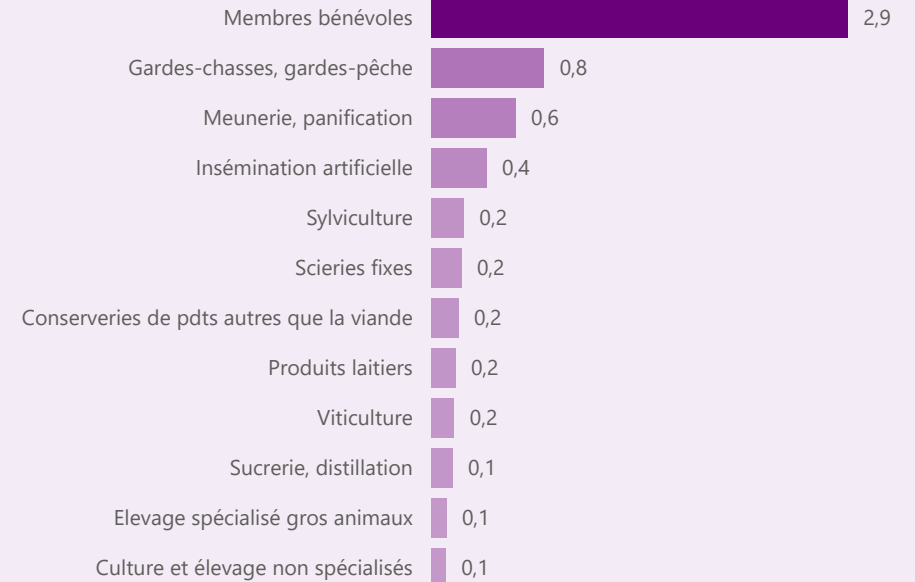
### 35,2

Taux moyen d'IPP

### Tableaux MP concernés



### Indice de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime





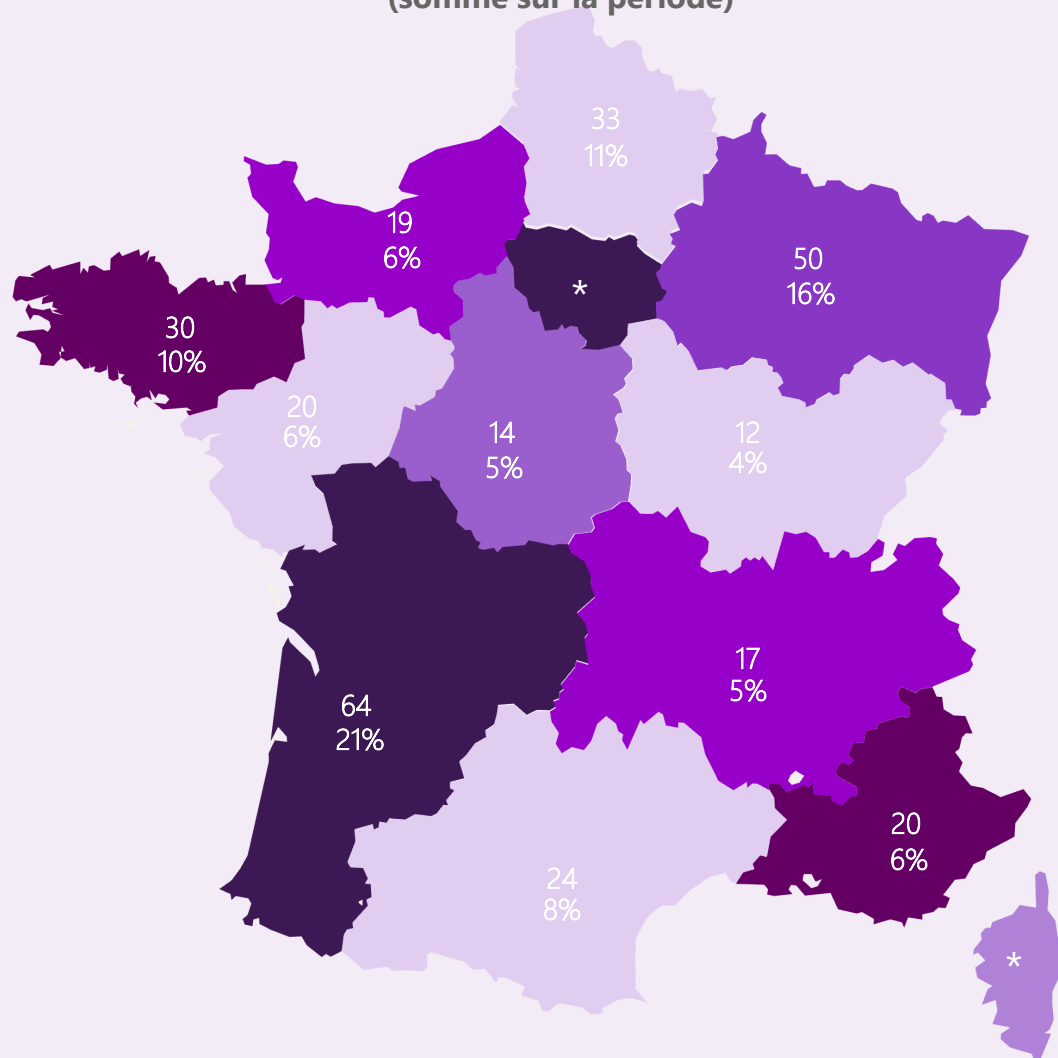
MALADIES PRO.

2022-2024

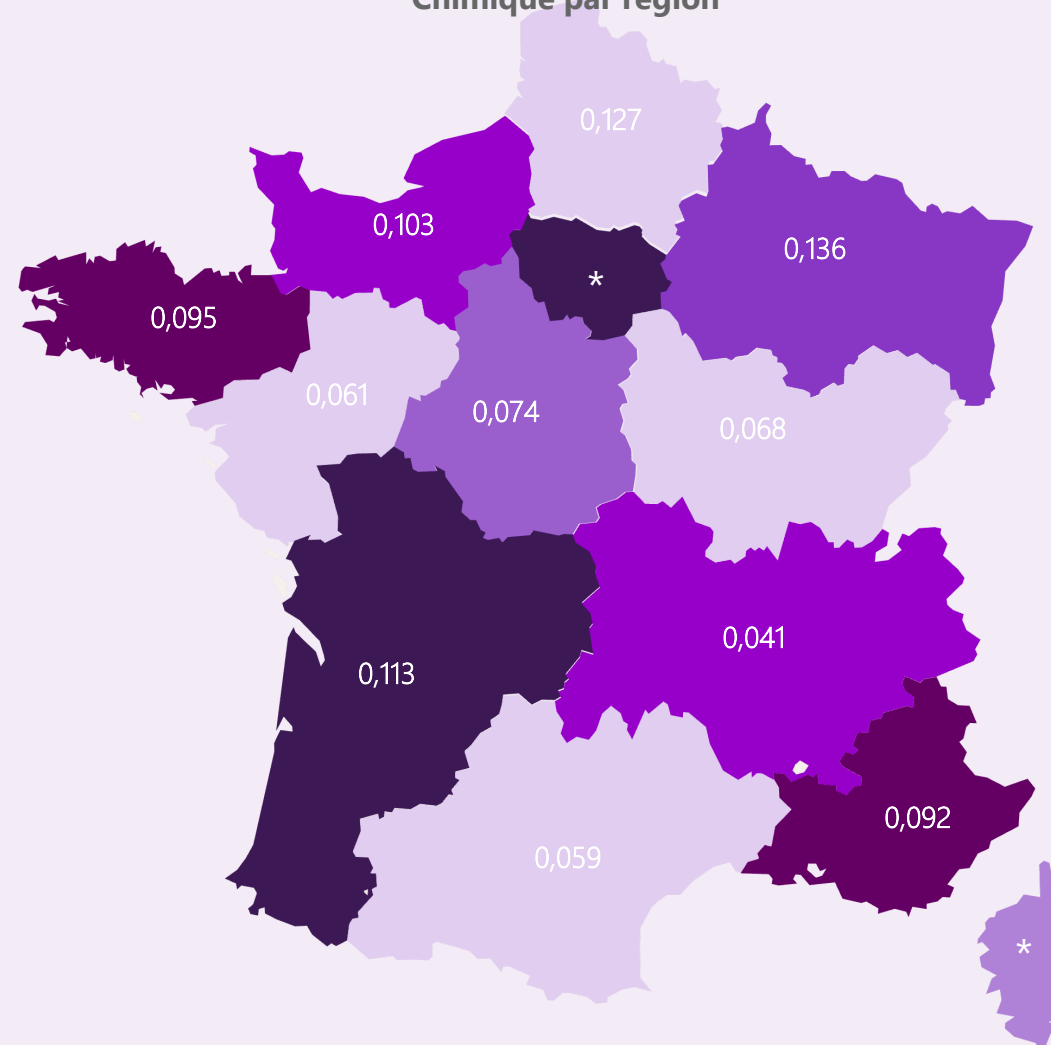
France métropolitaine

Tous secteurs

Répartition des MP avec et sans arrêt Chimique par région (somme sur la période)



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt Chimique par région





# MP RESPIRATOIRES

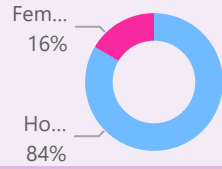
## 2022-2024

## France métropolitaine

## Tous secteurs

### 28

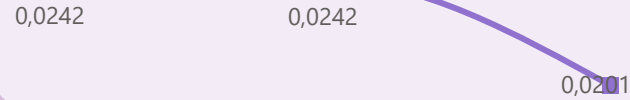
MP avec et sans arrêt



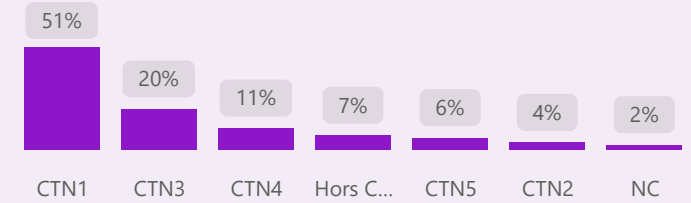
### 0,02

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

#### Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt

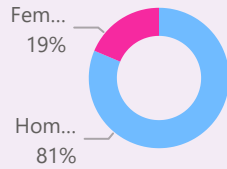


#### % MP avec et sans arrêt par CTN



### 20

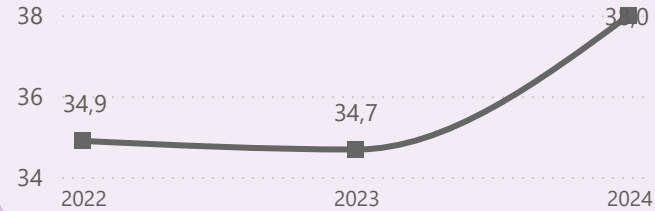
MP avec arrêt



### 518

Durée moyenne d'arrêt en jours

#### Evolution du taux moyen d'IPP

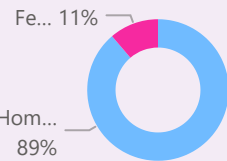


% des MP liées aux **maladies RESPIRATOIRES** sur l'ensemble des MP (sauf "HT" et "A999")

### 0,9%

### 27

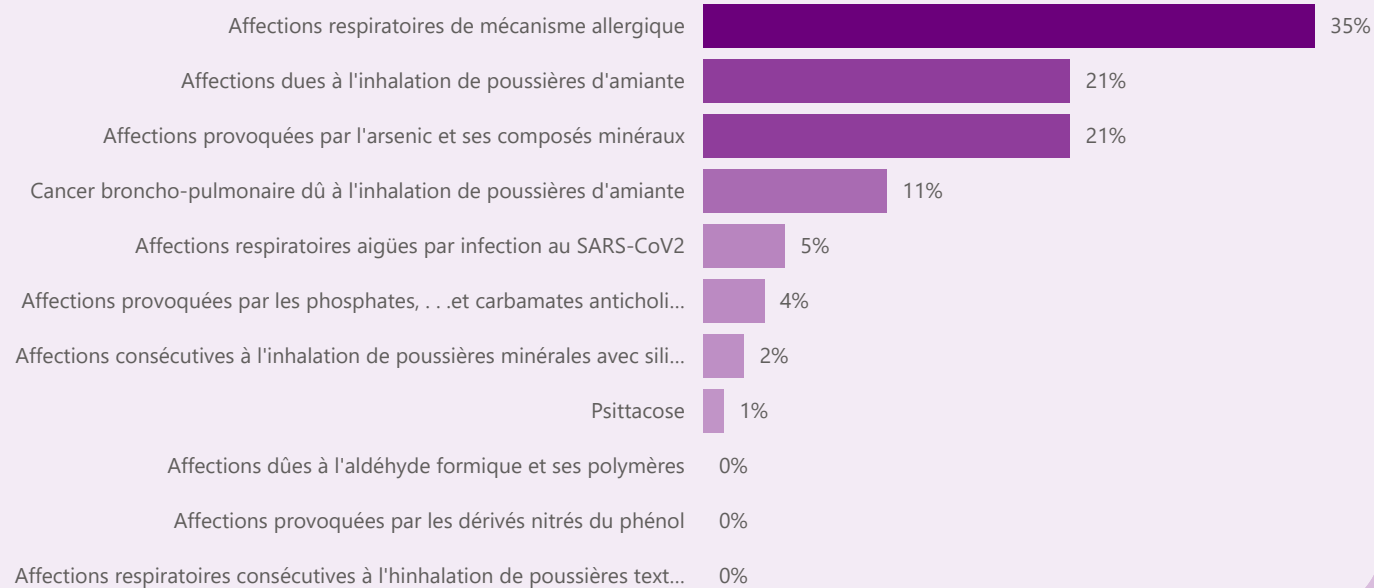
MP graves non mortelles



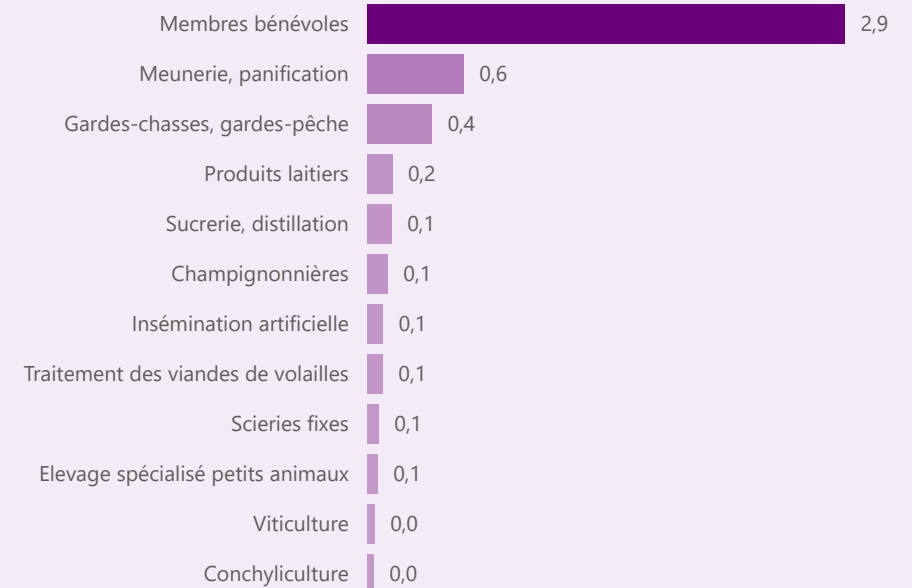
### 35,9

Taux moyen d'IPP

#### Tableaux MP concernés



#### Indice de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime





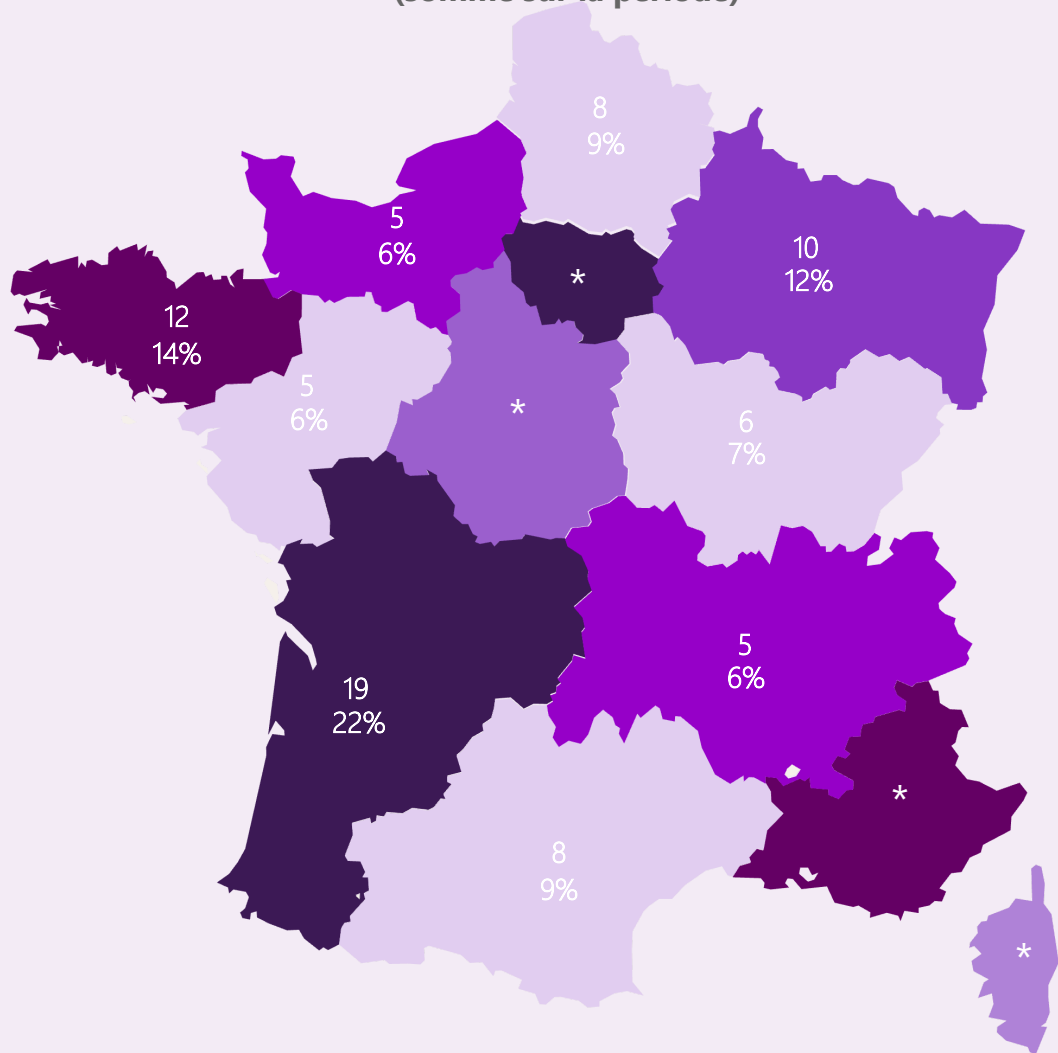
MALADIES PRO.

2022-2024

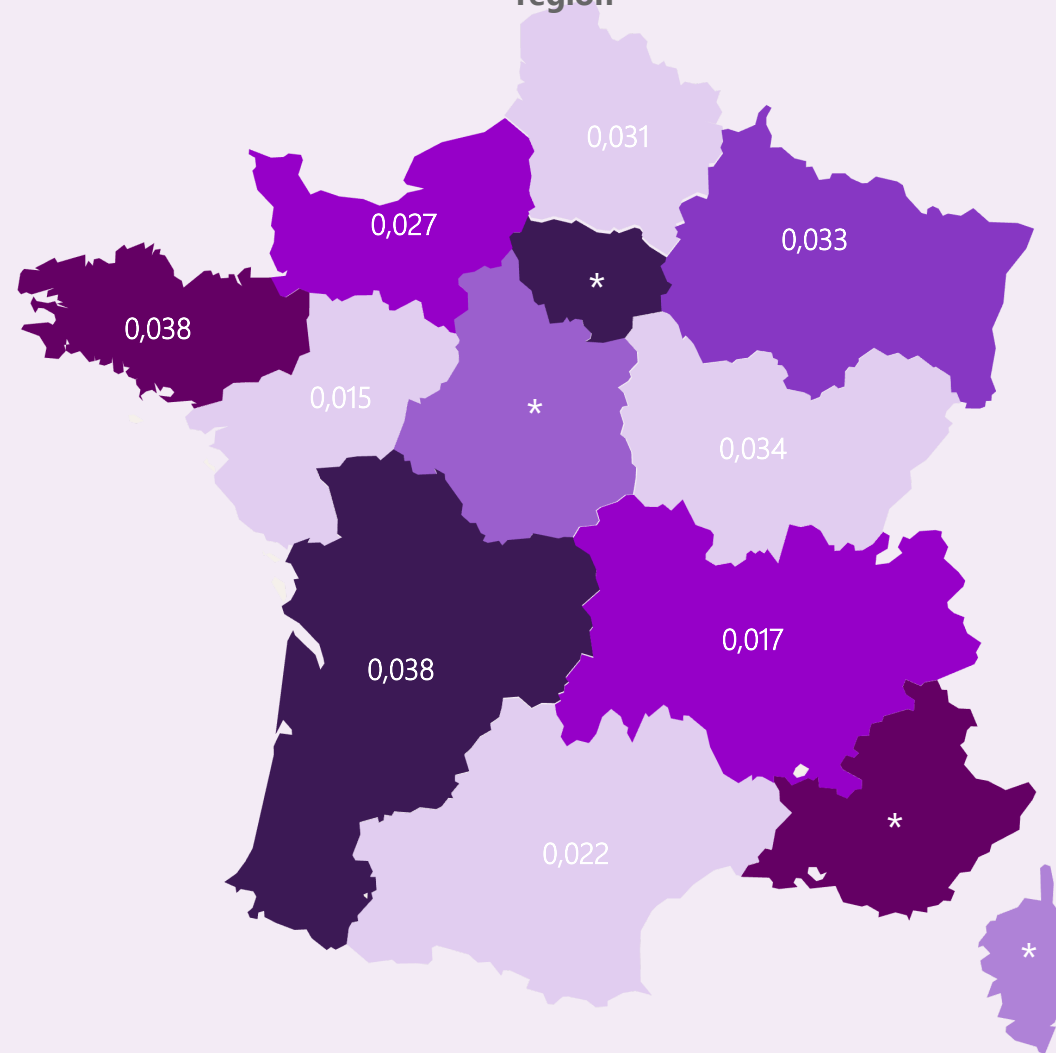
France métropolitaine

Tous secteurs

Répartition des MP avec et sans arrêt Respiratoires par région (somme sur la période)



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt Respiratoires par région





# MP TMS

## 2022-2024

## France métropolitaine

## Tous secteurs

### 2 929

MP avec et sans arrêt

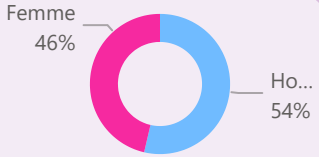


### 2,36

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

### 2 548

MP avec arrêt

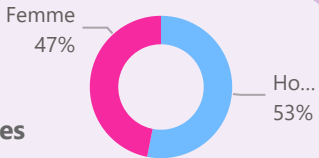


### 402

Durée moyenne d'arrêt en jours

### 1 737

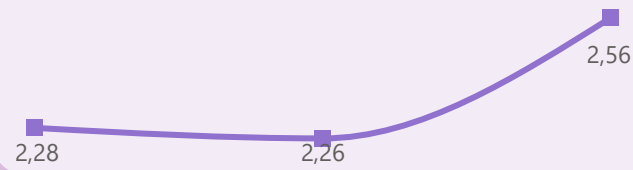
MP graves non mortelles



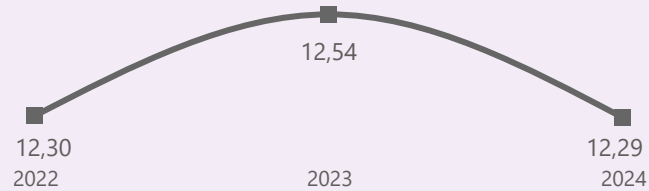
### 12,4

Taux moyen d'IPP

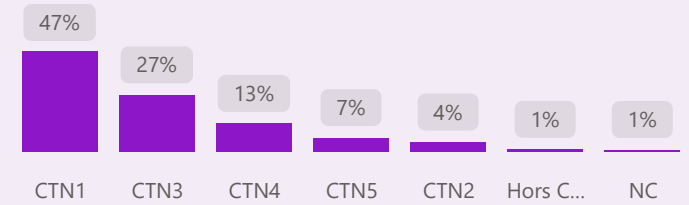
#### Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt



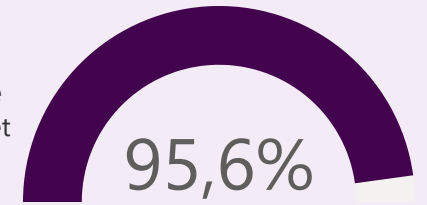
#### Evolution du taux moyen d'IPP



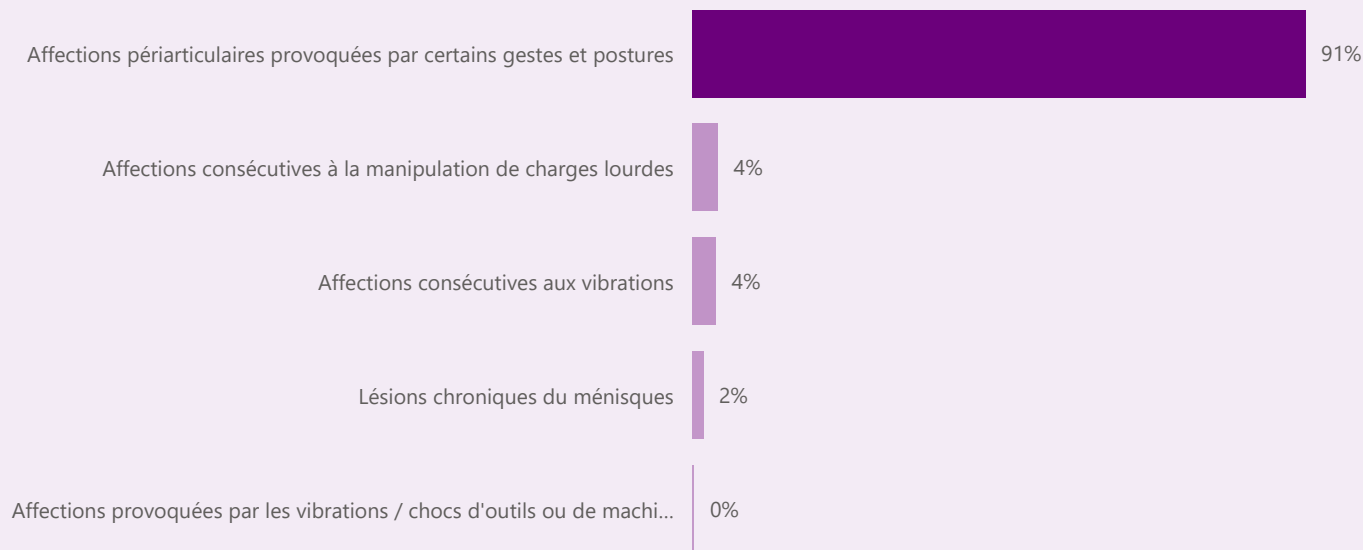
#### % MP avec et sans arrêt par CTN



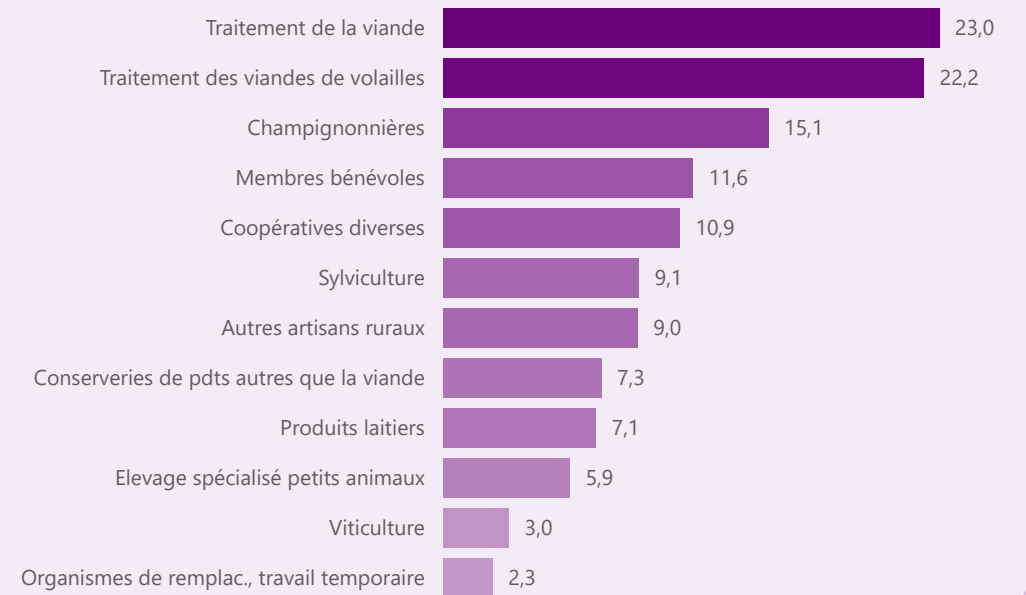
% des MP liées aux TMS sur l'ensemble des MP (sauf "HT" et "A999")



#### Tableaux MP concernés

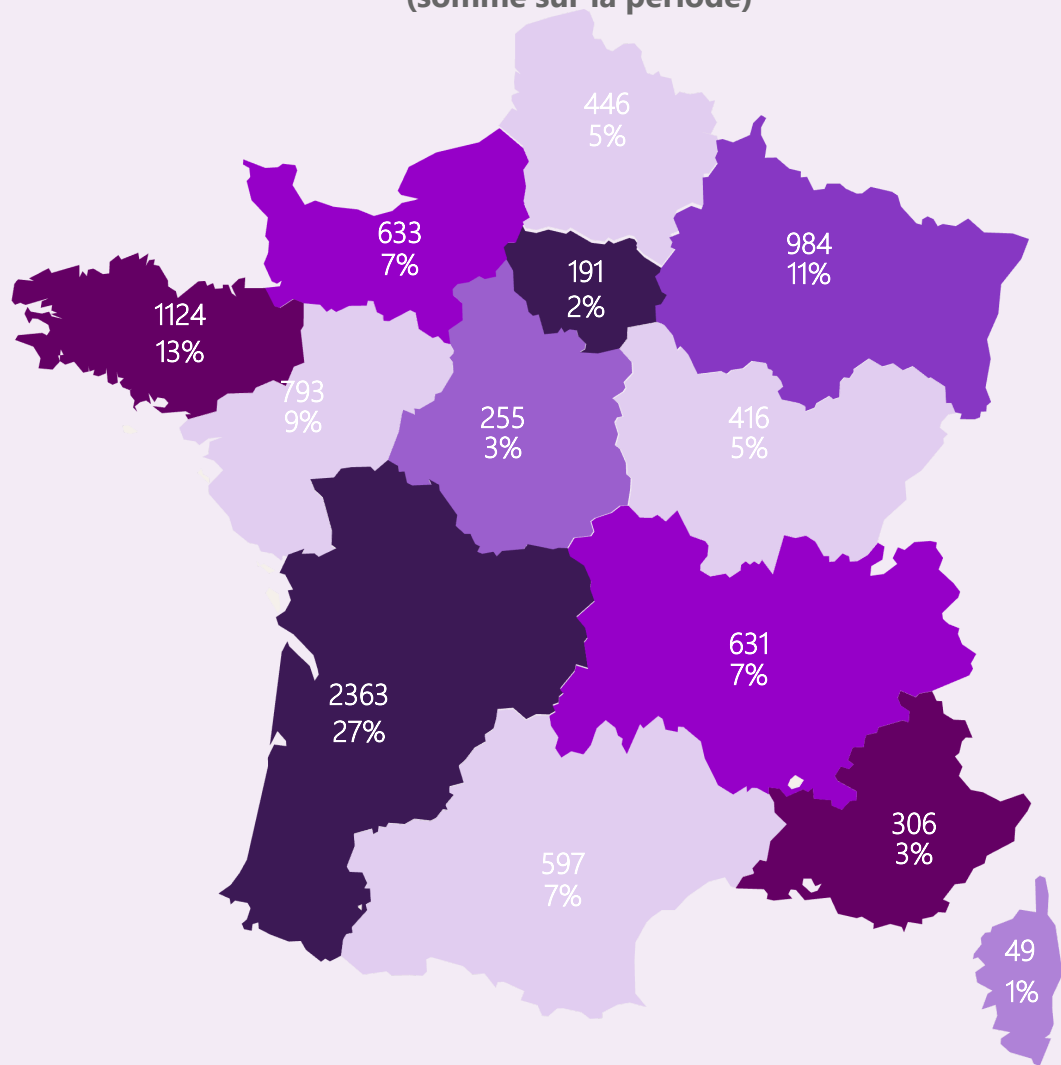


#### Indice de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime

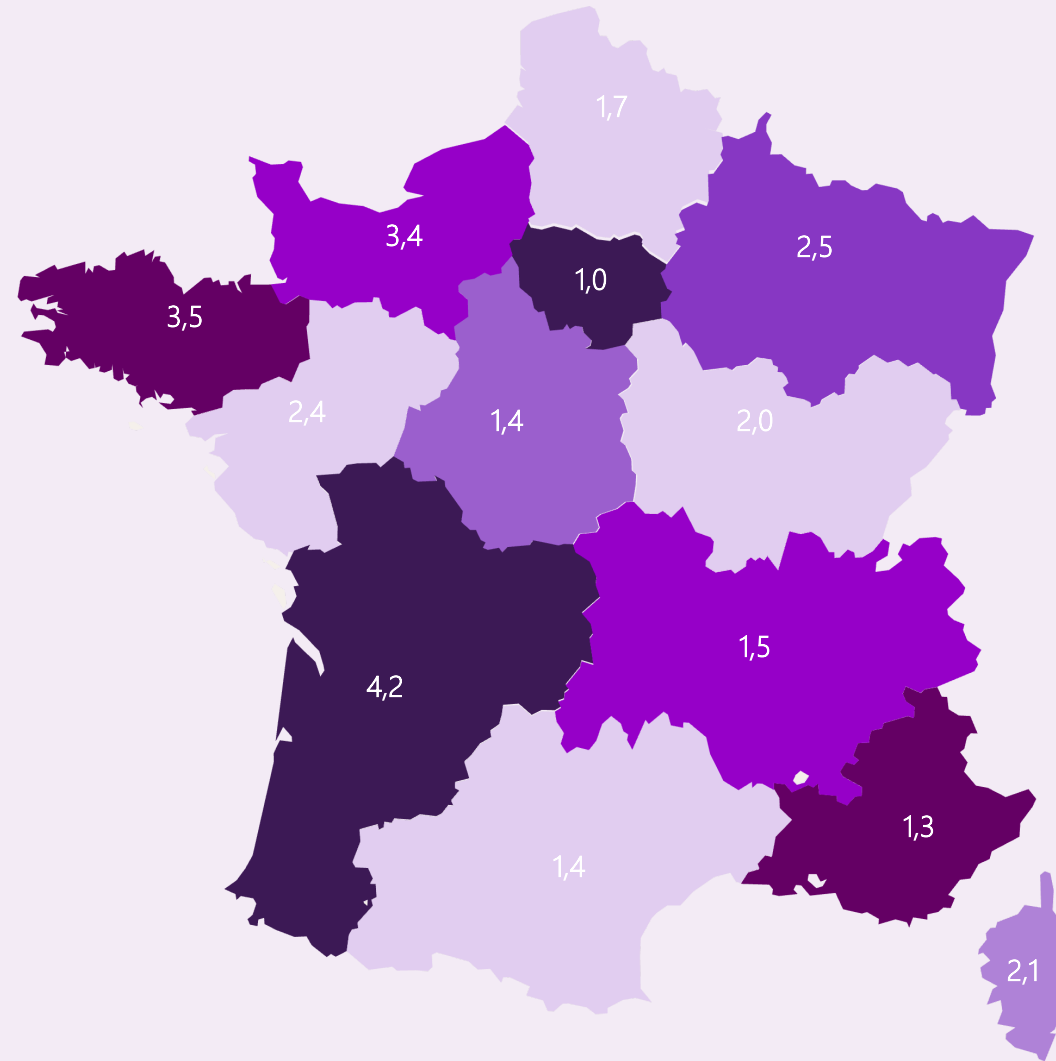




Répartition des MP avec et sans arrêt TMS par région (somme sur la période)



Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt TMS par région





# MP ZONNOSES

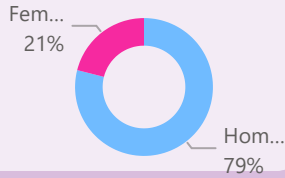
## 2022-2024

# France métropolitaine

# Tous secteurs

### 13

MP avec et sans arrêt



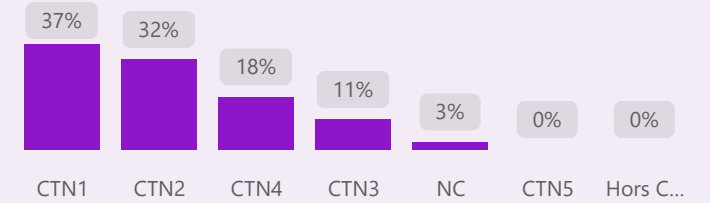
### 0,01

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

### Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt

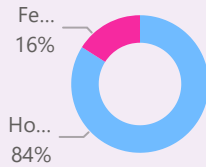


### % MP avec et sans arrêt par CTN



### 8

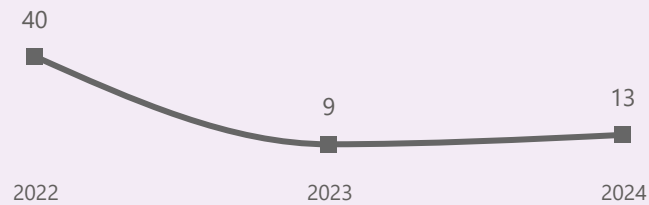
MP avec arrêt



### 393

Durée moyenne d'arrêt en jours

### Evolution du taux moyen d'IPP

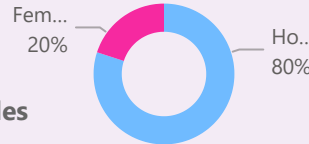


% des MP liées aux ZONNOSES sur l'ensemble des MP (sauf "HT" et "A999")

## 0,4%

### 7

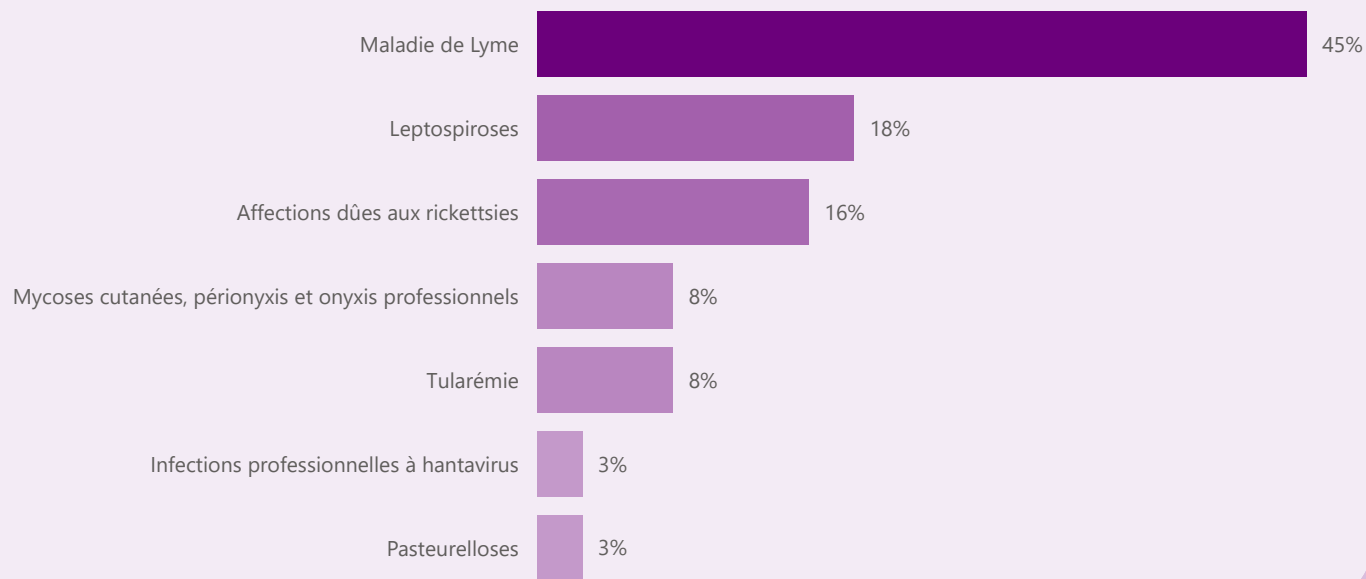
MP graves non mortelles



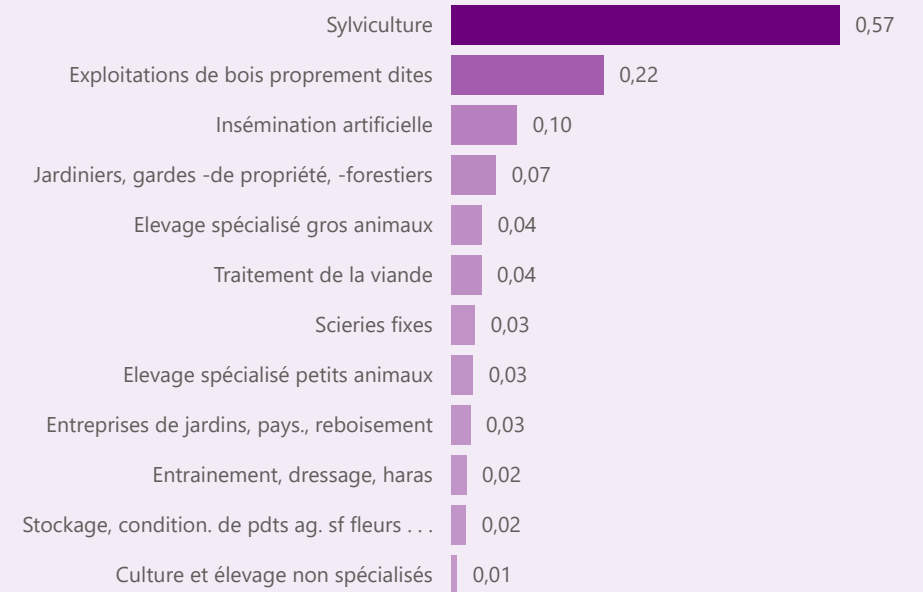
### 18,5

Taux moyen d'IPP

### Tableaux MP concernés



### Indice de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime





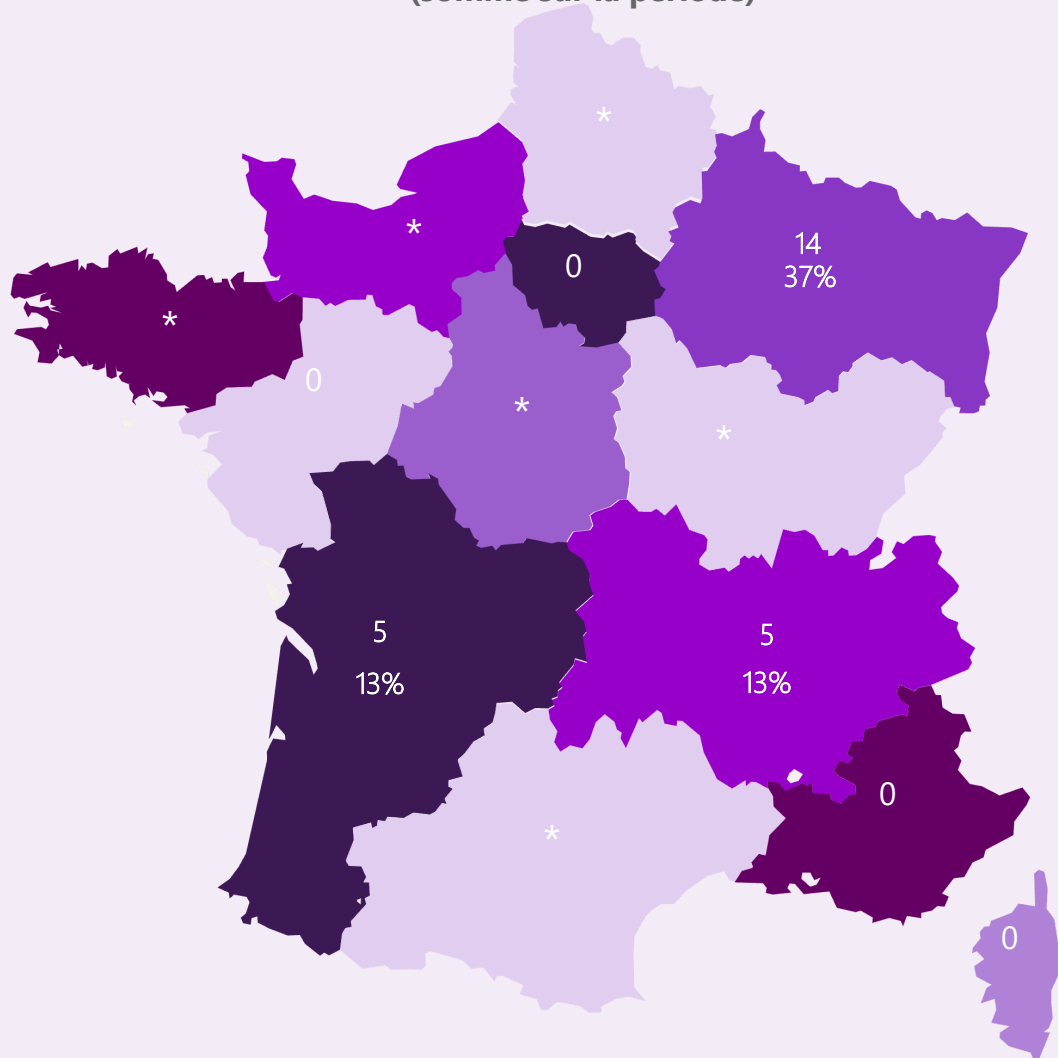
MALADIES PRO.

2022-2024

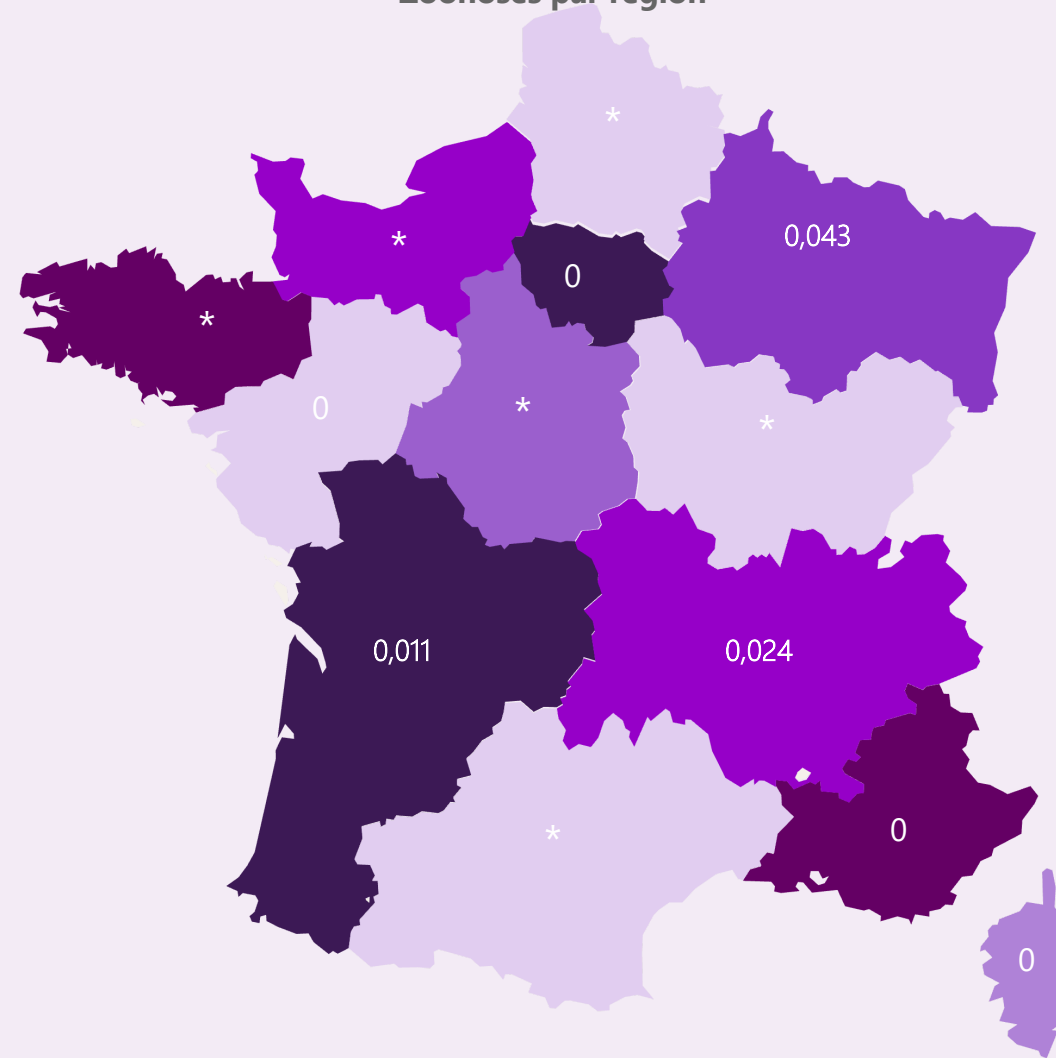
France métropolitaine

Tous secteurs

Répartition des MP avec et sans arrêt Zoonoses par région  
(somme sur la période)



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt  
Zoonoses par région





# MP BRUIT

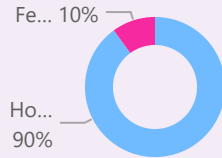
## 2022-2024

## France métropolitaine

## Tous secteurs

### 17

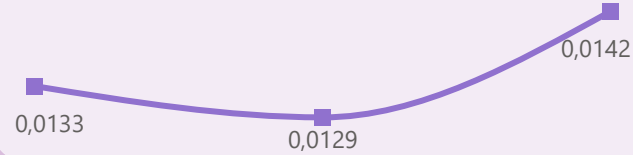
MP avec et sans arrêt



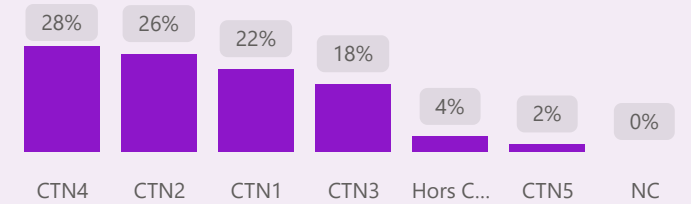
### 0,01

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

### Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt

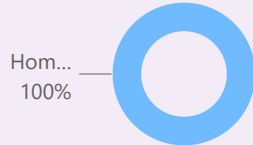


### % MP avec et sans arrêt par CTN



### 1

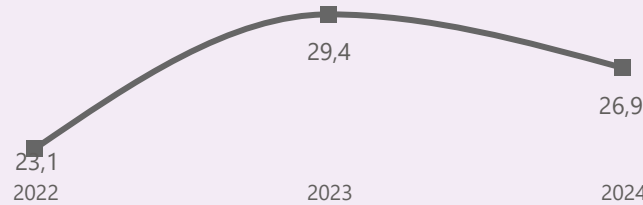
MP avec arrêt



### 419

Durée moyenne d'arrêt en jours

### Evolution du taux moyen d'IPP

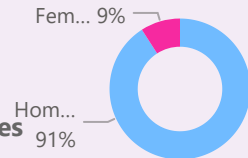


% des MP liées au BRUIT sur l'ensemble des MP (sauf "HT" et "A999")

### 0,5%

### 22

MP graves non mortelles



### 26,8

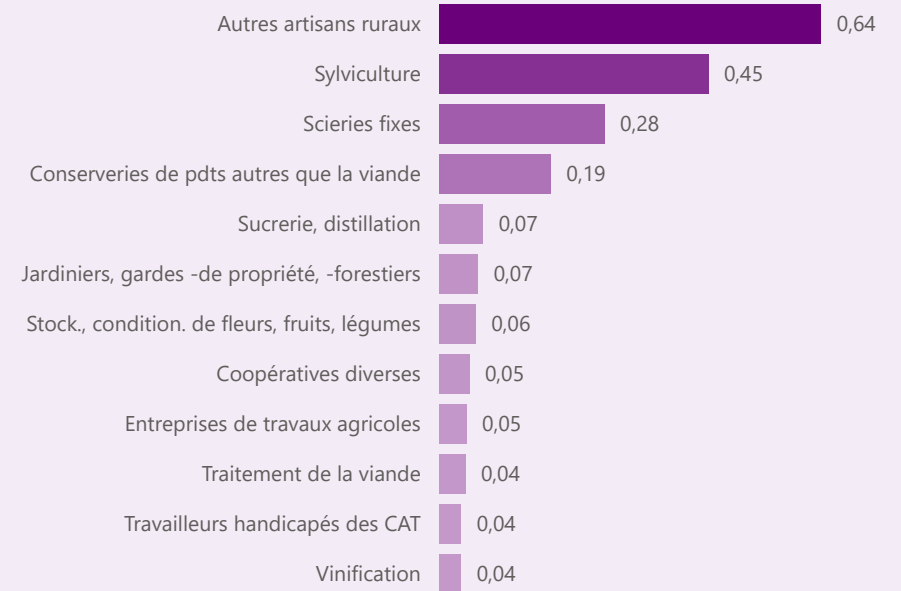
Taux moyen d'IPP

### Tableaux MP concernés

Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels

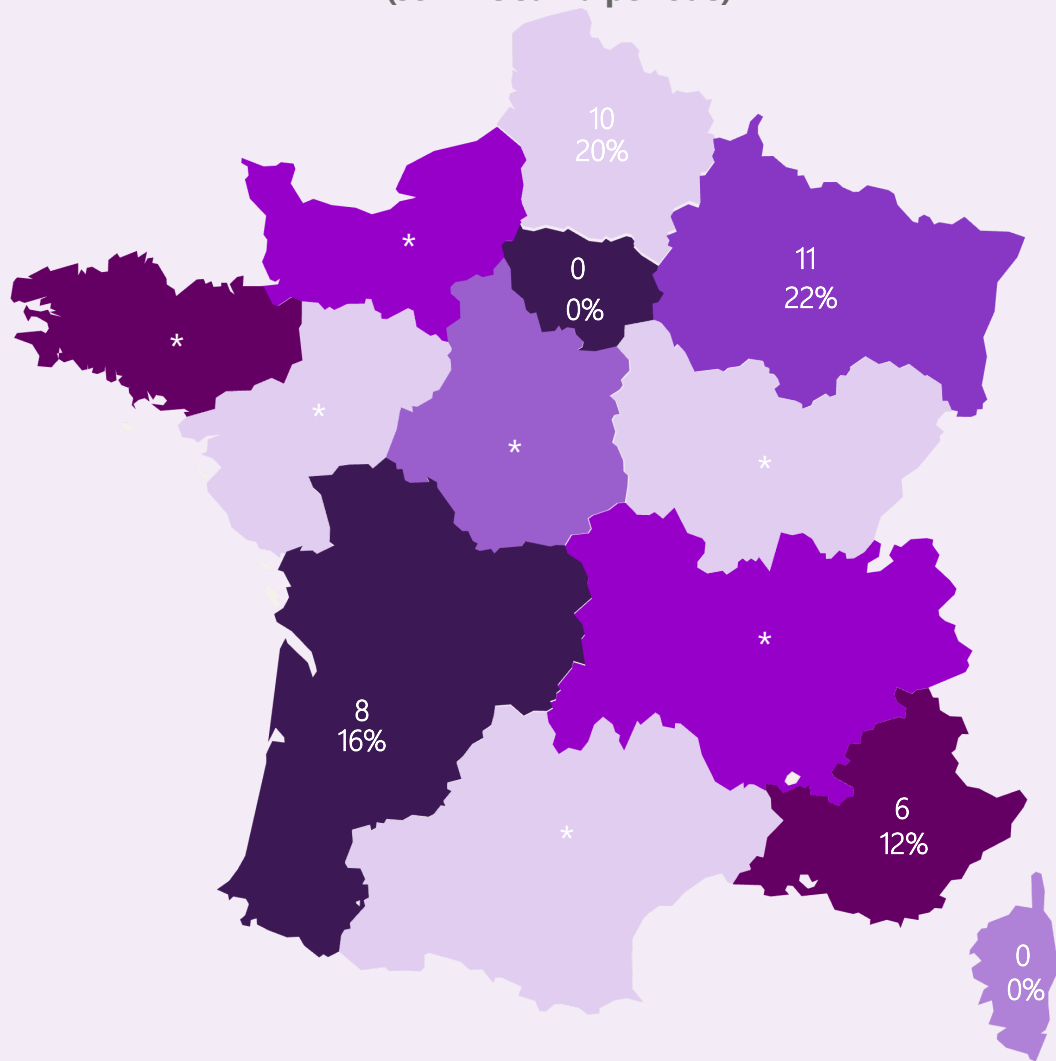
100%

### Indice de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime

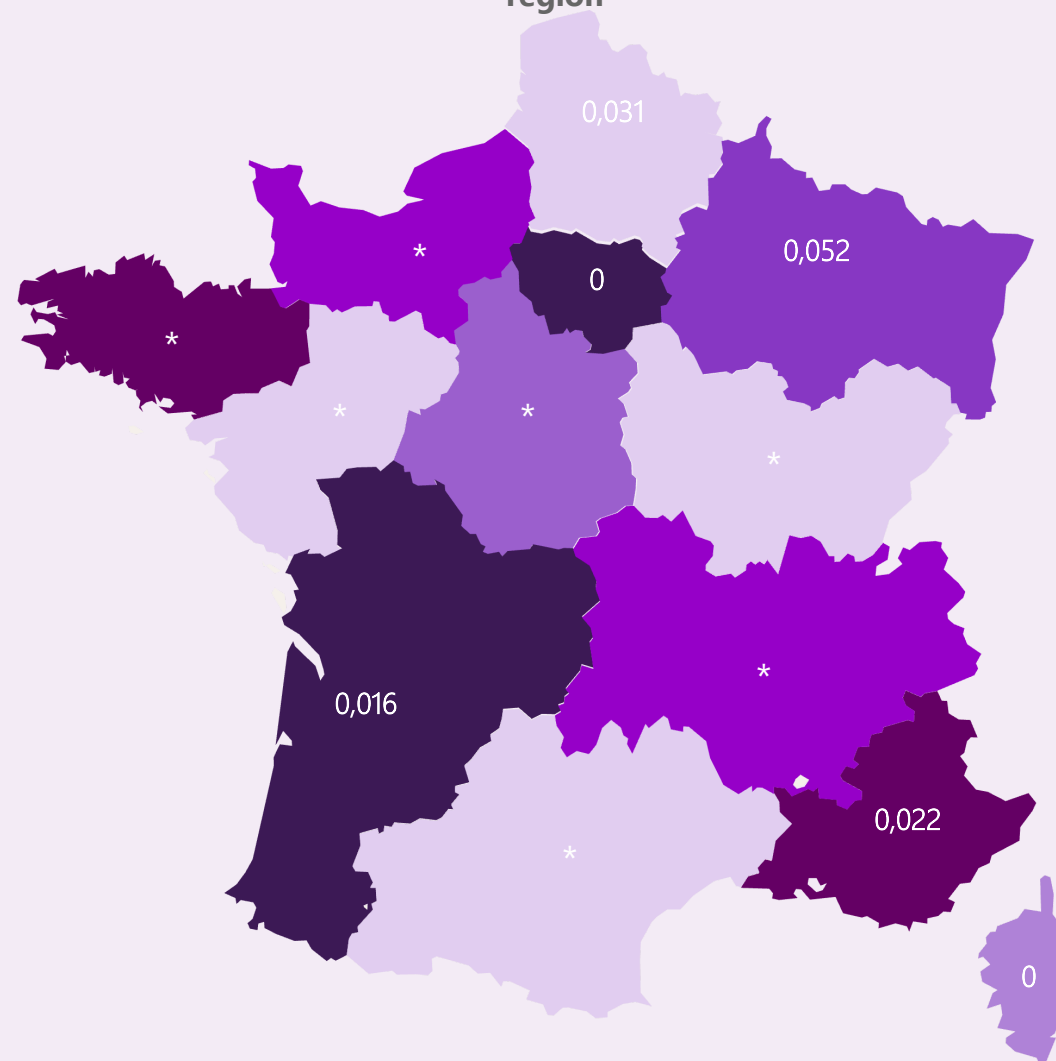




Répartition des MP avec et sans arrêt Bruit par région (somme sur la période)



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt Bruit par région



# DONNEES PAR CTN



## MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024	Proportion sur l'ensemble pour la période 2022-2024
CTN1	1472	1418	1609	1 500	+13%	47%
CTN2	143	159	139	147	-13%	5%
CTN3	863	772	806	814	+4%	26%
CTN4	394	406	430	410	+6%	13%
CTN5	222	223	228	224	+2%	7%
H.CTN+NC	47	40	108	65	+170%	2%
<b>Total</b>	<b>3141</b>	<b>3018</b>	<b>3320</b>	<b>3 160</b>	<b>+10%</b>	<b>100%</b>

## MP graves non mortelles par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024	Proportion sur l'ensemble pour la période 2022-2024
CTN1	916	1 031	1 080	1 009	+13%	52%
CTN4	171	214	216	200	+25%	10%
CTN2	92	95	101	96	+3%	5%
CTN3	429	465	479	458	+8%	23%
CTN5	149	134	140	141	-10%	7%
H.CTN+NC	45	38	48	44	-16%	2%
<b>Total</b>	<b>1 802</b>	<b>1 977</b>	<b>2 064</b>	<b>1 948</b>	<b>+10%</b>	<b>100%</b>

## MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN1	140	14	11	204	163	4 167	43	4 499
CTN2	7	12	13	11	0<x<5	389	0<x<5	441
CTN3	16	0<x<5	9	34	10	2 341	17	2 441
CTN4	18	7	14	25	15	1 161	9	1 230
CTN5	0<x<5	0	0<x<5	0<x<5	0<x<5	576	5	673
H.CTN+NC	28	0<x<5	0<x<5	32	24	154	8	195
<b>Total</b>	<b>213</b>	<b>38</b>	<b>50</b>	<b>310</b>	<b>216</b>	<b>8 788</b>	<b>85</b>	<b>9 479</b>

## MP graves non mortelles par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN1	141	0<x<5	20	219	177	2 703	39	3 027
CTN2	7	9	16	10	0<x<5	243	0<x<5	288
CTN3	21	0<x<5	14	35	16	1 295	14	1 373
CTN4	20	0<x<5	15	24	20	544	6	601
CTN5	0<x<5	0<x<5	0	5	0<x<5	345	5	423
H.CTN+NC	40	0	0<x<5	45	35	80	12	131
<b>Total</b>	<b>233</b>	<b>20</b>	<b>66</b>	<b>338</b>	<b>253</b>	<b>5 210</b>	<b>80</b>	<b>5 843</b>

## % MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN1	66%	37%	22%	66%	75%	47%	51%	47%
CTN2	x < 5%	32%	26%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	5%
CTN3	8%	11%	18%	11%	x < 5%	27%	20%	26%
CTN4	8%	18%	28%	8%	7%	13%	11%	13%
CTN5	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	7%	6%	7%
H.CTN+NC	13%	x < 5%	x < 5%	10%	11%	x < 5%	9%	2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## % MP graves non mortelles par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN1	61%	10%	30%	65%	70%	52%	49%	52%
CTN2	x < 5%	45%	24%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	5%	5%
CTN3	9%	15%	21%	10%	6%	25%	18%	23%
CTN4	9%	20%	23%	7%	8%	10%	8%	10%
CTN5	x < 5%	10%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	7%	6%	7%
H.CTN+NC	17%	x < 5%	x < 5%	13%	14%	x < 5%	15%	2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

*Nb : Total des MP sur la période de 2022 à 2024*



## Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024
CTN1	2,43	2,32	2,64	2,46	-4,47 %
CTN2	3,20	3,54	3,13	3,29	10,76 %
CTN3	3,86	3,41	3,54	3,60	-11,59 %
CTN4	1,73	1,72	1,78	1,74	-0,68 %
CTN5	0,64	0,64	0,64	0,64	-1,18 %
H.CTN+NC	2,13	1,46	3,99	2,55	-31,28 %
<b>Total</b>	<b>2,14</b>	<b>2,02</b>	<b>2,21</b>	<b>2,12</b>	<b>-5,68 %</b>

## Taux de fréquence des MP graves non mortelles par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024
CTN1	1,51	1,69	1,77	1,66	11,6 %
CTN2	2,06	2,12	2,27	2,15	2,9 %
CTN3	1,92	2,06	2,10	2,03	7,1 %
CTN4	0,75	0,91	0,89	0,85	20,6 %
CTN5	0,43	0,38	0,39	0,40	-11,5 %
H.CTN+NC	2,04	1,39	1,77	1,71	-31,8 %
<b>Total</b>	<b>1,23</b>	<b>1,32</b>	<b>1,37</b>	<b>1,31</b>	<b>7,7 %</b>

## Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024
CTN1	2,44	2,34	2,68	2,49	-3,9 %
CTN2	5,20	5,88	5,22	5,43	13,0 %
CTN3	6,05	5,41	5,66	5,71	-10,5 %
CTN4	2,32	2,30	2,36	2,33	-1,1 %
CTN5	0,99	0,99	1,00	0,99	-0,4 %
H.CTN+NC	0,42	0,64	6,06	1,01	52,6 %
<b>Total</b>	<b>2,45</b>	<b>2,43</b>	<b>2,77</b>	<b>2,55</b>	<b>-0,9 %</b>

## Indice de fréquence des MP graves non mortelles par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024
CTN1	1,52	1,70	1,80	1,67	7,6 %
CTN2	3,35	3,51	3,79	3,55	3,2 %
CTN3	3,01	3,26	3,37	3,21	4,2 %
CTN4	1,01	1,21	1,19	1,14	8,7 %
CTN5	0,66	0,59	0,61	0,62	-7,3 %
H.CTN+NC	0,40	0,60	2,69	0,68	49,2 %
<b>Total</b>	<b>1,41</b>	<b>1,59</b>	<b>1,72</b>	<b>1,57</b>	<b>7,6 %</b>



## Durée moyenne d'arrêt en jours des MP avec arrêt par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024
CTN1	435	423	387	414	-2,8 %
CTN2	381	342	379	366	-10,1 %
CTN3	413	444	436	430	7,5 %
CTN4	341	332	342	339	-2,6 %
CTN5	423	404	438	422	-4,4 %
H.CTN+NC	380	386	639	510	1,6 %
<b>Total</b>	<b>413</b>	<b>411</b>	<b>403</b>	<b>409</b>	<b>-0,5 %</b>

## Taux moyen d'IPP des MP graves non mortelles par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024
CTN1	13,9	14,6	15,1	14,5	5,1 %
CTN2	15,8	14,4	15,0	15,1	-8,9 %
CTN3	12,8	13,5	12,9	13,1	6,1 %
CTN4	16,1	13,2	14,8	14,6	-17,6 %
CTN5	14,1	14,9	14,4	14,4	5,9 %
H.CTN+NC	19,3	17,7	29,6	22,6	-8,7 %
<b>Total</b>	<b>14,1</b>	<b>14,3</b>	<b>14,8</b>	<b>14,4</b>	<b>1,4 %</b>

# DONNEES DE POPULATION

NB : les données peuvent légèrement différer de celles présentées lors des travaux relatifs à la tarification du fait des différences dans les modes de calculs et/ou de la prise en compte de certains effectifs à des dates distinctes.



# POPULATION DES SALARIES AGRICOLES

## 2022-2024

## France métropolitaine

## Tous secteurs

### 1,5Md

Heures travaillées

### 1,735M

Salariés annuels

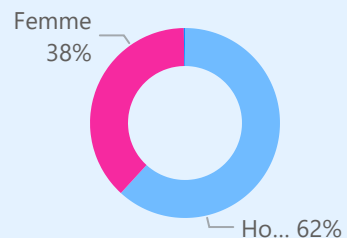
### 1,240M

Travailleurs trimestriels moyens

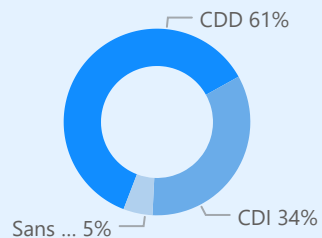
### 193K

Nb d'Etablissements

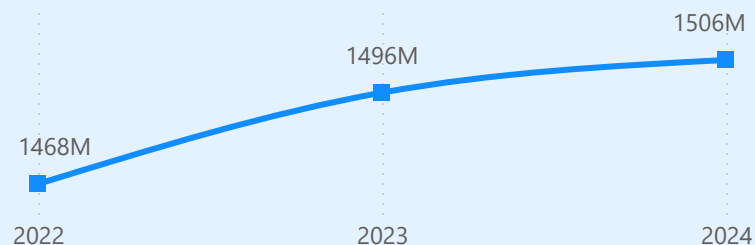
### Contrat par sexe



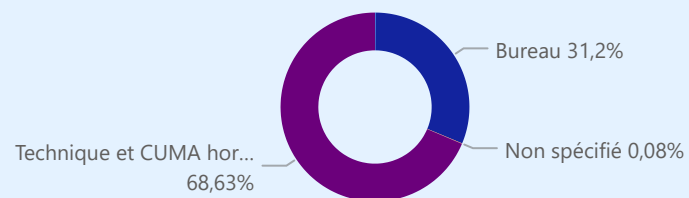
### Contrat selon le type



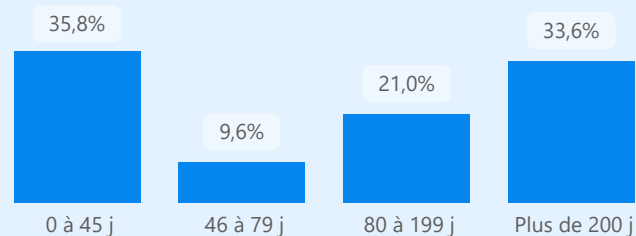
### Evolution des heures travaillées



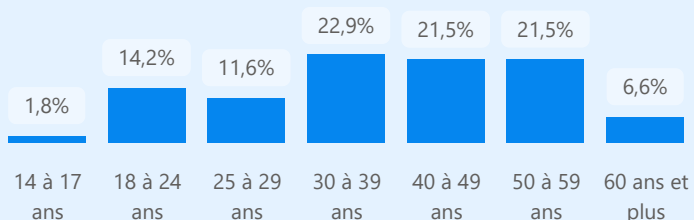
### Répartition du nombre d'heures travaillées par type de personnel



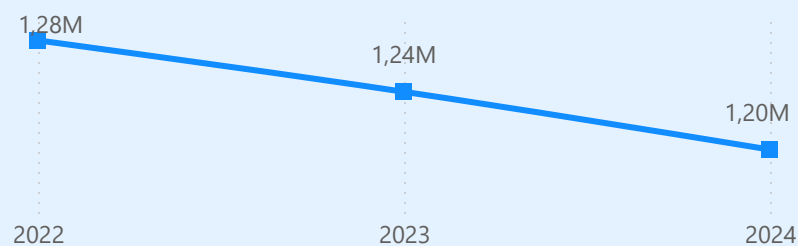
### Répartition des contrat selon la durée



### Répartition du nombre d'heures travaillées par tranches d'âge



### Evolution du nombre de travailleurs trimestriels moyen

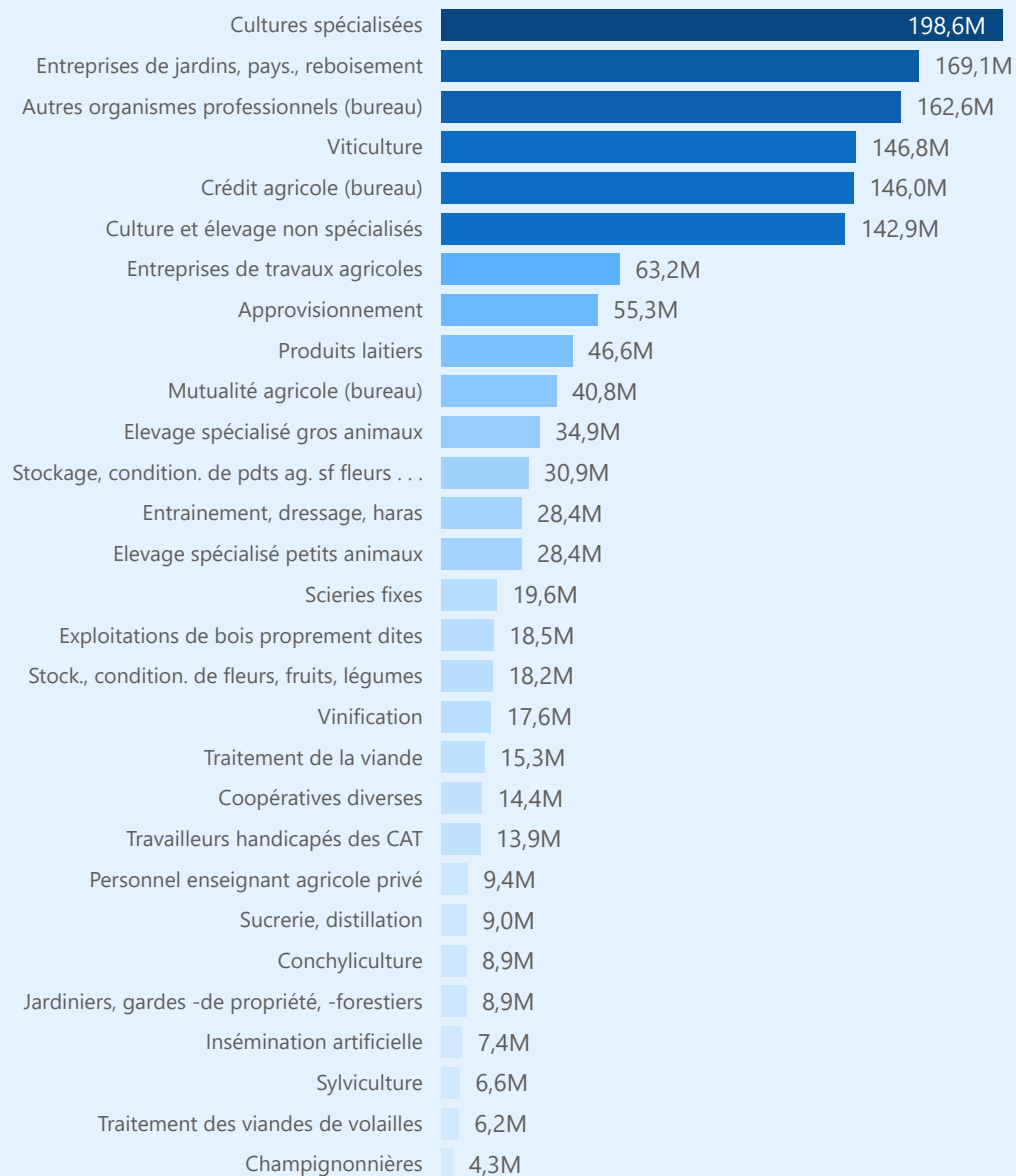


### Nombre d'établissements par code risque

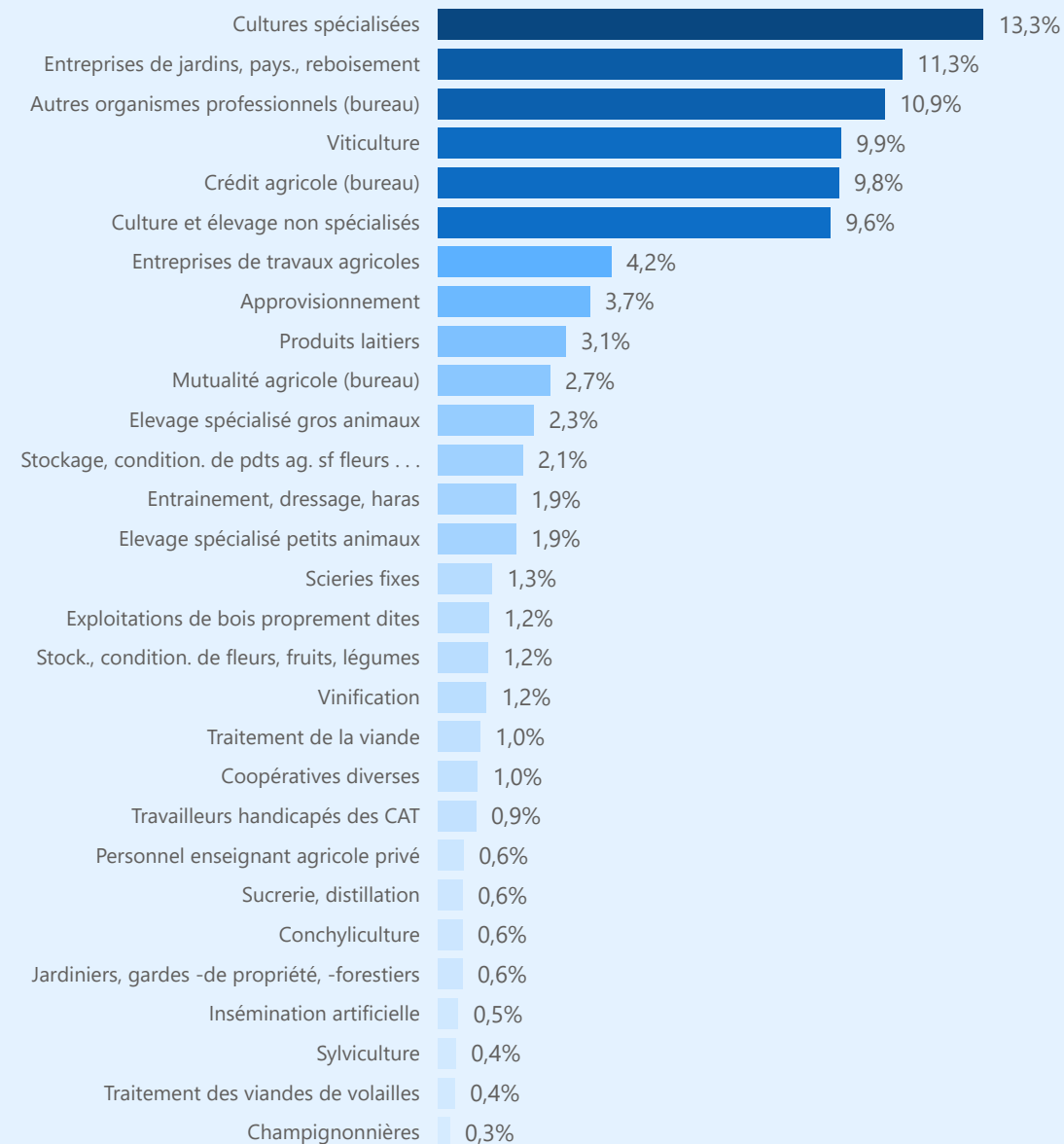
Culture et élevage non spécialisés	62 320
Viticulture	31 107
Cultures spécialisées	21 706
Entreprises de jardins, pays., reboisement	19 669
Élevage spécialisé gros animaux	13 557
Entreprises de travaux agricoles	10 148
Entraînement, dressage, haras	6 487
Autres organismes professionnels (burea...	6 107
Élevage spécialisé petits animaux	6 078
Exploitations de bois proprement dites	3 435
Approvisionnement	2 585
Conchyliculture	1 737
Jardiniers, gardes -de propriété, -forestiers	1 554
Stockage, condition. de pdts ag. sf fleurs...	1 237
Sylviculture	858
Scieries fixes	825
Vinification	769
Produits laitiers	542
Autres artisans ruraux	488
Coopératives diverses	458
Personnel enseignant agricole privé	435
Etablissements privés d'enseig. tech ag.	391
Stock., condition. de fleurs, fruits, légumes	390
Gardes-chasses, gardes-pêche	340
Travailleurs handicapés des CAT	283
Crédit agricole (bureau)	270
Marais salants	242
Mutualité agricole (bureau)	170
Traitement de la viande	121



**Répartition du nombre d'heures travaillées par code risque de l'employeur**



**% Heures travaillées par code risque de l'employeur**





# POPULATION DES SALARIES AGRICOLES

## 2022-2024

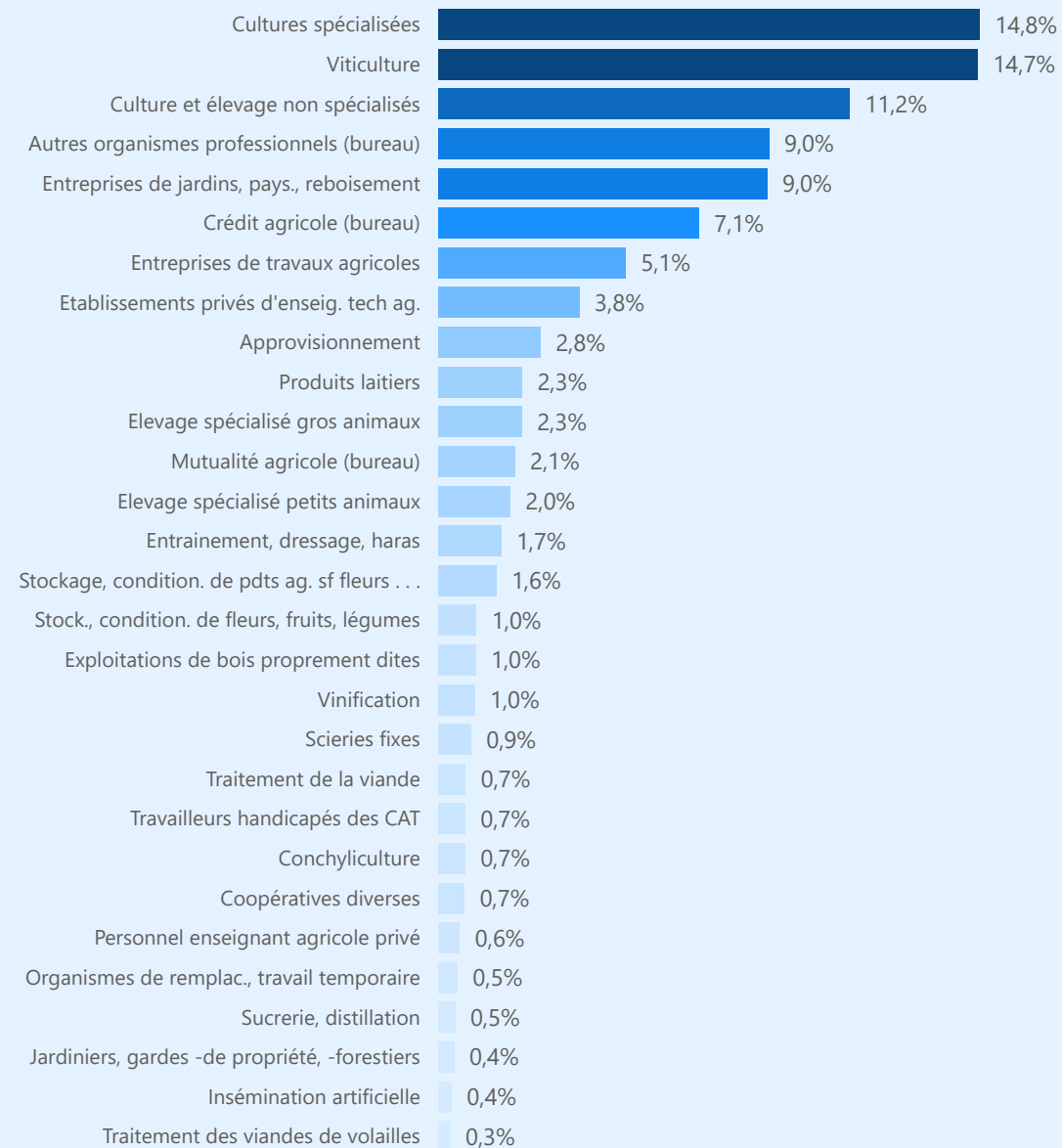
## France métropolitaine

## Tous secteurs

### Nombre de travailleurs trimestriels moyens par code risque de l'employeur



### % Travailleurs trimestriels moyens par code risque de l'employeur





**Nombre d'heures travaillées par CTN**

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024	Proportion sur l'ensemble pour la période 2022-2024
CTN1	605 306 392	610 375 514	609 570 245	608 417 384	-0,1 %	41%
CTN2	44 735 070	44 909 082	44 449 129	44 697 760	-1,0 %	3%
CTN3	223 477 989	226 129 339	227 585 382	225 730 903	0,6 %	15%
CTN4	227 539 019	236 070 259	241 830 920	235 146 733	2,4 %	16%
CTN5	345 245 647	350 955 744	355 074 106	350 425 165	1,2 %	24%
H.CTN+NC	22 101 839	27 372 215	27 098 936	25 524 330	-1,0 %	2%
<b>Total</b>	<b>1 468 405 955</b>	<b>1 495 812 153</b>	<b>1 505 608 719</b>	<b>1 489 942 276</b>	<b>0,7 %</b>	<b>100%</b>

**Nombre de travailleurs trimestriels moyen par CTN**

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024	Proportion sur l'ensemble pour la période 2022-2024
CTN1	603 957	605 617	599 898	603 157	-0,9 %	49%
CTN5	224 326	226 230	228 102	226 219	0,8 %	18%
CTN4	169 838	176 895	182 260	176 331	3,0 %	14%
CTN3	142 648	142 576	142 324	142 516	-0,2 %	11%
H.CTN+NC	112 786	62 907	17 829	64 507	-71,7 %	5%
CTN2	27 485	27 036	26 644	27 055	-1,4 %	2%
<b>Total</b>	<b>1 280 560</b>	<b>1 241 215</b>	<b>1 196 987</b>	<b>1 239 587</b>	<b>-3,6 %</b>	<b>100%</b>



**POPULATION DES SALARIES  
AGRICILES**

**2022-2024**

**France métropolitaine**

**Tous secteurs**

**MOINS DE 10  
SALARIES**

**DE 10 à 20  
SALARIES**

**DE 20 à 50  
SALARIES**

**DE 50 à 300  
SALARIES**

**PLUS DE 300  
SALARIES**

Heures travaillées

**533,6M 35,8%**

Nombre %

**181,9M 12,2%**

**231,6M 15,5%**

**304,3M 20,4%**

**238,6M 16,0%**

Travailleurs trimestriels moyens

**542,8K 43,8%**

Nombre %

**150,4K 12,1%**

**185,2K 14,9%**

**213,7K 17,2%**

**147,5K 11,9%**

% Nb d'établissements

**93,1%**

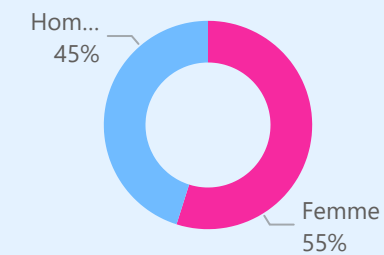
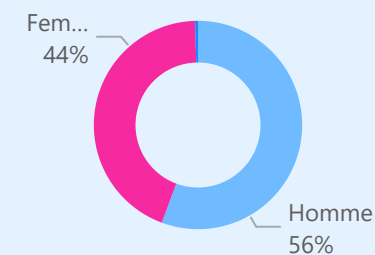
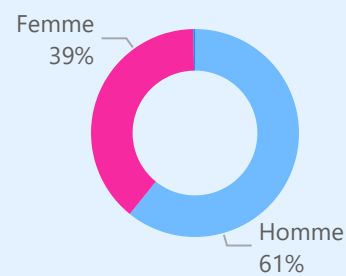
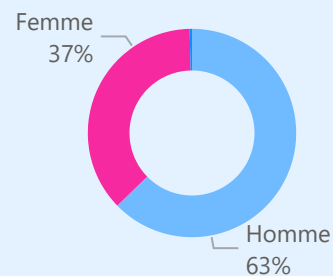
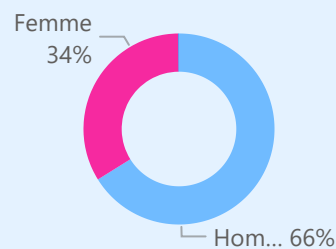
**3,7%**

**2,2%**

**0,9%**

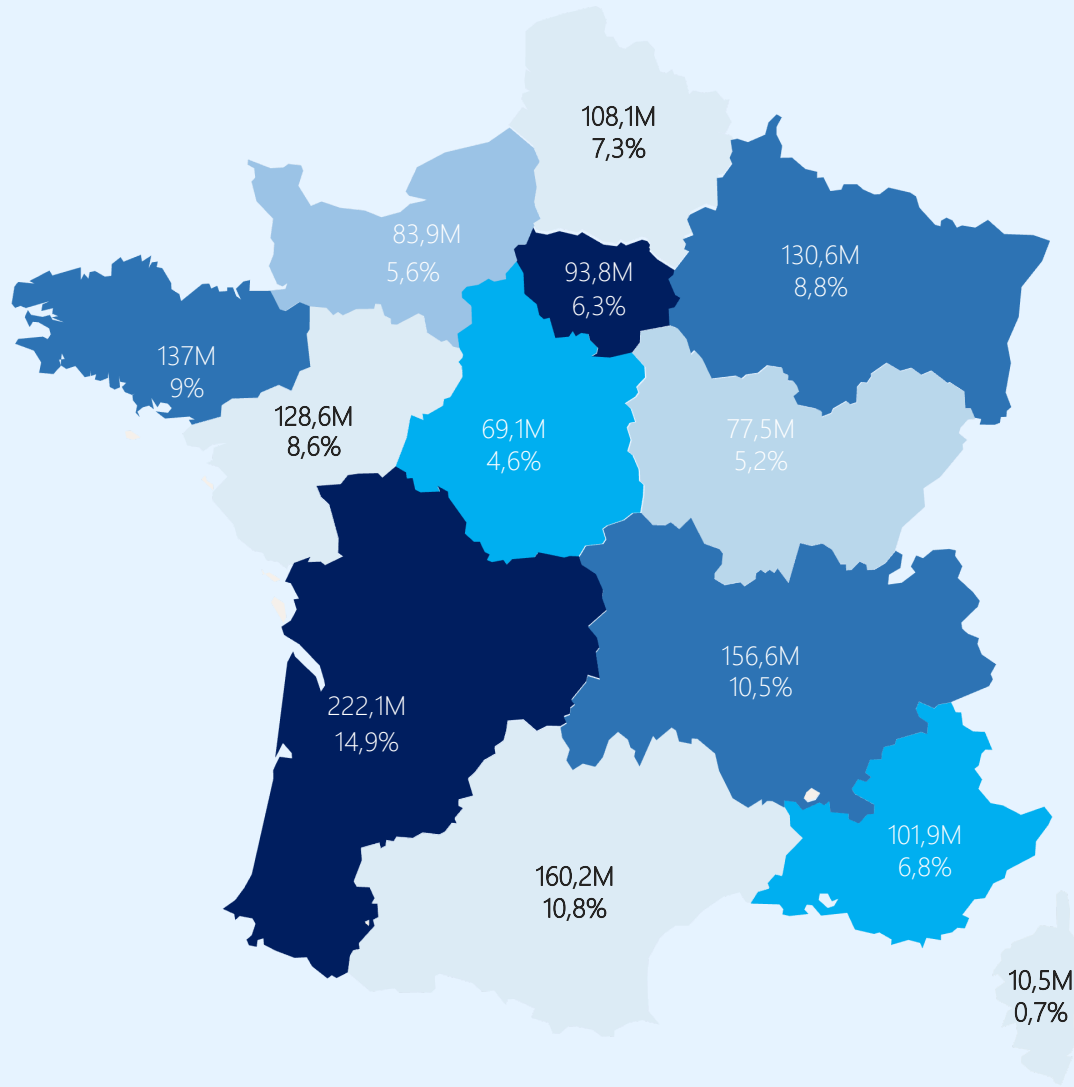
**0,1%**

Contrat par sexe



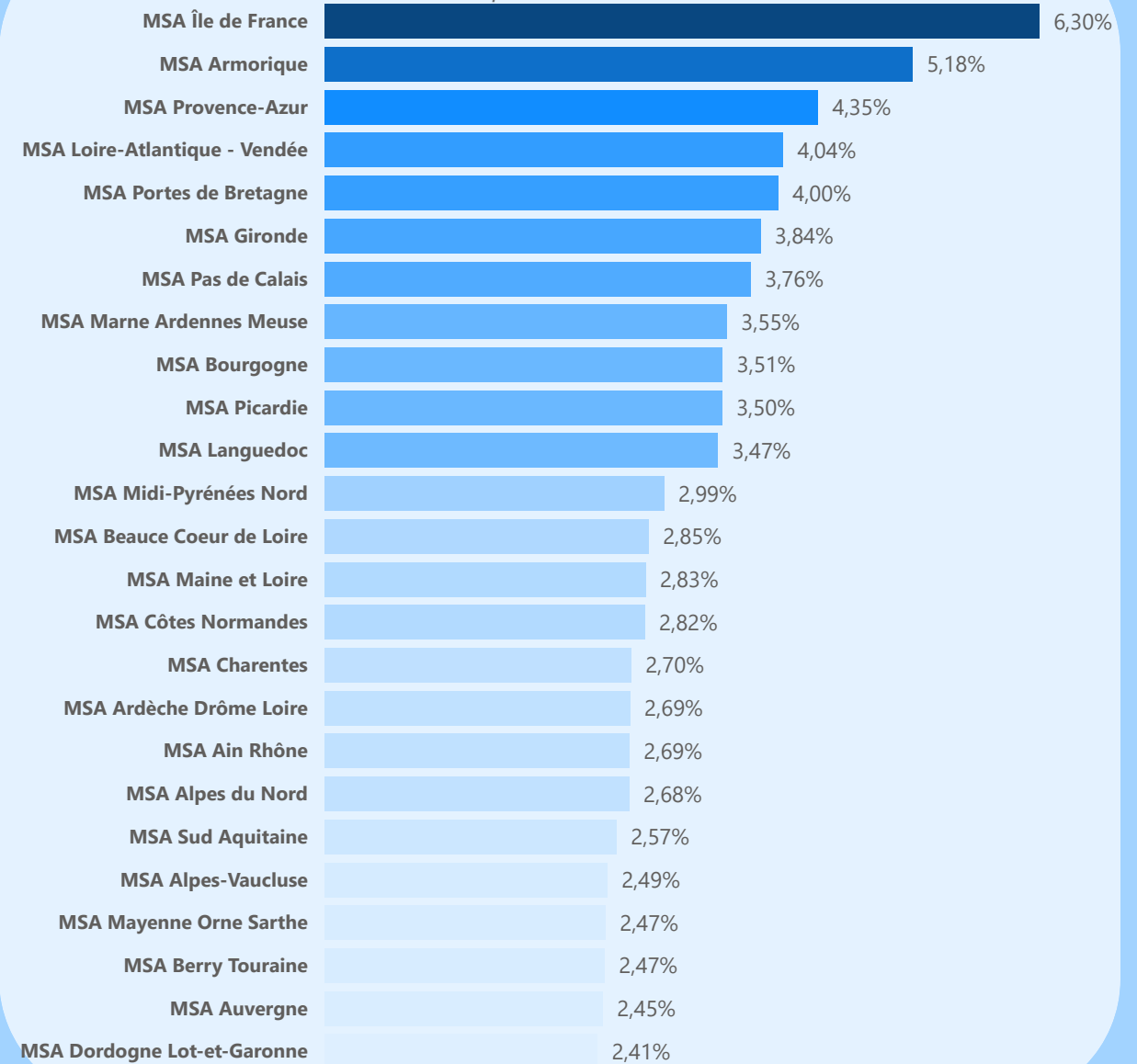


**Répartition des heures travaillées par région  
(moyenne annuelle sur la période)**



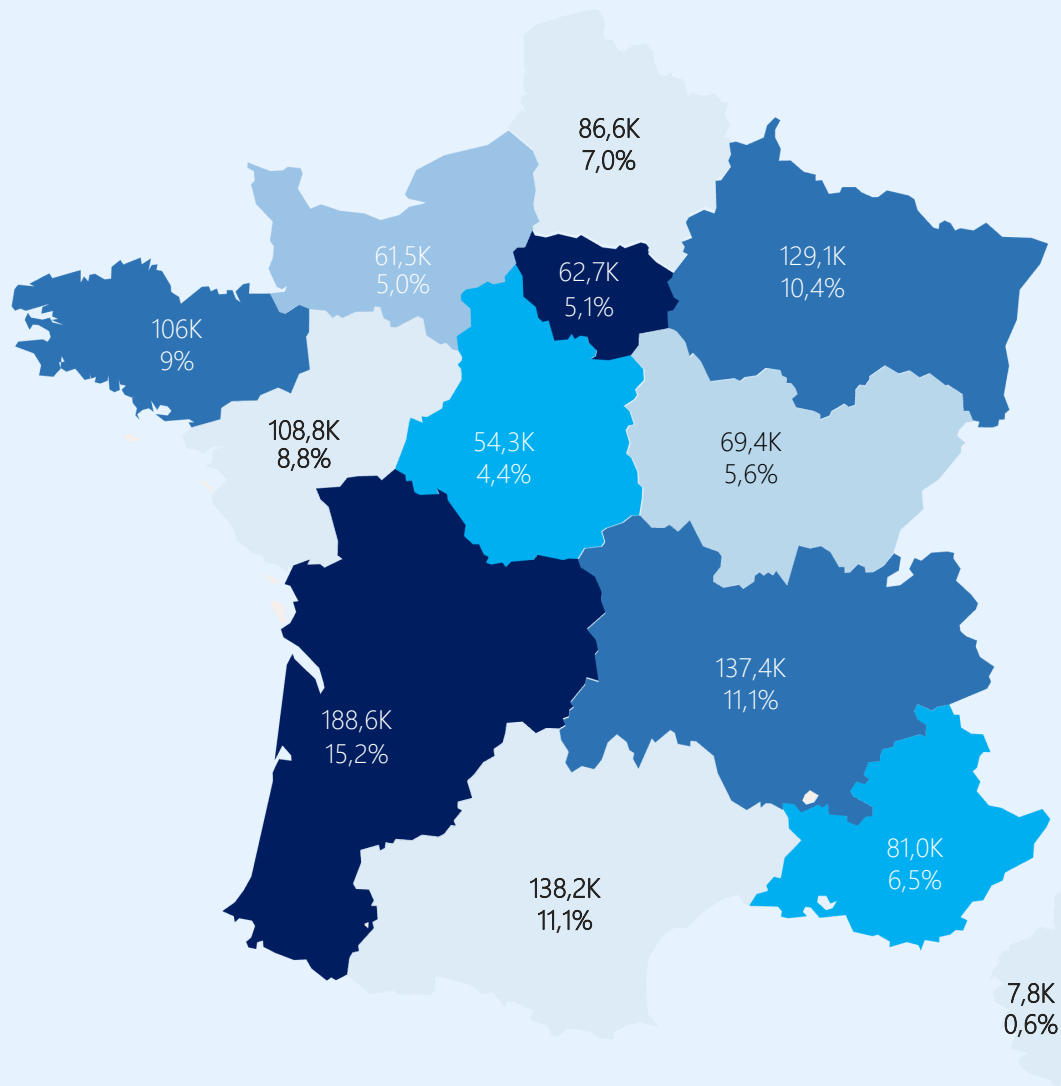
**% des heures par caisse MSA**

*25 premières caisses*



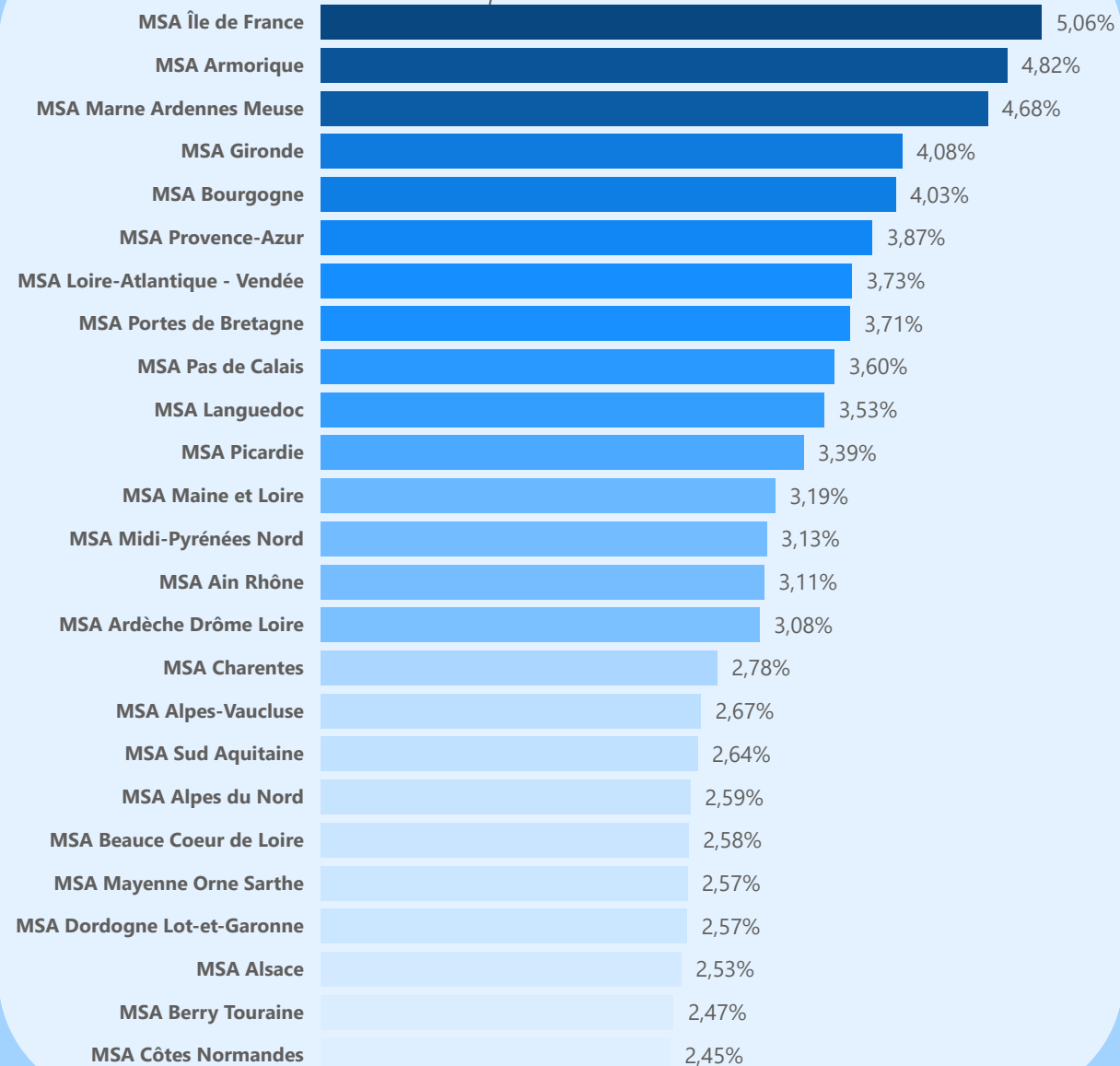


**Répartition des travailleurs trimestriels moyens par région**



**% Travailleurs trimestriels moyens par caisse MSA**

*25 premières caisses*



# LES MALADIES PROFESSIONNELLES DES NON-SALARIES

# INFOGRAPHIES

# Données générales sur les MP issues des tableaux, reconnues et indemnisées, chez les salariés

**1343**  
**Nombre de MP**  
**avec et sans arrêt**  
**Année 2024**



Evolution par rapport à  
**2023**

**+8%**

Evolution par rapport à  
**2020**

**+30%**

MP sans reconnaissance  
**2024**

**Quasiment 40  
tableaux sans  
occurrence**

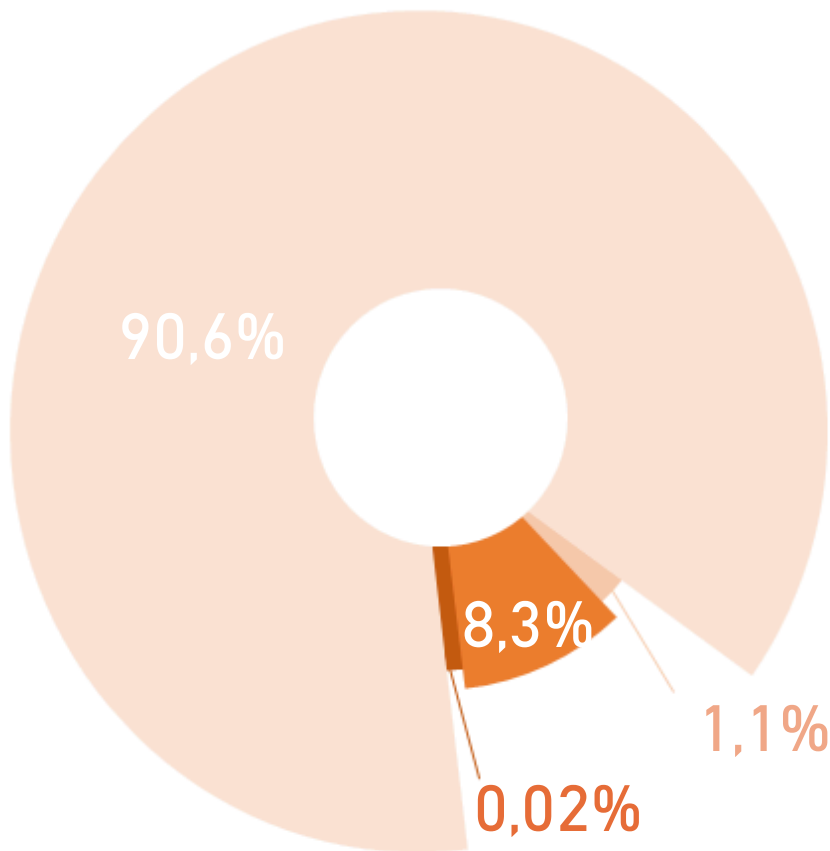
Evolution générale  
**2024**

**+6%**

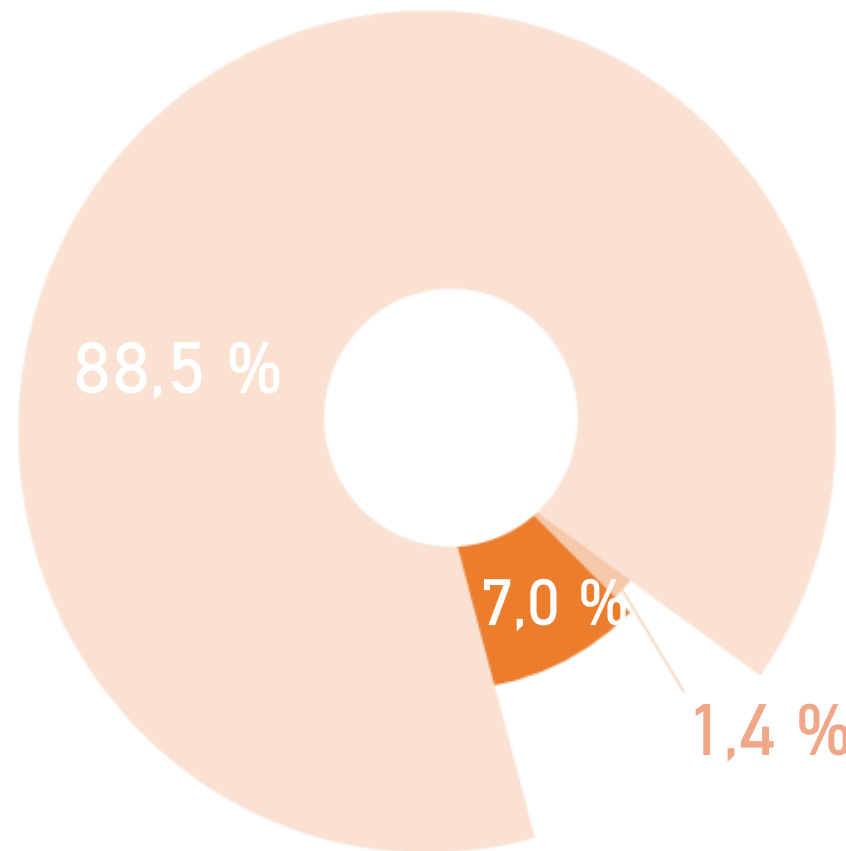
**de MP liées aux  
pesticides  
en un an**

# Répartition de la population et des MP par CTN

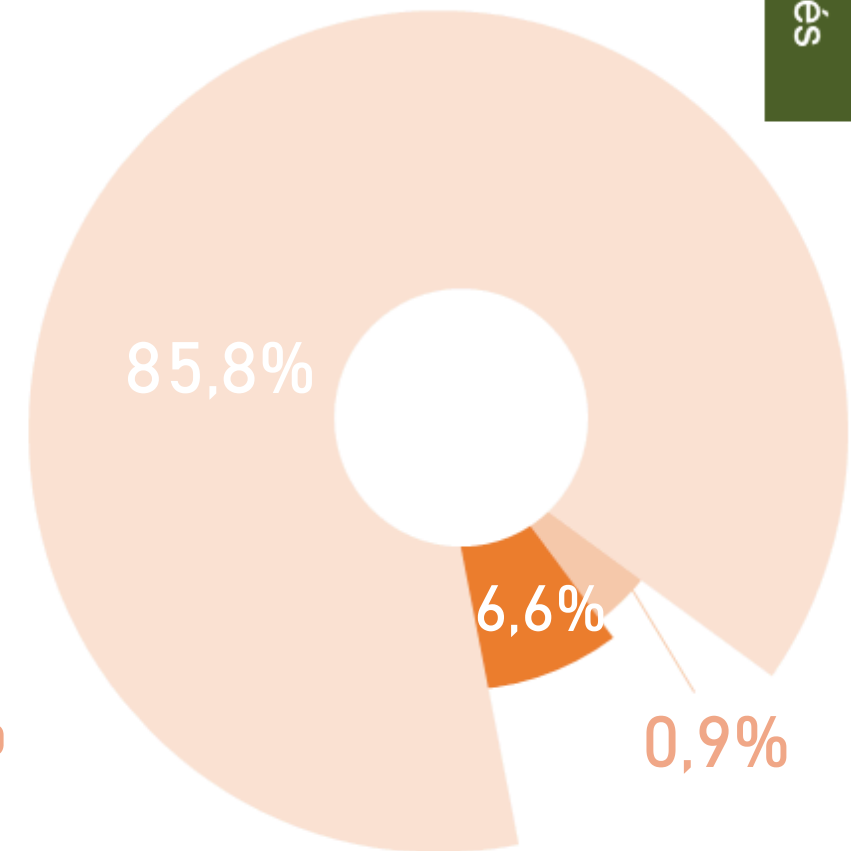
## Répartition des travailleurs trimestriels moyens par CTN



## Répartition des MP avec et sans arrêt par CTN



## Répartition des MP graves non mortelles par CTN

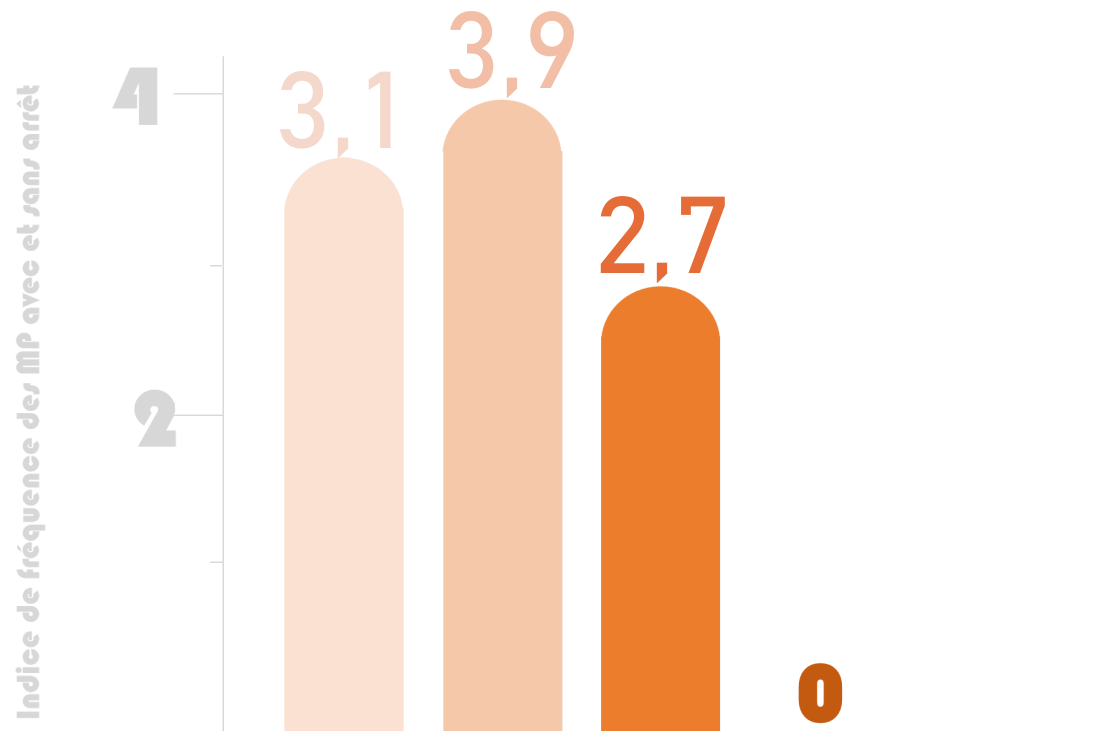


CTN 1   CTN 2   CTN 4   CTN 5

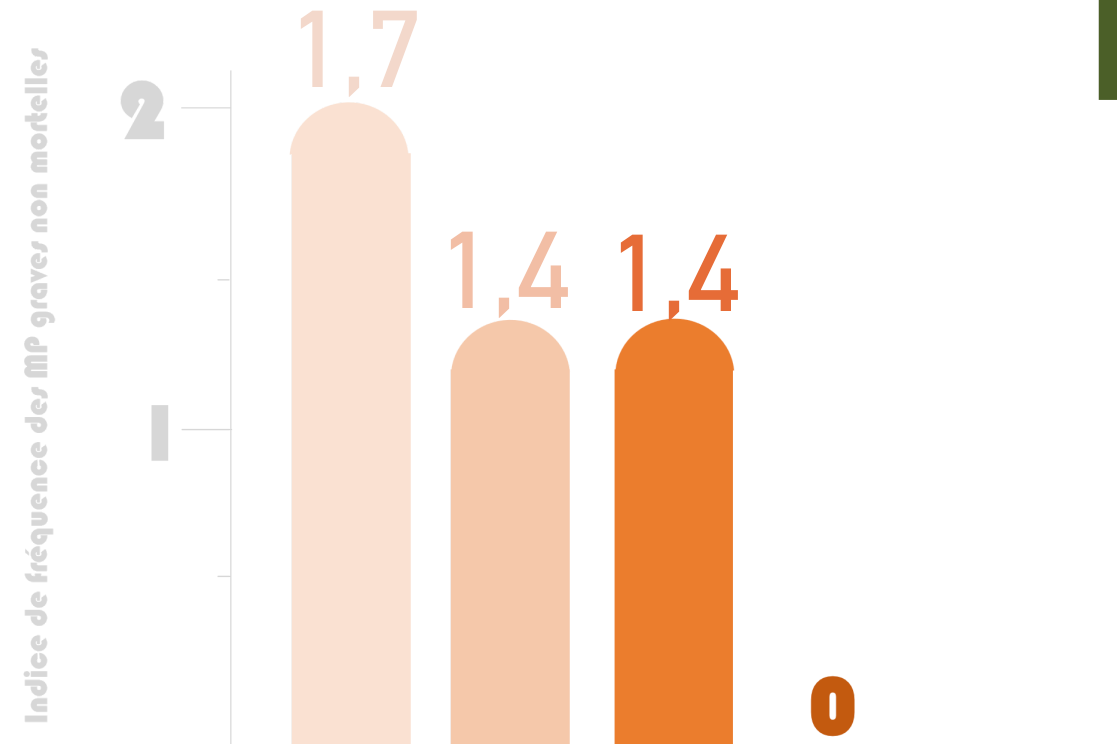
La somme des parts n'égal pas toujours 100% : ne sont pas indiqués dans les graphiques les MP pour lesquelles l'appartenance CTN n'est pas connue.

# Indice de fréquence des MP selon les CTN

## Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par CTN



## Indice de fréquence des MP graves non mortelles par CTN



3,1

Moyenne des CTN

CTN 1

CTN 2

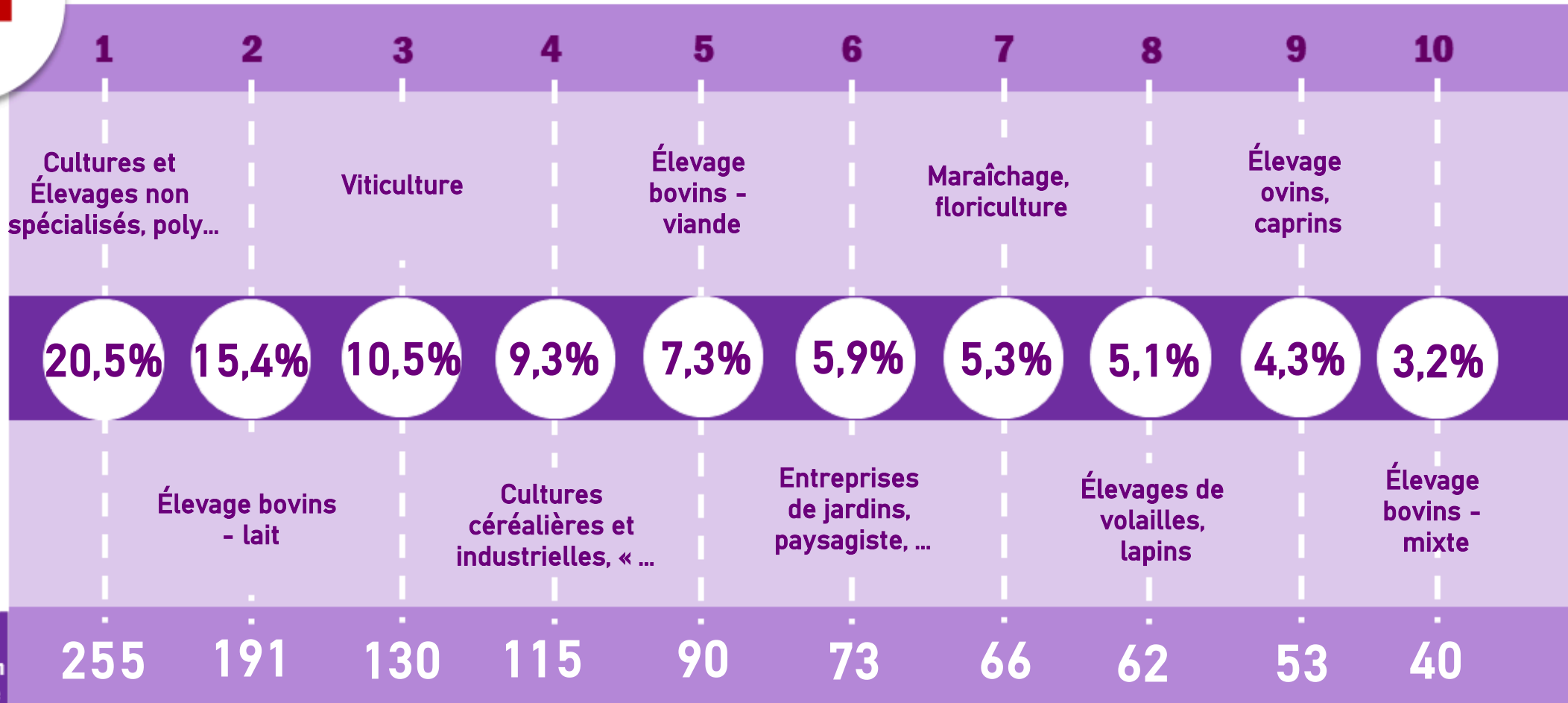
CTN 4

CTN 5

Moyenne des CTN

1,7

# Répartition des 10 secteurs les plus importants en nombre de MP reconnues et indemnisées via les tableaux

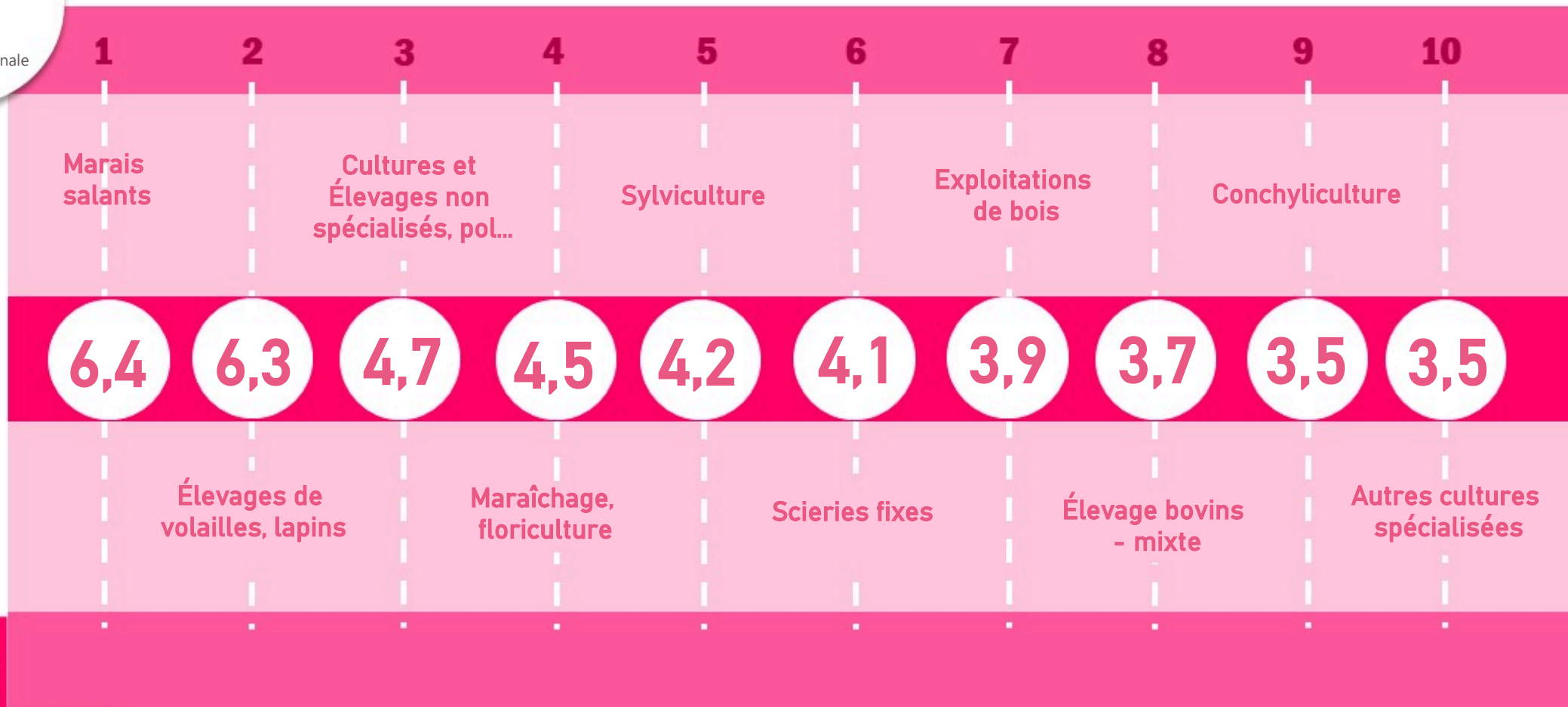


Répartition du nombre de MP issues des tableaux par secteurs

# Indices de fréquence des MP des 10 secteurs les plus élevés

3,1

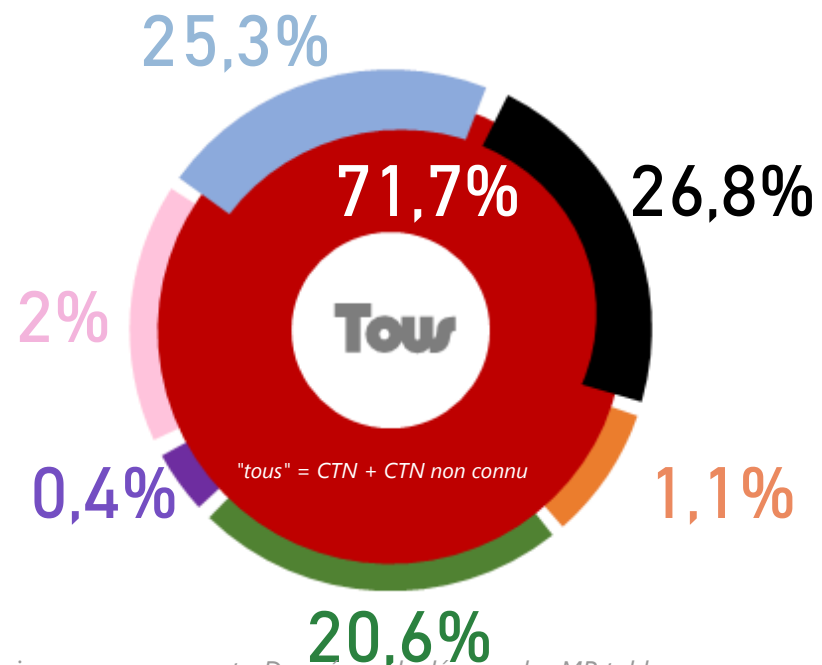
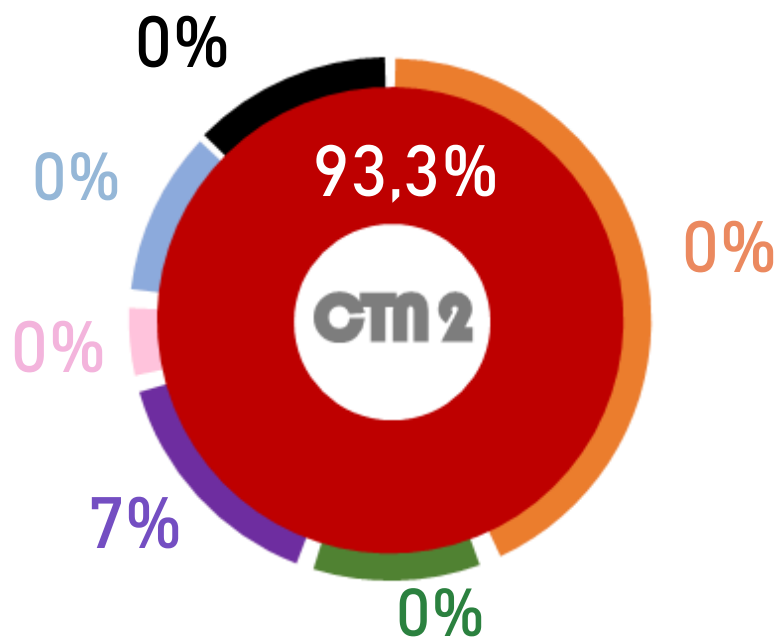
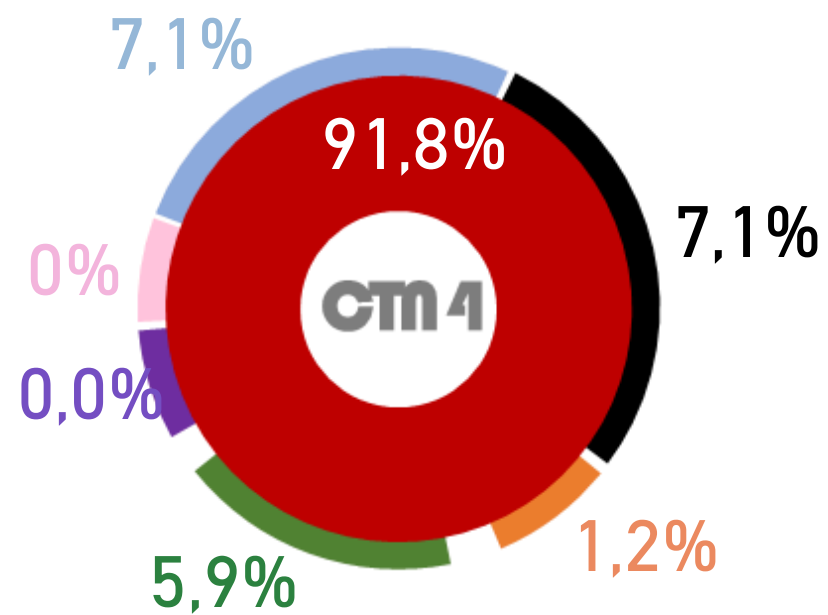
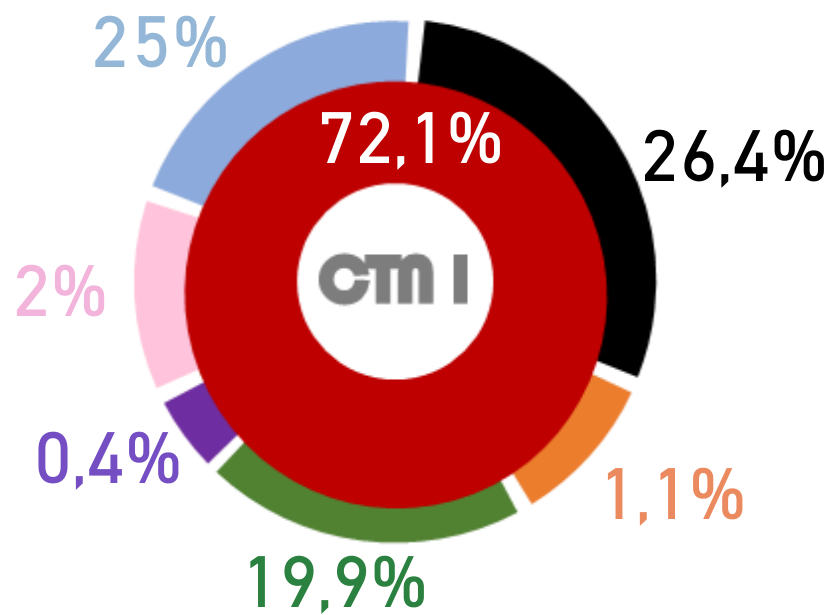
Moyenne nationale



Indice de Fréquence des MP avec et sans arrêt des 10 secteurs les plus élevés

Indice de fréquence = MP par millier de non-salariés

# Répartition des MP par CTN

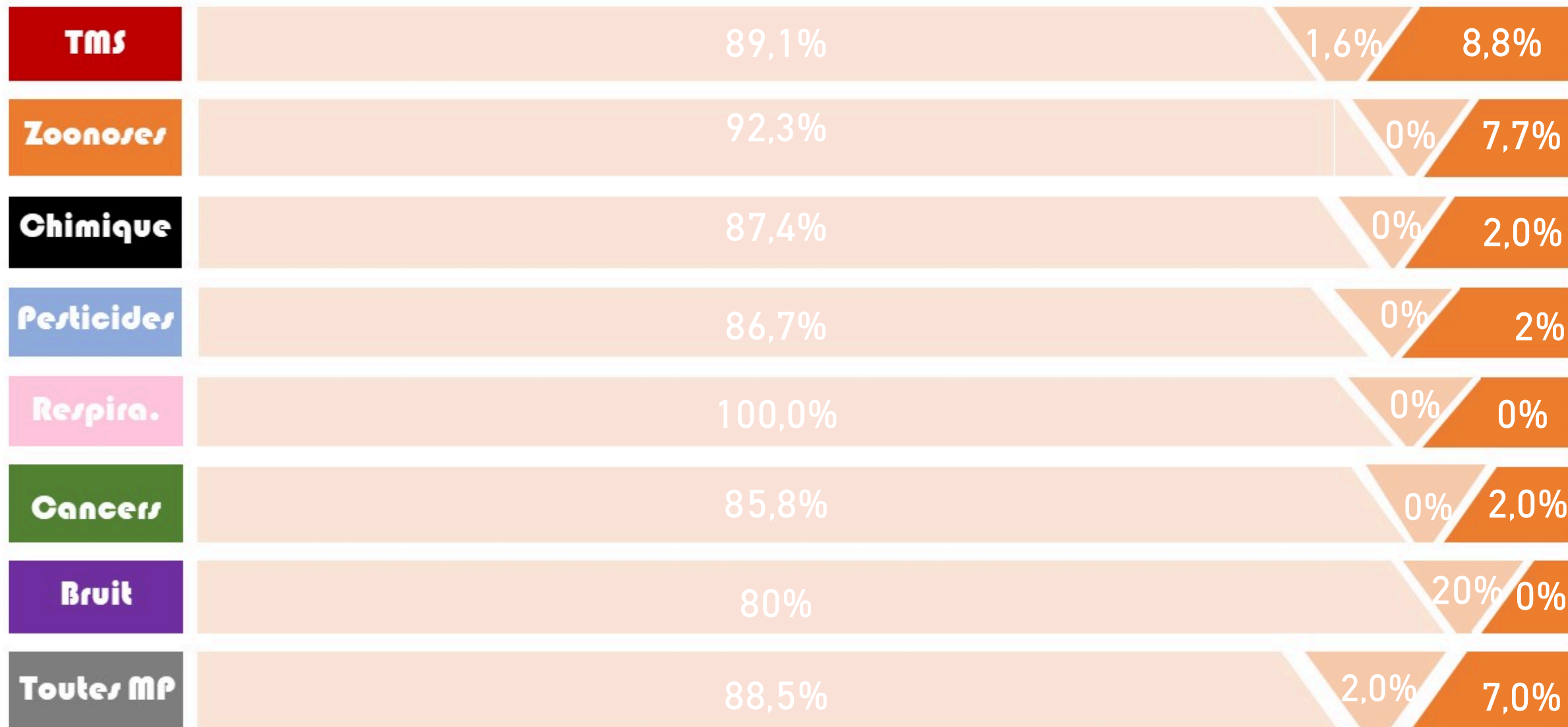


MP Non-Salariés



Le total peut dépasser les 100% puisque des tableaux de MP peuvent être répartis dans plusieurs regroupements. Données calculées sur les MP tableaux connus uniquement.

# Répartition des CTN par MP



MP Non-Salariés

CTN 1 CTN 2 CTN 4

A cet ensemble des CTN il faut ajouter les secteurs « Hors CTN » pour totaliser 100% : cette part augmente et touche principalement les risques Cancer-Chimique -Pesticides avec l'augmentation du nombre de dossiers passant via le FVP

« Maladie de Parkinson provoquée  
par les pesticides »

**MP**  
**58**

Cas annuels

**57**

Classement

**4e**

Représentation

**-16%**  
en 1 an

Hommes

Homme  
93,0%

Femme  
7,0%

MP Non-Salariés

# « Hémopathies malignes provoquées par les pesticides »

**MP**  
**59**

Cas annuels

66

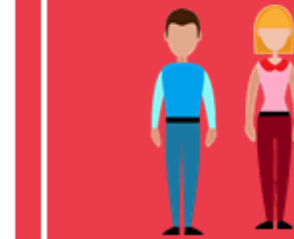
Classement

3<sup>e</sup>

Représentation

-24%

en 1 an



Hommes

Homme  
90,9%

Femme  
9,1%

# « Cancers de la prostate provoqués par les pesticides »



Cas annuels

180

Classement

2e

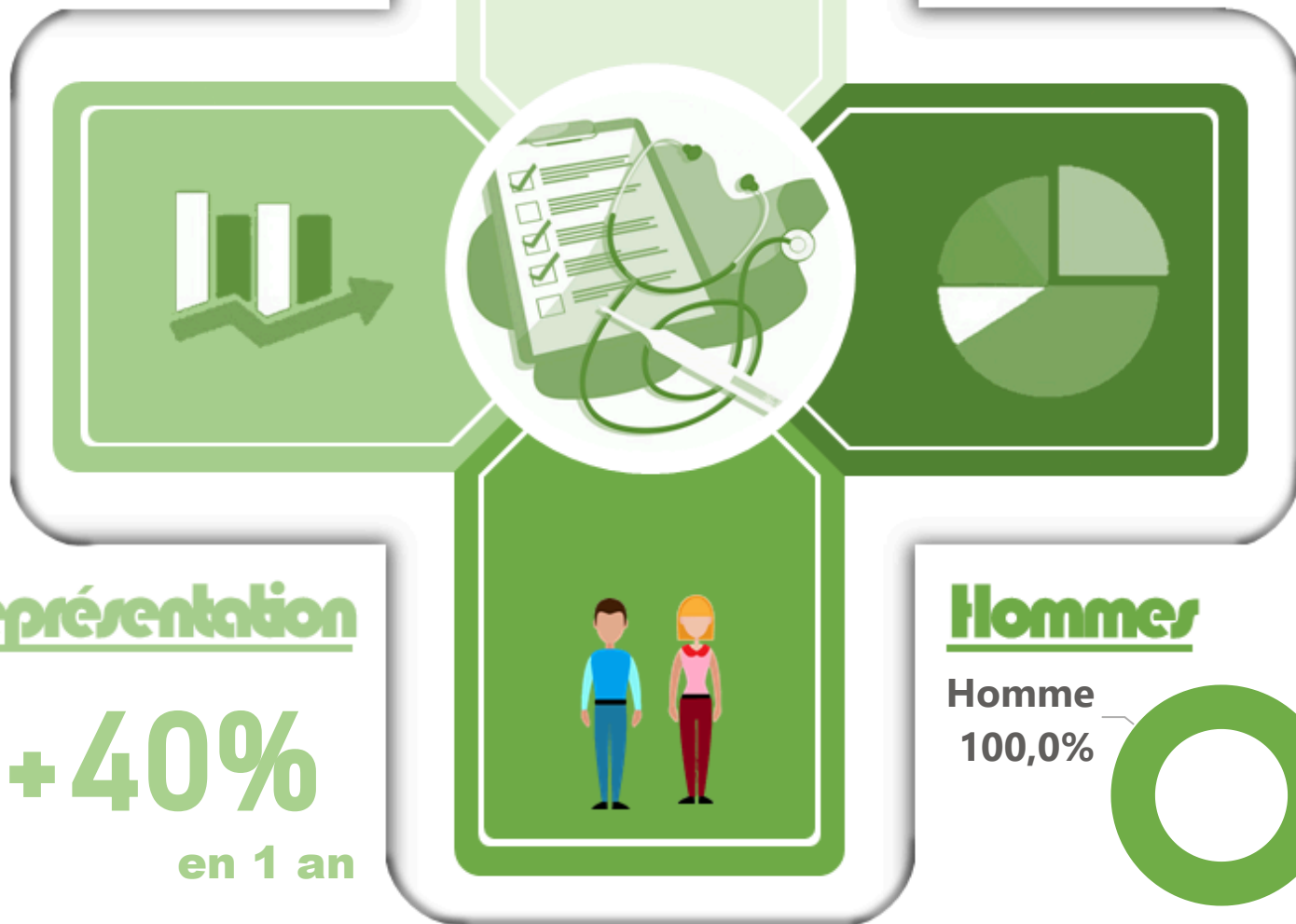
Représentation

+40%

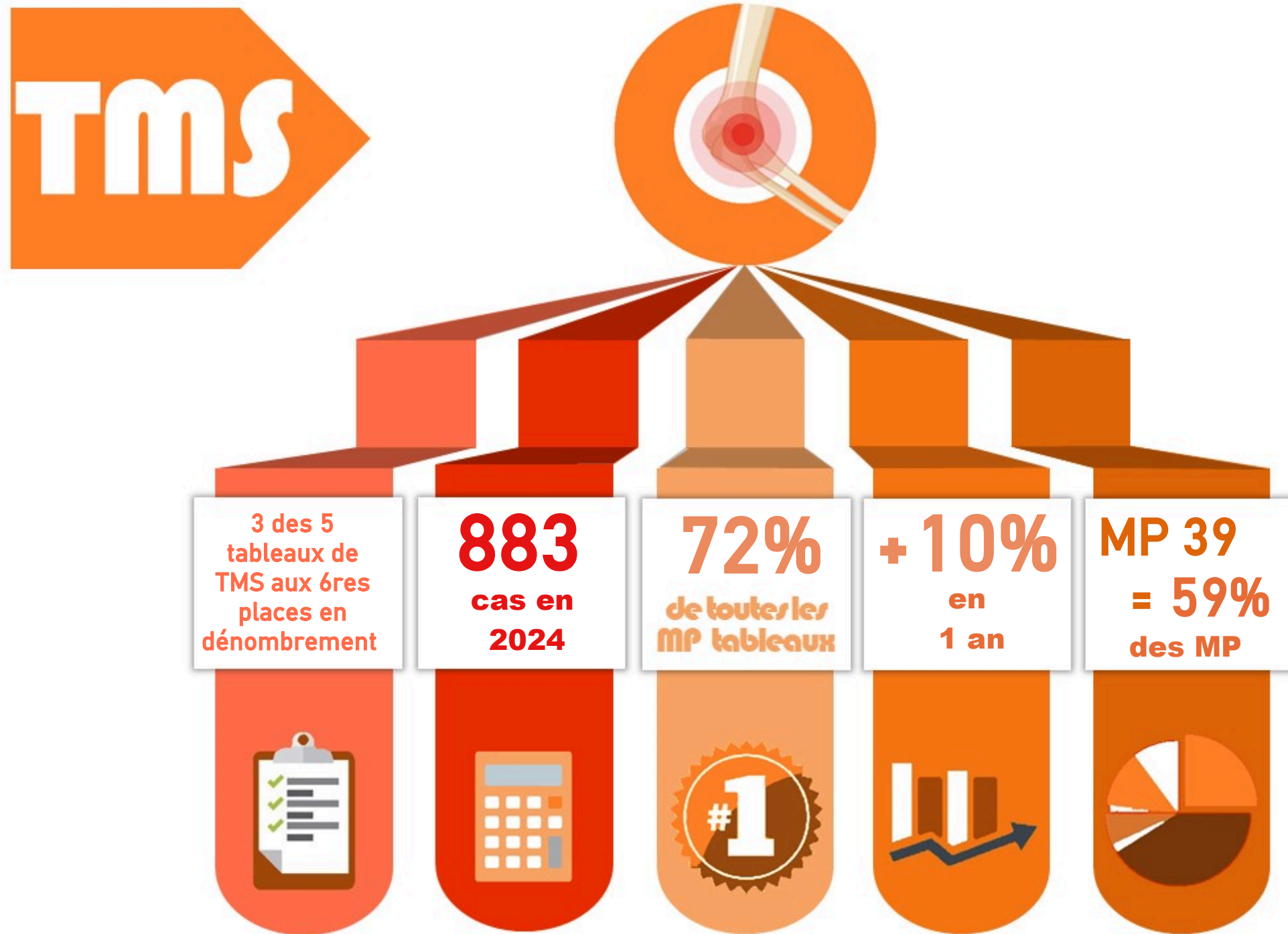
en 1 an

Hommes

Homme  
100,0%



# Données MP 29 – 39 – 53 – 57 – 57 bis « Troubles Musculo-Squelettiques »



# COMMENTAIRES

## Données générales sur les MP issues des tableaux

En 2024, on a pu dénombrer 1 343 cas de maladies professionnelles (MP) reconnues et indemnisées chez les non-salariés agricoles comme étant « avec et sans arrêt », 758 « avec arrêt » et 745 « graves non mortelles ». Pour tous les types de « gravité » que l'on vient d'énumérer la tendance se confirme d'une hausse du nombre de MP. Cette augmentation n'est pas seulement visible en nombre mais également lorsqu'on étudie l'indicateur pondéré qu'est « l'indice de fréquence » puisque sur les 3 dernières années cet indice est passé de 2,70 en 2022 à 3,15 en 2024 (nombre de MP avec et sans arrêt par milliers d'individus).

Contrairement aux années précédentes, l'augmentation du nombre de cas de reconnaissance de MP n'est pas essentiellement due aux MP liées aux pesticides. Certes, le tableau 61 sur le cancer de la prostate voit son nombre de cas progresser de 40 % en un an (180 cas en 2024, soit depuis les 3 dernières années la cause de 50 % des cas de MP liées aux pesticides et de plus de 66 % des cas de cancer), mais en contrepartie on notera que les MP des tableaux 58 (Parkinson) et 59 (Lymphome malin non hodgkinien) ont vu leur nombre décroître pour la première fois depuis quelques années (respectivement -16 % et -24 % entre 2023 et 2024). Ces mécanismes ont pour effet de jouer sur l'augmentation du nombre de MP total, mais dans une moindre

mesure par rapports aux années précédentes : le nombre de cas augmente faiblement (28 cas de plus sur un an soit 5,6%) et la part des MP liées au risque « Pesticides » se stabilise sur un an (26 % des MP).

Ce sont les troubles-musculo-squelettiques (TMS) qui regroupent la majorité des MP reconnues et indemnisées (71 % des cas où les tableaux sont connus) qui connaissent une augmentation plus conséquente (+10 % avec 80 cas supplémentaires).

La majorité des tableaux sont inactifs : en 2024, 18 ont des cas « avec et sans arrêt », et depuis 2020 seuls 29 tableaux ont un cas de MP.

Par tableau, les évolutions sur un an ou sur la période 2022-2024 sont difficilement interprétables du fait à la fois du peu de nombre de cas puisque 7 tableaux seulement ont plus de 20 cas reconnus. 12 des 18 tableaux concernés en 2024 ont connu une baisse de cas, 3 pour lesquelles on peut noter une augmentation ont un total de cas inférieur à 5 unités, il y a seulement 4 tableaux pour lesquels l'augmentation en sur 2 ans est plus marquée et « significative », dont 3 sont liés aux TMS : le 39 « Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures » (+10 %), le 53 « Lésions chroniques du ménisques » (doublement des cas), et le 57 « Affections consécutives aux vibrations » (+50 %) ; le dernier concerne le 61 sur le cancer de la prostate que nous avons déjà évoqué .

## Indicateurs de sinistralité par CTN

### Poids et indicateurs pondérés des CTN dans le dénombrement des MP

Il y a une assez grande homogénéité par CTN pour leur poids dans chacune des catégories de MP.

Les indicateurs semblent soit reculer pour la durée moyenne d'arrêt (292 jours contre 304) soit stagner pour le taux moyen d'Incapacité Permanente Partielle (IPP) : 32,7 contre 32,4 en 2022. Le CTN 1 continue en 2024 de rassembler plus de 90 % des MP, lorsque le secteur d'activité est connu, quel que soit le type de MP concerné.

Le faible nombre de cas pour les regroupements par CTN concernant les CTN 2 et 4, empêche toute analyse statistiquement fiable, quelques cas modifiant les statistiques et/ou provoquant de grandes fluctuations annuelles au sujet du taux de fréquence ou de la durée moyenne d'arrêt.

Sur la période 2022-2024, on peut noter une stabilité du nombre de MP avec et sans arrêt se transformant en MP graves non mortelles (aux alentours de 55 %). Au sujet des CTN en 2024 par rapport à certains indicateurs on peut noter que :

- l'ensemble des CTN connaît une augmentation du nombre de cas, aussi bien en données brutes qu'en données pondérées avec

l'augmentation de chaque indice de fréquence (seul le CTN 2 connaît par ailleurs un recul depuis 2023) ;

- si ce n'est plus le CTN 1 mais le 4 qui possède la durée moyenne d'arrêt la plus haute (288 jours pour le CTN 1 contre 326 jours pour le CTN 4), en revanche le CTN 1 prend la tête du classement des taux moyens d'IPP les plus élevés (31,8 points) ;
- le CTN 2 a le 1<sup>er</sup> indice de fréquence le plus haut (en diminution sur un an mais plus élevé que les autres : 3,91), avec désormais une durée moyenne d'arrêt bien plus élevée que les années précédentes et proche de celle la plus haute (325 jours) ;
- le CTN 4 quant à lui a l'indice de fréquence le plus faible (2,66 MP par millier de NSA).

### Regroupement des MP par thèmes et par CTN

A la différence de ce que nous disions les 4 dernières années, l'année 2024, qui sanctionne la 5<sup>e</sup> année post instauration du FIVP, ne marque plus le recul de la place des TMS dans l'ensemble des MP dont sont victimes les non-salariés, tandis que celle des MP liées aux pesticides stagne.

Le CTN 1 est le plus impacté par les autres regroupements de MP, notamment le risque « chimique » qui atteint 26 % des cas pour le CTN 1 (25 % pour le risque « pesticides ») alors que pour les CTN 2 et 4 ces items sont moins importants voire inexistantes.

Le très faible nombre de cas des autres thématiques de MP concernent les « zoonoses » ou le « bruit » ne permet pas l'analyse d'une quelconque « sur » ou « sous-représentation » par CTN.

*NB : les « hors CTN » concernent notamment les « retraités » pour lesquels aucune mention de secteur d'origine n'a pu être rattaché, empêchant leur classement (ils sont issus du FIVP, ce qui explique les poids différents des TMS et pesticides entre l'observation par CTN ou du total).*

## Poids des MP par secteurs d'activité

1/4 des MP reconnues et indemnisées sont présentes via les secteurs liés à l'élevage bovins. 4 MP sur 10 sont concentrées dans les secteurs liés aux cultures (spécialisées ou non, viticulture comprise).

Lorsque l'on étudie l'indicateur pondéré qu'est l'indice de fréquence, ce sont les secteurs suivants qui paraissent les plus « à risque » concernant la survenue des MP : les secteurs des marais salants (apparition pour la première fois si haut dans le classement), et de l'élevage de volailles/lapins dépassent les 6 MP par millier d'individus, suivis des secteurs cultures et élevages non spécialisés, maraîchage/floriculture, sylviculture, scieries fixes, ou encore exploitations de bois dépassant ou s'approchant des 4 MP par millier de non-salariés (indices de fréquence entre 3,9 et 4,7).

## Regroupement MP par thèmes et par Région

*Les avertissements liminaires déjà énoncés pour les salariés agricoles sont également valables pour les non-salariés.*

Il est intéressant d'observer les régions au prisme des indicateurs de fréquence pour pouvoir comparer les régions entre elles, et déterminer si certaines paraissent plus à « risque » que d'autres.

### Une cartographie des indicateurs pondérés montrant 3 groupes de régions

Comme en 2023, 5 régions regroupent 64 % des MP (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Grand Est, Auvergne Rhône Alpes), parmi lesquels 3 sont identifiées comme des zones plus « à risque » pour les non-salariés d'être victime d'une maladie professionnelles.

On peut classer les régions françaises en 3 groupes :

- celles avec un indice de fréquence élevé, dépassant 4 MP par millier de non-salariés ; ce sont les régions de Grand Est (7,8), de Pays de la Loire (4,2) et de Bretagne (4,2) ;
- celles de Nouvelle-Aquitaine, de Normandie et de Bourgogne Franche Comté dont les indices correspondent à ceux de l'ensemble de la moyenne nationale (3,1 pour ces trois entités régionales) ;
- les 7 autres régions, avec un indice de fréquence en dessous de la moyenne nationale, indice oscillant entre 1,6 (Centre Val de Loire) pour le plus faible et 2,5 (Auvergne Rhône Alpes) pour le plus élevé de ce dernier groupe.

## **Le poids de certaines régions plus important sur certains types de MP**

On peut identifier plusieurs régions pour lesquelles il y a un décalage notable entre le poids que ces régions « pèsent » dans l'ensemble des MP, et celui qu'elles détiennent catégorie de MP par catégorie de MP.

Ainsi, la région Auvergne Rhône Alpes qui représente 11 % des MP, totalise 17 % des maladies respiratoires, et 22 % des MP liées au bruit (sachant que le nombre de MP étant liées à cette pathologie est tellement faible qu'il faut savoir regarder ces chiffres avec mesure), alors qu'en revanche elle n'est présente que dans 6 % des cas de MP liées aux pesticides (et 5 % pour les cancers, sachant que ces deux types de MP sont fortement imbriquées). La Bourgogne Franche Comté elle aussi connaît des décalages entre poids sur le total et poids de certaines MP (6 % des MP mais 15 % des zoonoses, 11 % du bruit). Le Centre Val de Loire et la Normandie ont des parts liées au MP "bruit » supérieures à leurs parts sur le total des MP (respectivement 11 et 22 % contre des poids sur le total de 2 et 8 %).

Les régions Bretagne et Grand Est sont quant à elles sur-représentées pour les types de maladies liés au risque chimique. La première « pèse » 15 % des MP liées aux pesticides, 16 % des cancers, pour un poids total de 12 % de l'ensemble des MP, alors que la seconde dont la part sur l'ensemble des MP est de 13 % regroupe 17 % des MP

liées aux pesticides et 20 % des cancers. Leur poids sur les TMS est adéquat à leur poids sur l'ensemble des MP.

Le constat est, sur ce dernier point, opposé pour la région Nouvelle Aquitaine qui regroupe 1/5<sup>e</sup> des MP TMS (légèrement plus important que sa représentation de l'ensemble des MP aux alentours de 17 %) pour « seulement » 10 % des cas pesticides et cancers.

Dans l'ensemble les autres régions ont des taux assez équivalents entre poids total et poids particulier par regroupement de MP.

Une fois ces observations menées, l'analyse peut être instructive concernant non plus le poids des régions par regroupement de MP mais celui des regroupements de MP pour chaque région, pour voir si certaines MP sont sur-représentées dans certaines zones géographiques.

### **Des MP « sur-représentées » dans certaines régions**

Même si on peut trouver des décalages entre poids des MP sur l'ensemble des régions, et poids particulier sur quelques régions spécifiques concernant les regroupements de MP du plus faible nombre de cas (comme par exemple les risques liés au bruit, zoonoses, et maladies respiratoires), on s'attardera surtout sur le triptyque chimique-pesticides-cancers ainsi que sur la spécificité du risque TMS dans cette section.

Certes, il est difficile en effet de voir quelle région se démarque au sujet des MP liées aux bruit, zoonoses et risque respiratoire, puisque le nombre de MP sur ces thèmes étant si faible, on rentre rapidement, d'une part, dans le secret statistique, mais surtout, d'autre part, dans une zone d'impossibilité d'analyse statistique du fait d'une représentativité bien trop peu significative.

En revanche, pour d'autres pathologies des décalages sont surtout à observer concernant les maladies des TMS ou celles interdépendantes que sont les MP liées au risque chimique, au risque « pesticides » ou encore au risque « cancers ».

Pour les TMS par exemple, 3 régions ont un pourcentage lié à ce type de MP inférieur à la moyenne des régions : alors que dans l'ensemble des régions les TMS représentent 66 % des cas de MP, les régions Ile-de-France, Hauts de France et Provence Alpes Côte d'Azur voient ces MP peser moins de 60 % du poids total de leurs MP (48 % pour les Hauts de France et 57 % pour les deux autres).

Par conséquent, en additionnant ce constat avec celui précédent du premier paragraphe qui appuyait la rare et faible disparité pour des MP zoonoses-bruit-respiratoires, et confirmant la remarque déjà inscrite dans le rapport l'année dernière, c'est bien l'impact des MP « pesticides » et par ce biais celui relatif aux MP « chimiques » et « cancers » qui vont occuper de plus en plus de place dans l'ensemble

des MP dans certaines régions.

Alors que la moyenne nationale est aux alentours de 23 % de MP en lien avec le risque « pesticides », ces MP avoisinent ou dépassent les 30 % des cas de MP dans les régions suivantes : Bretagne (29 % des MP de cette région sont des MP liées au risque pesticides), Centre Val de Loire (28 %), Grand Est (30 %), Hauts de France (36 %), Pays de la Loire (29 %) et Provence Alpes Côte d'Azur (31 %).

Sans surprise ce sont 5 de ces 6 régions qui vont également se démarquer quant aux taux de représentation des MP liées aux cancers par rapport à la moyenne nationale. Cette dernière, se situant autour de 18 % de l'ensemble des MP, est largement dépassée pour les 5 régions en cause (la région Pays de la Loire ayant le taux le plus faible des 5 avec plus de 23 % de ses cas de MP relevant du risque cancer, et les Hauts de France le poids le plus important avec 29 % de ses MP qui sont issus de ce type de maladies ; pour les 3 autres régions ce poids oscille entre 24 et 26 % des cas).

On notera enfin que ces constats commencent à s'inscrire dans le temps dans la mesure où de nombreuses régions citées dans ces paragraphes concernant les remarques de sur-représentation étaient déjà présentes dans le rapport de l'an dernier, que ce soit pour les MP liées aux TMS ou au couple pesticides-cancers.

# DONNEES STATISTIQUES DE LA SINISTRALITE MP

# DONNEES 2024

Les termes utilisés sont définis dans les pages de l'a partie Annexes.

Cependant, pour faciliter la lecture des pages suivantes, voici quelques rappels de définitions de deux indicateurs fréquemment utilisés :

- taux de fréquence : nombre de MP par million d'heures travaillées ;
- indice de fréquence : nombre de MP par milliers de travailleurs.

Ces deux notions peuvent se décliner selon la "gravité" : fréquence des MP avec et sans arrêt, fréquence des MP avec arrêt, fréquence des MP graves non mortelles.



MALADIES PRO.

2024

France métropolitaine

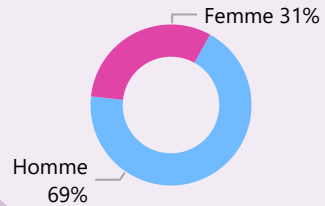
Toutes les régions

Tous statuts

Tous secteurs

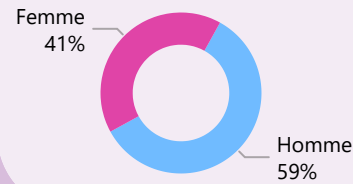
1 343

MP avec et sans arrêt



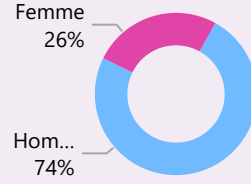
758

MP avec arrêt



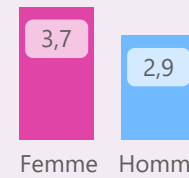
745

MP graves non mortelles



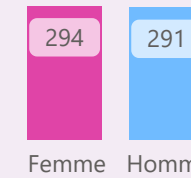
3,1

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt



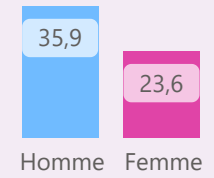
292

Durée moyenne d'arrêt en jours

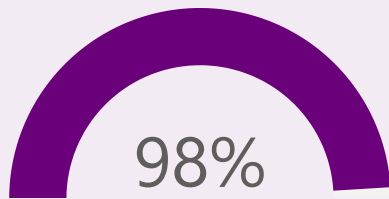


32,7

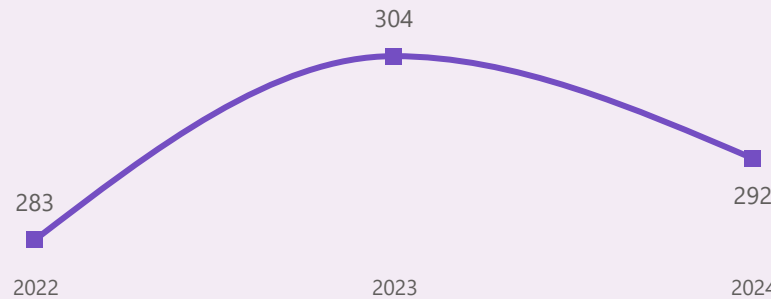
Taux moyen d'IPP



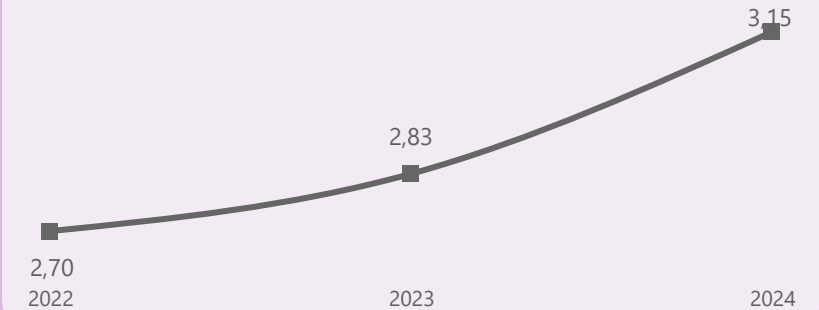
% de chefs d'exploitation dans les MP avec et sans arrêt



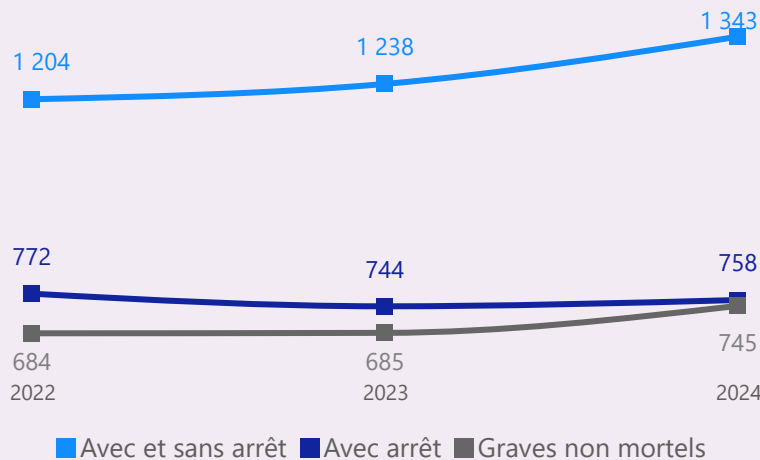
Evolution du Nb moyen de jours d'arrêt



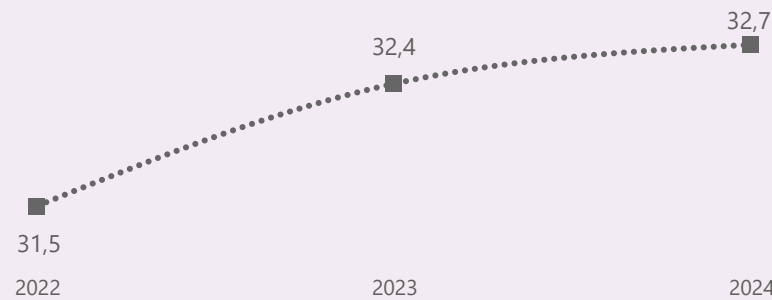
Evolution de l'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt



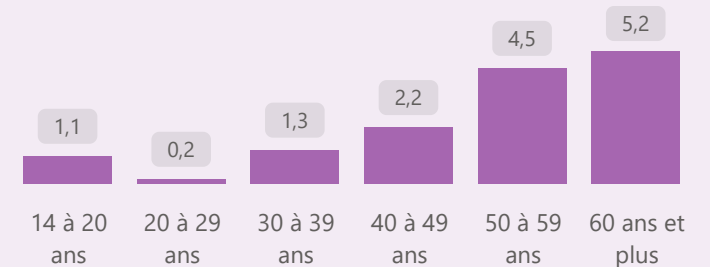
Evolution du nombre de MP



Evolution du taux moyen d'IPP

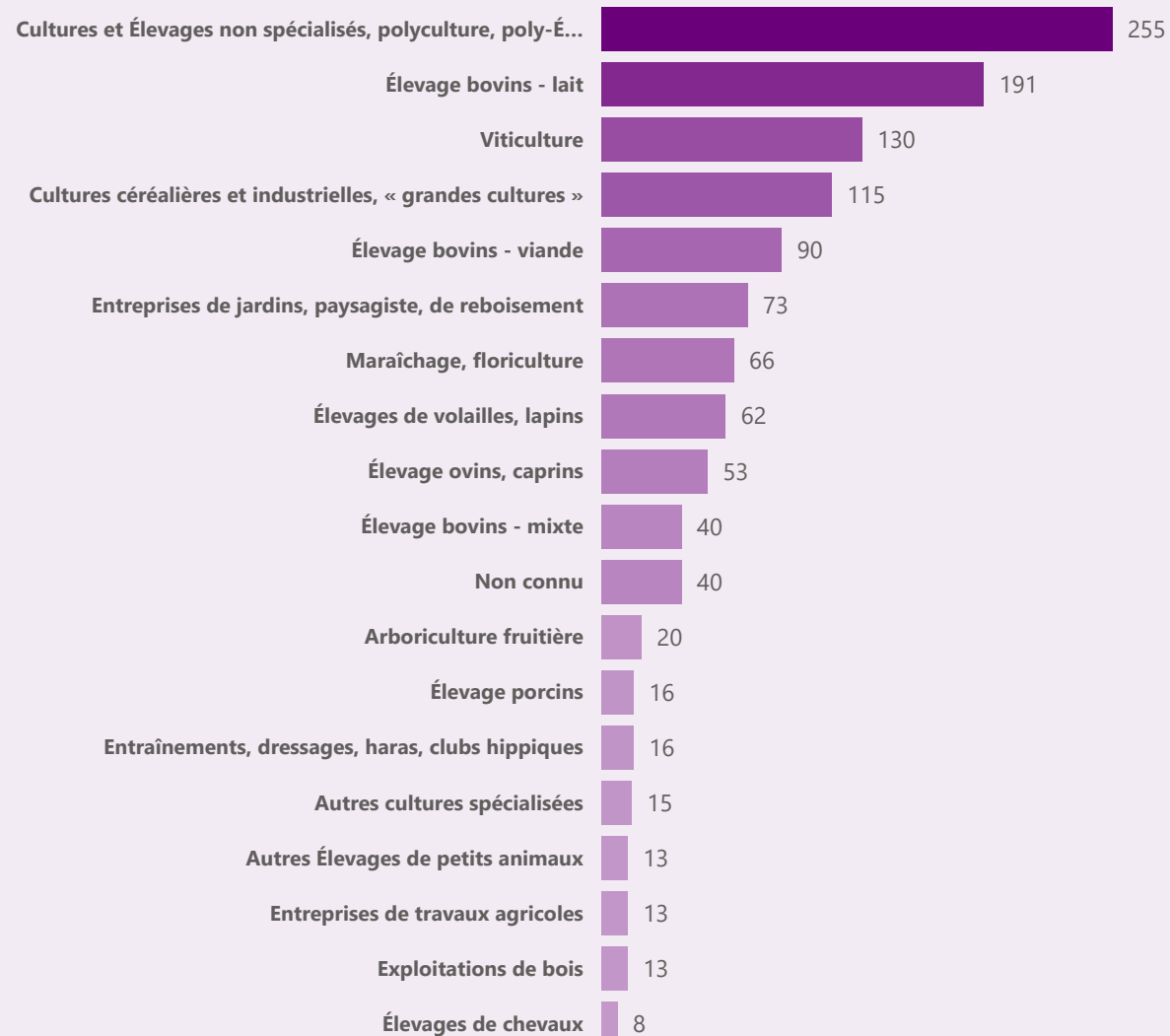


Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par tranches d'âge



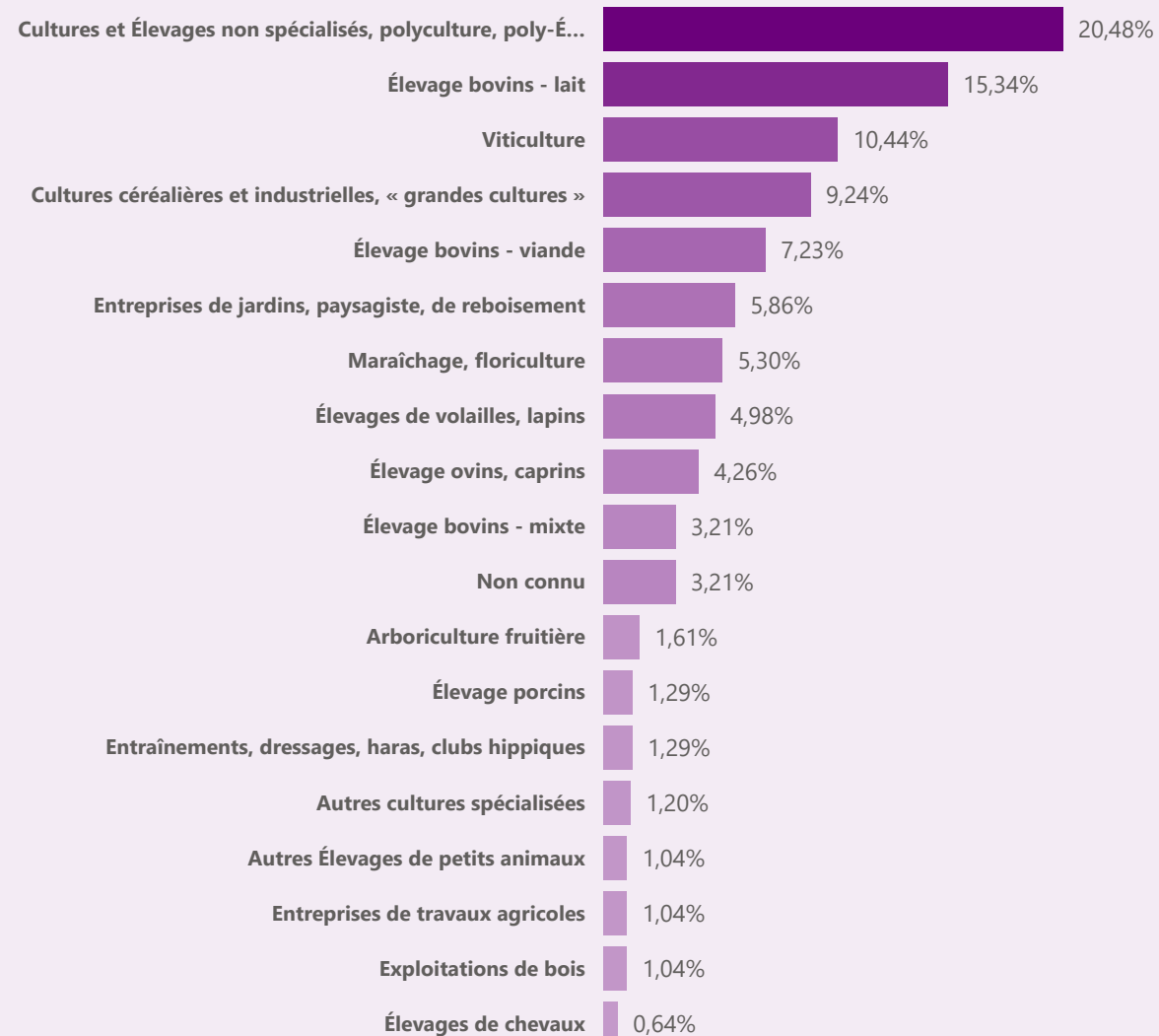


Nombre de MP avec et sans arrêt annuel moyen par code risque



Il existe d'autres éléments masqués en application du secret statistique

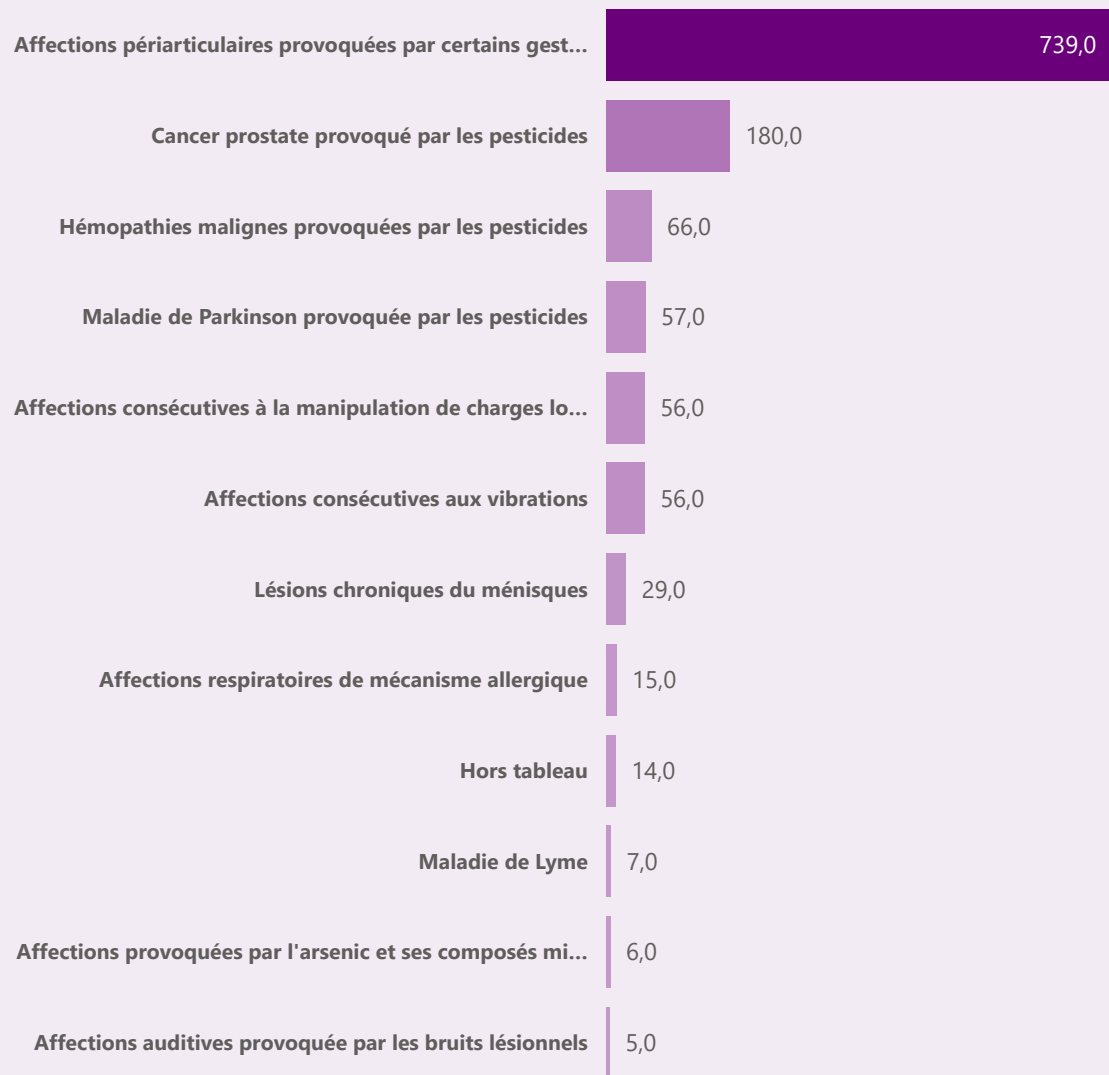
% MP avec et sans arrêt par code risque



Il existe d'autres éléments masqués en application du secret statistique

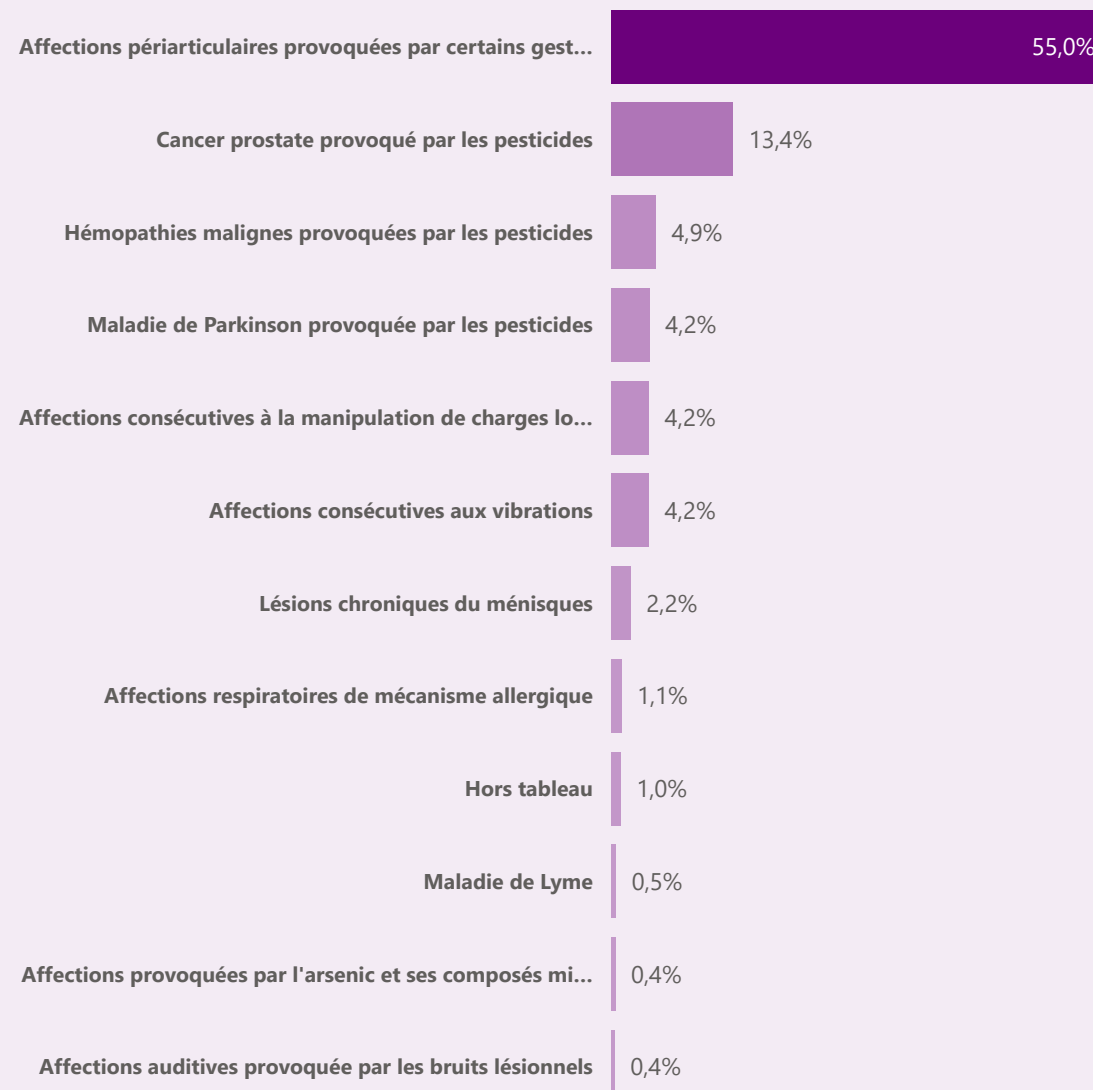


Nombre de MP avec et sans arrêt annuel moyen par Tableaux



Il existe d'autres élément masqués en application du secret statistique

% MP avec et sans arrêt par Tableaux



Il existe d'autres élément masqués en application du secret statistique

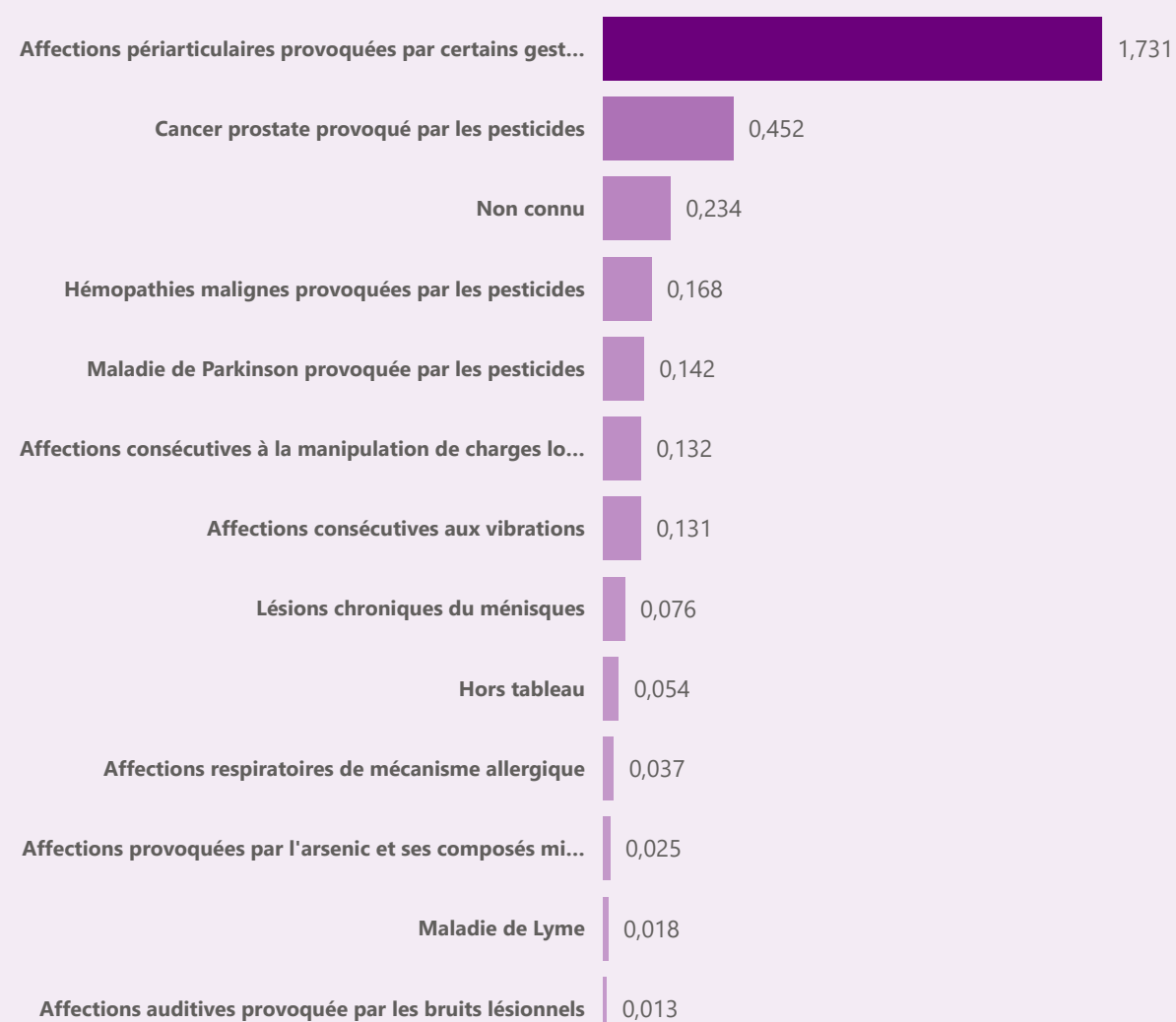


Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par code risque



Il existe d'autres éléments masqués en application du secret statistique

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par tableaux MP



Il existe d'autres éléments masqués en application du secret statistique



## MP par tableaux (1/3)

Non-Salariés : Maladies professionnelles en 2024	MP avec et sans arrêt	% colonne	MP graves non mortelles	% colonne
Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections cutanées de mécanisme allergique	0	0,0 %	0<x<5	< 5%
Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures	246	55,0 %	110	44,4 %
Affections consécutives aux vibrations	19	4,2 %	10	4,2 %
Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes	19	4,2 %	7	2,7 %
Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections dues aux bacilles tuberculeux . . .	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections dûes aux rickettsies	0<x<5	< 5%	0	0,0 %
Affections engendrées par les solvants organiques liquides	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés	0	0,0 %	0	0,0 %



## MP par tableaux (2/3)

Non-Salariés : Maladies professionnelles en 2024	MP avec et sans arrêt	% colonne	MP graves non mortelles	% colonne
Affections provoquées par les phosphates, . . .et carbamates anticholinestérasiques	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections provoquées par les rayonnements ionisants	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections respiratoires aiguës par infection au SARS-CoV2	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections respiratoires de mécanisme allergique	5	1,1 %	7	2,7 %
Brucelloses professionnelles	0	0,0 %	0	0,0 %
Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante	0<x<5	< 5%	0	0,0 %
Cancer prostate provoqué par les pesticides	60	13,4 %	46	18,5 %
Charbon professionnel	0	0,0 %	0	0,0 %
Hémopathies malignes provoquées par les pesticides	22	4,9 %	18	7,1 %
Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Hors tableau	0<x<5	< 5%	5	2,1 %
Leptospiroses	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Lésions chroniques du ménisques	10	2,2 %	0<x<5	< 5%
Maladie de Lyme	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%

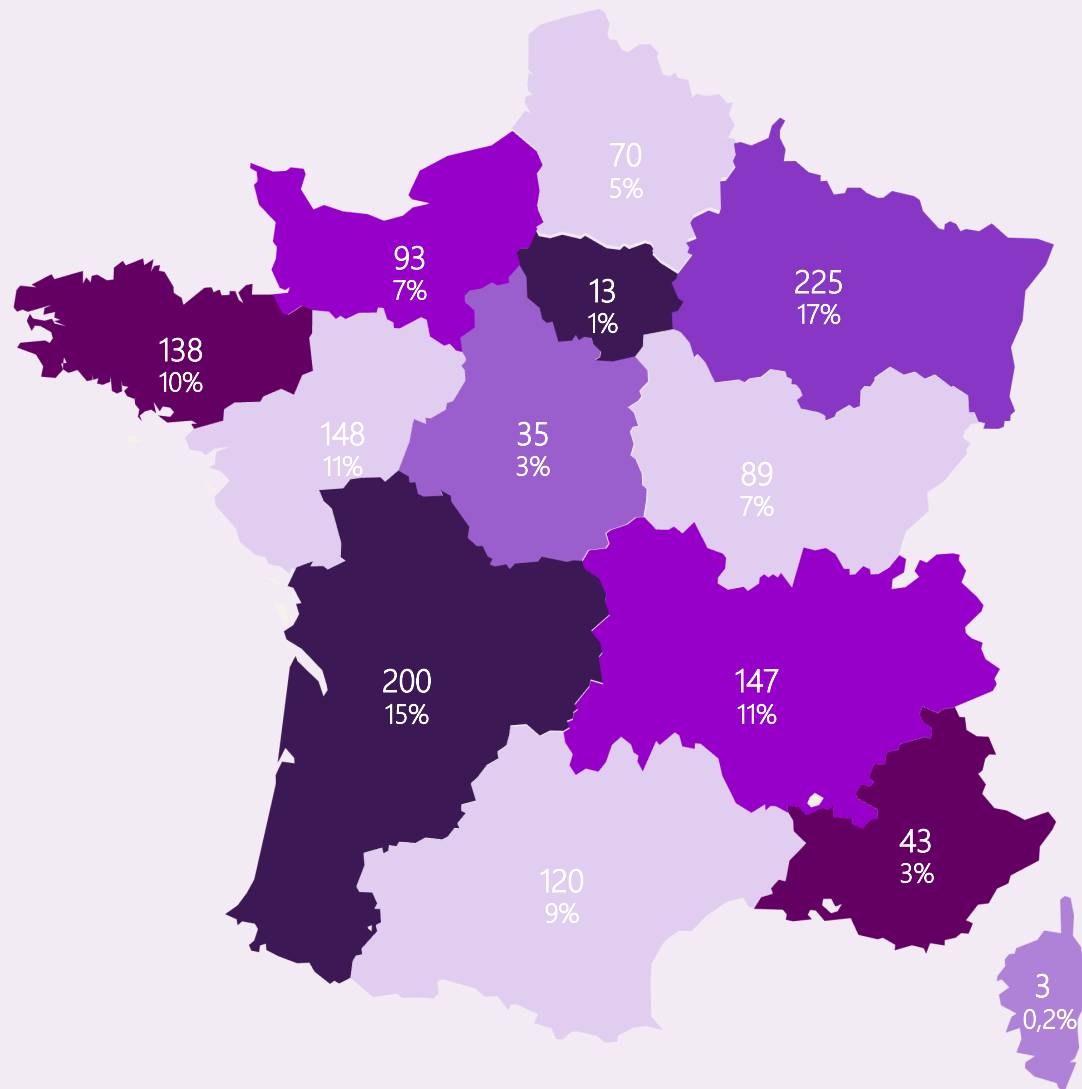


MP par tableaux (3/3)

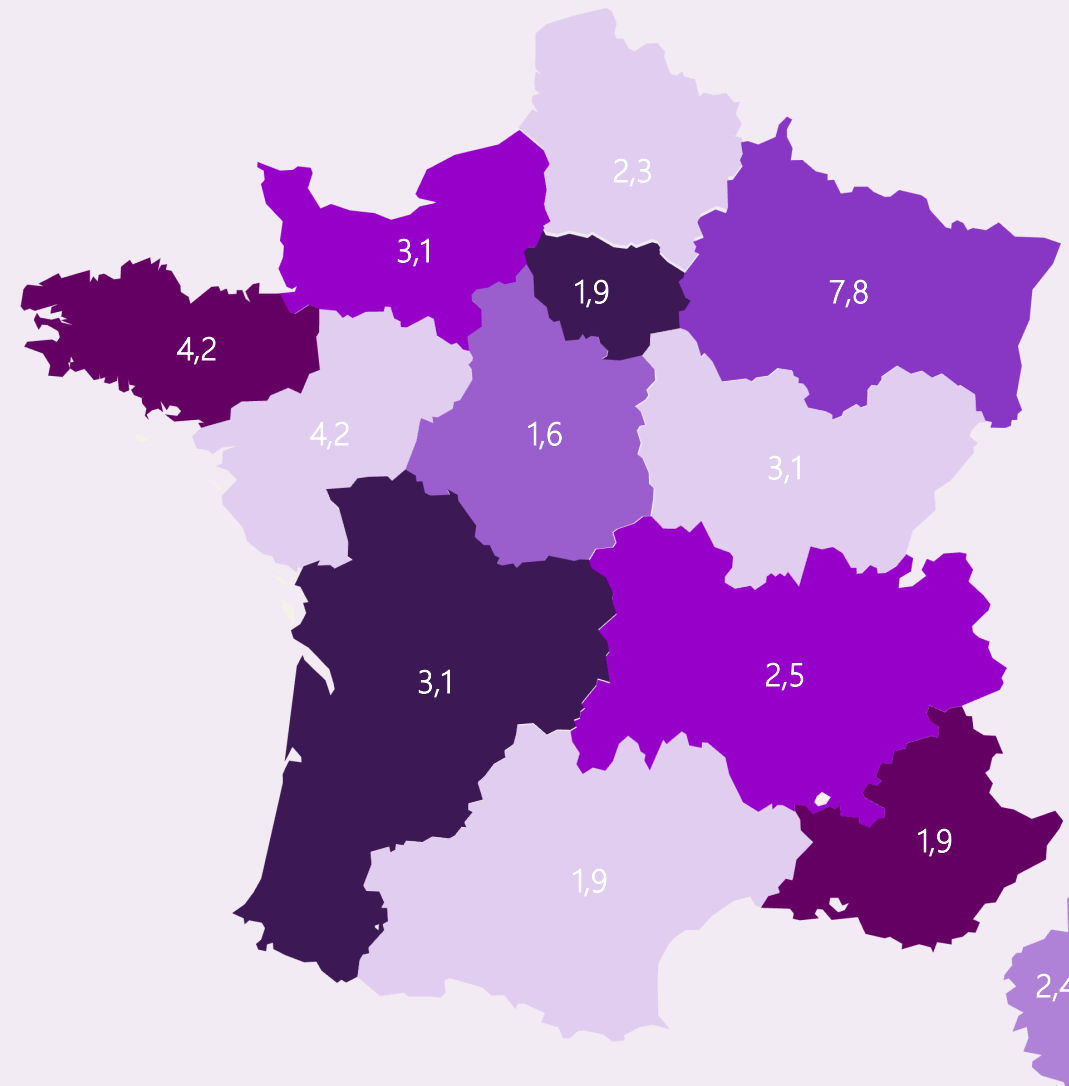
Non-Salariés : Maladies professionnelles en 2024	MP avec et sans arrêt	% colonne	MP graves non mortelles	% colonne
Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides	19	4,2 %	28	11,4 %
Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels	0	0,0 %	0	0,0 %
Psittacose	0	0,0 %	0	0,0 %
Rouget du porc	0	0,0 %	0	0,0 %



Répartition des MP avec et sans arrêt par région  
(total des MP sur la période)



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par région



# **DONNEES 2022-2024**

moyennes annuelles sur la période



MALADIES PRO.

2022-2024

France métropolitaine

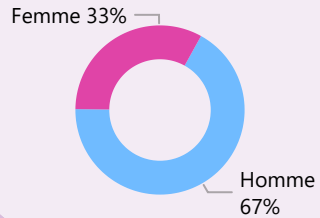
Toutes les régions

Tous statuts

Tous secteurs

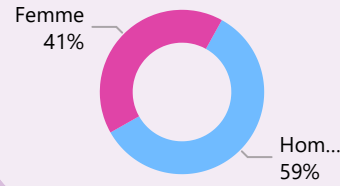
1 262

MP avec et sans arrêt



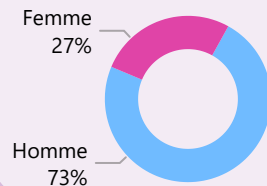
758

MP avec arrêt



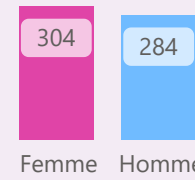
705

MP graves non mortels



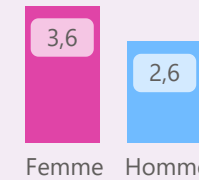
293

Durée moyenne d'arrêt en jours



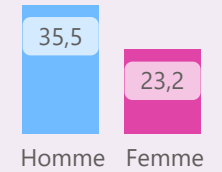
2,9

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

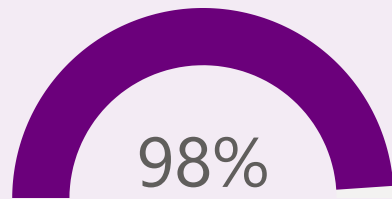


32,2

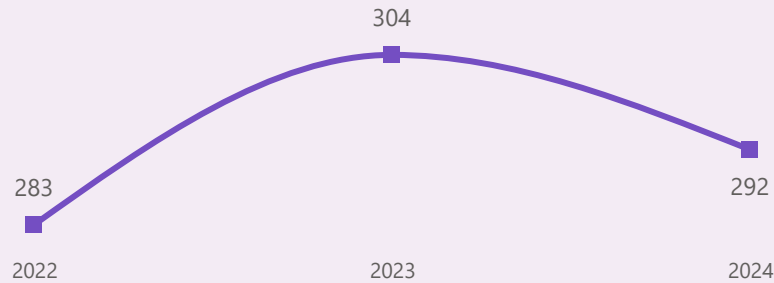
Taux moyen d'IPP



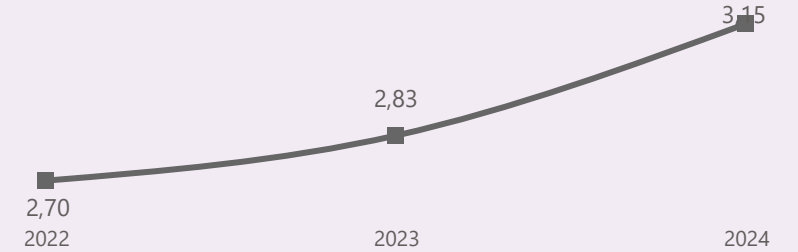
% de chefs d'exploitation dans les MP avec et sans arrêt



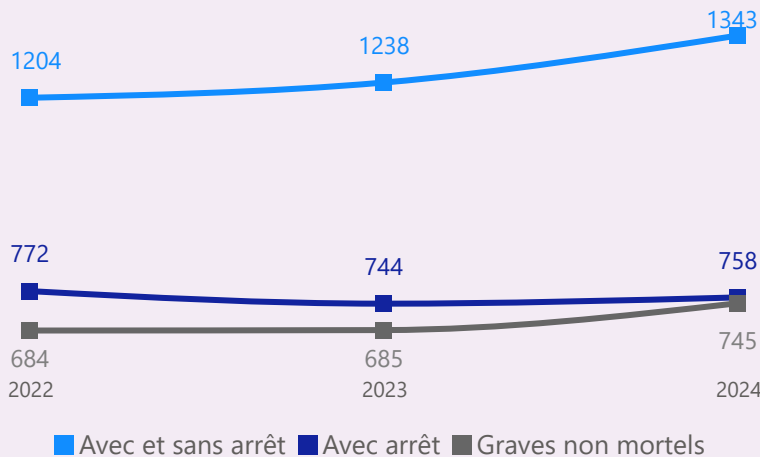
Evolution du Nb moyen de jours d'arrêt



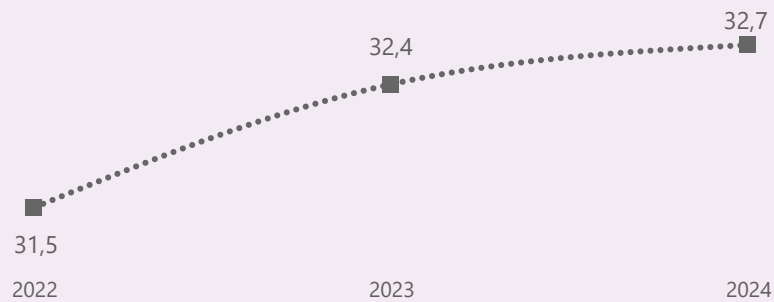
Evolution de l'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt



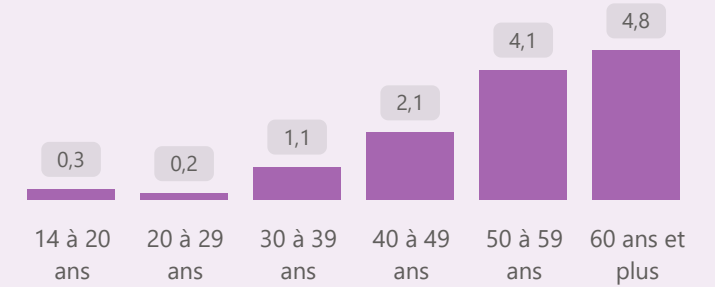
Evolution du nombre de MP



Evolution du taux moyen d'IPP



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par tranches d'âge





## % MP avec et sans arrêt par région

Région	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Respiratoires	Toutes MP
Auvergne-Rhône-Alpes	8%	x < 5%	x < 5%	16%	14%	76%	x < 5%	100%
Bourgogne-Franche-Comté	12%	x < 5%	x < 5%	21%	18%	67%	x < 5%	100%
Bretagne	24%	x < 5%	x < 5%	32%	29%	61%	x < 5%	100%
Centre-Val de Loire	17%	x < 5%	x < 5%	29%	28%	60%	x < 5%	100%
Corse	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	91%	x < 5%	100%
Grand Est	28%	x < 5%	x < 5%	32%	30%	61%	x < 5%	100%
Hauts-de-France	29%	x < 5%	x < 5%	38%	36%	48%	x < 5%	100%
Ile-de-France	17%	x < 5%	x < 5%	23%	23%	57%	x < 5%	100%
Normandie	12%	x < 5%	x < 5%	17%	16%	76%	x < 5%	100%
Nouvelle-Aquitaine	11%	x < 5%	x < 5%	17%	15%	71%	x < 5%	100%
Occitanie	15%	x < 5%	x < 5%	23%	21%	63%	x < 5%	100%
Pays de la Loire	23%	x < 5%	x < 5%	30%	29%	66%	x < 5%	100%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	26%	x < 5%	x < 5%	31%	31%	57%	x < 5%	100%
<b>Total</b>	<b>18%</b>	<b>x &lt; 5%</b>	<b>x &lt; 5%</b>	<b>25%</b>	<b>23%</b>	<b>66%</b>	<b>x &lt; 5%</b>	<b>100%</b>



## % MP avec et sans arrêt par région

Région	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Respiratoires	Toutes MP
Auvergne-Rhône-Alpes	5%	10%	22%	7%	6%	12%	17%	11%
Bourgogne-Franche-Comté	4%	15%	11%	5%	5%	6%	6%	6%
Bretagne	16%	8%	0%	15%	15%	11%	18%	12%
Centre-Val de Loire	2%	4%	11%	3%	3%	2%	1%	2%
Corse	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Grand Est	20%	17%	22%	16%	17%	12%	7%	13%
Hauts-de-France	9%	2%	0%	8%	9%	4%	6%	6%
Ile-de-France	1%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	1%
Normandie	5%	6%	22%	6%	5%	9%	7%	8%
Nouvelle-Aquitaine	10%	17%	0%	11%	10%	17%	21%	16%
Occitanie	7%	10%	11%	8%	8%	8%	10%	8%
Pays de la Loire	16%	8%	0%	16%	16%	13%	7%	13%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4%	2%	0%	4%	4%	3%	0%	3%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



MP  
CANCERS

2022-2024

France métropolitaine

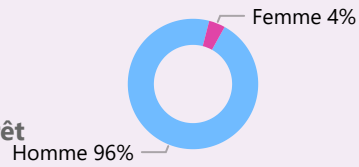
Toutes les régions

Tous statuts

Tous secteurs

231

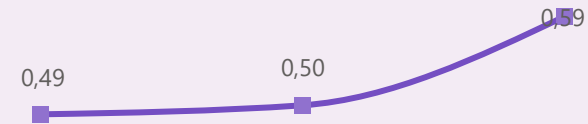
MP avec et sans arrêt



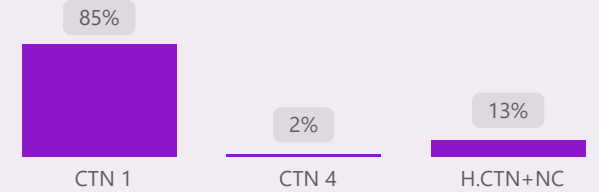
0,55

Indice de fréquence des  
MP avec et sans arrêt

Evolution de l'indice de fréquence des MP  
avec et sans arrêt

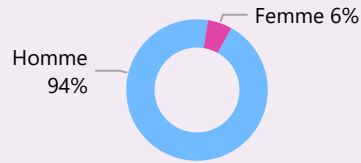


MP avec et sans arrêt par CTN



12

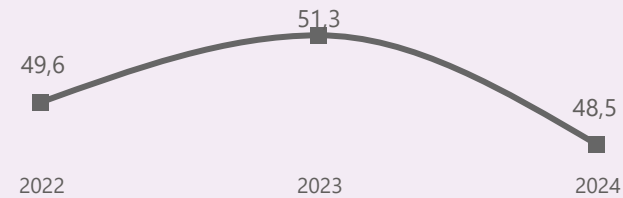
MP avec arrêt



616

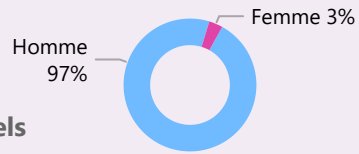
Durée moyenne d'arrêt  
en jours

Evolution du taux moyen d'IPP



199

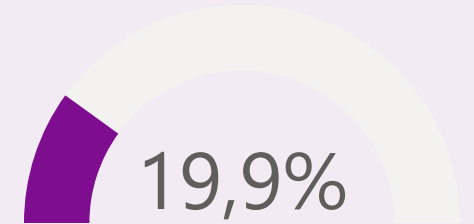
MP graves non mortels



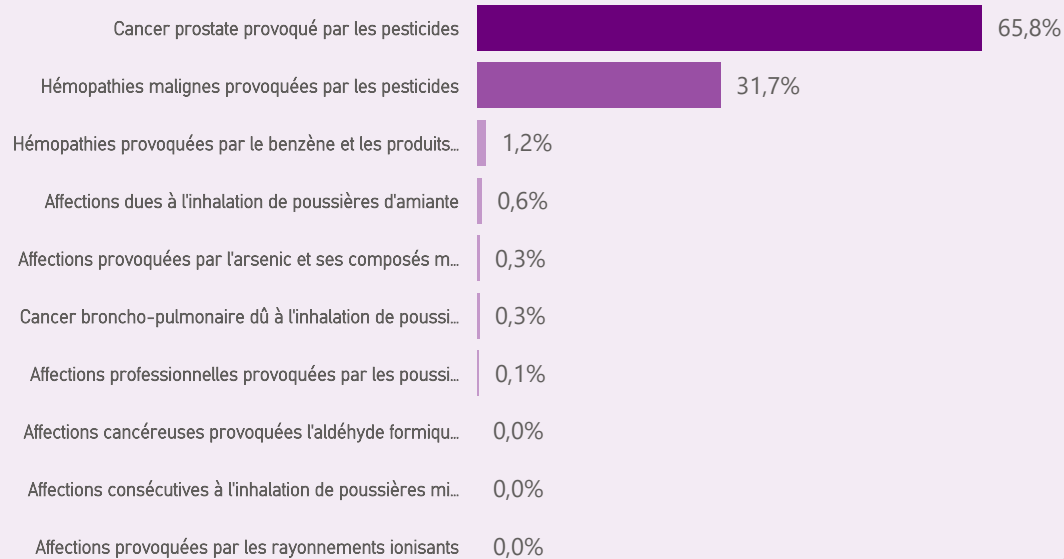
49,8

Taux moyen d'IPP

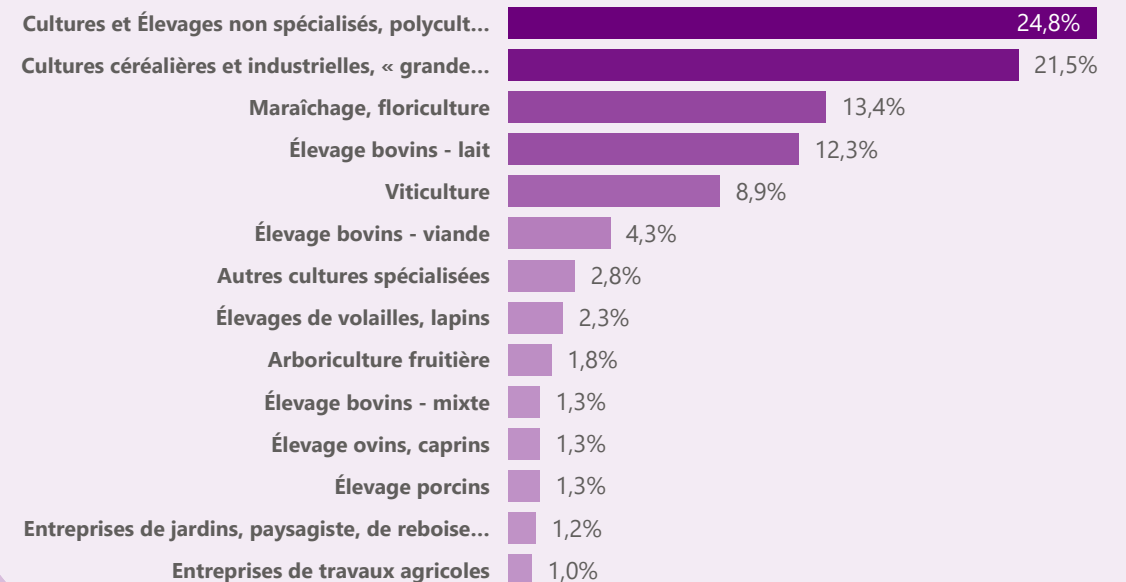
% des MP  
liées au  
CANCER sur  
l'ensemble  
des MP (sauf  
"HT" et "A999")



Tableaux MP concernés

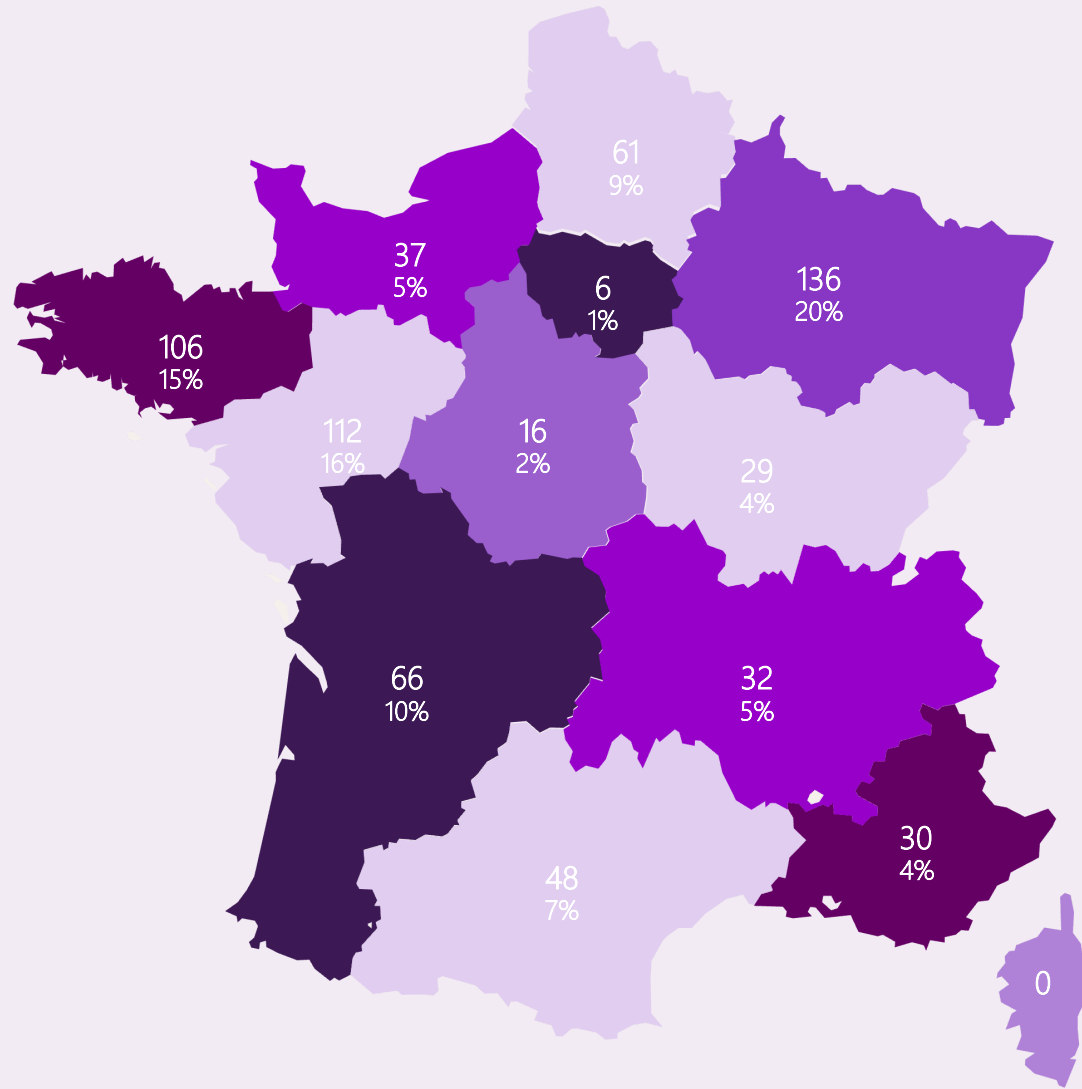


% MP avec et sans arrêt par code risque

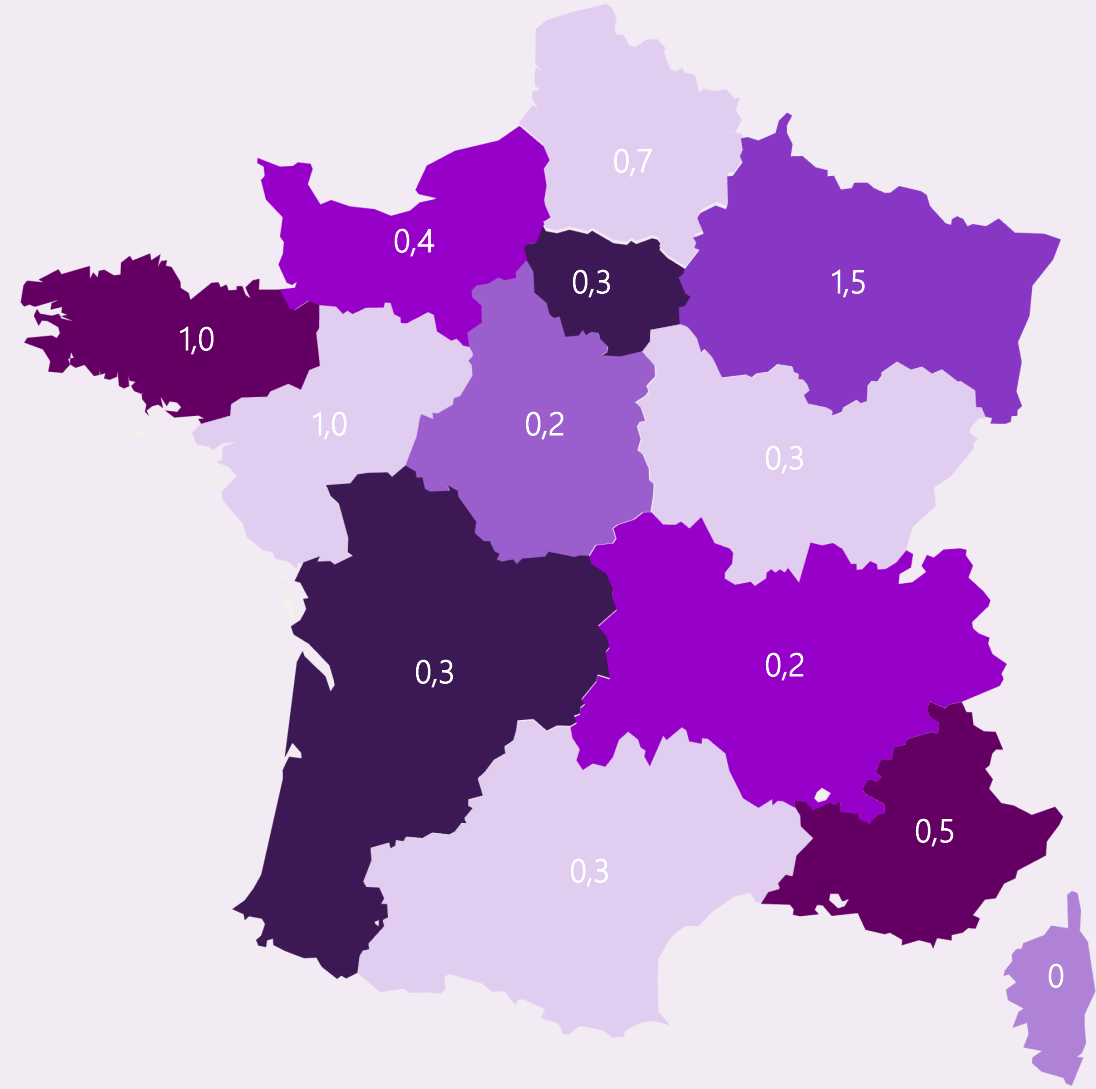




Répartition des MP avec et sans arrêt Cancers par région (total des MP sur la période)



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt Cancers par région





MP  
PESTICIDES

2022-2024

France métropolitaine

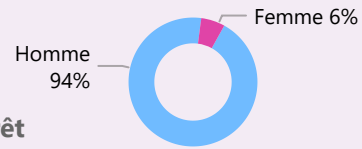
Toutes les régions

Tous statuts

Tous secteurs

305

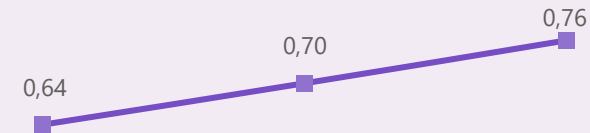
MP avec et sans arrêt



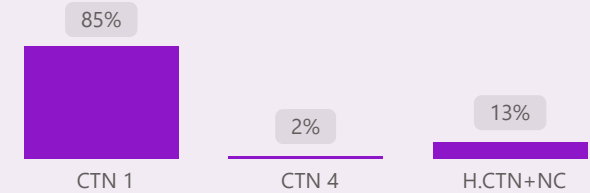
0,74

Indice de fréquence des  
MP avec et sans arrêt

Evolution de l'indice de fréquence des MP  
avec et sans arrêt

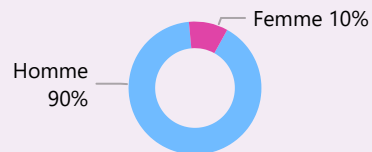


MP avec et sans arrêt par CTN



21

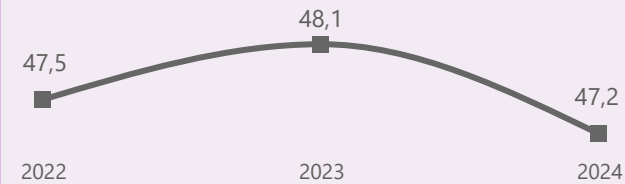
MP avec arrêt



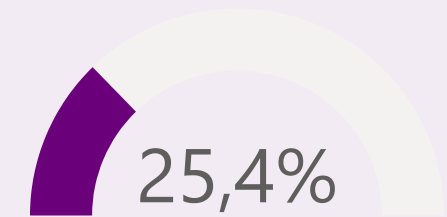
353

Durée moyenne d'arrêt  
en jours

Evolution du taux moyen d'IPP

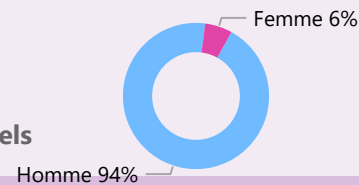


% des MP  
liées aux  
**PESTICIDES** sur  
l'ensemble  
des MP (sauf "HT"  
et "A999")



293

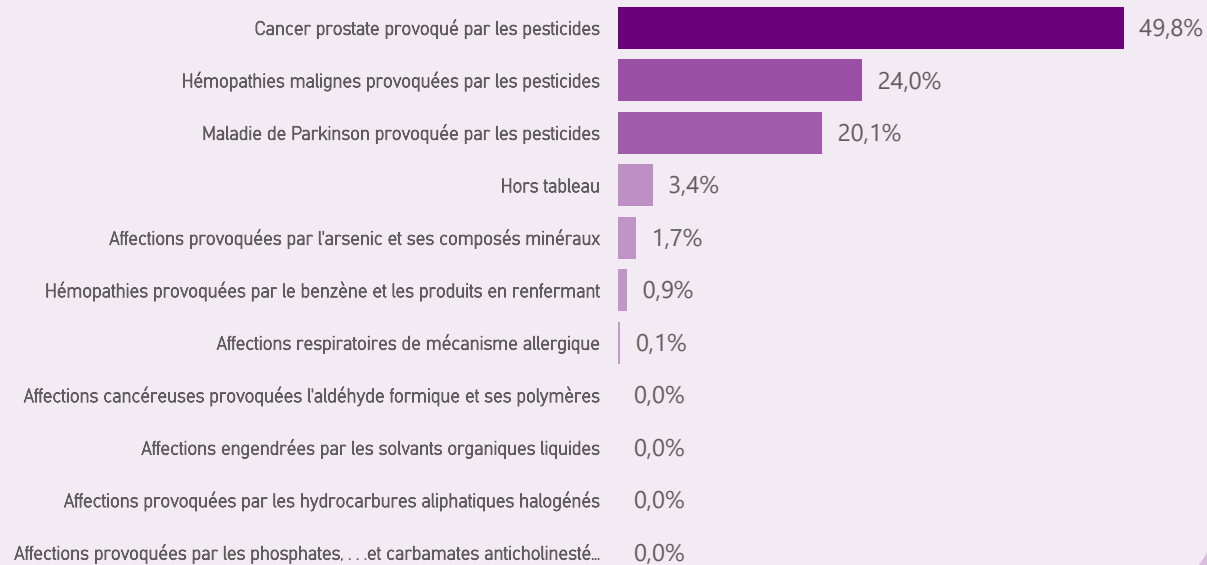
MP graves non mortels



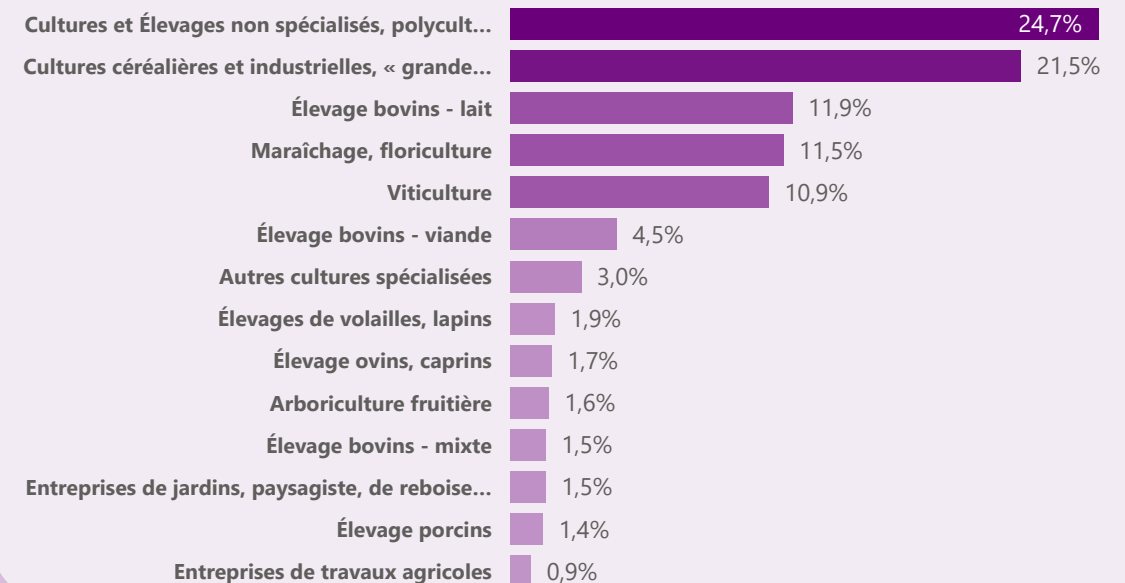
47,6

Taux moyen d'IPP

Tableaux MP concernés

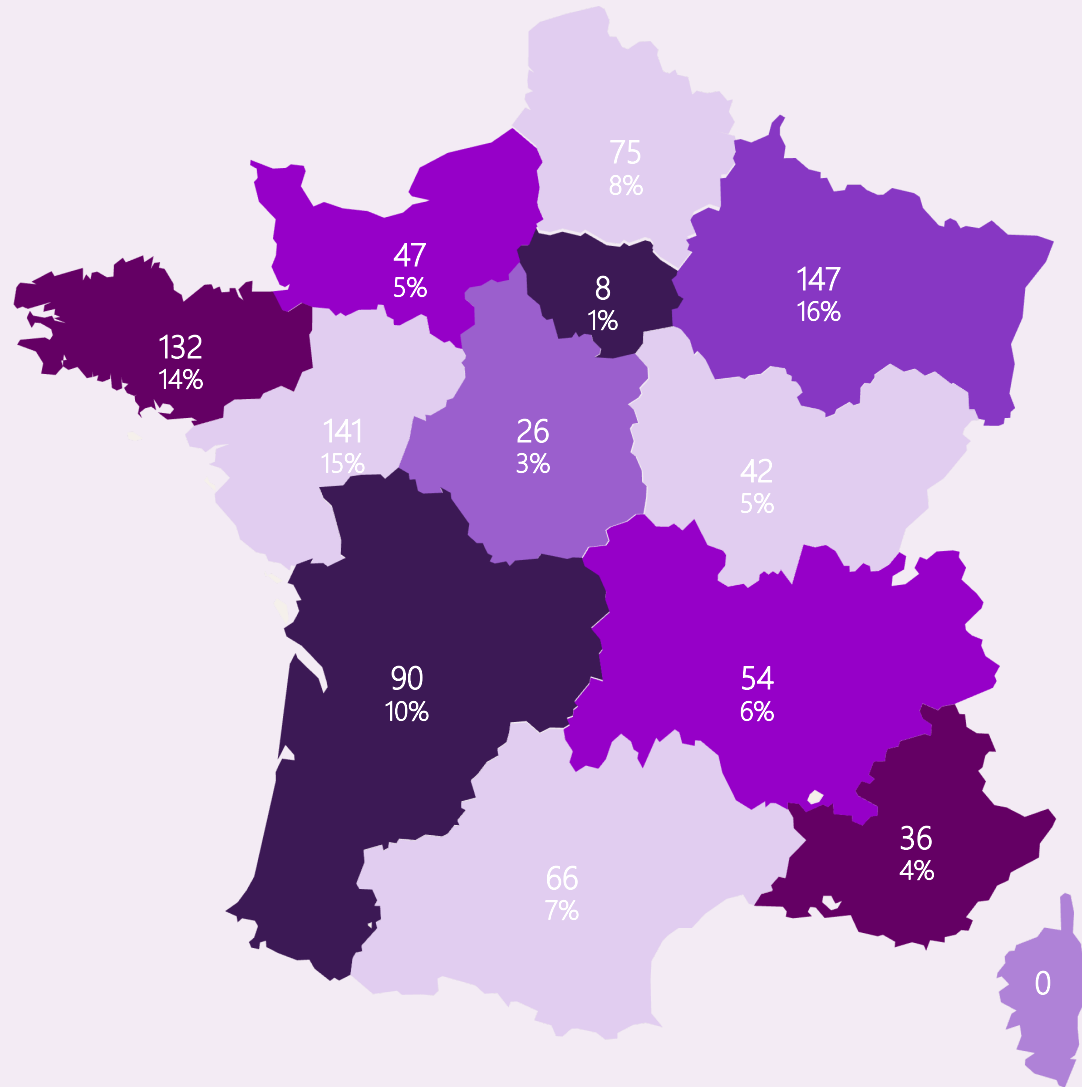


% MP avec et sans arrêt par code risque

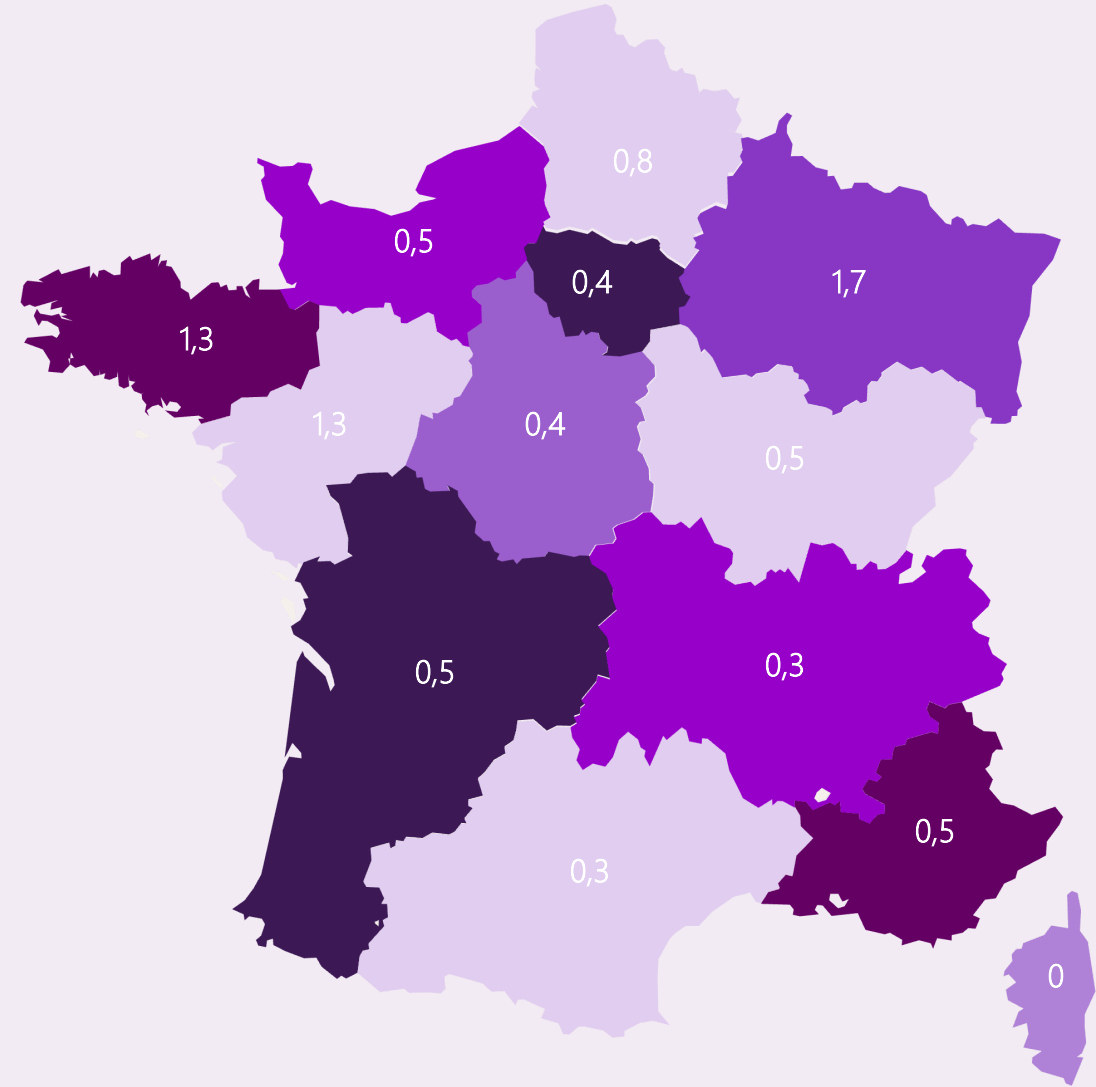




Répartition des MP avec et sans arrêt Pesticides par région (total des MP sur la période)



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt Pesticides par région





MP  
CHIMIQUE

2022-2024

France métropolitaine

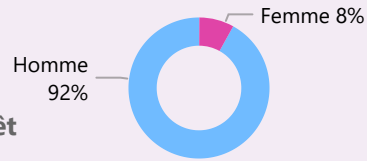
Toutes les régions

Tous statuts

Tous secteurs

330

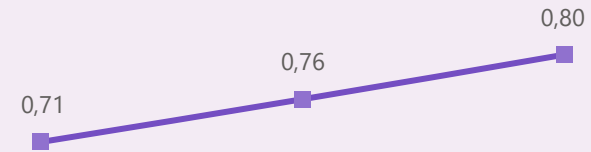
MP avec et sans arrêt



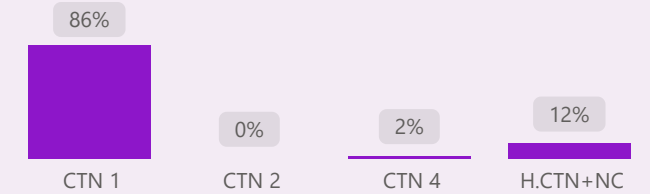
0,78

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

Evolution de l'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

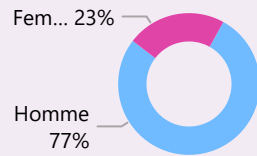


MP avec et sans arrêt par CTN



35

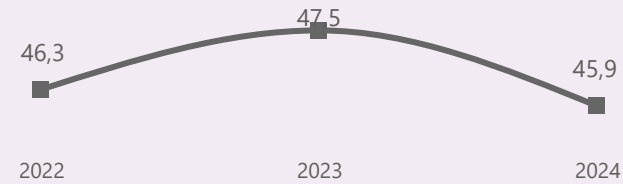
MP avec arrêt



446

Durée moyenne d'arrêt en jours

Evolution du taux moyen d'IPP

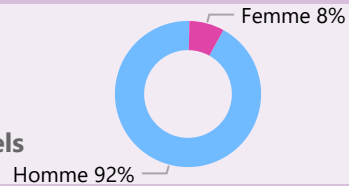


% des MP liées au risque CHIMIQUE sur l'ensemble des MP (sauf "HT" et "A999")

27,6%

314

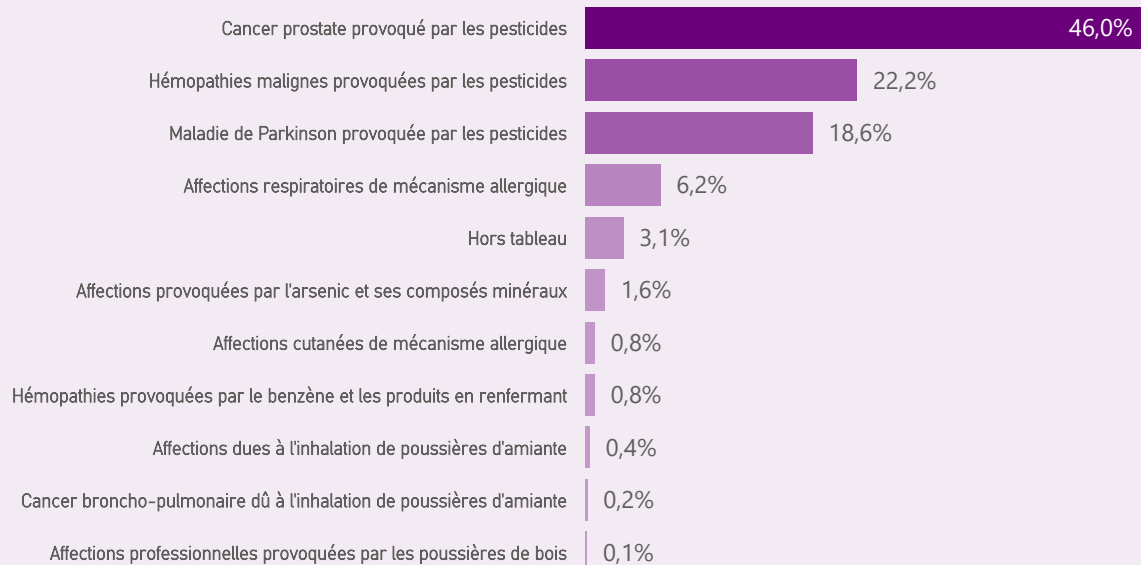
MP graves non mortels



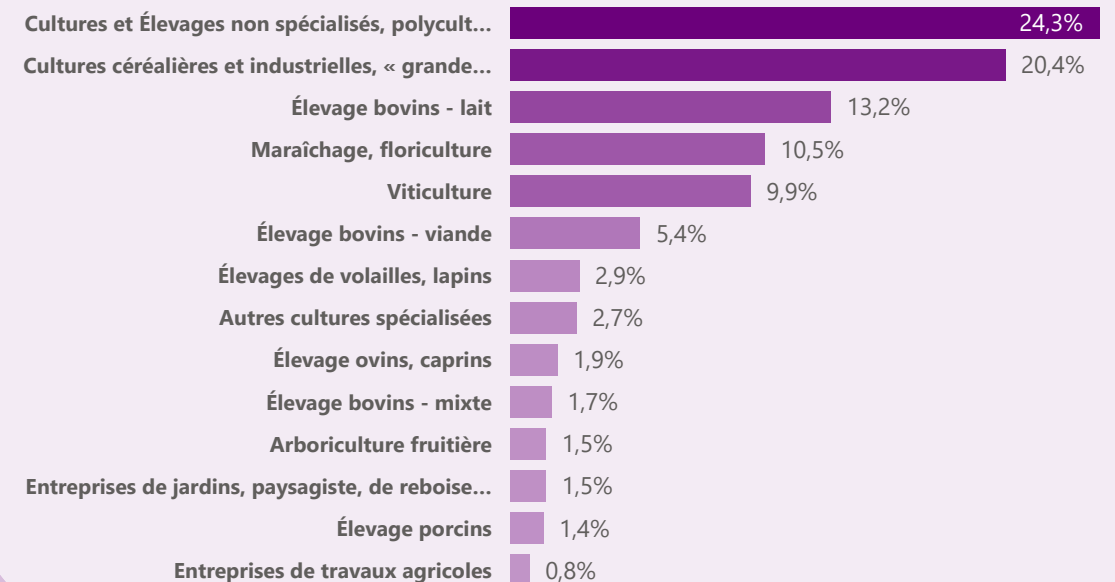
46,6

Taux moyen d'IPP

Tableaux MP concernés

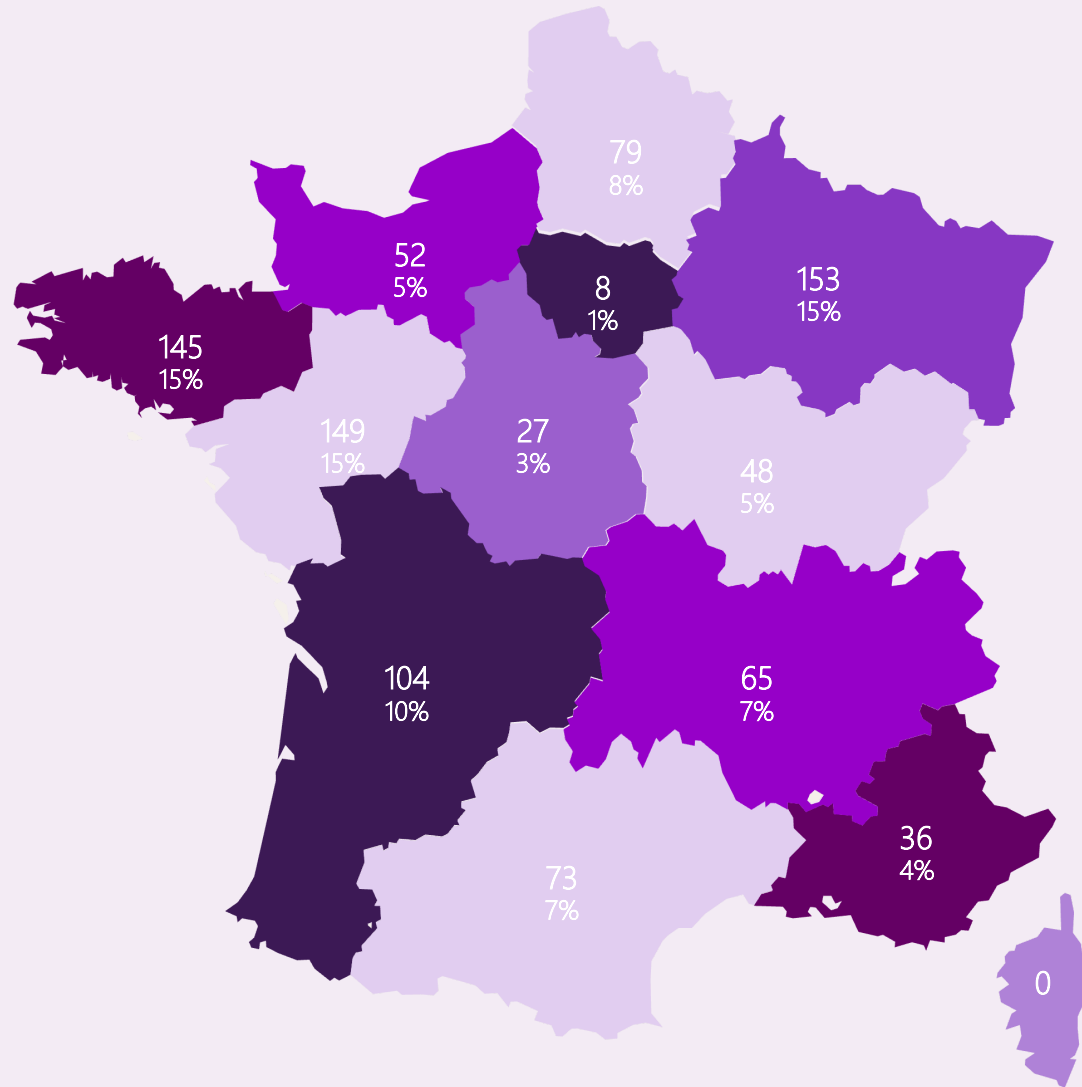


% MP avec et sans arrêt par code risque

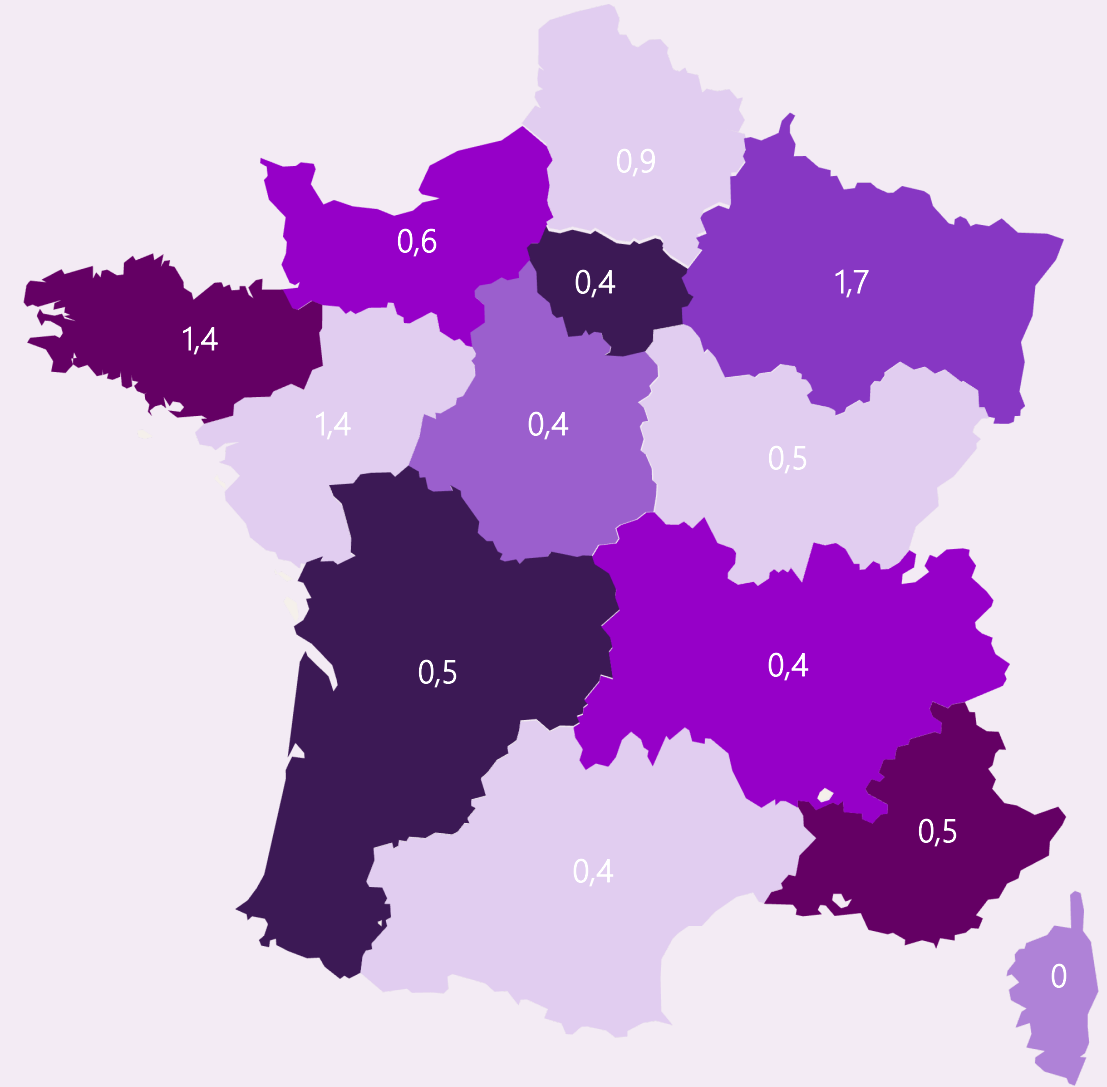




Répartition des MP avec et sans arrêt Chimique par région  
(total des MP sur la période)

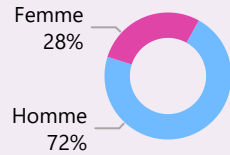


Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt  
Chimique par région



24

MP avec et sans arrêt



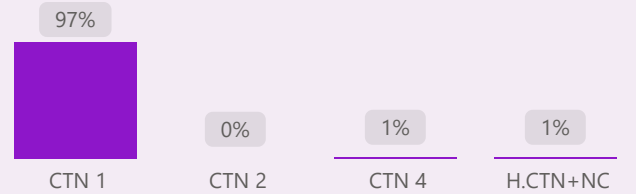
0,06

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

Evolution de l'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

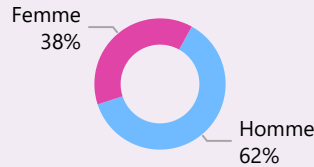


MP avec et sans arrêt par CTN



14

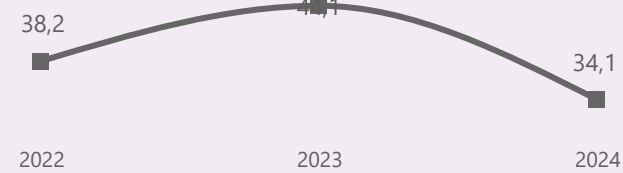
MP avec arrêt



629

Durée moyenne d'arrêt en jours

Evolution du taux moyen d'IPP

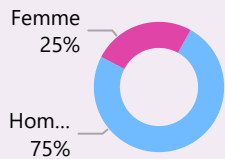


% des MP liées aux maladies RESPIRATOIRES sur l'ensemble des MP (sauf "HT" et "A999")



21

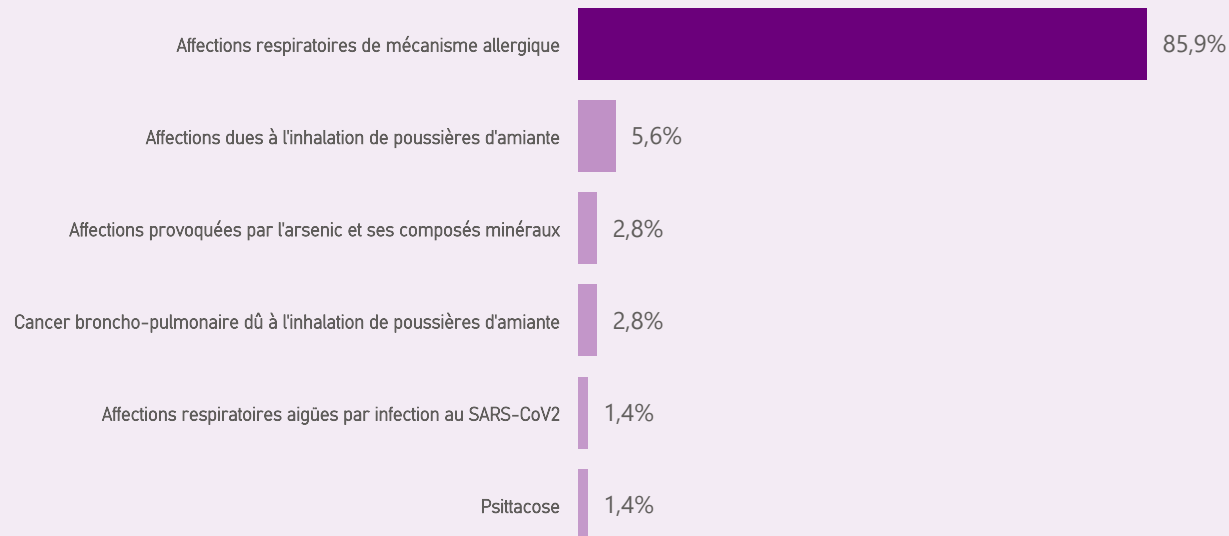
MP graves non mortels



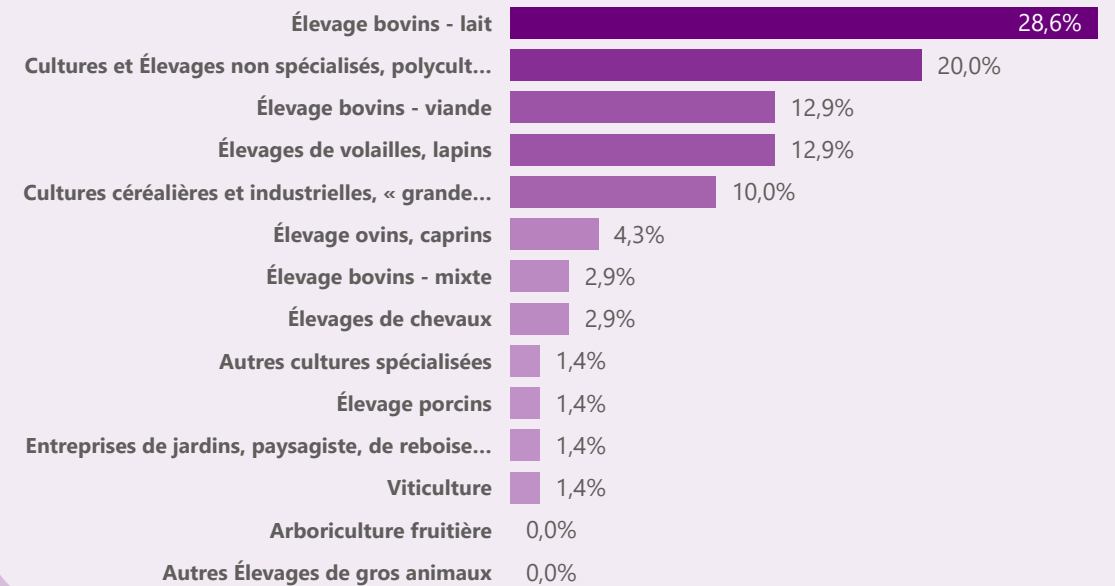
38,0

Taux moyen d'IPP

Tableaux MP concernés

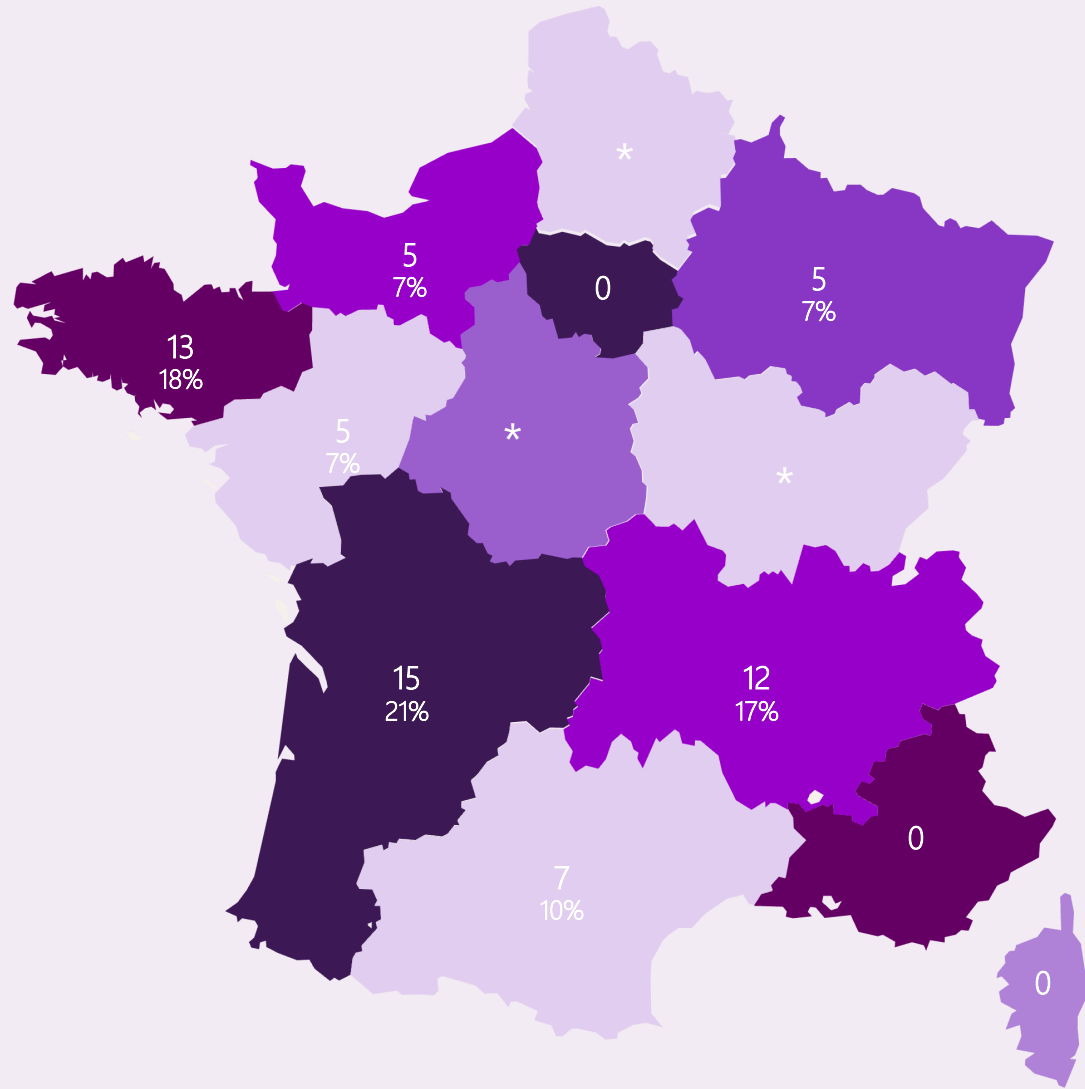


% MP avec et sans arrêt par code risque

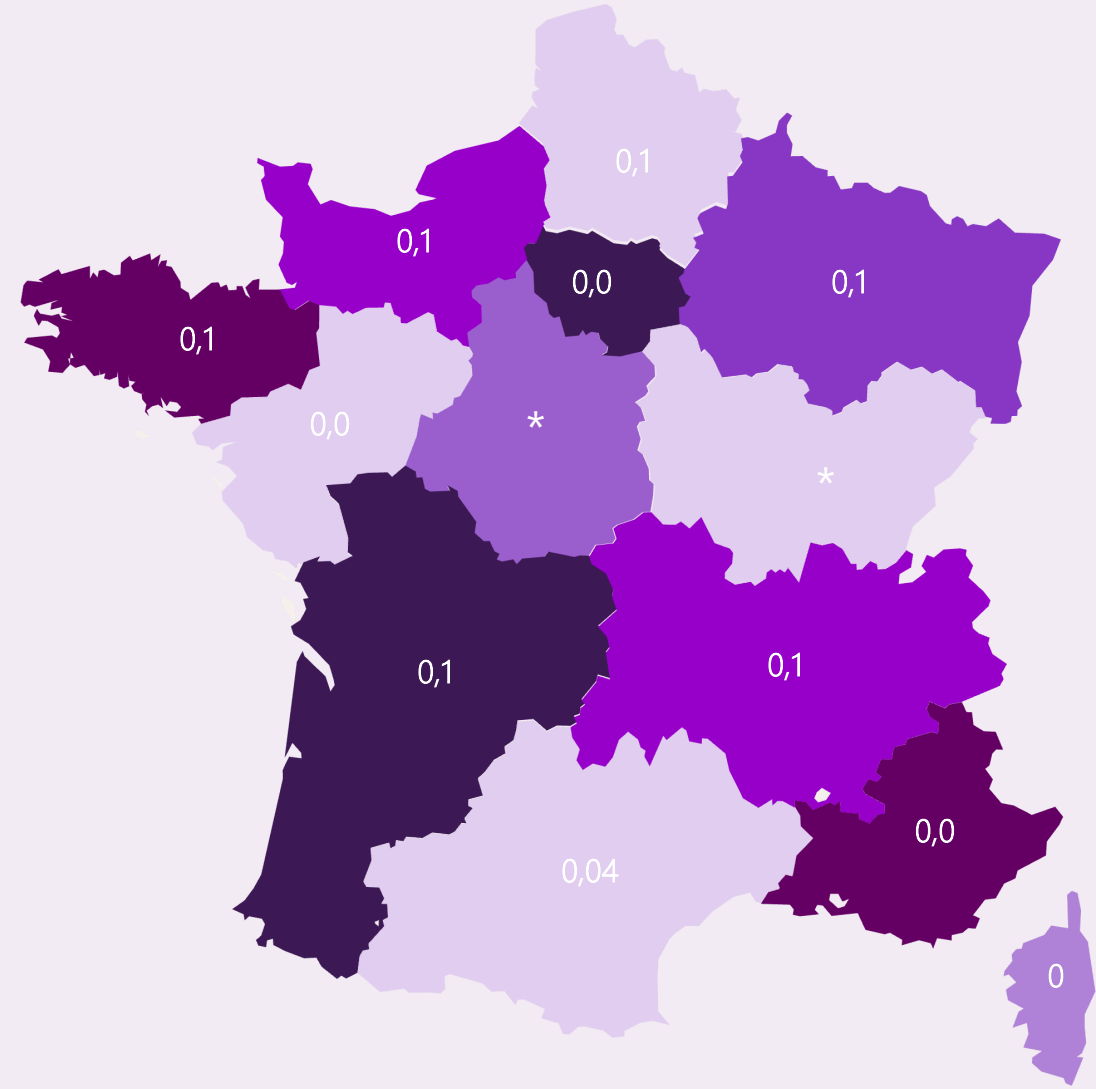




Répartition des MP avec et sans arrêt Respiratoires par région (total des MP sur la période)



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt Respiratoires par région





MP  
TMS

2022-2024

France métropolitaine

Toutes les régions

Tous statuts

Tous secteurs

821

MP avec et sans arrêt



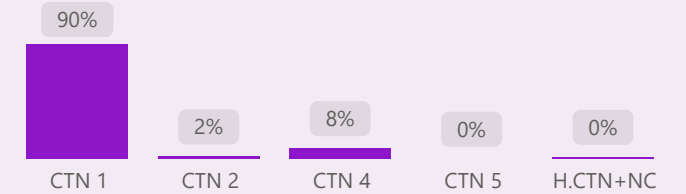
1,88

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

Evolution de l'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

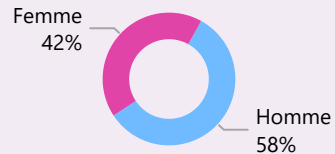


MP avec et sans arrêt par CTN



665

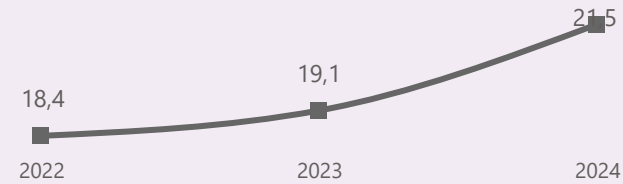
MP avec arrêt



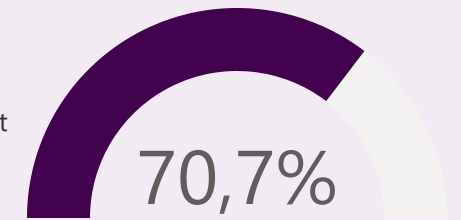
292

Durée moyenne d'arrêt en jours

Evolution du taux moyen d'IPP

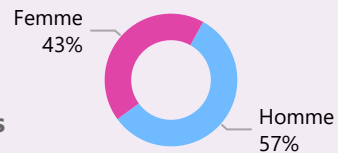


% des MP liées aux TMS sur l'ensemble des MP (sauf "HT" et "A999")



367

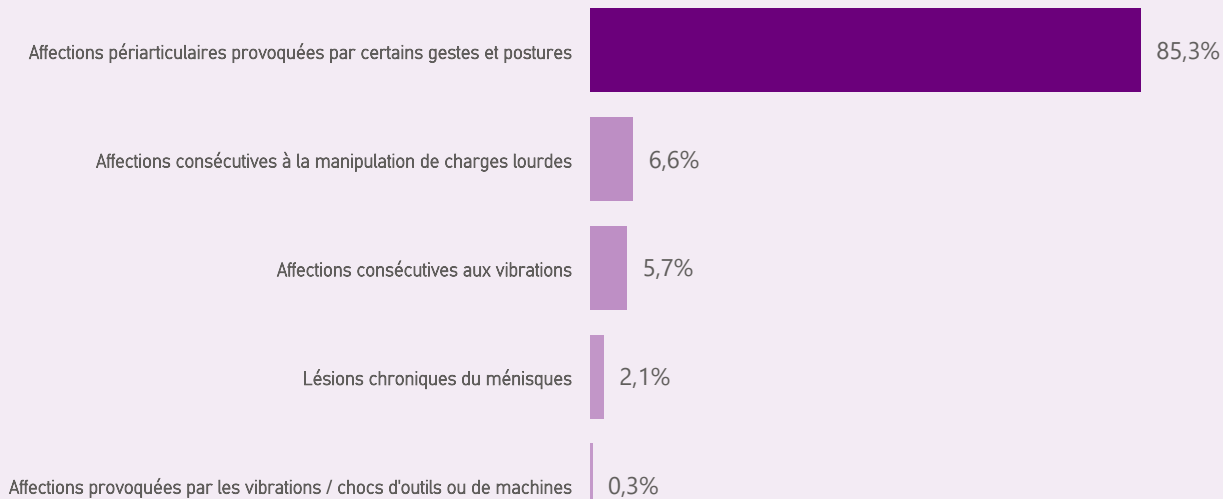
MP graves non mortels



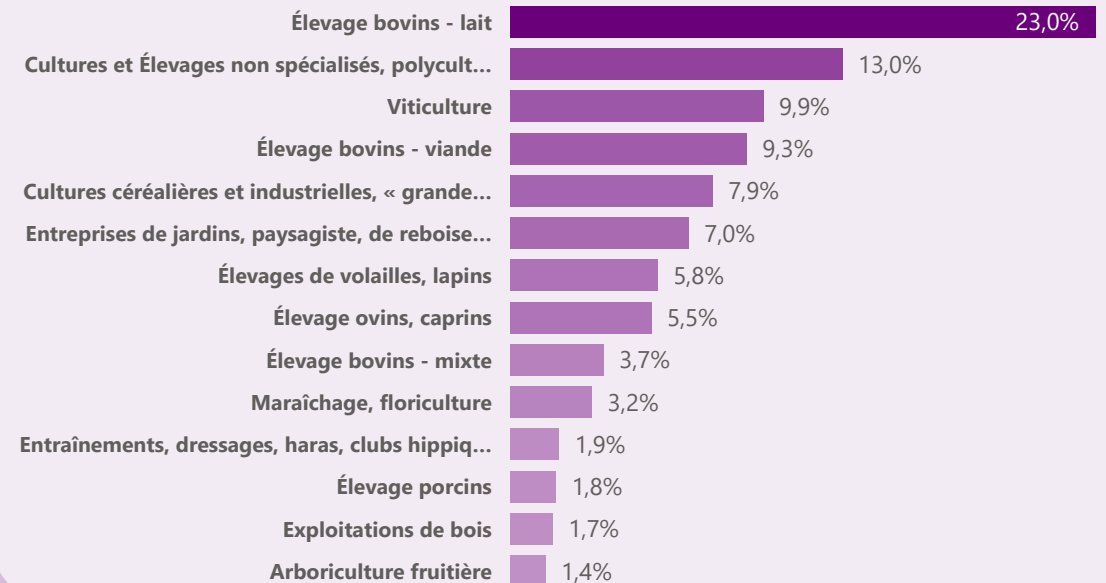
19,7

Taux moyen d'IPP

Tableaux MP concernés

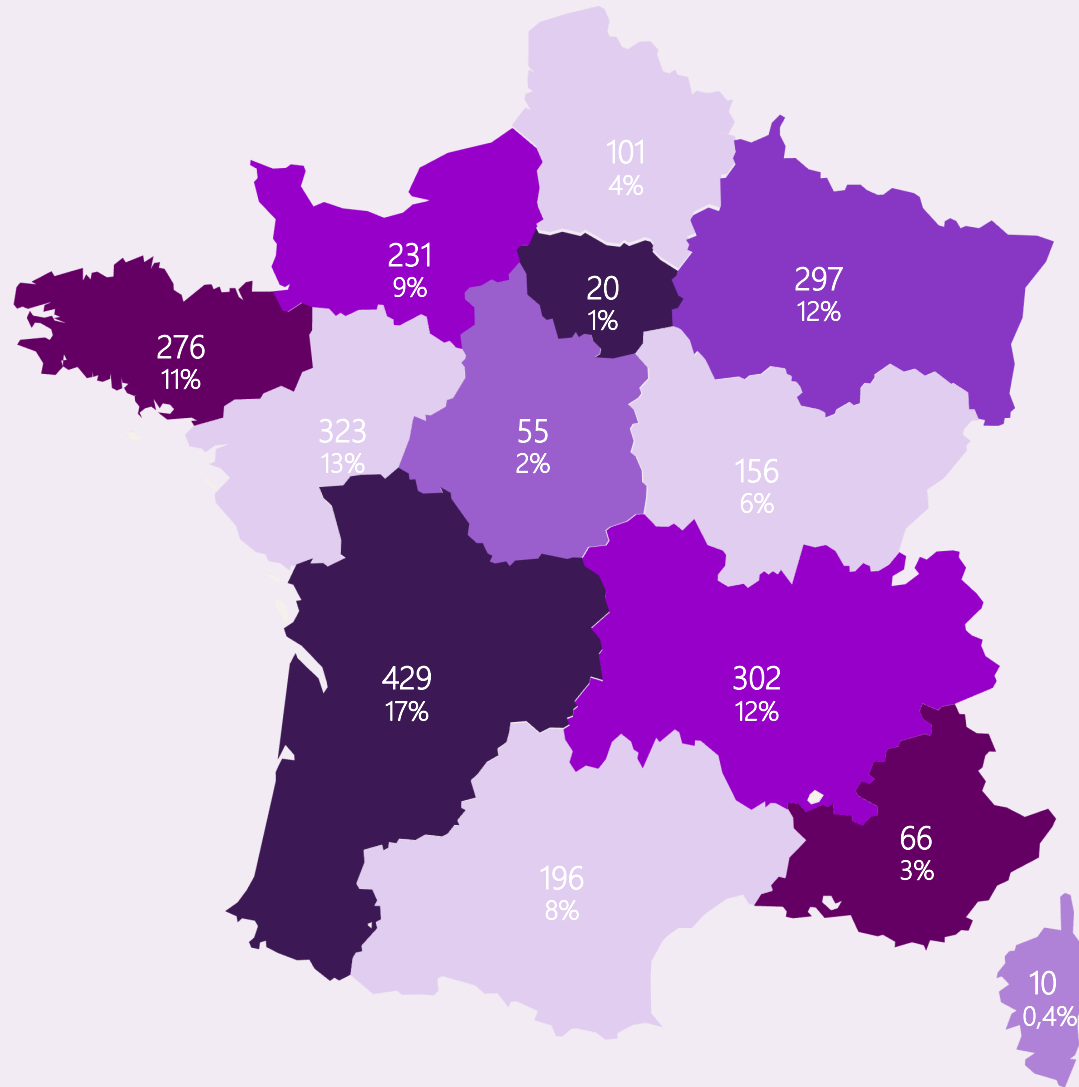


% MP avec et sans arrêt par code risque

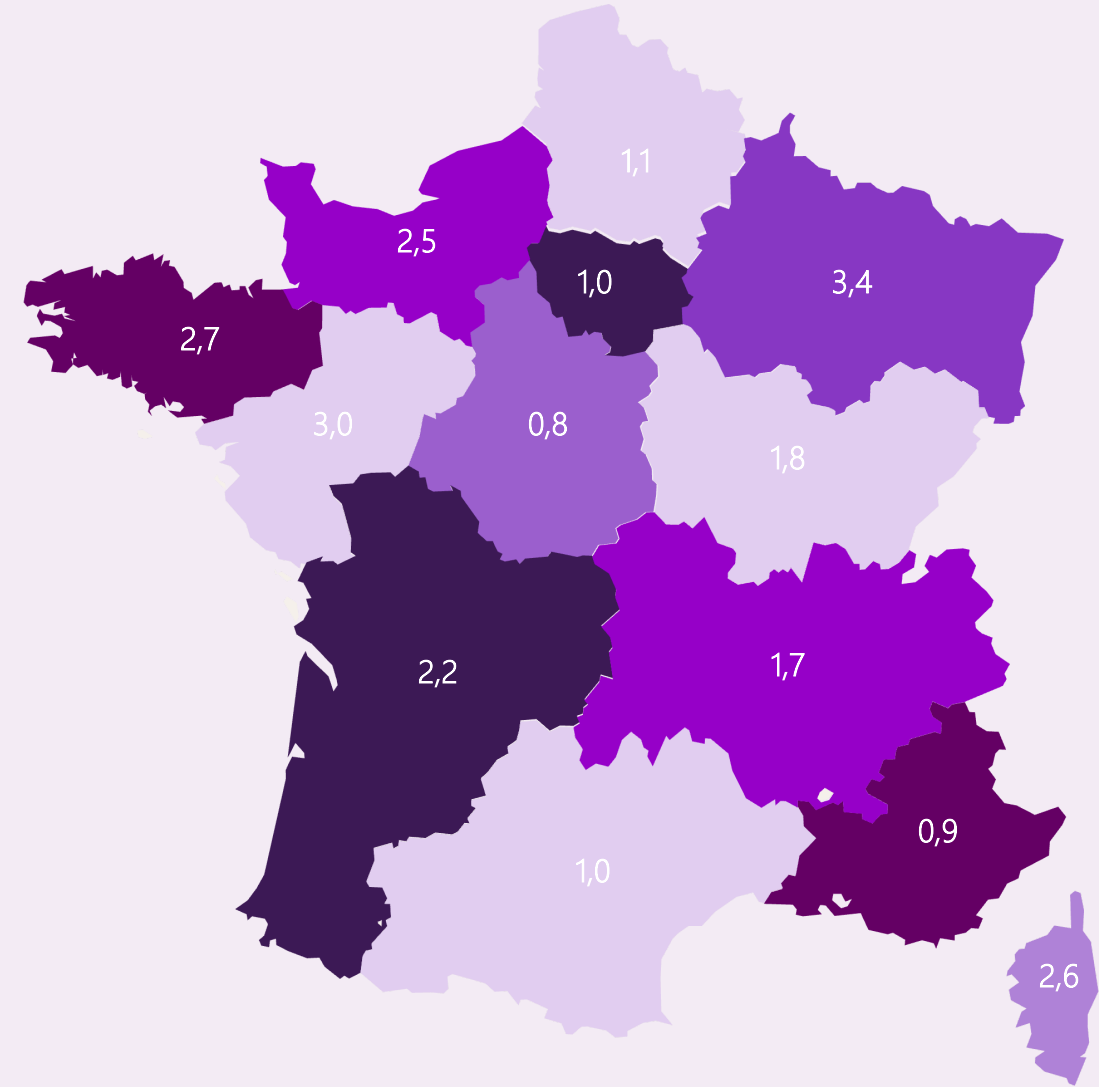




Répartition des MP avec et sans arrêt TMS par région  
(total des MP sur la période)



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt  
TMS par région





MP  
ZOOZOSES

2022-2024

France métropolitaine

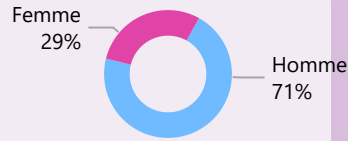
Toutes les régions

Tous statuts

Tous secteurs

16

MP avec et sans arrêt



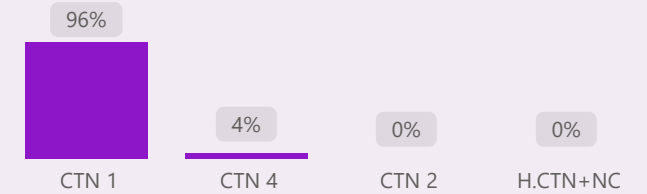
0,04

Indice de fréquence des  
MP avec et sans arrêt

Evolution de l'indice de fréquence des MP avec  
et sans arrêt

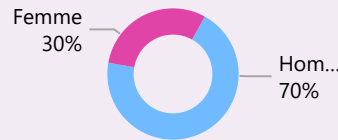


MP avec et sans arrêt par CTN



11

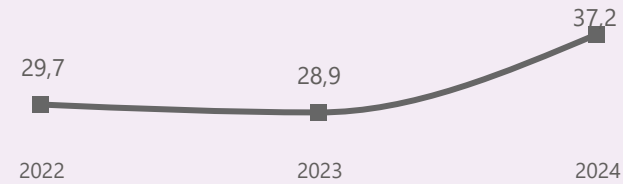
MP avec arrêt



216

Durée moyenne d'arrêt  
en jours

Evolution du taux moyen d'IPP



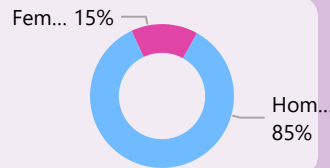
% des MP  
liées aux  
**ZOOZOSES** sur  
l'ensemble  
des MP (sauf "HT"  
et "A999")

Zoonoses

1,4%

7

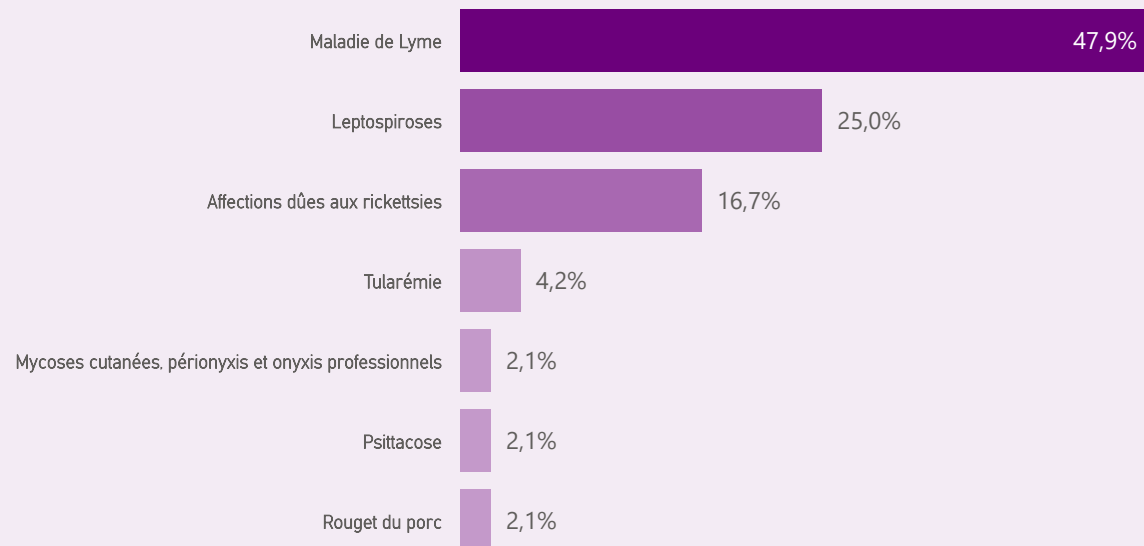
MP graves non mortels



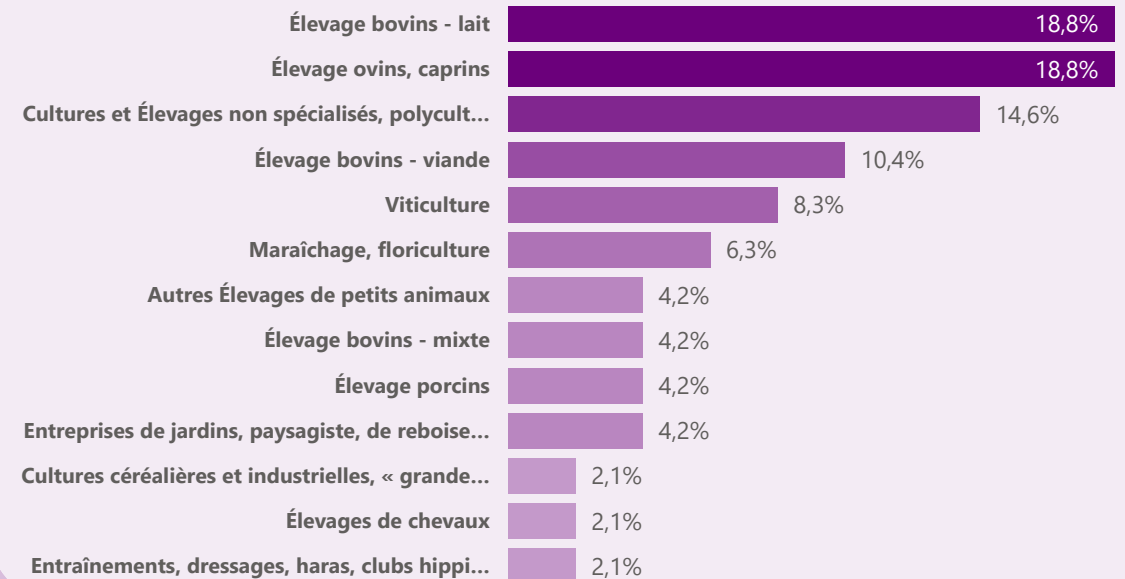
31,3

Taux moyen d'IPP

Tableaux MP concernés

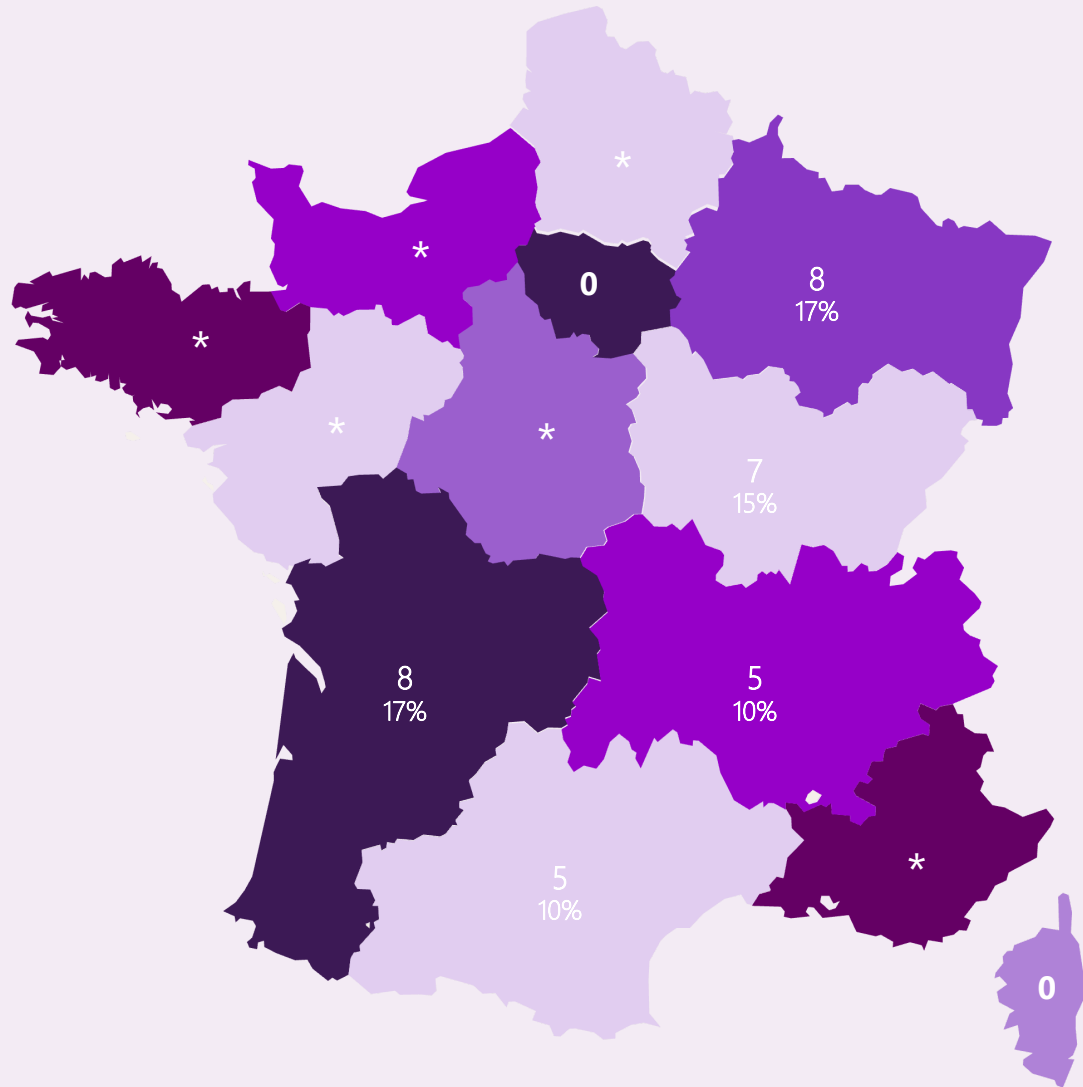


% MP avec et sans arrêt par code risque

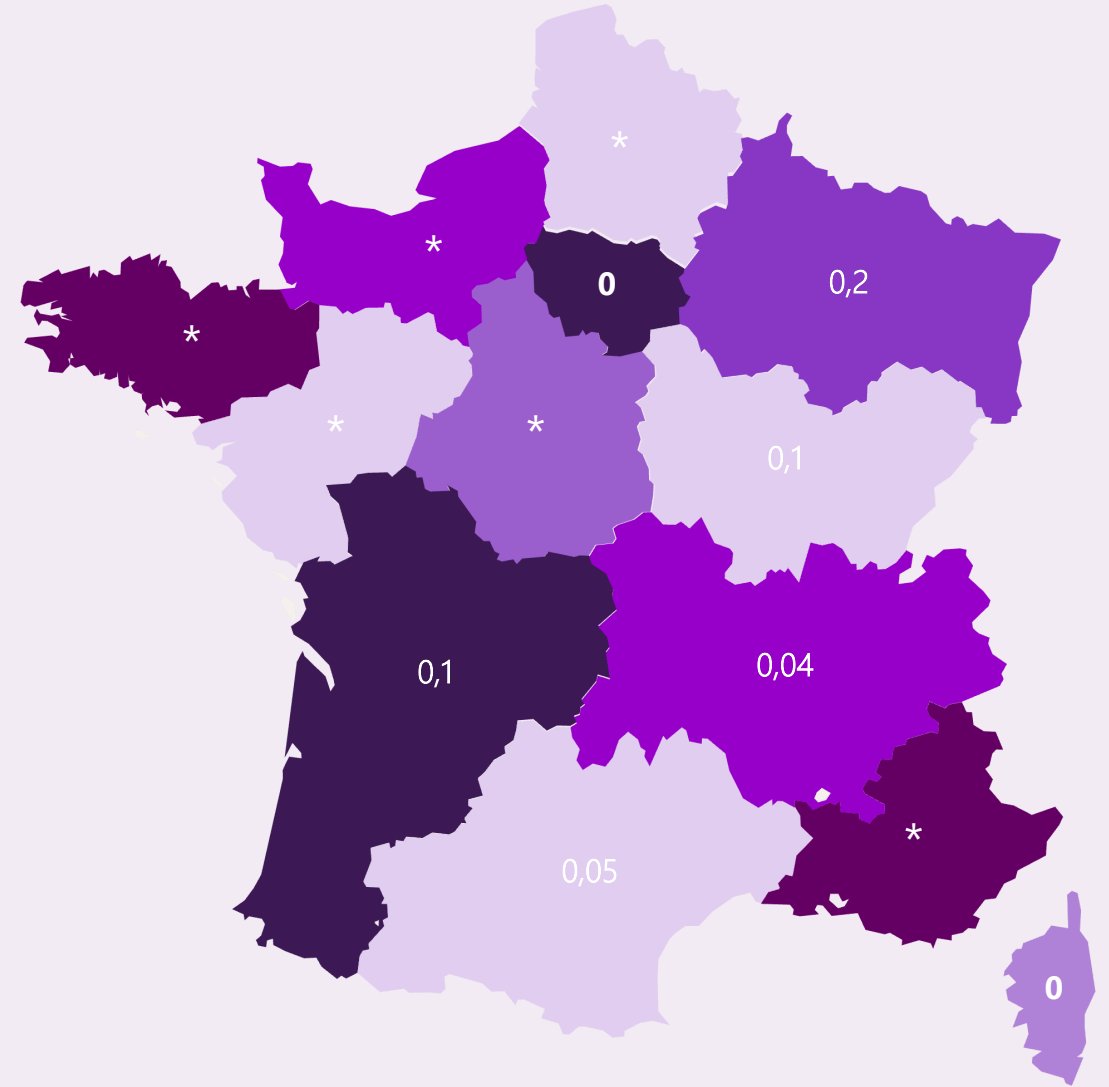




Répartition des MP avec et sans arrêt Zoonoses par région (total des MP sur la période)



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt Zoonoses par région





MP  
BRUIT

2022-2024

France métropolitaine

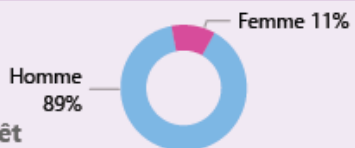
Toutes les régions

Tous statuts

Tous secteurs

$0 < x < 5$

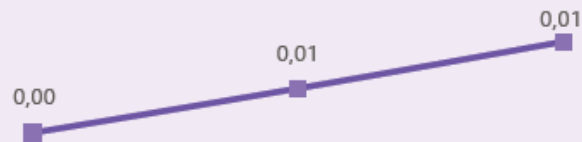
MP avec et sans arrêt



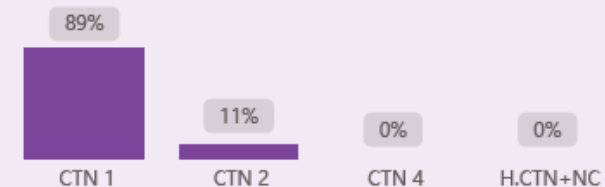
0,01

Indice de fréquence des  
MP avec et sans arrêt

Evolution de l'indice de fréquence des MP avec  
et sans arrêt



MP avec et sans arrêt par CTN



0

MP avec arrêt

0

Durée moyenne d'arrêt  
en jours

Evolution du taux moyen d'IPP

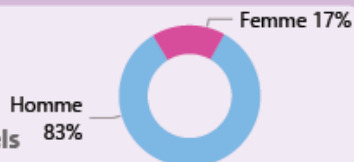


% des MP  
liées au  
**BRUIT**  
sur  
l'ensemble  
des MP (sauf "HT" et  
"A999")

0,3%

$0 < x < 5$

MP graves non mortels



31,8

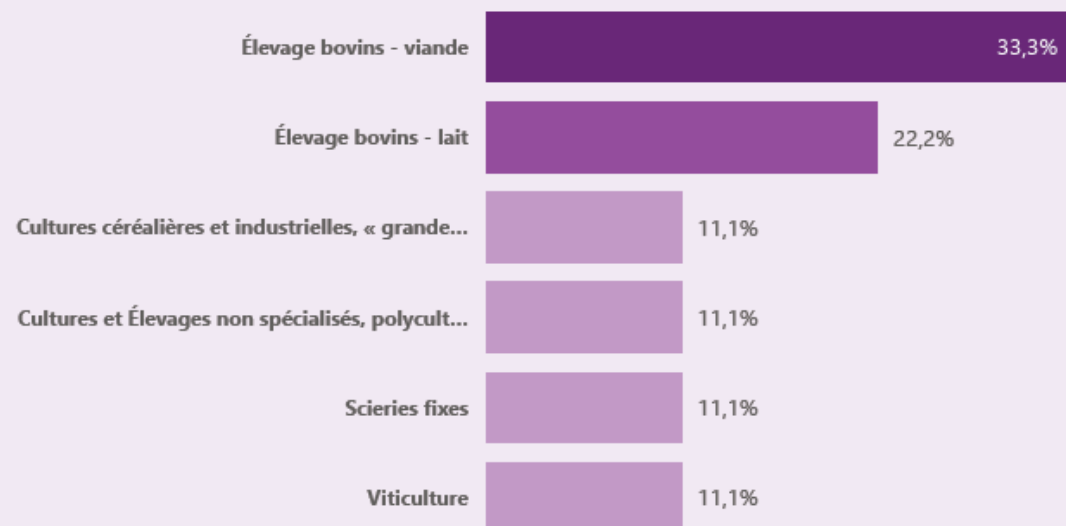
Taux moyen d'IPP

Tableaux MP concernés

Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels

100,0%

% MP avec et sans arrêt par code risque





# DONNEES PAR CTN



## MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024	Proportion sur l'ensemble pour la période 2022-2024
CTN 1	1078	1093	1189	1 120	+9%	88,8%
CTN 2	8	25	19	17	-24%	1,4%
CTN 4	71	87	94	84	+8%	6,7%
H.CTN+NC	47	33	41	40	+24%	3,2%
<b>Total</b>	<b>1204</b>	<b>1238</b>	<b>1343</b>	<b>1 262</b>	<b>+8%</b>	<b>100,0%</b>

## MP graves non mortelles par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024	Proportion sur l'ensemble pour la période 2022-2024
CTN 1	591	598	639	609	+6,4%	86,5%
CTN 2	11	8	7	9	-14,3%	1,2%
CTN 4	27	37	49	38	+24,5%	5,3%
H.CTN+NC	55	42	50	49	+16,0%	7,0%
<b>Total</b>	<b>684</b>	<b>685</b>	<b>745</b>	<b>705</b>	<b>+8,1%</b>	<b>100,0%</b>



## MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN 1	591	46	8	856	782	2 207	69	3 360
CTN 2	0	0	0<x<5	0	0	45	0	52
CTN 4	13	0<x<5	0	20	19	205	0<x<5	252
H.CTN+NC	89	0	0	115	115	5	0<x<5	121
<b>Total</b>	<b>693</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	<b>991</b>	<b>916</b>	<b>2 462</b>	<b>71</b>	<b>3 785</b>

## % MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN 1	85%	96%	89%	86%	85%	90%	97%	89%
CTN 2	x < 5%	x < 5%	11%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	1%
CTN 4	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	8%	x < 5%	7%
H.CTN+NC	13%	x < 5%	x < 5%	12%	13%	x < 5%	x < 5%	3%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## MP graves non mortelles par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN 1	489	17	5	783	727	981	55	1 828
CTN 2	0	0	0	0	0	25	0	26
CTN 4	9	0<x<5	0<x<5	18	17	89	0<x<5	113
H.CTN+NC	99	0	0	140	135	5	7	147
<b>Total</b>	<b>597</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>941</b>	<b>879</b>	<b>1 100</b>	<b>63</b>	<b>2 114</b>

## % MP graves non mortelles par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN 1	85%	96%	89%	86%	85%	90%	97%	86%
CTN 2	x < 5%	x < 5%	11%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	1%
CTN 4	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	8%	x < 5%	5%
H.CTN+NC	13%	x < 5%	x < 5%	12%	13%	x < 5%	x < 5%	7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Total des MP avec et sans arrêt et graves non mortelles de 2022 à 2024



## Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024
CTN 1	2,66	2,75	3,08	2,83	0,3
CTN 2	1,57	5,03	3,91	3,49	-1,1
CTN 4	2,03	2,46	2,66	2,39	0,2
<b>Total</b>	<b>2,70</b>	<b>2,83</b>	<b>3,15</b>	<b>2,89</b>	<b>0,3</b>

## Durré moyenne d'arrêt en jours par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024
CTN 1	283	306	288	292	-17
CTN 2	547	215	325	322	110
CTN 4	241	294	326	289	32
H.CTN+NC	416	1 137	267	471	-870
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>304</b>	<b>292</b>	<b>293</b>	<b>-12</b>

## Indice de fréquence des MP graves non mortelles par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024
CTN 1	1,46	1,51	1,65	1,54	0,1
CTN 2	2,16	1,61	1,44	1,74	-0,2
CTN 4	0,77	1,05	1,39	1,07	0,3
<b>Total</b>	<b>1,54</b>	<b>1,57</b>	<b>1,75</b>	<b>1,61</b>	<b>0,2</b>

## Taux moyen d'IPP par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024
CTN 1	30,2	32,0	31,8	31,4	-0,2
CTN 2	20,5	28,3	12,7	20,8	-15,5
CTN 4	26,7	21,5	25,0	24,3	3,6
H.CTN+NC	49,7	48,5	55,0	51,1	6,5
<b>Total</b>	<b>31,5</b>	<b>32,4</b>	<b>32,7</b>	<b>32,2</b>	<b>0,3</b>

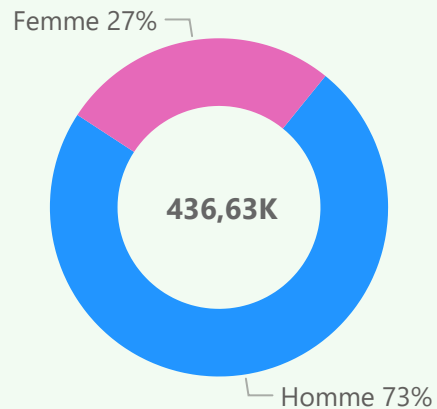
# DONNEES DE POPULATION

NB : les données peuvent légèrement différer de celles présentées lors des travaux relatifs à la tarification du fait des différences dans les modes de calculs et/ou de la prise en compte de certains effectifs à des dates distinctes.

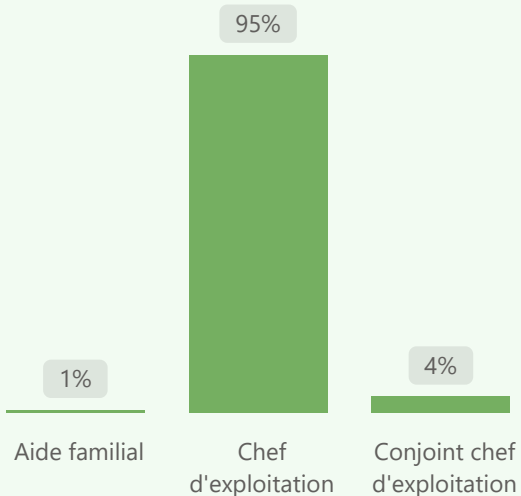


R  
E  
P  
A  
R  
T  
I  
T  
I  
O  
N

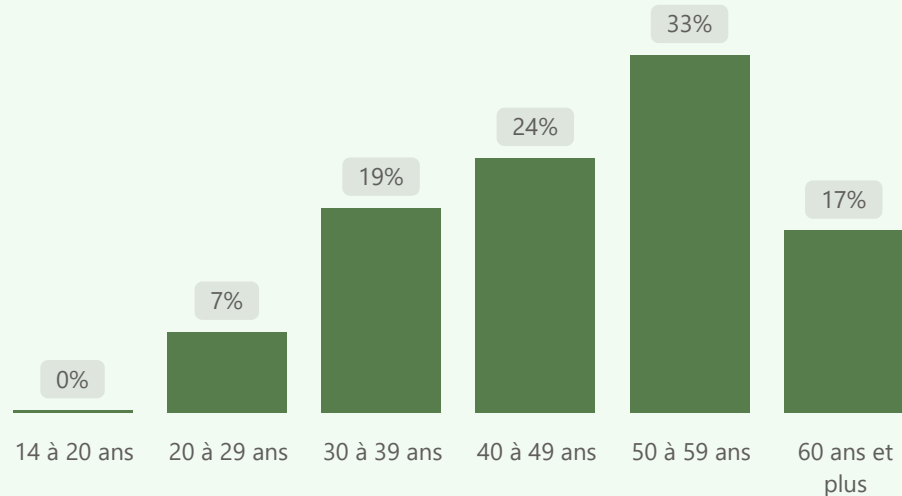
Selon le sexe



Selon le statut NSA

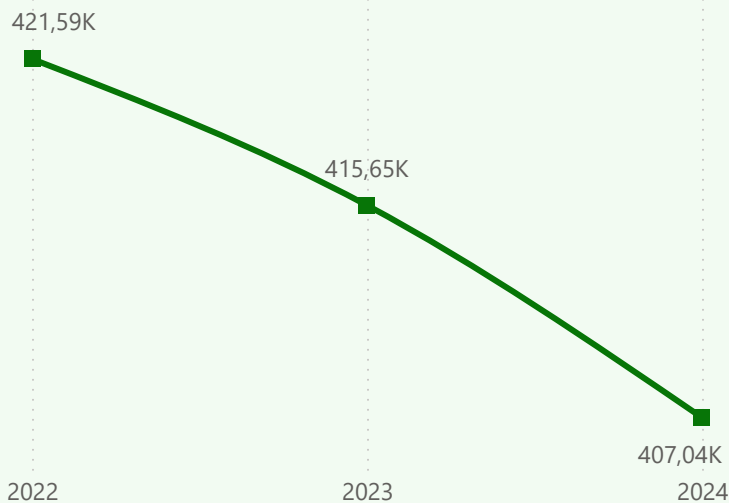


Selon la tranche d'âge

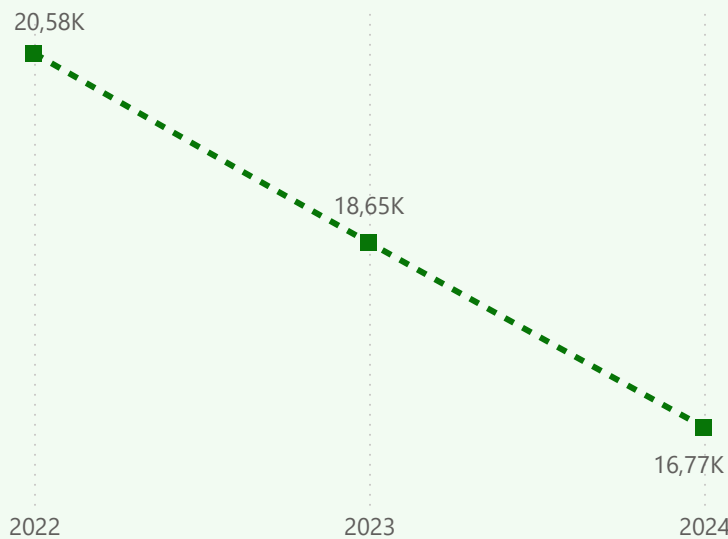


E  
V  
O  
L  
U  
T  
I  
O  
N

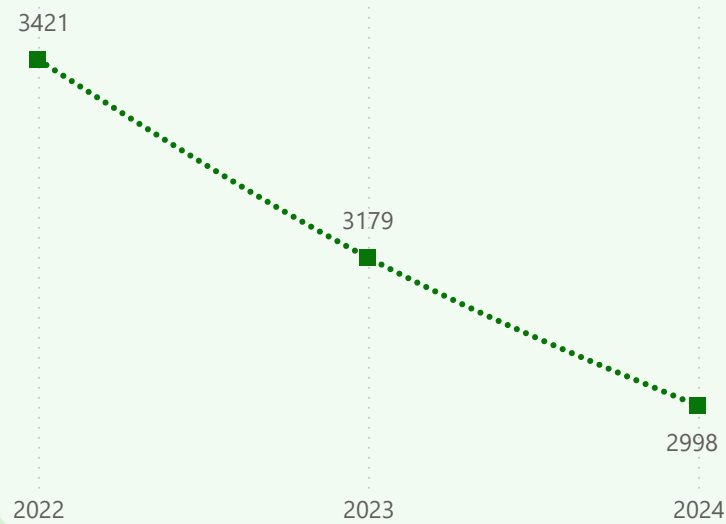
Chefs d'exploitation



Conjoint/es aux chef/fes d'exploitation



Aides familiaux





## Nombre de Chefs d'exploitation par CTN

CTN	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024	Proportion sur l'ensemble pour la période 2022-2024
CTN 1	382 445	376 029	367 538	375 337	-2,26%	90,5%
CTN 2	4 932	4 838	4 745	4 838	-1,92%	1,2%
CTN 4	34 097	34 676	34 654	34 476	-0,06%	8,3%
CTN 5	118	109	102	110	-6,42%	0,0%
<b>Total</b>	<b>421 592</b>	<b>415 652</b>	<b>407 039</b>	<b>414 761</b>	<b>-2,07%</b>	<b>100,0%</b>

## Nombre de Conjoint/es aux chef/fes d'exploitation par CTN

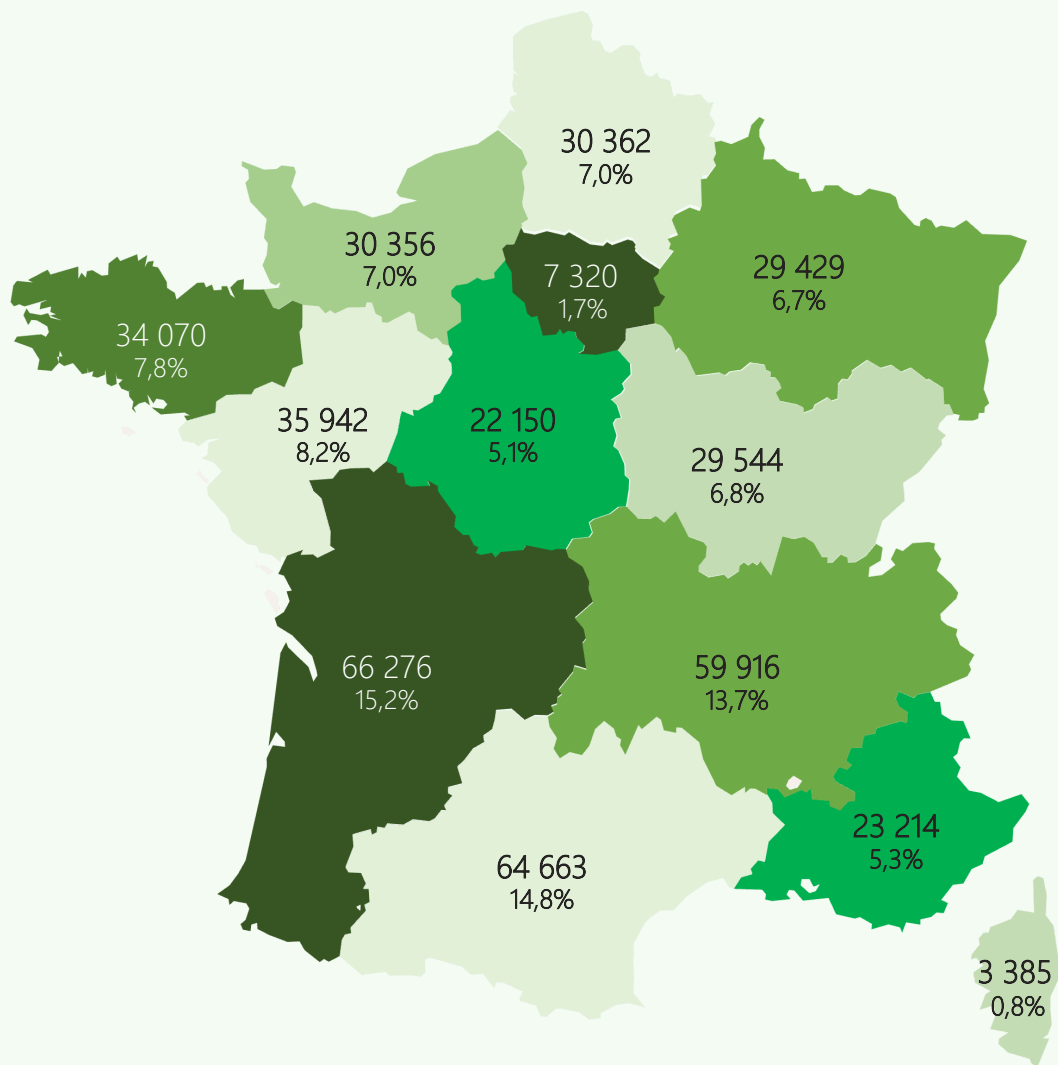
CTN ▲	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024	Proportion sur l'ensemble pour la période 2022-2024
CTN 1	19 661	17 831	16 039	17 844	-10,05%	95,6%
CTN 2	131	113	96	113	-15,04%	0,6%
CTN 4	787	707	635	710	-10,18%	3,8%
<b>Total</b>	<b>20 579</b>	<b>18 651</b>	<b>16 770</b>	<b>18 667</b>	<b>-10,09%</b>	<b>100,0%</b>

## Nombre d'aide familial par CTN

CTN ▲	2022	2023	2024	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2023-2024	Proportion sur l'ensemble pour la période 2022-2024
CTN 1	3 374	3 140	2 955	3 156	-5,89%	98,7%
CTN 2	19	16	17	17	+6,25%	0,5%
CTN 4	28	23	26	26	+13,04%	0,8%
<b>Total</b>	<b>3 421</b>	<b>3 179</b>	<b>2 998</b>	<b>3 199</b>	<b>-5,69%</b>	<b>100,0%</b>



Répartition des NSA par région (moyenne sur la période)



Répartition des NSA par code risque - France entière



# LES MALADIES PROFESSIONNELLES PAR THEMES

# Tableau récapitulatif du nombre de reconnaissance - 2024

Tableau récapitulatif des MP par regroupements de thèmes\* de MP au Régime Agricole Salariés

		Nombre de maladies professionnelles reconnues et indemnisées								
		Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP	Toutes MP sauf pathologie non connue
<b>Avec et sans arrêt</b>	<b>Nombre</b>	85	12	17	123	90	3 060	24	3 320	3 304
	<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	2,6%	0,4%	0,5%	3,7%	2,7%	92,6%	0,7%	100%	99,5%
	<i>Evolution du nombre de MP en 1 an</i>	16,4%	50,0%	6,3%	23,0%	23,3%	9,2%	-20,0%	10,0%	-11,1%
<b>Avec arrêt</b>	<b>Nombre</b>	51	8	0<x<5	72	49	2 634	17	2 806	2 802
	<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	1,8%	0,3%	<0,2%	2,6%	1,7%	94,0%	0,6%	100%	99,9%
	<i>Evolution du nombre de MP en 1 an</i>	30,8%	100,0%	> -60%	26,3%	40,0%	6,3%	-22,7%	7,2%	33,3%
<b>Graves non mortelles</b>	<b>Nombre</b>	103	8	20	143	110	1 802	27	2 064	2 062
	<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	5,0%	0,4%	1,0%	6,9%	5,3%	87,4%	1,3%	100%	99,9%
	<i>Evolution du nombre de MP en 1 an</i>	37,3%	14,3%	-25,9%	34,9%	32,5%	1,8%	8,0%	4,4%	0,0%

\* Dans ce tableau comme dans ceux des pages suivantes, des MP peuvent être compatibles dans plusieurs regroupements de thèmes de MP (par exemple l'ensemble des MP liées au risque "pesticides" appartiennent au risque "chimique").

# Tableau récapitulatif du nombre de reconnaissance - 2024

## Tableau récapitulatif des MP par regroupements de thèmes de MP au Régime Agricole Non-Salariés

		Nombre de maladies professionnelles reconnues et indemnisées								
		Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP	Toutes MP sauf pathologie non connue
<b>Avec et sans arrêt</b>	<b>Nombre</b>	253	13	5	342	323	883	20	1 343	1 245
	<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	20,3%	1,0%	0,4%	27,5%	25,9%	70,9%	1,6%	100%	92,7%
	<i>Evolution du nombre de MP en 1 an</i>	15,0%	-23,5%	66,7%	3,3%	5,6%	10,2%	-13,0%	8,5%	14,0%
<b>Avec arrêt</b>	<b>Nombre</b>	6	10	0	23	17	681	6	758	714
	<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	0,8%	1,4%	0,0%	3,2%	2,4%	95,4%	0,8%	100%	94,2%
	<i>Evolution du nombre de MP en 1 an</i>	-50,0%	11,1%	nc	-32,4%	-19,0%	4,0%	-53,8%	1,9%	-4,3%
<b>Graves non mortelles</b>	<b>Nombre</b>	199	5	0	324	301	391	25	745	722
	<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	27,6%	0,7%	<0,7%	44,9%	41,7%	54,2%	3,5%	100%	96,9%
	<i>Evolution du nombre de MP en 1 an</i>	1,0%	-37,5%	>-30%	4,5%	1,7%	10,8%	66,7%	8,8%	130,0%

# Tableau récapitulatif du nombre de reconnaissance - 2024

Tableau récapitulatif des MP par regroupements de thèmes de MP au Régime Agricole Salariés et Non-Salariés

		Nombre de maladies professionnelles reconnues et indemnisées								Toutes MP sauf pathologie non connue
		Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP	
<b>Avec et sans arrêt</b>	<b>Nombre</b>	<b>338</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>465</b>	<b>413</b>	<b>3 943</b>	<b>44</b>	<b>4 663</b>	<b>4 549</b>
	<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	7,4%	0,5%	0,5%	10,2%	9,1%	86,7%	1,0%	100%	97,6%
	<i>Evolution du nombre de MP en 1 an</i>	15,4%	0,0%	15,8%	7,9%	9,0%	9,4%	-17,0%	9,6%	9,6%
<b>Avec arrêt</b>	<b>Nombre</b>	<b>57</b>	<b>18</b>	<b>0&lt;x&lt;5</b>	<b>95</b>	<b>66</b>	<b>3 315</b>	<b>23</b>	<b>3 564</b>	<b>3 516</b>
	<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	1,6%	0,5%	<0,2%	2,7%	1,9%	94,3%	0,7%	100%	98,7%
	<i>Evolution du nombre de MP en 1 an</i>	11,8%	38,5%	> -60%	4,4%	17,9%	5,8%	-34,3%	6,0%	-2,0%
<b>Graves non mortelles</b>	<b>Nombre</b>	<b>302</b>	<b>13</b>	<b>20&lt;x&lt;25</b>	<b>467</b>	<b>411</b>	<b>2 193</b>	<b>52</b>	<b>2 809</b>	<b>2 784</b>
	<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	10,8%	0,5%	<1%	16,8%	14,8%	78,8%	1,9%	100%	99,1%
	<i>Evolution du nombre de MP en 1 an</i>	11,0%	-13,3%	<-25%	12,3%	8,4%	3,3%	30,0%	5,5%	108,3%

# ANNEXES

# LES TABLEAUX DE DONNEES LIES AUX CRRMP

## Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 (dossiers FIVP répartis dans les régions d'origine)

AVIS Région CRRMP (dossier FIVP compris)	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Auvergne	9	69,2%	x < 5%	0 < x < 5	30,8%	x < 5%	13	100,0%	x < 5%
Bourgogne Franche Comté	8	47,1%	x < 5%	9	52,9%	x < 5%	17	100,0%	x < 5%
Bretagne	100	90,1%	21,1%	11	9,9%	x < 5%	111	100,0%	14,9%
Centre Val de Loire	11	57,9%	x < 5%	8	42,1%	x < 5%	19	100,0%	x < 5%
CGSS Guadeloupe	0 < x < 5	20,0%	x < 5%	0 < x < 5	80,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
CGSS Martinique	8	72,7%	x < 5%	0 < x < 5	27,3%	x < 5%	11	100,0%	x < 5%
Grand Est	14	43,8%	x < 5%	18	56,3%	6,6%	32	100,0%	x < 5%
Hauts de France	30	46,2%	6,3%	35	53,8%	12,8%	65	100,0%	8,7%
Ile de France	6	50,0%	x < 5%	6	50,0%	x < 5%	12	100,0%	x < 5%
Normandie	7	46,7%	x < 5%	8	53,3%	x < 5%	15	100,0%	x < 5%
Nouvelle Aquitaine	156	60,9%	33,0%	100	39,1%	36,6%	256	100,0%	34,3%
Occitanie - Montpellier	20	62,5%	x < 5%	12	37,5%	x < 5%	32	100,0%	x < 5%
Occitanie - Toulouse	10	55,6%	x < 5%	8	44,4%	x < 5%	18	100,0%	x < 5%
PACA Corse	20	54,1%	x < 5%	17	45,9%	6,2%	37	100,0%	x < 5%
Pays de Loire	49	75,4%	10,4%	16	24,6%	5,9%	65	100,0%	8,7%
Rhône Alpes	24	63,2%	5,1%	14	36,8%	5,1%	38	100,0%	5,1%
<b>Total</b>	<b>473</b>	<b>63,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>273</b>	<b>36,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>746</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

**Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 (uniquement les dossiers étudiés, c'est-à-dire sans les dossiers passés devant le FIVP)**

AVIS Région CRRMP (sans dossier FIVP)	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
RHONE ALPES	18	56,3%	x < 5%	14	43,8%	5,6%	32	100,0%	5,2%
PAYS DE LOIRE	28	65,1%	7,6%	15	34,9%	6,0%	43	100,0%	6,9%
PACA CORSE	15	51,7%	x < 5%	14	48,3%	5,6%	29	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - TOULOUSE	6	54,5%	x < 5%	5	45,5%	x < 5%	11	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - MONTPELLIER	17	60,7%	x < 5%	11	39,3%	x < 5%	28	100,0%	x < 5%
NOUVELLE AQUITAINE	148	60,2%	40,0%	98	39,8%	39,4%	246	100,0%	39,7%
NORMANDIE	0 < x < 5	22,2%	x < 5%	7	77,8%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
ILE DE FRANCE	5	45,5%	x < 5%	6	54,5%	x < 5%	11	100,0%	x < 5%
HAUTS DE FRANCE	23	41,1%	6,2%	33	58,9%	13,3%	56	100,0%	9,0%
GRAND EST	7	31,8%	x < 5%	15	68,2%	6,0%	22	100,0%	x < 5%
CENTRE VAL DE LOIRE	0 < x < 5	12,5%	x < 5%	7	87,5%	x < 5%	8	100,0%	x < 5%
BRETAGNE	87	88,8%	23,5%	11	11,2%	x < 5%	98	100,0%	15,8%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	5	35,7%	x < 5%	9	64,3%	x < 5%	14	100,0%	x < 5%
AUVERGNE	8	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	12	100,0%	x < 5%
<b>Total</b>	<b>370</b>	<b>59,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>249</b>	<b>40,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>619</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

NB : cette information n'est disponible que pour l'alinéa 6 dans les fichiers actuellement à notre disposition. Par conséquent les différents tableaux de cet annexe feront la distinction entre "dossiers FIVP" ou "hors dossiers FIVP" au sujet de la répartition des dossiers selon les régions uniquement pour les pages relatives à l'alinéa 6.

## Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 par type de maladies professionnelles, selon l'âge du demandeur, selon le sexe du demandeur

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
TMS / Pesticides / Hors TMS									
Bruit	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Chimique	5	45,5%	x < 5%	6	54,5%	x < 5%	11	100,0%	x < 5%
Pesticides	103	81,1%	21,8%	24	18,9%	8,8%	127	100,0%	17,0%
TMS	361	60,1%	76,3%	240	39,9%	87,9%	601	100,0%	80,6%
Zoonose	0 < x < 5	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
<b>Total</b>	<b>473</b>	<b>63,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>273</b>	<b>36,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>746</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Tranches d'âges									
moins de 30 ans	14	58,3%	x < 5%	10	41,7%	x < 5%	24	100,0%	x < 5%
60 ans et plus	168	70,9%	35,5%	69	29,1%	25,3%	237	100,0%	31,8%
50-59 ans	182	58,1%	38,5%	131	41,9%	48,0%	313	100,0%	42,0%
40-49ans	68	62,4%	14,4%	41	37,6%	15,0%	109	100,0%	14,6%
30-39 ans	41	65,1%	8,7%	22	34,9%	8,1%	63	100,0%	8,4%
<b>Total</b>	<b>473</b>	<b>63,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>273</b>	<b>36,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>746</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
SEXE									
Femme	187	58,8%	39,5%	131	41,2%	48,0%	318	100,0%	42,6%
Homme	286	66,8%	60,5%	142	33,2%	52,0%	428	100,0%	57,4%
<b>Total</b>	<b>473</b>	<b>63,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>273</b>	<b>36,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>746</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le motif, selon la population d'origine du demandeur

AVIS MOTIF (Al.6)	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Délai de PEC	350	68,4%	74,0%	162	31,6%	59,3%	512	100,0%	68,6%
Durée d'exposition	37	61,7%	7,8%	23	38,3%	8,4%	60	100,0%	8,0%
Liste travaux	86	49,4%	18,2%	88	50,6%	32,2%	174	100,0%	23,3%
<b>Total</b>	<b>473</b>	<b>63,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>273</b>	<b>36,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>746</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

AVIS REGIME (recodé)	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Non-salariés	102	79,1%	21,6%	27	20,9%	9,9%	129	100,0%	17,3%
Salariés	371	60,1%	78,4%	246	39,9%	90,1%	617	100,0%	82,7%
<b>Total</b>	<b>473</b>	<b>63,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>273</b>	<b>36,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>746</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon les tableaux de maladies professionnelles

AVIS TABLEAU (Al.6)	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonne	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonne	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonne
10	0 < x < 5	40,0%	x < 5%	0 < x < 5	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
19	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
22	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
29				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
39	317	61,3%	67,0%	200	38,7%	73,3%	517	100,0%	69,3%
45	0 < x < 5	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
46	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
47	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
47 bis	0 < x < 5	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
49				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
5	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
53	6	31,6%	x < 5%	13	68,4%	x < 5%	19	100,0%	x < 5%
57	12	52,2%	x < 5%	11	47,8%	x < 5%	23	100,0%	x < 5%
57 bis	26	63,4%	5,5%	15	36,6%	5,5%	41	100,0%	5,5%
58	42	93,3%	8,9%	0 < x < 5	6,7%	x < 5%	45	100,0%	6,0%
59	38	82,6%	8,0%	8	17,4%	x < 5%	46	100,0%	6,2%
61	20	69,0%	x < 5%	9	31,0%	x < 5%	29	100,0%	x < 5%
7	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
<b>Total</b>	<b>473</b>	<b>63,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>273</b>	<b>36,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>746</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 (dossiers FIVP répartis dans les régions d'origine) - *population salariée*

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Région CRRMP (dossiers FIVP compris)	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes
Auvergne	0 < x < 5	57,1%	x < 5%	0 < x < 5	42,9%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Bourgogne Franche Comté	5	38,5%	x < 5%	8	61,5%	x < 5%	13	100,0%	x < 5%
Bretagne	74	90,2%	19,9%	8	9,8%	x < 5%	82	100,0%	13,3%
Centre Val de Loire	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	6	66,7%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
CGSS Guadeloupe	0 < x < 5	20,0%	x < 5%	0 < x < 5	80,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
CGSS Martinique	7	77,8%	x < 5%	0 < x < 5	22,2%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Grand Est	10	40,0%	x < 5%	15	60,0%	6,1%	25	100,0%	x < 5%
Hauts de France	25	42,4%	6,7%	34	57,6%	13,8%	59	100,0%	9,6%
Ile de France	6	50,0%	x < 5%	6	50,0%	x < 5%	12	100,0%	x < 5%
Normandie	0 < x < 5	40,0%	x < 5%	6	60,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
Nouvelle Aquitaine	140	59,6%	37,7%	95	40,4%	38,6%	235	100,0%	38,1%
Occitanie - Montpellier	18	60,0%	x < 5%	12	40,0%	x < 5%	30	100,0%	x < 5%
Occitanie - Toulouse	7	53,8%	x < 5%	6	46,2%	x < 5%	13	100,0%	x < 5%
PACA Corse	15	51,7%	x < 5%	14	48,3%	5,7%	29	100,0%	x < 5%
Pays de Loire	35	71,4%	9,4%	14	28,6%	5,7%	49	100,0%	7,9%
Rhône Alpes	17	56,7%	x < 5%	13	43,3%	5,3%	30	100,0%	x < 5%
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>60,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>246</b>	<b>39,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>617</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

**Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 (uniquement les dossiers étudiés, c'est-à-dire sans les dossiers passés devant le FIVP) - population salariée**

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	Région CRRMP (hors dossiers étudiés par le FIVP)	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Auvergne		0 < x < 5	57,1%	x < 5%	0 < x < 5	42,9%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Bourgogne Franche Comté		5	38,5%	x < 5%	8	61,5%	x < 5%	13	100,0%	x < 5%
Bretagne		70	89,7%	21,5%	8	10,3%	x < 5%	78	100,0%	14,1%
Centre Val de Loire		0 < x < 5	14,3%	x < 5%	6	85,7%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Grand Est		7	35,0%	x < 5%	13	65,0%	5,7%	20	100,0%	x < 5%
Hauts de France		22	40,7%	6,8%	32	59,3%	14,0%	54	100,0%	9,7%
Ile de France		5	45,5%	x < 5%	6	54,5%	x < 5%	11	100,0%	x < 5%
Normandie		0 < x < 5	28,6%	x < 5%	5	71,4%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Nouvelle Aquitaine		136	59,1%	41,8%	94	40,9%	41,0%	230	100,0%	41,5%
Occitanie - Montpellier		17	60,7%	5,2%	11	39,3%	x < 5%	28	100,0%	5,1%
Occitanie - Toulouse		6	60,0%	x < 5%	0 < x < 5	40,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
PACA Corse		12	48,0%	x < 5%	13	52,0%	5,7%	25	100,0%	x < 5%
Pays de Loire		25	65,8%	7,7%	13	34,2%	5,7%	38	100,0%	6,9%
Rhône Alpes		13	50,0%	x < 5%	13	50,0%	5,7%	26	100,0%	x < 5%
<b>Total</b>		<b>325</b>	<b>58,7%</b>	<b>100,0%</b>	<b>229</b>	<b>41,3%</b>	<b>100,0%</b>	<b>554</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le type de MP, l'âge du demandeur, le sexe du demandeur - *population salariée*

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
TMS / Pesticides / Hors TMS									
Bruit	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Chimique	0 < x < 5	44,4%	x < 5%	5	55,6%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Pesticides	46	73,0%	12,4%	17	27,0%	6,9%	63	100,0%	10,2%
TMS	318	58,9%	85,7%	222	41,1%	90,2%	540	100,0%	87,5%
Zoonose	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>60,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>246</b>	<b>39,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>617</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Tranches d'âges									
moins de 30 ans	14	58,3%	x < 5%	10	41,7%	x < 5%	24	100,0%	x < 5%
60 ans et plus	101	63,5%	27,2%	58	36,5%	23,6%	159	100,0%	25,8%
50-59 ans	158	57,2%	42,6%	118	42,8%	48,0%	276	100,0%	44,7%
40-49ans	60	61,2%	16,2%	38	38,8%	15,4%	98	100,0%	15,9%
30-39 ans	38	63,3%	10,2%	22	36,7%	8,9%	60	100,0%	9,7%
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>60,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>246</b>	<b>39,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>617</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
SEXE									
Femme	162	57,4%	43,7%	120	42,6%	48,8%	282	100,0%	45,7%
Homme	209	62,4%	56,3%	126	37,6%	51,2%	335	100,0%	54,3%
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>60,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>246</b>	<b>39,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>617</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le tableau de MP- population salariée

AVIS TABLEAU (Al.6)	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonne	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonne	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonne
7	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
61	17	68,0%	x < 5%	8	32,0%	x < 5%	25	100,0%	x < 5%
59	17	77,3%	x < 5%	5	22,7%	x < 5%	22	100,0%	x < 5%
58	9	90,0%	x < 5%	0 < x < 5	10,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
57 bis	24	66,7%	6,5%	12	33,3%	x < 5%	36	100,0%	5,8%
57	12	54,5%	x < 5%	10	45,5%	x < 5%	22	100,0%	x < 5%
53	5	31,3%	x < 5%	11	68,8%	x < 5%	16	100,0%	x < 5%
5	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
47 bis	0 < x < 5	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
47	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
46	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
45				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
39	277	59,6%	74,7%	188	40,4%	76,4%	465	100,0%	75,4%
29				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
22	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
19	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
10	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>60,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>246</b>	<b>39,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>617</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

**Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 (dossiers FIVP répartis dans les régions d'origine) - *population non-salariée***

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	Région CRRMP (avec dossiers FIVP)	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
AUVERGNE		5	83,3%	x < 5%	0 < x < 5	16,7%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ		0 < x < 5	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
BRETAGNE		26	89,7%	25,5%	0 < x < 5	10,3%	11,1%	29	100,0%	22,5%
CENTRE VAL DE LOIRE		8	80,0%	7,8%	0 < x < 5	20,0%	7,4%	10	100,0%	7,8%
CGSS MARTINIQUE		0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
GRAND EST		0 < x < 5	57,1%	x < 5%	0 < x < 5	42,9%	11,1%	7	100,0%	5,4%
HAUTS DE FRANCE		5	83,3%	x < 5%	0 < x < 5	16,7%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
NORMANDIE		0 < x < 5	60,0%	x < 5%	0 < x < 5	40,0%	7,4%	5	100,0%	x < 5%
NOUVELLE AQUITAINE		16	76,2%	15,7%	5	23,8%	18,5%	21	100,0%	16,3%
OCCITANIE - MONTPELLIER		0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - TOULOUSE		0 < x < 5	60,0%	x < 5%	0 < x < 5	40,0%	7,4%	5	100,0%	x < 5%
PACA CORSE		5	62,5%	x < 5%	0 < x < 5	37,5%	11,1%	8	100,0%	6,2%
PAYS DE LOIRE		14	87,5%	13,7%	0 < x < 5	12,5%	7,4%	16	100,0%	12,4%
RHONE ALPES		7	87,5%	6,9%	0 < x < 5	12,5%	x < 5%	8	100,0%	6,2%
<b>Total</b>		<b>102</b>	<b>79,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>27</b>	<b>20,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>129</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 (uniquement les dossiers étudiés, c'est-à-dire sans les dossiers passés devant le FIVP) - *population non-salariée*

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Région CRRMP (hors dossiers étudiés par le FIVP)	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes
Auvergne	0 < x < 5	80,0%	8,9%	0 < x < 5	20,0%	5,0%	5	100,0%	7,7%
Bourgogne Franche Comté				0 < x < 5	100,0%	5,0%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Bretagne	17	85,0%	37,8%	0 < x < 5	15,0%	15,0%	20	100,0%	30,8%
Centre Val de Loire				0 < x < 5	100,0%	5,0%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Grand Est				0 < x < 5	100,0%	10,0%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Hauts de France	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	5,0%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Normandie				0 < x < 5	100,0%	10,0%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Nouvelle Aquitaine	12	75,0%	26,7%	0 < x < 5	25,0%	20,0%	16	100,0%	24,6%
Occitanie - Toulouse				0 < x < 5	100,0%	5,0%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
PACA Corse	0 < x < 5	75,0%	6,7%	0 < x < 5	25,0%	5,0%	0 < x < 5	100,0%	6,2%
Pays de Loire	0 < x < 5	60,0%	6,7%	0 < x < 5	40,0%	10,0%	5	100,0%	7,7%
Rhône Alpes	5	83,3%	11,1%	0 < x < 5	16,7%	5,0%	6	100,0%	9,2%
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>69,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>20</b>	<b>30,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>65</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

**Répartition par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le type de MP, selon l'âge du demandeur, selon le sexe du demandeur - *population non-salariée***

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
TMS / Pesticides / Hors TMS									
Bruit	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Chimique	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Pesticides	57	89,1%	55,9%	7	10,9%	25,9%	64	100,0%	49,6%
TMS	43	70,5%	42,2%	18	29,5%	66,7%	61	100,0%	47,3%
Zoonose				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>79,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>27</b>	<b>20,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>129</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Tranches d'âges									
60 ans et plus	67	85,9%	65,7%	11	14,1%	40,7%	78	100,0%	60,5%
50-59 ans	24	64,9%	23,5%	13	35,1%	48,1%	37	100,0%	28,7%
40-49ans	8	72,7%	7,8%	0 < x < 5	27,3%	11,1%	11	100,0%	8,5%
30-39 ans	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>79,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>27</b>	<b>20,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>129</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
SEXE									
Femme	25	69,4%	24,5%	11	30,6%	40,7%	36	100,0%	27,9%
Homme	77	82,8%	75,5%	16	17,2%	59,3%	93	100,0%	72,1%
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>79,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>27</b>	<b>20,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>129</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

**Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon les tableaux de MP, selon le motif de la demande - *population non-salariée***

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Dossiers_Anonymisés	% Lignes	%_Colonne	Dossiers_Anonymisés	% Lignes	%_Colonne	Dossiers_Anonymisés	% Lignes	%_Colonne
10				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
39	40	76,9%	39,2%	12	23,1%	44,4%	52	100,0%	40,3%
45	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
46	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
49				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
53	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	66,7%	7,4%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
57				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
57 bis	0 < x < 5	40,0%	x < 5%	0 < x < 5	60,0%	11,1%	5	100,0%	x < 5%
58	33	94,3%	32,4%	0 < x < 5	5,7%	7,4%	35	100,0%	27,1%
59	21	87,5%	20,6%	0 < x < 5	12,5%	11,1%	24	100,0%	18,6%
61	0 < x < 5	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>79,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>27</b>	<b>20,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>129</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	MOTIF (A1.6)	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Délai de PEC		90	83,3%	88,2%	18	16,7%	66,7%	108	100,0%	83,7%
Durée d'exposition		0 < x < 5	42,9%	x < 5%	0 < x < 5	57,1%	14,8%	7	100,0%	5,4%
Liste travaux		9	64,3%	8,8%	5	35,7%	18,5%	14	100,0%	10,9%
<b>Total</b>		<b>102</b>	<b>79,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>27</b>	<b>20,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>129</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 (dossiers FIVP répartis dans les régions d'origine)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Région CRRMP sans FIVP	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes
AUVERGNE	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	6	28,6%	x < 5%	15	71,4%	6,1%	21	100,0%	5,5%
BRETAGNE	17	54,8%	12,4%	14	45,2%	5,7%	31	100,0%	8,1%
CENTRE VAL DE LOIRE	0 < x < 5	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
CGSS GUADELOUPE	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
CGSS MARTINIQUE	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
GRAND EST	0 < x < 5	21,4%	x < 5%	11	78,6%	x < 5%	14	100,0%	x < 5%
HAUTS DE FRANCE	6	24,0%	x < 5%	19	76,0%	7,8%	25	100,0%	6,6%
ILE DE FRANCE	0 < x < 5	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
NORMANDIE	5	23,8%	x < 5%	16	76,2%	6,6%	21	100,0%	5,5%
NOUVELLE AQUITAINE	51	35,9%	37,2%	91	64,1%	37,3%	142	100,0%	37,3%
OCCITANIE - MONTPELLIER	0 < x < 5	11,1%	x < 5%	8	88,9%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - TOULOUSE	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	8	66,7%	x < 5%	12	100,0%	x < 5%
PACA CORSE	0 < x < 5	7,1%	x < 5%	13	92,9%	5,3%	14	100,0%	x < 5%
PAYS DE LOIRE	22	52,4%	16,1%	20	47,6%	8,2%	42	100,0%	11,0%
RHONE ALPES	11	36,7%	8,0%	19	63,3%	7,8%	30	100,0%	7,9%
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>36,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>244</b>	<b>64,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>381</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon l'âge du demandeur, selon la population du demandeur, selon le sexe du demandeur

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
Tranches d'âges	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
moins de 30 ans				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
60 ans et plus	54	40,0%	39,4%	81	60,0%	33,2%	135	100,0%	35,4%
50-59 ans	54	34,8%	39,4%	101	65,2%	41,4%	155	100,0%	40,7%
40-49ans	19	35,8%	13,9%	34	64,2%	13,9%	53	100,0%	13,9%
30-39 ans	10	27,8%	7,3%	26	72,2%	10,7%	36	100,0%	9,4%
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>36,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>244</b>	<b>64,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>381</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
REGIME (recodé)	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Non-salariés	39	39,4%	28,5%	60	60,6%	24,6%	99	100,0%	26,0%
Salariés	98	34,8%	71,5%	184	65,2%	75,4%	282	100,0%	74,0%
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>36,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>244</b>	<b>64,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>381</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
SEXE	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Femme	57	37,3%	41,6%	96	62,7%	39,3%	153	100,0%	40,2%
Homme	80	35,1%	58,4%	148	64,9%	60,7%	228	100,0%	59,8%
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>36,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>244</b>	<b>64,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>381</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon les CIM 10 (1/2)

AVIS CIM10regroupée (A1.7)	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Affections des tissus mous	0 < x < 5	17,6%	x < 5%	14	82,4%	5,7%	17	100,0%	x < 5%
Affections disséminées du tissu conjonctif				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Anomalies du métabolisme				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Arthropathies	11	31,4%	8,0%	24	68,6%	9,8%	35	100,0%	9,2%
Autres affections de la plèvre				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres affections dégénératives du système nerveux	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres affections du système nerveux	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres maladies de l'appareil respiratoire				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Cardiopathies ischémiques				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Dorsopathies	26	35,1%	19,0%	48	64,9%	19,7%	74	100,0%	19,4%
Glaucome				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Grippe et pneumopathie	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Helminthiases	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Hernies				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

## Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon les CIM 10 (2/2)

AVIS CIM10regroupée (Al.7)	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures	0 < x < 5	10,0%	x < 5%	9	90,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
Maladies des artères, artérioles et capillaires	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Maladies du foie				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Maladies intestinales infectieuses	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Mycoses	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Ostéopathies et chondropathies				5	100,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Polynévrites et autres affections du système nerveux périphérique				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité	7	77,8%	5,1%	0 < x < 5	22,2%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Troubles de l'humeur [affectifs]	55	49,1%	40,1%	57	50,9%	23,4%	112	100,0%	29,4%
Troubles mentaux organiques, y compris les troubles symptomatiques	0 < x < 5	20,0%	x < 5%	0 < x < 5	80,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	7	46,7%	5,1%	8	53,3%	x < 5%	15	100,0%	x < 5%
Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Tumeurs malignes	18	23,1%	13,1%	60	76,9%	24,6%	78	100,0%	20,5%

## Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 (dossiers FIVP répartis dans les régions d'origine) - *population salariée*

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	Région CRRMP sans FIVP	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
AUVERGNE		0 < x < 5	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ		0 < x < 5	13,3%	x < 5%	13	86,7%	7,1%	15	100,0%	5,3%
BRETAGNE		13	65,0%	13,3%	7	35,0%	x < 5%	20	100,0%	7,1%
CENTRE VAL DE LOIRE					0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
CGSS GUADELOUPE		0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
CGSS MARTINIQUE		0 < x < 5	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
GRAND EST		0 < x < 5	11,1%	x < 5%	8	88,9%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
HAUTS DE FRANCE		5	27,8%	5,1%	13	72,2%	7,1%	18	100,0%	6,4%
ILE DE FRANCE		0 < x < 5	60,0%	x < 5%	0 < x < 5	40,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
NORMANDIE		0 < x < 5	28,6%	x < 5%	10	71,4%	5,4%	14	100,0%	x < 5%
NOUVELLE AQUITAINE		36	31,6%	36,7%	78	68,4%	42,4%	114	100,0%	40,4%
OCCITANIE - MONTPELLIER					5	100,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - TOULOUSE		0 < x < 5	40,0%	x < 5%	6	60,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
PACA CORSE		0 < x < 5	8,3%	x < 5%	11	91,7%	6,0%	12	100,0%	x < 5%
PAYS DE LOIRE		16	53,3%	16,3%	14	46,7%	7,6%	30	100,0%	10,6%
RHONE ALPES		9	45,0%	9,2%	11	55,0%	6,0%	20	100,0%	7,1%
<b>Total</b>		<b>98</b>	<b>34,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>184</b>	<b>65,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>282</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon l'âge du demandeur, selon le sexe du demandeur - *population salariée*

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
Tranches d'âges	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
moins de 30 ans				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
60 ans et plus	31	40,8%	31,6%	45	59,2%	24,5%	76	100,0%	27,0%
50-59 ans	43	34,1%	43,9%	83	65,9%	45,1%	126	100,0%	44,7%
40-49ans	15	34,1%	15,3%	29	65,9%	15,8%	44	100,0%	15,6%
30-39 ans	9	26,5%	9,2%	25	73,5%	13,6%	34	100,0%	12,1%
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>34,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>184</b>	<b>65,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>282</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
SEXE	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Femme	48	37,8%	49,0%	79	62,2%	42,9%	127	100,0%	45,0%
Homme	50	32,3%	51,0%	105	67,7%	57,1%	155	100,0%	55,0%
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>34,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>184</b>	<b>65,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>282</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon l'âge du demandeur, selon la CIM10 - *population salariée*

AVIS CIM10regroupée (Al.7)	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Affections des tissus mous	0 < x < 5	13,3%	x < 5%	13	86,7%	7,1%	15	100,0%	5,3%
Anomalies du métabolisme				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Arthropathies	7	30,4%	7,1%	16	69,6%	8,7%	23	100,0%	8,2%
Autres affections dégénératives du système nerveux	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres maladies de l'appareil respiratoire				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Dorsopathies	14	25,0%	14,3%	42	75,0%	22,8%	56	100,0%	19,9%
Grippe et pneumopathie	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures	0 < x < 5	14,3%	x < 5%	6	85,7%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Maladies des artères, artéριοles et capillaires	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Maladies intestinales infectieuses	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Ostéopathies et chondropathies				5	100,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité	6	85,7%	6,1%	0 < x < 5	14,3%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Troubles de l'humeur [affectifs]	53	48,6%	54,1%	56	51,4%	30,4%	109	100,0%	38,7%
Troubles mentaux organiques, y compris les troubles symptomatiques				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	7	46,7%	7,1%	8	53,3%	x < 5%	15	100,0%	5,3%
Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Tumeurs malignes	0 < x < 5	11,4%	x < 5%	31	88,6%	16,8%	35	100,0%	12,4%
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>34,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>184</b>	<b>65,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>282</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 (dossiers FIVP répartis dans les régions d'origine) - *population non-salariée*

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Région CRRMP sans FIVP									
AUVERGNE				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	0 < x < 5	66,7%	10,3%	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	6	100,0%	6,1%
BRETAGNE	0 < x < 5	36,4%	10,3%	7	63,6%	11,7%	11	100,0%	11,1%
CENTRE VAL DE LOIRE	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
CGSS GUADELOUPE				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
CGSS MARTINIQUE	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
GRAND EST	0 < x < 5	40,0%	5,1%	0 < x < 5	60,0%	5,0%	5	100,0%	5,1%
HAUTS DE FRANCE	0 < x < 5	14,3%	x < 5%	6	85,7%	10,0%	7	100,0%	7,1%
ILE DE FRANCE	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
NORMANDIE	0 < x < 5	14,3%	x < 5%	6	85,7%	10,0%	7	100,0%	7,1%
NOUVELLE AQUITAINE	15	53,6%	38,5%	13	46,4%	21,7%	28	100,0%	28,3%
OCCITANIE - MONTPELLIER	0 < x < 5	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	75,0%	5,0%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - TOULOUSE				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
PACA CORSE				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
PAYS DE LOIRE	6	50,0%	15,4%	6	50,0%	10,0%	12	100,0%	12,1%
RHONE ALPES	0 < x < 5	20,0%	5,1%	8	80,0%	13,3%	10	100,0%	10,1%
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>39,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>60</b>	<b>60,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>99</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon l'âge du demandeur, selon la CIM10 - population non-salariée

AVIS CIM10regroupée (A1.7)	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Affections des tissus mous	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Affections disséminées du tissu conjonctif				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Arthropathies	0 < x < 5	33,3%	10,3%	8	66,7%	13,3%	12	100,0%	12,1%
Autres affections de la plèvre				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres affections dégénératives du système nerveux	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres affections du système nerveux	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Cardiopathies ischémiques				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Dorsopathies	12	66,7%	30,8%	6	33,3%	10,0%	18	100,0%	18,2%
Glaucome				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Helminthiases	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Hernies				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures				0 < x < 5	100,0%	5,0%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Maladies du foie				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Mycoses	0 < x < 5	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Polynévrites et autres affections du système nerveux périphérique				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Troubles de l'humeur [affectifs]	0 < x < 5	66,7%	5,1%	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Troubles mentaux organiques, y compris les troubles symptomatiques	0 < x < 5	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Tumeurs malignes	14	32,6%	35,9%	29	67,4%	48,3%	43	100,0%	43,4%
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>39,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>60</b>	<b>60,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>99</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon l'âge du demandeur, selon le sexe du demandeur - *population non-salariée*

AVIS Tranches d'âges	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
60 ans et plus	23	39,0%	59,0%	36	61,0%	60,0%	59	100,0%	59,6%
50-59 ans	11	37,9%	28,2%	18	62,1%	30,0%	29	100,0%	29,3%
40-49ans	0 < x < 5	44,4%	10,3%	5	55,6%	8,3%	9	100,0%	9,1%
30-39 ans	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>39,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>60</b>	<b>60,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>99</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

AVIS SEXE	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Femme	9	34,6%	23,1%	17	65,4%	28,3%	26	100,0%	26,3%
Homme	30	41,1%	76,9%	43	58,9%	71,7%	73	100,0%	73,7%
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>39,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>60</b>	<b>60,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>99</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

# AIDES A LA LECTURE DU RAPPORT

## ■ Périmètre et délimitation de l'étude

### Populations concernées

**Les Salariés Agricoles (SA)**, c'est-à-dire tous les travailleurs ayant un contrat de travail (CDD, CDI ou même hors contrat de ce type tels que les emplois à la tâche, les contrats d'apprentissage, les élèves des lycées techniques agricoles, etc.) direct avec une entreprise agricole (adhérente du Régime Agricole). Les saisonniers sont bien entendus pris en compte. En revanche, les intérimaires ne le sont que s'ils ont contracté avec un établissement d'intérim adhérent du Régime Agricole (code risque 920, c'est-à-dire employant des travailleurs qui ne travaillent que pour le compte des établissements appartenant au Régime Agricole).

A noter que les Apprentis sont pris en compte comme une catégorie en tant que telle (correspondant au code risque 4 Apprentis dans la classification AT du Régime Agricole), mais que cependant des données spécifiques les concernant sont détaillées sur une page spécifique (pour plus d'explication voir le chapitre « Affichage » dans ce document à la rubrique « Pages comportant le bloc 'Données concernant quelques populations spécifiques' »).

**Les Non-Salariés agricoles (NSA)**, quel que soit le statut (chef/fes d'exploitation agricole, conjoint/es de chef/fes d'exploitation agricole, aides familiaux) à l'exclusion des enfants et des cotisants solidaires pour qui, à de rares exceptions près, la protection en ATMP n'est pas assurée. Ainsi, les données de population ne concernent que les chef/fes d'exploitation agricole, les conjoint/es de chef/fes d'exploitation agricole, les aides familiaux. Il en va de même pour les données de sinistralité sauf exceptions comme signalées dans ce paragraphe (AT graves et mortels essentiellement).

### Année de prise en compte et sélection des Accidents du travail des Accidents de trajet et des Maladies Professionnelles (ATMP)

La vision utilisée est celle dite en « date de paiement », à savoir que l'année de prise en compte de l'ATMP est celle durant laquelle un premier paiement a eu lieu pour cet ATMP au titre du régime ATMP.

Exception : les AT mortels, pour lesquels c'est l'année de survenue de l'AT qui est comptabilisée.

Les rapports font état soit de l'année 2024, soit sont établis sur les moyennes annuelles de la période 2020-2024, et font par d'une l'évolution sur la période 2020-2024.

La règle est la suivante : **les ATMP considérés dans cette étude sont ceux pour lesquels une indemnisation a eu lieu au titre du régime ATMP** (sur l'un des postes de dépenses que sont les soins de santé, les indemnités journalières ou encore les rentes). Sont ainsi étudiées et indiqués les ATMP avec et sans arrêt, les ATMP avec arrêt et les ATMP graves non mortels.

L'exception : pour les AT mortels, ce n'est pas l'indemnisation qui tient lieu d'inscription dans les pages relatives à ce type d'AT, mais leur codification dans les SID et/ou les remontées via les questionnaires d'AT mortels par les services PRP des caisses de MSA.

**Comptabilisation des MP** : les ratios concernant les MP sont calculés, pour la plupart des cas, uniquement vis-à-vis des MP inscrites dans un tableau. En effet, les informations sur les MP reconnues hors tableaux ne sont pas disponibles dans les bases statistiques de la MSA, et par conséquent, ces maladies ne peuvent être rattachées à un tableau. Or, bon nombre d'entre elles concernent les catégories que nous opérons dans ce document. De fait, il n'est pas statistiquement valable de calculer des ratios pour tel type de MP versus ensemble des MP indemnisées. Aussi, avons-nous exclu les MP non classées, et celles hors tableaux (alinéa 4 de l'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale), pour pouvoir axer nos calculs sur des ensembles dont les informations sont connues et susceptibles de pouvoir être comparées.

## Délimitation géographique

France métropolitaine pour les salariés.

France métropolitaine hors Alsace Moselle et hors DROM pour les non-salariés en ce qui concerne les données de population, mais France métropolitaine et hors DROM pour les données de sinistralité ATMP.

## Sources des données

Les données ont été extraites des flux relatifs aux Observatoires de la MSA (Système d'Information Décisionnel Prisme AT des salariés agricoles), en octobre 2025 pour les ATMP, et pour la base contrat des données de population.

Les données des Caisses d'Assurance-Accident Agricoles (CAAA) sont issues de fichiers envoyés par les CAAA sur un modèle de recueil quasi identique à celui alimentant les observatoires de la MSA, ce qui permet de faire une concaténation des bases de données.

Les AT mortels sont également introduits dans la base finale ATMP, et sont issus à la fois des DAT remontés via les observatoires MSA et des enquêtes mortelles réalisées par les services de Prévention des Risques Professionnels (PRP) des caisses de MSA.

## Secret statistique

Pour tout document voué à une communication externe à la MSA, le secret statistique auquel notre institution est tenue, oblige à masquer tout résultat compris entre 0 et 5 unités, ainsi que tout résultat qui permettrait par calcul de retrouver l'unité masquée.

Ainsi, certains graphiques et tableaux n'affichent qu'une partie des résultats, à savoir ceux respectant le secret statistique.

## Affichage

### Données

Moyenne annuelle pour la période 2020-2024, sauf mentions contraires.

### Lettres dans les données chiffrées

K = millier/mille

M = million

Md = milliard

### Pages ATMP

Regroupent l'ensemble des données accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles pour une vue d'ensemble de la sinistralité ATMP.

### Tous les graphiques avec un taux de fréquence (salariés uniquement)

Pour les classements de ces graphiques ont été exclus les secteurs « 781 Unions et fédérations (bureau) », « 940 Membres bénévoles », « 950 Etablissements privés d'enseignement technique agricole », « 980 Travailleurs handicapés des CAT », « 5 Etablissements publics d'enseignement technique agricole ».

En effet, pour les secteurs 781, 940 et 980, le nombre d'individus sur lequel repose le dénominateur étant trop faible, chaque cas d'ATMP est susceptible de causer des variations importantes et de biaiser les classements, compliquant l'affichage des autres secteurs. Le cas du secteur « 980 Travailleurs handicapés des CAT » étant particulier, il a été décidé d'inclure ses données dans une page spéciale (voire le paragraphe sur la page des « Données concernant quelques populations spécifiques »).

Pour les élèves des établissements techniques, leurs données de population ne sont pas toujours intégrées dans les données totales des salariés, le calcul des taux sont impossibles la plupart du temps.

### Coûts

Les notions « CT » correspondent au « Coût Total », et « CM » au « Coût Moyen » d'un AT ou d'un MP.

Pages comportant le bloc « Données concernant quelques populations spécifiques » (salariés uniquement)

Vu la spécificité de certaines populations qui ne sont pas forcément toujours apparentes dans les classements (voir explication sous le paragraphe Tous les graphiques avec un taux de fréquence), le choix a été fait de mettre en exergue quelques données concernant des populations spécifiques : « Apprentis », « Elèves », « Travailleurs handicapés des CAT », dans le but d'afficher au moins quelques données brutes ou même pondérées.

Concernant les Apprentis, un classement avec pourcentage de représentation reprend également le pourcentage des Apprentis dans chacun des secteurs du classement apparent.

### Pages comportant le bloc « Données selon les caractéristiques du Contrat » (salariés uniquement)

Les données par type de contrat, ou durée en ATMP ne sont pas des données figurant dans les DAT. Aussi, un rapprochement entre les données comprises dans les bases de contrat et les données des DAT a-t-il été effectué pour tenter d'attribuer aux victimes d'ATMP certaines caractéristiques de leur contrat de travail, et permettre ainsi des comparaisons entre contrats selon l'accidentologie.

Toutefois ce rapprochement :

- n'a pu être effectué que sur les années 2020 à 2023, donc ne repose que sur 4 années de la période étudiée,
- n'a obtenu de réponses que sur 70 % des accidents, laissant une marge d'erreur possible non négligeable.

Par conséquent, les graphiques de l'ensemble du bloc « Données selon les caractéristiques du Contrat », s'ils permettent d'observer des tendances qui se dégagent, sont à prendre avec mesure et à titre indicatif car nos exhaustifs, et possédant une marge d'erreur.

## Termes utilisés

### Définition des termes

#### **AT - accidents du travail « proprement dits »**

*Salariés : article L.751-6 du Code rural et de la pêche maritime*

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne mentionnée à l'article L. 751-1, salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ».

L'accident du travail est donc un événement de caractère soudain survenu par le fait ou à l'occasion du travail à un salarié d'une entreprise qui lui cause un dommage corporel. Sous réserve que soient établies ou reconnues par l'employeur et par l'organisme social qui prend en charge la réparation, les circonstances matérielles de l'accident, le salarié bénéficie d'une présomption d'imputabilité qui le dispense de prouver la causalité du dommage.

*Non-Salariés : article L.752-2 du Code rural et de la pêche maritime*

Est considéré comme accident du travail l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail sur le lieu de l'exploitation, de l'entreprise, de l'établissement ou du chantier ou dans les conditions prévues à l'article L. 325-1 à toute personne visée à l'article L. 752-1. Est également considéré comme accident du travail tout accident dont l'assuré apporte la preuve qu'il est survenu pendant le trajet d'aller et retour entre son domicile, son lieu de travail et tout lieu où il est susceptible de se rendre dans l'exercice de son activité.

#### **AT trajet - accidents du travail dits « de trajet »**

*Salariés : article L.751-6 du Code rural et de la pêche maritime*

« Est également considéré comme accident du travail, lorsque la victime ou ses ayants droit apportent la preuve que l'ensemble des conditions ci-après sont remplies ou lorsque l'enquête permet à la caisse de mutualité sociale agricole de disposer sur ce point de présomptions suffisantes, l'accident survenu à un travailleur mentionné au premier alinéa ci-dessus pendant le trajet d'aller et retour entre :

-1° Sa résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu de travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour est rendu nécessaire par la pratique régulière du covoiturage.

-2° Le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant de l'emploi ».

*Non-Salariés : article L.752-2 du Code rural et de la pêche maritime*

« Est également considéré comme accident du travail tout accident dont l'assuré apporte la preuve qu'il est survenu pendant le trajet d'aller et retour entre son domicile, son lieu de travail et tout lieu où il est susceptible de se rendre dans l'exercice de son activité. »

## **MP - maladies professionnelles**

*Salariés : articles L.461-1 du Code de la Sécurité sociale et L.751-7 du Code rural et de la pêche maritime*

Une maladie peut être considérée comme professionnelle lorsqu'elle est contractée du fait du travail. La maladie peut être d'origine professionnelle qu'elle figure ou non au tableau des maladies professionnelles.

Les maladies inscrites dans le tableau des maladies professionnelles sont présumées avoir été contractées dans le cadre de votre travail. Le tableau précise les éléments suivants : maladies concernées, délai de prise en charge (et, dans certains cas, délais d'exposition), liste indicative des principaux travaux pouvant provoquer ces maladies.

Toutefois, si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste indicative des travaux ne sont pas remplies, la reconnaissance de la maladie professionnelle reste possible. Dans ce cas, la CPAM ou la MSA peut reconnaître l'origine professionnelle de la maladie si cette dernière est causée directement par le travail habituel. Pour obtenir la prise en charge, il est nécessaire de respecter la procédure de reconnaissance spécifique.

*Non-Salariés : article L.752-2 du Code rural et de la pêche maritime*

« Sont considérées comme maladies professionnelles les maladies inscrites aux tableaux des maladies définies au titre VI du livre IV du code de la sécurité sociale. »

## **Heures travaillées**

Nombre d'heures travaillées par les salariés durant une année.

## **Salariés**

Nombre de salariés passant au Régime Agricole.

## **Contrats**

Nombre de contrats signés.

## **Travailleurs trimestriels moyens**

Issus d'un calcul permettant la mise en place d'une référence du nombre de salariés travaillant durant chaque trimestre au Régime Agricole. Du fait de l'importance de la saisonnalité au Régime Agricole, des fluctuations de l'emploi selon les mois, et des saisonniers ou encore de la multitude d'emplois pour un même salarié, le calcul permet de lisser ces phénomènes et d'obtenir une estimation du nombre de salariés présent chaque trimestre de façon quasi constante au régime agricole.

Pour les rapports actuels, le nombre de travailleurs trimestriels n'est pas encore calculable via le nouvel outil utilisé. De fait les indices de fréquence qui se rapporte à ce dénominateur ne sont pas disponibles.

Il a été choisi de faire apparaître le nombre de salariés uniques passant dans le régime pour donner un ordre de grandeur en nombre d'individus. Ce chiffrage de surcroît correspond quasi-identiquement à celui des tableaux de bord annuels concernant l'emploi des SA et des NSA du Régime Agricole du département DSEF de la CCMSA.

## Type de personnel

Une classification en deux positions : « Technique » ou « Bureau ».

## Etablissements

Etablissements adhérents du Régime Agricole employeurs de main d'œuvre.

Certaines pages reprennent la notion d'établissement en détaillant par taille (nombre de salariés en Equivalent Temps Plein - ETP) les indicateurs propres à chacune des catégories pour permettre une comparaison entre elles.

## Définition des indicateurs

### ATMP graves non mortels

ATMP pour lequel un taux d'IPP (Incapacité Permanente Partielle) a été attribué, que ce taux soit inférieur à 10 points (indemnité en capital forfaitaire) ou bien à partir de 10 points (rente d'incapacité permanente).

### Indice de fréquence (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels)

Nombre d'ATMP (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels) par milliers d'individus.

*[calcul : Nombre d'ATMP (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels) x 1 000 / Nombre de NSA ou de travailleurs trimestriels moyens]*

### Taux de fréquence (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels)

SA uniquement : les taux de fréquence de sont pas disponibles pour les NSA puisque nous n'avons pas connaissance du nombre d'heures travaillées par cette population.

Nombre d'ATMP (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels) par millions d'heures travaillées.

*[calcul : Nombre d'ATMP (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels) x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées]*

### Indice de gravité

Nombre de points d'IPP accordés par millions d'heures travaillées.

*[calcul : Somme des taux d'IPP x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées]*

### Taux de gravité

Nombre de jours indemnisés par millions d'heures travaillées.

*[calcul : Nombre de jours indemnisés x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées]*

### **Durée moyenne d'arrêt**

Moyenne du nombre de jour d'arrêt par ATMP avec arrêt. On parle bien du nombre de jours d'arrêt et non du nombre de jours indemnisés : si cela n'a pas d'importance pour les salariés puisqu'il n'y a pas de délai de carence et que par conséquent il y a une adéquation entre ces deux notions, en revanche pour les non-salariés cela peut avoir son importance puisqu'un délai de carence existe. Pour ne pas être conditionné par une approche indemnisation, mais bien par une approche conséquence de l'AT sur le travail, on parle donc de « jours d'arrêt » et non de « jours indemnisés ».

C'est le ratio du nombre de jours d'arrêt sur le nombre d'ATMP avec arrêt.

*[calcul : Somme des jours indemnisés / Nombre d'ATMP avec arrêt]*

### **Taux d'IPP**

A la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, la victime peut conserver des séquelles et souffrir d'une diminution durable de ses capacités physiques ou mentales : c'est l'Incapacité Permanente Partielle. Dans ce cas la CPAM ou la MSA peut établir un « Taux d'IPP » pour que la victime perçoive une indemnisation forfaitaire (si le taux fixé est inférieur à 10 points) ou une rente (si le taux fixé est égale ou supérieur à 10 points). Le taux moyen d'IPP correspond donc au taux moyen de l'ensemble des sommes des taux d'IPP par rapport au nombre d'ATMP graves non mortels.

*[calcul : Somme des taux d'IPP / Nombre d'ATMP graves non mortels]*

### **Proportion d'ATMP graves**

Rapport du nombre d'ATMP graves non mortels au nombre d'ATMP avec et sans arrêt.

A noter que cette approche est différente de celle choisie dans les rapports ou dans le SID, puisque habituellement le calcul s'effectue sur les ATMP avec arrêt. Cependant, les demandes répétées des partenaires sociaux pour connaître la représentation des Graves non mortels sur l'ensemble des ATMP nous a fait changer cette méthode pour ces rapports.

*[calcul : Nombre ATMP graves non mortels x 100 / Nombre d'ATMP avec et sans arrêt]*

## CTN - Comités Techniques Nationaux



### CTN 1

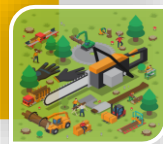
#### Exploitations agricoles et assimilées

110 Cultures spécialisées  
120 Champignonnières  
130 Elevage spécialisé gros animaux  
140 Elevage spécialisé petits animaux  
150 Entraînement, dressage, haras  
160 Conchyliculture, etc.  
170 Marais salants  
180 Culture, élevage non spécialisés  
190 Viticulture  
900 Gardes-chasses, gardes-pêche  
910 Jardiniers, gardes forestiers  
920 Remplacement, travail temporaire  
XX1 Personnel de bureau de ces codes

### CTN 2

#### Travaux forestiers

310 Sylviculture  
320 Gemmage  
330 Exploitation de bois  
340 Scieries fixes  
XX1 Personnel de bureau de ces codes



### CTN 3

#### Entreprises d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation des produits agricoles

600 Stockage. et conditionnement produits agricoles  
610 Approvisionnement  
620 Traitement des produits laitiers  
630 Traitement de la viande  
640 Conserverie produits autres que viande  
650 Vinification  
660 Insémination artificielle  
670 Sucrierie, distillerie  
680 Meunerie, panification  
690 Stockage, conditionnement fleurs, fruits, légumes  
760 Coopératives et SICA de volailles  
770 Coopératives diverses  
XX1 Personnel de bureau de ces codes



### CTN 4

#### Entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural

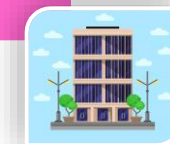
400 Entreprises de travaux agricoles  
410 Entreprises de jardins, paysagistes  
500 Artisans du bâtiment  
510 Autres artisans ruraux  
XX1 Personnel de bureau de ces codes



### CTN 5

#### Organisme de service

801 Mutualité Agricole  
811 Crédit Agricole  
821 Autres organismes professionnels  
830 SICAE



## Découpage des secteurs des non-salariés sur l'exemple des Comité Techniques Nationaux

### CTN 1

#### Exploitation agricoles et assimilées

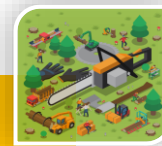
Maraîchage, floriculture  
Arboriculture fruitière  
Pépinière  
Cultures céréalières et industrielles,  
« grandes cultures »  
Viticulture  
Autres cultures spécialisées  
Élevage bovins - lait  
Élevage bovins - viande  
Élevage bovins - mixte  
Élevage ovins, caprins  
Élevage porcins  
Élevage de chevaux  
Autres élevages de gros animaux  
Élevages de volailles, lapins  
Autres élevages de petits animaux  
Entraînements, dressages, haras, clubs  
hippiques  
Conchyliculture  
Cultures et élevages non spécialisés,  
polyculture, poly-élevage  
Marais salants



### CTN 2

#### Travaux forestiers

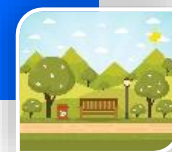
Sylviculture  
Exploitations de bois  
Scieries fixes



### CTN 4

#### Entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural

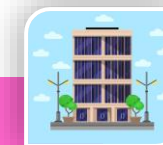
Sylviculture  
Exploitations de bois  
Scieries fixes



### CTN 5

#### Organismes de services

Mandataires des sociétés ou caisses  
locales d'AMA



# Regroupements des pathologies pour les maladies professionnelles

## MP liées au risque Pesticide

(liste Anses)

A008 Sulfocarbonisme professionnel  
A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux  
A011 Affections provoquées par les phosphates, . . . et carbamates anticholinestérasiques  
A012 Maladies causées par le mercure et ses composés  
A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol  
A713 Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane  
A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant  
A719 Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .  
A021 Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés  
A023 Intoxication par le bromure de méthyle  
A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères  
A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères  
A048 Affections engendrées par les solvants organiques liquides  
A058 Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides  
A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides  
A061 Cancer de la prostate provoquée par les pesticides

## MP liées au risque Chimique

A008 Sulfocarbonisme professionnel  
A009 Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone  
A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux  
A011 Affections provoquées par les phosphates, . . . et carbamates anticholinestérasiques  
A012 Maladies causées par le mercure et ses composés  
A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol  
A713 Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane  
A014 Affections causées par les ciments  
A018 Affections dues au plomb et à ses composés  
A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant  
A719 Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .  
A021 Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés  
A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice  
A023 Intoxication par le bromure de méthyle  
A025 Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse  
A725 Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers  
A026 Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine  
A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères  
A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères  
A034 Ulcérations/dermites provoquées par l'acide chromique, chromates . . .  
A035 Affections provoquées par les goudrons, huiles/brais de houille, suies, . . .  
A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .  
A036 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois  
A040 Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone  
A041 Intoxications professionnelles par l'hexane  
A042 Maladies provoquées par le cadmium et ses composés  
A043 Affections provoquées par les isocyanates organiques  
A044 Affections cutanées de mécanisme allergique  
A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique  
A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante  
A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante  
A048 Affections engendrées par les solvants organiques liquides  
A722 Affections non pneumoconiotiques dues à silice libre  
A058 Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides  
A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides  
A061 Cancer de la prostate provoquée par les pesticides

## MP liées aux Maladies Respiratoires

A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux  
A011 Affections provoquées par les phosphates, . . . et carbamates anticholinestérasiques  
A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol  
A020 Affections provoquées par les rayonnements ionisants  
A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice  
A025 Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse  
A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères  
A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .  
A043 Affections provoquées par les isocyanates organiques  
A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique  
A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante  
A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante  
A054 Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales  
A060 Covid-19

## MP liées aux Cancers

A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux  
A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant  
A020 Affections provoquées par les rayonnements ionisants  
A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice  
A725 Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers  
A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères  
A033 Hépatites virales professionnelles  
A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .  
A036 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois  
A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante  
A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante  
A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides  
A061 Cancer de la prostate provoquée par les pesticides

## MP liées aux Zoonoses

A002 Ankylostomose professionnelle, anémie due à ankylostomose duodénale  
A004 Charbon professionnel  
A005 Leptospiroses  
A705 Maladie de Lyme  
A006 Brucelloses professionnelles  
A007 Tularémie  
A015 Mycoses cutanées, péroniexis et onyxis professionnels  
A016 Affections dues aux bacilles tuberculeux . . .  
A030 Rage professionnelle  
A049 Affections dues aux rickettsies  
A050 Pasteurelloses  
A051 Rouget du porc  
A052 Psittacose  
A055 Infections professionnelles à Streptococcus suis  
A056 Infections professionnelles à hantavirus

## MP liées aux TMS

A029 Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines  
A039 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures  
A053 Lésions chroniques du ménisque  
A057 Affections consécutives aux vibrations  
A757 Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes

## MP liées au Bruit

A046 Affections auditives provoquée par les bruits lésonnels

## Informations sur les coûts et indemnisations

Le choix et l'intérêt d'aborder la notion des « coûts » ne doivent pas masquer les réserves nécessaires et la prudence obligatoire devant une telle approche. Les montants des indemnisations ne sont **disponibles que pour les salariés**, aucune page du rapport des non-salariés n'est donc consacrée aux indicateurs en lien avec cette notion. La raison principale tient au fait dans la manière de recueillir aujourd'hui l'information sur les indemnisations : pour les salariés, le montant des rentes tient compte de l'entièreté des versements sur les 32 ans (calcul moyen d'indemnisation d'une victime dont le taux d'IPP est au moins de 10 points), alors que ceci n'est pas le cas aujourd'hui dans nos systèmes d'information pour les non-salariés, empêchant toute reconstruction du montant total ou moyen.

Les différents coûts annoncés sont ceux issus des Observatoires ATMP de la MSA. A ce titre, ils recourent les dépenses portant **sur le risque ATMP uniquement**.

Les coûts sur lesquels reposent les documents sont des indicateurs et ordres de grandeur à partir de la source citée, et permettent de faire des comparaisons entre type de dépenses reposant sur le budget ATMP. Ce sont des seuils impactant le budget ATMP, **cependant ces coûts sont théoriques** (du fait de la projection des rentes).

En revanche, s'ils peuvent se rapprocher des coûts réels et s'ils éclairent sur les coûts moyens et totaux, ils ne peuvent remplacer les rapports effectués chaque année sur les dépenses générales des ATMP du Régime Agricole qui vont déterminer la fixation de la tarification AT (malheureusement ces derniers doivent être pris dans leur globalité et ne peuvent faire l'objet de comparaison selon les caractéristiques des victimes ou des accidents).

En plus de ce que nous venons de préciser, il faut prendre en compte les paramètres suivants :

- les Observatoires constituent un outil statistique de dénombrement et qualification des ATMP avant tout, les autres informations, en l'occurrence les indemnisations, sont complémentaires et fournissent des indicateurs supplémentaires lors de l'analyse de données ;
- les ATMP mortels ne sont pas pris en compte dans les dépenses ;
- les bases peuvent être épurées de certains ATMP rencontrant des anomalies de codification ;
- les résultats des Systèmes d'Informations Décisionnels, alimentant les Observatoires, donnent des indications sur ce qui est dépensé, cependant ils ne constituent pas la référence pour connaître l'entièreté des coûts « réels » liés aux ATMP (au sujet des Soins hospitaliers les chiffres correspondent à un budget attribué pour les hôpitaux et non aux soins réels dispensés pour le cas de l'ATMP concerné) ;
- certaines dépenses liées aux ATMP mais qui reposeraient en partie sur le risque maladie pour quelque cause que ce soit et qui ne seraient pas réintégrées sur le risque ATMP ne peuvent pas être prises en compte ;
- en élargissant la réflexion, certains coûts indirects, réels mais difficilement quantifiables, sont absents, alors qu'ils ont certainement un impact sur le budget ATMP ou Maladie, et sur les coûts pour les entreprises confrontées aux ATMP.

De façon systématique et obligatoire il est nécessaire de mentionner ces réserves lors de l'utilisation et/ou de la diffusion des chiffres.

Pour aller plus loin...



Pour recevoir nos avis de parution :  
<https://statistiques.msa.fr/newsletter>



*Retrouvez-toutes nos publications et nos données sur notre site :*

<https://statistiques.msa.fr>

<https://geomsa.msa.fr>

<https://dataviz.msa.fr/>

<https://statistiques.msa.fr/chiffres-cles-msa>



## **MSA Caisse Centrale**

Luminem

19, rue de Paris

93000 Bobigny

Tel. : 01 41 63 73 42

## **Direction Déléguée aux Politiques Sociales**

***Direction des Statistiques et des Sciences de la Données***

Département Synthèse et Valorisation

*Service Analyse des risques professionnels ATMP*

